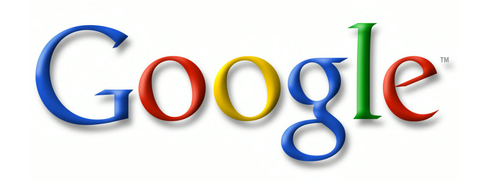
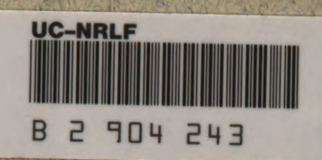
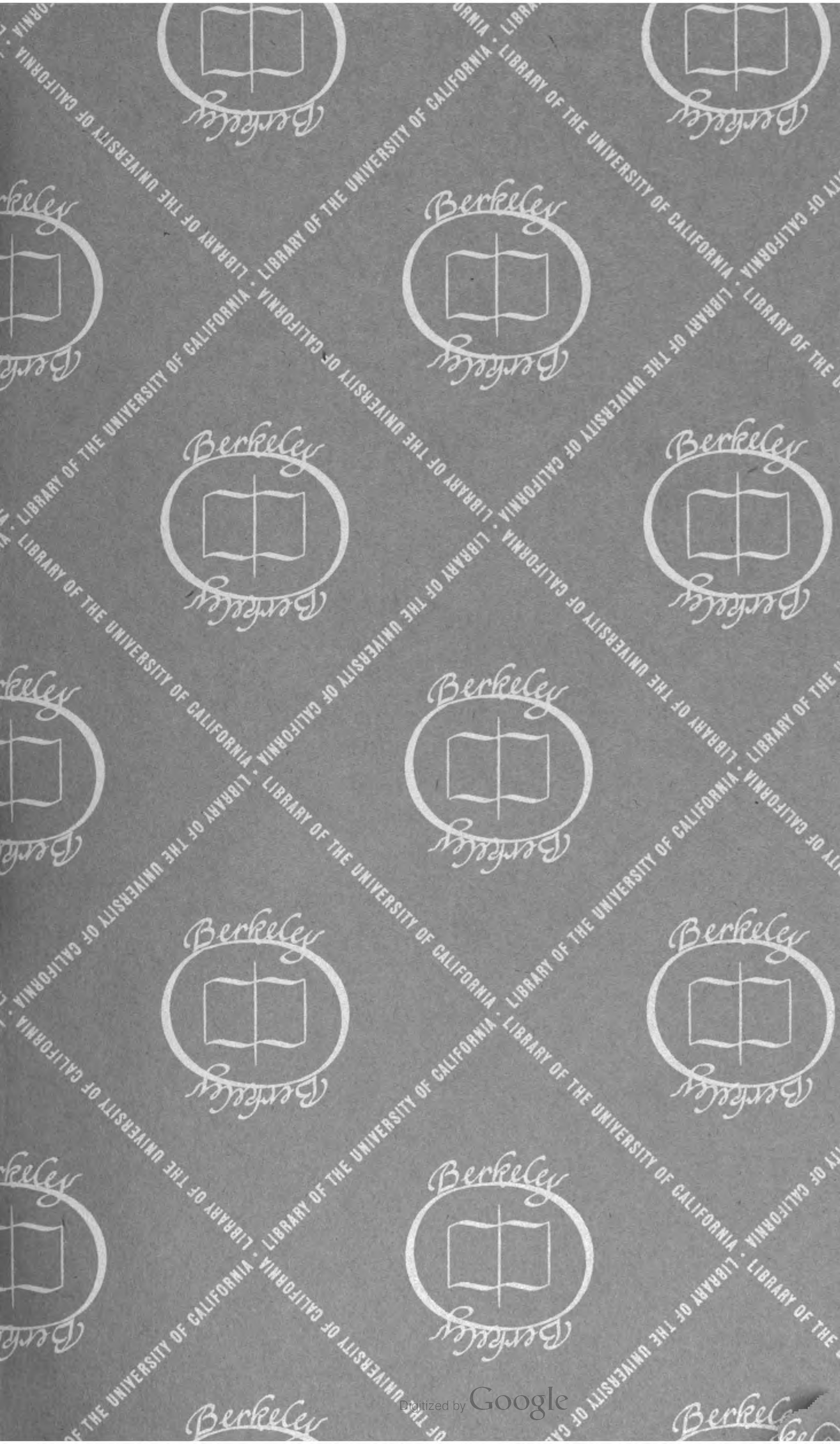





Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME II.



BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1883.

MÉMOIRES

DE LA



SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

II.



PAPIER DE VILLE-SUR-SAULX

dû à la générosité

de M. le Comte GASTON DE BEURGES

Membre correspondant de la Société

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

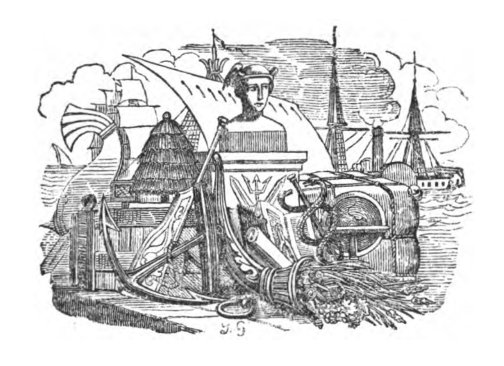
DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME II.



BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1883.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du Soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 4 Janvier 1882.

Présidence de M. LANGROGNET, *vice-président.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BERTEAUX, BONNABELLE, COLLINET, DANNREUTHER, FISTIÉ, HONORÉ, JACOB, SAILLIET et SERTIN.

S'excusent et adressent leurs votes : MM. FLORENTIN et KONARSKI ; s'excusent également : MM. MARÉCHAL et ROYER.

Installation du Bureau élu dans la réunion du 1er décembre dernier.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de M. A. MAXE, architecte, que des considérations personnelles engagent à donner sa démission de membre titulaire. L'assemblée regrette vivement que des motifs auxquels elle entend demeurer absolument étrangère aient dicté la détermination de son honorable et ancien vice-président ; elle regrette également de ne pouvoir faire droit à la requête qu'il lui adresse de rester attaché à la Société en qualité de membre honoraire, car d'après le § 4 de l'article premier des Statuts, ce titre ne s'accorde qu'aux titulaires « *qui transportent leur domicile hors de l'arrondissement de Bar-le-Duc, ou que leur âge et leurs infirmités mettent dans l'impossibilité d'assister régulièrement aux séances.* » Mais, en revanche, elle charge son secrétaire d'offrir à M. MAXE le titre de correspondant, — titre qui, en lui donnant le droit d'assister aux réunions, lui permettra de communiquer à la Société et même de faire insérer dans ses Mémoires, les intéressantes notices d'architecture religieuse qu'il se proposait d'y publier.

Ouvrages reçus :

1° *Annuaire de la Meuse,* pour 1882. — Hommage de l'auteur, M. BONNABELLE.

2° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et archéologie religieuse* (novembre-décembre 1881), in-8° de 92 pages.

3° *Société des Sciences et Arts du Hâvre;* — 3e trimestre 1881, in-8° de 22 pages.

4° *Bulletin des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, octobre 1881, in-8°.

5° *Chartes des archives communales de Marville* (Meuse), des XIIIe et XIVe siècles. — Luxembourg, Buch 1881, in-8° de 11 pages. — Extrait du tome XXXVII de l'Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg. — Don de l'auteur, M. Léon GERMAIN.

6° *Deux chartes du* XIIe *siècle en langue vulgaire provenant de l'abbaye de Châtillon.* — Nancy, G. Crépin-Leblond, 1881, in-8° de 7 pages. — Don du précédent.

7° *Journal de Montmédy,* décembre 1881.

8° *Le Monde inconnu,* décembre 1881.

Lectures :

M. BONNABELLE donne lecture, pour M. JACOB, du document inédit, communiqué par ce dernier à la Société, et intitulé : « *La ville de Bar, sa halle et ses marchés,* 1391-1444. »

La séance se termine par la lecture des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour et par divers scrutins d'admissibilité et d'admission.

Séance du 1er Février 1882.

Présidence de M. LANGROGNET, *vice-président.*

Assistent à la séance : MM. BÉCOURT, BERTEAUX, BONNABELLE, DANNREUTHER, FISTIÉ, JACOB, SAILLIET, THOMAS et ROYER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion, et adressent leurs bulletins de vote : MM. COLLIN, FLORENTIN, HONORÉ, MARÉCHAL et SERTIN.

Correspondance :

Lettre du président de la Société philomathique vosgienne annonçant l'envoi de la collection de ses Mémoires.

Lettre de M. Milloué, directeur du Musée Guimet, annonçant à la Société l'envoi du tome IV de l'*Histoire des religions*.

Lettre du Ministre de l'Instruction publique accusant réception des 48 exemplaires du tome Ier, 2e série, de nos Mémoires, adressés aux Sociétés savantes.

Lettre de M. le Préfet de la Meuse à M. LANGROGNET, vice-président de la Société, annonçant que M. le Ministre des Arts a invité M. l'architecte L'Enfant à visiter l'église d'Avioth et le monument dit *la Recevresse,* et à adresser un devis des travaux nécessaires à la con-

servation de ces édifices. Cette lettre est une réponse à la démarche faite au mois de décembre dernier par la commission désignée par la Société pour appeler l'attention préfectorale sur l'état de délabrement dans lequel se trouvaient les monuments d'Avioth.

Ouvrages reçus :

1° *Le monde inconnu*, journal des nouveaux voyages.

2° *Mémoires* de la Société des Antiquaires du Centre, 1881. — Tome IX. In-8° de 324 pages.

3° Comité archéologique de Senlis. — Tome IV. In-8° de 324 pages.

4° *Annales* du Musée Guimet. — Tome IV, n° 5, septembre et octobre 1881 (brochure).

5° *Bulletin* de la Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis. — In-8°, 48 pages, janvier 1882.

6° *Journal de Montmédy*. — Nos de janvier.

7° L'*Horticulture dans le département du Loiret pendant l'hiver de* 1879-1880, par M. Masure, membre honoraire de la Société. — Brochure de 72 pages. — Hommage de l'auteur.

8° *Mémoires sur la gelée dans le Loiret pendant l'hiver* 1879-1880, par *le même*. — Hommage de l'auteur.

9° *Bulletins* de la Société philomathique vosgienne, années 1875-1880 ; 8 volumes in-8°.

10° *Table générale* des 20 premiers volumes de la Société archéologique de Constantine, 1881, in-8° de 292 pages.

11° *Cartulaire de Sainte-Hoïlde*, publié par M. Jacob. — Tirage à part des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc. — Hommage de l'auteur.

Lecture :

M. Camille Fistié donne lecture de quelques fragments de son journal, parmi lesquels nous signalerons tout spécialement :

Le fort de Dampierre, près Langres. — Le Berger de Buxières. — Chaleur et lumière. — La Rose de Jéricho. — Le Chien du berger. — Le jardin de Bourbonne-les-Bains. — Naissance du Canari. — Saint Augustin. — La Combe-au-Sang (Haute-Marne). — Souvenirs d'Arc-en-Barrois. — Le Noctambule.

M. Fistié termine sa lecture par la récitation d'une poésie inédite de notre collègue, M. André Theuriet.

Après la nomination de MM. Paget et Albert Giraud, élus tous deux à l'unanimité membres titulaires, et le tirage au sort des commissions chargées d'examiner les candidatures portées à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 1er Mars 1882.

Présidence de M. SAILLIET, *vice-président.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, COLLINET, DANNREUTHER, GIRAUD, HONNORÉ, JACOB, PAGET et ROYER. — M. l'abbé PLAUCHE, membre correspondant, assiste à la séance.

Installation de MM. PAGET et GIRAUD, nommés membres titulaires dans la précédente séance; ces Messieurs remercient la Société de l'honneur qui leur a été fait, et M. GIRAUD accompagne ses remerciements de l'assurance la plus formelle d'un concours aussi actif que dévoué.

Lettres de M. l'abbé DEBLAYE, annonçant à la Société le résultat de ses démarches auprès de Sa Majesté l'empereur François-Joseph afin d'obtenir communication des documents lorrains qui se trouvent aux archives impériales de Vienne.

Lettre de notre collègue M. PÉROCHE, adressant, avec sa photographie, la notice biographique et bibliographique qui a été si souvent réclamée aux membres correspondants.

Ouvrages reçus :

1° *Histoire de l'ancienne châtellenie et prévôté de Conflans-en-Jarnisy,* par M. CLESSE. In-8° de XII-224 pages. — Hommage de l'auteur.

2° *Bulletin* de la Société de Géographie de l'Est, années 1879-1881, 3 vol. in-8°.

3° *Revue des travaux scientifiques :* Table des matières de 1881 ; décembre, in-8°.

4° *Répertoire des travaux historiques.* N° 1, année 1882, in-8°.

5° *Revue de l'Histoire des Religions.* Novembre et décembre 1881. In-8°.

6° *Note sur la vie du bienheureux Père Fourier,* par Bedel ; brochure de 8 pages.

7° *Bulletin* de la Société Philomathique vosgienne, années 1875-1880. 6 vol. in-8°.

8° Œuvres de M. le docteur BAILLOT (7 brochures offertes par l'auteur) :

a) *Etude sur les établissements de bienfaisance de Montmédy ;* brochure de 8 pages.

b) *Etude sur les établissements de bienfaisance de Marville;* brochure de 8 pages.

c) *De la Fête-Dieu dans la ville de Bar-le-Duc ;* brochure de 8 pages.

d) *Notice sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse* (2 exemplaires).

e) *De la Mendicité.*

f) *Assistance à domicile à Bar-le-Duc.*

g) *L'Hospice de Bar-le-Duc;* historique et pièces justificatives, 132-46 pages.

9° *Réponse à M. le docteur Surnay, de Ham*, par le docteur DAMOURETTE, membre correspondant. In-8° de 21 pages. Vitry-le-François, Pessez, 1882. — Hommage de l'auteur.

10° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

11° *Journal de Montmédy,* mois de février 1882.

12° *Le monde inconnu,* mois de février 1882.

Lectures :

M. JACOB lit une courte notice biographique sur M. DE CHANTEAU, membre correspondant, décédé à Cannes, le 2 février dernier.

La Société décide que cette notice sera publiée dans le prochain volume de ses Mémoires.

M. GIRAUD lit ensuite un travail fort curieux intitulé : *Fragments d'histoire de la folie. — La Sorcellerie au Moyen-âge. — Une épidémie de délire de nos jours.*

M. le Président remercie M. le docteur GIRAUD de son intéressante communication.

La séance se termine par la lecture des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour.

Séance du 5 Avril 1882.

Présidence de M. LANGROGNET, *vice-président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Charles COLLIN, GIRAUD, JACOB, KONARSKI, SAILLIET, SERTIN et ROYER.

S'excusent et adressent leurs votes : MM. FLORENTIN et LALLEMAND.

Dépouillement de la correspondance :

1° Circulaire, en date du 24 février, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce que la 20e réunion des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne du 11 au 15 avril.

2° Lettre de la Société académique Indo-Chinoise priant le Président de la Société de donner lecture d'une note sur la mission scientifique de M. Delaporte dans le Cambodge, et demandant l'insertion de cette note dans les Mémoires.

3° Lettre de démission de M. HONORÉ, conservateur des forêts,

à Bar-le-Duc, appelé aux mêmes fonctions, à Amiens, qui voudra bien — comme la Société l'espère et charge son Secrétaire de lui en exprimer le désir — lui demeurer attaché en qualité de membre correspondant.

Ouvrages reçus :

1o Trois brochures offertes par le commandeur Domenico MARGIOTTA, de Palerme, membre correspondant. — Hommage de l'auteur.

2o *Réponse à M. le docteur Surmay*, par M. le docteur DAMOURETTE, membre correspondant à Sermaize, broch. in-8o. — Hommage de l'auteur.

3o *Les évêques de Langres*, étude épigraphique, sigillographique et héraldique, par M. Arthur DAGUIN, membre correspondant. — Hommage de l'auteur.

4o *Les Médailleurs de la Renaissance*, par M. Aloiss Heiss; extrait de la *Revue archéologique* (janvier 1882), par M. Charles ROBERT, membre correspondant.

5o *Notice sur M. Bourguin*, membre de la Société philotechnique, par Emile Loubens; brochure de 35 pages. — Hommage de l'auteur.

6o Trente-deux ouvrages classiques, offerts à la Société, par leur auteur, M. Emile Gauguet, officier d'Académie.

7o *Revue historique et archéologique du Maine*, année 1881, 1re, 2e et 3e livraisons.

8o *Revue des travaux scientifiques*, tome II, travaux publiés en 1881, no 2.

9o *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 3e série, 9e volume.

10o *Archéologie de la Meuse*, par Félix LIÉNARD. — Publication de la Société philomathique de Verdun; tome Ier, partie Sud du département, accompagné d'un atlas de 41 planches.

11o *Société académique de l'Oise*, tome XI, 2e partie.

12o *Table générale des Matières* contenues dans les tomes de I à X de l'ouvrage précédent.

13o *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1881, no 4.

14o *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*.

15o *Les Gloires industrielles et commerciales de la France*.

16o *Journal de Montmédy*, mois de mars.

17o *Le Monde inconnu*, mois de mars.

Lectures :

Lecture d'une Note de M. l'abbé JEANNIN, curé de Dammarie, membre correspondant, sur deux monnaies en or, trouvées au Bouchon ainsi que des observations relatives à ces monnaies, adressées par M. Léon MAXE-WERLY, membre de la Société des An-

tiquaires de France, et correspondant de la Société des Lettres de Bar.

Notice historique sur le bourg de Revigny, par M. Bonnabelle, à qui M. le Président adresse des remerciements pour son intéressante communication.

La séance se termine par le scrutin sur l'élection de M. Louis L'Hoste, maire d'Hattonchâtel, qui est proclamé membre correspondant.

Séance du 3 mai 1882.

Présidence de M. Develle, *président.*

Sont présents : MM. Bécourt, Berteaux, Bonnabelle, Collin, Dannreuther, Fistié, Giraud, Jacob, Paget, Sailliet, Sertin et Royer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Aussitôt après cette lecture, M. Develle adresse quelques paroles de remerciement à la Société qui a bien voulu l'appeler au fauteuil présidentiel qu'ont si dignement occupé ses honorés et savants prédécesseurs, MM. Paulin Gillon, Poincaré et Charles Bonne.

Retenu à Paris une grande partie de l'année par ses devoirs parlementaires, il ne se dissimule point son impuissance à prendre pour le moment une part bien active aux travaux de la Société; aussi a-t-il hésité longtemps s'il accepterait ce haut témoignage de sympathie qui lui a été on ne peut plus sensible, mais qui lui impose aussi des devoirs dont il comprend toute l'importance. Enfin il s'est décidé à ne point se dérober à la marque d'estime et de confiance dont l'ont honoré ses chers collègues de la Société des Lettres, et c'est par un dévouement absolu au développement et aux intérêts de leur compagnie qu'il s'efforcera d'y répondre.

M. Honoré, conservateur des forêts, à Amiens, ancien membre titulaire de la Société, lui demeure attaché en qualité de membre correspondant.

Ouvrages reçus :

1° *Journal de Montmédy,* mois d'avril.

2° *Le Monde inconnu,* mois d'avril.

3° Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Havre, 21e, 22e et 23e bulletins de cette Société, brochures in-8°, 26 et 50 pages, année 1880 et année 1881.

4° *Congrès archéologique de France,* séances générales à Arras et à Tournai, en 1880, in-8° de 560 pages.

5° *Antiquités et monuments du département de l'Aisne,* 4e partie accompagnée de 145 gravures, par Edouard Fleury, grand in-4° de 280 pages.

6° *Revue des travaux historiques,* 1er trimestre 1882.

Lecture :

Notice historique sur le bourg de Sampigny, par M. BONNABELLE.

La séance se termine par le tirage au sort des commissions chargées d'examiner les candidatures portées à l'ordre du jour, et par le scrutin sur l'élection de M. LE MERCIER DE MORIÈRE, qui, ayant obtenu le nombre des suffrages exigés par le règlement, est proclamé membre correspondant.

Séance du 4 Juin 1882.

Présidence de M. SAILLIET, *vice-président.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BONNABELLE, Charles COLLIN, COLLINET, DANNREUTHER, GIRAUD, JACOB, LANGROGNET, ROYER et THOMAS.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance :

1o Lettre de remerciement de M. LE MERCIER DE MORIÈRE, de Nancy, nommé membre correspondant.

2o Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, invitant la Société à lui envoyer les renseignements nécessaires pour aider à établir une histoire des Sociétés savantes de France.

3o Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, invitant la Société à lui envoyer la liste des questions sur lesquelles elle jugerait à propos d'appeler l'attention, lors du prochain congrès de la Sorbonne.

4o Circulaire ministérielle traçant la marche à suivre pour l'échange des publications entre les Sociétés savantes.

5o Note relative à la création des musées cantonaux.

6o Lettre de l'Académie de Stanislas, invitant la Société à assister à la séance publique du 25 mai.

7o Lettre de la Société d'émulation littéraire d'Agen, au sujet du concours poétique qu'elle se propose d'ouvrir.

8o Lettre de M. le docteur de Smyttère, au sujet de la découverte qu'il vient de faire, à Cassel, d'armes et de débris gallo-romains.

Ouvrages reçus :

1o *Journal de Montmédy,* numéros de mai.

2o Le *Monde inconnu,* numéros de mai.

3o *Mémoires* de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier, années 1880 et 1881, offerts par M. de Hédouville, président de la Société.

4o *Annales du Musée Guimet,* tomes II, III, IV.

5o *Revue de l'histoire des religions,* 3e année, tome V, no 1, janvier-février 1882.

6° *Actes de la Société Linéenne de Bordeaux*, 4e série, tome V.

7° *Bulletin* de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, tome XI, 1re livraison, 1881.

8° Mémoires de la Section historique du grand-duché de Luxembourg. année 1881.

9° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, tome XLI.

10° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1882.

11° *Les échos du rocher de Saulx-les-Chartreux* et *les Odeurs de l'Yvette*, mélanges historiques, par D. Aquilas Ch***. Paris, Palmé, 1882. 1 vol. in-12 jésus de 218 pages. — Hommage de l'auteur.

12° *Revue des travaux scientifiques*, tome II, n° 5, Paris, Imprimerie Nationale, 1882.

Lectures :

M. BONNABELLE lit une *Notice biographique sur M. Adolphe Marchal*, membre titulaire, décédé depuis la dernière séance.

Cette lecture est suivie d'une communication fort intéressante de notre compatriote et collègue, M. MAXE-WERLY, membre correspondant des Antiquaires de France, sur l'*Enfant à la Crèche de Ligier Richier*. — L'assemblée charge son Secrétaire de remercier l'auteur de cette excellente étude sur notre grand artiste lorrain et de lui exprimer le désir de la voir figurer dans le prochain volume de nos Mémoires.

La séance se termine par la lecture des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour.

Séance du 5 Juillet 1882.

Présidence de M. LANGROGNET, *vice-président.*

Sont présents : MM. BÉCOURT, BERTEAUX, BONNABELLE, COLLIN, COLLINET, GIRAUD, JACOB, KONARSKI, LALLEMAND et SAILLIET.

S'excusent et adressent leurs votes : MM. FISTIÉ, FLORENTIN, MARÉCHAL et ROYER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance :

Lettre de notre confrère M. LÉCUYER, nous adressant deux exemplaires d'un fort intéressant travail qu'il vient de publier dans le Bulletin de la Société des Lettres et des Sciences de Saint-Dizier.

Lettre de M. DESSEILLE, appelant de nouveau notre attention sur l'église d'Avioth, dont, il y a quelques mois déjà, il nous signalait le pitoyable état de délabrement et d'abandon. L'assemblée décide que la Commission, précédemment nommée à cet effet, renouvellera ses démarches auprès de l'autorité compétente.

La lettre de notre correspondant est accompagnée de l'empreinte

d'une monnaie ancienne par lui récemment trouvée sur le territoire d'Avioth, « à peu de distance d'un endroit où jadis on a découvert des vestiges d'une villa romaine. » Consulaire de la famille Calpurnia, et frappée vers l'an 89 avant l'ère chrétienne, cette monnaie porte à la face la tête d'Apollon et la marque numérale VI à l'exergue, et au revers un cheval au galop monté par un génie ailé avec la légende PISO FRVGI; c'est donc par erreur que nous l'avions tout d'abord attribuée au tyran du même nom, assassiné l'an 261 en Thessalie, après quelques jours de règne, par les émissaires de Valens.

Lettre de M. l'abbé Souhaut, curé de la paroisse Saint-Etienne, de Saint-Mihiel, qui veut bien, à la demande d'un de nos confrères, nous adresser un résumé de l'important travail sur Ligier Richier, auquel il a consacré de longues années de recherches, et dont la publication paraîtra très-prochainement.

M. l'abbé Souhaut accueillera avec reconnaissance la révélation des groupes, statues et sculptures qu'il ignorerait, et se tiendra à notre disposition pour nous donner, soit par écrit, soit de vive voix, toutes les communications qui lui seraient demandées.

Ouvrages reçus :

1° *Notes historiques sur la maison de Lorraine*, tirées d'une publication récente : *Les comtes de Chiny*, par le P. Hippolyte Goffinet. Nancy, Crépin-Leblond, 1882, br. in-8° de 64 pages. Hommage de l'auteur, M. Léon Germain, membre correspondant.

2° *Notice sur l'origine de Florentin le Thierriat*. Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine;* avril 1882. Nancy, Crépin-Leblond, 1882, in-8° de 8 pages. Hommage de l'auteur, M. Léon Germain.

3° *Recherches historiques sur Cons-la-Grandville; le titulaire de l'église et le patron de la paroisse*. Nancy, imprimerie Saint-Epvre, in-8° de 16 pages. Hommage de l'auteur, M. Léon Germain.

4° *Les oiseaux de la vallée de la Marne pendant l'hiver de* 1879-1880. Extrait du tome Ier de la Société des Lettres, Sciences, Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier. Saint-Dizier, Henriot et Godard, in-8° de 39 pages, par M. Lécuyer, membre correspondant. Hommage de l'auteur.

5° *La Cité de Carcassonne*, par Viollet-Leduc. Paris, A. Morel, 1881, in-8° de 84 pages. Hommage de l'imprimeur, M. Comte-Jacquet.

6° *Discours de M. Jules Ferry*, prononcé, le 15 avril 1882, à la réunion générale des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. Paris, Quantin, 1882, in-8° de 27 pages.

7° *Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au Concours de l'année* 1881, par M. Gaston Paris, dans la séance du 22 juillet 1881. Paris, Firmin-Didot, 1881, in-4° de 19 pages.

8° *Annales de la Société académique de Nantes*, 2e volume de la 6e série ; année 1881.

9° *Bulletin* de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, tome XXXV, année 1881.

10° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1882, 1er fascicule.

11° *Mémoires* de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, tomes X, XI et XII.

12° *Journal de Montmédy*, mois de juin 1882.

13° *Le Monde inconnu*, mois de juin 1882.

Lectures :

Sur la proposition de M. Bonnabelle, inscrit à l'ordre du jour comme devant donner la suite de sa Notice sur Sampigny, cette lecture est renvoyée à la prochaine séance, et remplacée par celle du résumé si bien fait que M. l'abbé Souhaut nous a gracieusement communiqué de sa remarquable étude sur Ligier Richier et sur les autres artistes de la famille de notre grand sculpteur lorrain. Ce travail est écouté avec le plus vif intérêt, et l'Assemblée charge son Secrétaire de transmettre à l'auteur ses plus chaleureux remerciements.

La séance se termine par la lecture du rapport sur la candidature portée à l'ordre du jour et par le scrutin d'admission de MM. George Herelle et Pierson, qui, ayant tous deux réuni le nombre des suffrages exigé par le règlement, sont proclamés membres correspondants.

Séance du 2 Août 1882.

Présidence de M. Sailliet, *vice-président.*

Sont présents : MM. Bonnabelle, Collinet, Dannreuther, Jacob, Konarski, Lallemand et Thomas.

Assiste également à la réunion : M. l'abbé Plauche, membre correspondant.

S'excusent et adressent leurs votes : MM. Bécourt, Giraud, Florentin, Maréchal et Royer ; se fait excuser : M. Sertin.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le président porte à la connaissance de la Société la circulaire ministérielle du 27 juillet 1882, fixant le programme du concours des Sociétés savantes en 1883, et que nous reproduisons ci-dessous :

« Paris, le 27 juillet 1882.

» Monsieur le Président,

» Le 15 avril dernier, à la réunion générale de MM. les délégués des Sociétés savantes, que j'avais l'honneur de présider, j'émettais le vœu que chaque Société voulût bien, en vue du Congrès de 1883, me faire connaître les questions qu'elle jugerait dignes d'être signalées à l'attention des savants de France. Cet appel a été entendu et, de toutes

parts, me sont arrivées des propositions qui viennent d'être soumises à l'examen du Comité des travaux historiques.

» Cette haute assemblée, à laquelle j'avais réservé le droit d'indiquer elle-même certaines recherches intéressantes à faire en histoire, archéologie ou philologie, n'a point eu à user de ce privilège. Elle a borné son travail à un simple choix, choix souvent difficile en raison de l'intérêt des questions proposées; elle a dû en réserver un grand nombre, qui seront certainement à l'ordre du jour des prochains congrès, adopter de préférence celles qui lui ont paru présenter un intérêt plus immédiat, quelquefois en généraliser les termes; mais je suis heureux de constater ici que le programme rédigé par elle, et que j'ai l'honneur de vous adresser, est uniquement dû à l'initiative de vos compagnies.

» J'ai, dès maintenant, la certitude que les différents points de ce programme seront, l'an prochain, l'objet de communications analogues ou contradictoires, que vos études préalables auront pour conséquence de faire naître des discussions au sein des séances que l'intérêt des découvertes locales faites par les Sociétés savantes sous l'unité d'impulsion qu'elles se donnent elles-mêmes se généralisera dans ces débats, et que le caractère et tous les avantages d'un véritable congrès seront dès lors acquis à votre réunion.

» Permettez-moi d'espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez bien donner à ces instructions et au programme qui les accompagne toute la publicité désirable, et en ordonner l'insertion au procès-verbal de votre prochaine réunion.

» Recevez, etc.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*,

» Signé : Jules FERRY. »



PROGRAMME DU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1883.

I. — *Section d'histoire et de philologie.* — 1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche?

2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées?

3° Histoire des milices communales au Moyen âge. — Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers-état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIVe siècle; levées en masse ou appel de l'arrière-ban; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des

confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François Ier (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV.

4o *Pélerinages*. — Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte?

5o Signaler les documents antérieurs à la fin du xve siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles.

6o *Rédaction des coutumes*. — Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites.

7o *Etats provinciaux*. — Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action.

8o Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances.

9o Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au xvie siècle inclusivement?

10o Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires.

11o Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles; leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et maîtres-adjoint. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires, rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles.

12o Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du xvie siècle? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné?

II. — *Section d'archéologie*. — 1o Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du Moyen âge, en France et en Algérie, qui

ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications.

2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le milieu du XII° siècle?

3° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romaine, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

4° Quels sont les monuments dont la date attestée, par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du Moyen âge?

5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les édifices de la France.

7° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le Moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au XIIIe siècle?

Communication est ensuite donnée à l'assemblée d'une mesure que le Bureau s'est vu dans la nécessité d'appliquer conformément au paragraphe 2 de l'article 26 de nos statuts; en conséquence, il a dû prononcer la radiation de M. le comte Alexandre DE LUBAWSKI et de M. le commandeur MARGIOTTA, qui, après plusieurs avis, n'avaient point acquitté la cotisation fixée par le règlement. De plus, M. le commandeur MARGIOTTA, fondateur et président d'un « Aréopage des plus décorés de toutes les nations, » qui se permettait de se qualifier « membre correspondant *pour la péninsule italique* de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, » a été formellement invité à cesser d'usurper sur certaines circulaires, lettres d'avis, etc., un titre que ladite Société ne pouvait et n'entendait lui conférer.

Ouvrages reçus :

1° *Etude sur les Médaillons contorniates.* Extrait de la revue belge de numismatique. Bruxelles, Gobaertz, 1882. In-8° de 67 pages, 5 planches. — Hommage de l'auteur M. Ch. Robert, membre correspondant.

2° *Tiers de sous d'or de Marsal, de Vic, de Novéant et de Naix.* — Paris, Marpon et Flammarion, 1882. In-8° de 24 pages. — Hommage du précédent.

3° *Mémoires de l'Académie de Metz.* Années 1878-79; tome VIII de la 3e série.

4° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*. Année 1881, tome II, 2e livraison.

5° *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*. Années 1881-1882, tome VII.

6° *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. Année 1882, 7e fascicule.

7° *Revue des travaux scientifiques*. Année 1881, 6e livraison.

8° *Revue de l'histoire des religions*. Année 1882, tome V, 2e livraison.

9° *Annual report of the board of regents Smithsonian institution for the year* 1880. Washington, 1881. In-8° de 772 pages.

10° *Journal de Montmédy*, mois de juillet 1882.

11° *Le Monde inconnu*, mois de juillet 1882.

Au sujet d'une découverte archéologique récemment survenue à Saint-André, commune du canton de Souilly, M. JACOB porte à la connaissance de ses collègues les renseignements fort intéressants que se sont empressés de lui fournir M. le docteur Gillet, de Beauzée, et M. Brion, instituteur de la commune de Saint-André. Aussitôt que ces objets seront parvenus au Musée de Bar-le-Duc, où M. le docteur Gillet a exprimé l'intention de les déposer, M. JACOB se fera un devoir d'en donner à la Société une description exacte et détaillée.

En raison du petit nombre de membres présents à la réunion, la séance se termine par la lecture des rapports et les scrutins d'admissibilité sur les candidatures portées à l'ordre du jour.

Conformément aux conclusions des rapporteurs, les trois candidats sont déclarés admissibles, et M. le docteur THOMAS, maire de Revigny, ayant réuni le nombre de suffrages exigé pour l'admission, est proclamé membre correspondant.

Séance du 6 Septembre 1882.

Présidence de M. Edmond DEVELLE, *président*.

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Charles COLLIN, DANNREUTHER, GIRAUD, JACOB, LALLEMAND, LANGROGNET, SAILLIET, SERTIN et ROYER.

Assistent également à la séance : MM. HÉRELLE et MAXE-WERLY, membres correspondants.

S'excusent et adressent leurs votes : MM. FLORENTIN, KONARSKI, MARÉCHAL et PAGET.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Après cette lecture, le Président souhaite la bienvenue aux deux membres correspondants qui ont bien voulu honorer de leur présence la réunion de ce jour.

Lettre de M. BARROIS, instituteur à Haussignémont, adressant à

la Société la description de quelques monnaies romaines par lui trouvées à Perthes (Haute-Marne). — La lecture de ce travail sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Lettre de remerciement de M. le docteur THOMAS, maire de Revigny, récemment élu membre correspondant.

Lettre de M. DESSEILLES, notre collègue, priant la Société d'agréer l'expression de sa gratitude pour les démarches qu'elle a bien voulu faire auprès de M. le Préfet pour appeler son attention sur l'église d'Avioth.

Ouvrages reçus :

1º *Notice sur le tombeau de Warin de Gondrecourt, en l'église Saint-Etienne de Saint-Mihiel.* Nancy, Crépin-Leblond, 1882; in-8º de 30 pages. — Hommage de l'auteur, M. Léon GERMAIN.

2º *Origine de la famille Le Pois.* — Extrait du *Journal d'Archéologie Lorraine* (juin 1882); in-8º de 8 pages. — Hommage de l'auteur, M. Léon GERMAIN.

3º *Note sur un manuscrit de Pierre Gringore*, par M. DE BRAUX, membre correspondant. — Brochure in-8º de 8 pages. — Hommage de l'auteur.

4º *Revue des travaux historiques*, année 1882, 3me livraison.

5º *Mémoires* de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Hâvre. — 24e et 25e livraisons.

6º *Les Médailleurs de la Renaissance*, par M. Aloïss HEISS; brochure in-8º de 16 pages. — Hommage de l'auteur.

7º *Journal de Montmédy.*

8º *Le Monde inconnu.*

Lectures :

Des plaques d'Esclaves, par M. MAXE-WERLY. Remerciements du Président au nom de la Société.

Chronique de Dammarie, par M. l'abbé JEANNIN.

Note sur un petit monument de Ligny, attribué à Jacob Richier, de Saint-Mihiel. — Communication de M. MAXE-WERLY.

A ce propos, M. MAXE-WERLY appelle l'attention de la Société sur les initiales I. R. et sur la date 1631 qu'il a rencontrées sur les stalles du chœur de l'église de Ligny. Sans prétendre attribuer la confection de ces boiseries à un membre de la famille des Richier, M. MAXE-WERLY fait remarquer que les initiales I. R., signature de Jacob Richier, se retrouvent sur une grande médaille de Marie Vignon, seconde femme du connétable de Lesdiguières, de qui on connaît un contrat passé avec *Jacob Richier, de Saint-Mihiel;* qu'en 1624, Claude Richier était chapelain de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, de Ligny, et qu'en 1627 un certain Jacques Richier, dont la profession n'est point indiquée, était établi dans cette ville. Il termine en proposant, sous toutes réserves, de reconnaître dans ces ini-

tiales I. R. le nom d'un Jean, Joseph ou Jacob Richier, qui serait venu, en 1631, sculpter les stalles de l'église paroissiale.

M. le docteur GIRAUD demande à M. MAXE-WERLY son opinion sur le Christ et les deux larrons qui se trouvent à l'église de la Ville-Haute, à Bar-le-Duc. — M. MAXE se déclare incompétent sur cette question.

La séance se termine par le vote sur les candidatures portées à l'ordre du jour, vote à la suite duquel M. DE GAYFFIER est nommé membre titulaire et MM. DE CHANTEAU et l'abbé SOUHAUT, membres correspondants.

Séance du 4 Octobre 1882.

Présidence de M. DEVELLE, *président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, COLLIN, DANNREUTHER, DE GAYFFIER, JACOB, LALLEMAND, LANGROGNET, PAGET, SAILLIET et THOMAS.

Assistent également à la réunion : MM. CHARAUX et MAXE, membres correspondants.

S'excuse par lettre : M. ROYER, empêché.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé à l'installation de M. DE GAYFFIER, qui répond aux paroles de bienvenue du Président en lui donnant l'assurance de son plus dévoué concours aux intérêts et aux travaux de la Société.

Correspondance :

Lettres de remerciements de MM. DE GAYFFIER, DE CHANTEAU et PIERSON, nouvellement élus membres de la Société.

Ouvrages reçus :

1° *De la Pensée*. Paris, Durand et Pedonne-Lauriel, 1881. In-8° de 440 pages. — Hommage de l'auteur, M. Charles CHARAUX, professeur de philosophie à la Faculté de Grenoble, membre correspondant.

2° *Bulletin* de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, 8e année, 1880. In-8°.

3° *Mémoires* de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, tomes XXII et XXIII, 1880-1881. In-8°.

4° *Revue historique et archéologique du Maine;* 1er trimestre 1882, 3 livraisons in-8°.

5° *Revue de l'histoire des religions;* 3e année, 3e fascicule (mai-juin 1882) du tome V.

6° *Journal de Montmédy.*

7° *Le Monde inconnu.*

Lectures

M. Dannreuther lit à la Société un curieux et intéressant travail intitulé : *La Réforme à Saint-Mihiel, Ligier-Richier et sa famille.*

Cette lecture est suivie de deux communications : l'une de M. Barrois, membre correspondant, instituteur à Haussignémont, qui nous adresse une liste descriptive de quelques monnaies antiques par lui trouvées à Perthes (Haute-Marne); l'autre d'un de nos confrères, M. Hérelle, professeur de philosophie au lycée d'Evreux, qui nous rend compte d'une visite qu'il a faite aux archives de Nancy : « là, nous dit-il, il a eu entre les mains un cartulaire du XIIIe siècle provenant de l'ancienne abbaye des Prémontrés de Jeand'heurs, cartulaire qui mériterait d'autant mieux d'être publié qu'il est d'une haute importance au point de vue de notre histoire locale, et qu'il contient environ quatre-vingts titres ne figurant point dans le cartulaire que possèdent les archives départementales de la Meuse et dont le texte est souvent défectueux. »

Séance du 8 Novembre 1882.

Présidence de M. Develle, *président.*

Assistent à la séance : MM. Bécourt, Berteaux, Bonnabelle, Collin, Dannreuther, Fistié, Giraud, Jacob, Konarski, Lallemand, Langrognet, Maréchal, Paget, Sailliet et Royer.

S'excuse par lettre, M. Collinet, empêché.

Ouvrages reçus :

1º *Petite étude sur Avioth et son église,* par M. Bonnabelle, in-8º, broch. de 16 pages, 1 pl. Bar-le-Duc, imprimerie Contant-Laguerre, 1882. — Hommage de l'auteur.

2º *Les tombeaux de l'église de Lenoncourt,* XVIe et XVIIe siècles, par M. Léon Germain, in-8º, broch. de 39 pages, 1 pl. Nancy, Crépin-Leblond. — Extrait des Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, 1882. — Hommage de l'auteur.

3º *Robert-le-Frison,* comte de Flandre, par M. le docteur de Smyttère, in-8º, de 118 pages. — Hommage de l'auteur.

Lectures :

M. Fistié lit un mémoire de M. Péroche, intitulé : L'*Etat glaciaire;* et M. Jacob quelques pages de l'ouvrage de M. de Smyttère : *Les ducs de Bar, seigneurs de Cassel.*

La séance se termine par la lecture des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour.

Séance du 6 Décembre 1882.

Présidence de M. LANGROGNET, *vice-président.*

Assistent à la séance : MM. BÉCOURT, BONNABELLE, COLLIN, DANNREUTHER, FISTIÉ, JACOB, KONARSKI, LALLEMAND, PAGET, SAILLIET, ROYER et THOMAS.

S'excusent et adressent leurs bulletins de vote MM. FLORENTIN, MARÉCHAL et SERTIN ; M. le docteur GIRAUD, empêché, se fait excuser par un de ses collègues.

MM. DANNREUTHER et JACOB présentent aux suffrages de la Société, au titre de membre titulaire, M. Dubreuil, procureur de la République, à Bar.

Correspondance :

1º Lettre de M. DEVELLE annonçant à la Société qu'il a vu en particulier M. Duvaux, ministre de l'Instruction publique, qui regrette de ne pouvoir nous accorder de subvention, mais qui, en échange, veut bien nous offrir quelques ouvrages pour la bibliothèque de notre Société. Notre dévoué Président, malgré le peu d'espoir qu'il a dans le succès de sa demande, renouvelle sa démarche par une lettre officielle.

2º Lettre de M. DE GAYFFIER, membre titulaire, annonçant sa nomination comme conservateur des forêts, à Melun, et par conséquent son départ de Bar. Il demande à la Société d'accepter sa démission de membre titulaire et la prie de le conserver au nombre de ses membres correspondants. M. DE GAYFFIER adresse à la Société, de la part de M. le colonel Ch. DE SAILLY, une brochure intitulée : « *Anciennes paroisse et cure de Coinville.* »

3º Lettre de M. MASURE, membre correspondant, à Orléans, adressant à la Société un de ses nouveaux travaux : « *Evaporation de l'eau dans les terres arables.* »

4º Lettre de M. l'abbé CHAUDÉ, curé de Vaujours, membre correspondant, se plaignant de n'avoir pas reçu le tome I, 2e série de nos Mémoires. M. le Trésorier dit que le volume en question a bien été envoyé, mais à Saulx-les-Chartreux, ancienne résidence de M. l'abbé CHAUDÉ, celui-ci ayant omis de faire part de son changement.

Ouvrages reçus :

1º *Le monde inconnu.*

2º *Journal de Montmédy.*

3º *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, tome X, 1879-1880.

4º *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, 1882. 3e trimestre.

5° *Mémoires de la Société de la section des Lettres* de l'Académie de Montpellier. 1er fascicule, 1882.

6° *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 1882, 36e volume.

7° *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1882.

8° *Evaporation de l'eau dans les terres arables*, par M. Félix MASURE, brochure de 64 pages. — Hommage de l'auteur.

9° *Plaque de foyer aux armes de François Taafe, comte de Carlinford*, par M. Léon GERMAIN. Brochure de 7 pages. — Hommage de l'auteur.

10° *La croix d'affranchissement de Frouard*, XIIIe siècle, par le même. Brochure de 20 pages. — Hommage de l'auteur.

11° *Notice sur sœur Marie-Agnès de Bauffremont*. — Brochure in-4° offerte par MM. CHAPELLIER et DE BAUFFREMONT.

12° *Revue des travaux scientifiques*, tome II, n° 9.

13° *Trésor de Chinon*, par M. Charles ROBERT. — Extrait de l'Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. Brochure de 15 pages avec planches. — Hommage de l'auteur.

14° *Anciennes paroisse et cure de Coinville*, par M. le colonel DE SAILLY. Brochure de 36 pages. — Hommage de l'auteur.

15° *Théologie des plantes*, in-8° de 384 pages, par M. l'abbé CHAUDÉ, curé de Vaujours. — Hommage de l'auteur.

Lectures :

1° *Conjectures sur l'origine de Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge*, par M. Wlodimir KONARSKI ;

2° *Notice nécrologique sur M. C.-E. Perronne*, par *le même*.

M. le Secrétaire quinquennal donne lecture de son rapport sur les travaux soumis à l'examen de la Commission de publication, et la Société ratifie les conclusions du rapporteur en votant l'impression des ouvrages de : MM. BÉCOURT, BONNABELLE, DANNREUTHER, FISTIÉ, GIRAUD, JACOB, KONARSKI, MAXE-WERLY, PÉROCHE et THEURIET.

La Société décide, en outre, que le manuscrit de M. DE SYMTTÈRE, sur l'histoire des comtes de Bar, sera renvoyé à son auteur avec prière de le revoir, et sera imprimé dans le volume des Mémoires de la Société, année 1883.

M. FISTIÉ donne lecture du rapport de M. RENAULD sur la candidature de M. DES ROBERT au titre de membre correspondant, rapport concluant à l'admission.

M. JACOB fait part à la Société du résultat des démarches faites près de M. BALA, maire de Bar-le-Duc, pour l'inviter à rentrer comme membre titulaire dans le sein de la Société, dont il avait été l'un des fondateurs. En conséquence, la Société décide à l'unanimité que le titre de membre titulaire sera rendu à M. BALA.

On procède ensuite au vote sur l'élection de MM. Bonvalot et Géminel, à la suite duquel ces Messieurs sont déclarés membres correspondants.

A la suite du vote sur l'admissibilité, MM. Vauttrin et Des Robert sont déclarés admissibles.

La séance se termine par l'élection des membres qui devront composer le Bureau durant le cours de l'année 1883.

Sont élus :

Président.............	M. Develle, député de la Meuse, pour l'arrondissement de Bar-le-Duc.
Vice-présidents.......	MM. Langrognet, inspecteur d'académie, et Sailliet, agent-voyer en chef.
Secrétaire quinquennal.	M. Alfred Jacob, élu en 1881.
Secrétaire annuel......	M. Charles Royer, architecte.
Trésorier.............	M. Bonnabelle, directeur d'imprimerie.
Bibliothécaire.........	M. Lallemand, maître de pension.



Membres de la Commission de publication : MM. Berteaux, Bécourt et Konarski.



MÉMOIRES.



POÉSIES [1]

Par ANDRÉ THEURIET.

A LA PAYSE.

Pour fêter le printemps, ce soir,
J'ai versé le vin du terroir
Dans une coupe de Venise,
Et d'abord, comme au temps jadis,
Je lève mon verre et je dis :
A la Payse!

Honneur à la payse! — Elle est
Naturelle comme un bon lait
Qui sent le thym et le cytise;
Franchise et bonté, deux aimants,
Ajoutent aux enchantements
De la Payse.

(1) Extraites du *Livre de la Payse*, 1 vol. Editeur Lemerre.

Elle a le charme, elle a l'esprit,
Et la grâce qui ne fleurit
Qu'en plein Paris, la grâce exquise;
Mais l'âpre et rustique verdeur
Forestière est restée au cœur
De la Payse.

Quand elle s'oublie en causant,
Parfois son vieux sang paysan
S'éveille, et c'est une surprise
Que d'ouïr le rude patois
De *chez nous* chanter dans la voix
De la Payse.

Le village entier reparaît
Alors devant moi. — La forêt,
Le vignoble et la friche grise,
Les prés et la Meuse au travers,
Je revois tout dans les yeux verts
De ma Payse!

Elle est ma flamme et ma gaîté;
Comme la rosée en été
Dans un bain de soleil s'irise,
Ainsi mes vers prennent couleur
Et s'allument à la chaleur
De la Payse.

C'est pourquoi, si dans l'avenir
Mon livre a l'heur de retenir
L'humble place qu'il aura prise,
J'y veux comme sur un fronton
Dès aujourd'hui mettre le nom
De la Payse.

Pour que dans les âges futurs,
Échappant aux oublis obscurs,
Quelque vers sonore éternise
Et place à jamais hors de pairs
Ton grand cœur et tes beaux yeux pers,
O ma Payse !



DANS LA PRAIRIE.

Oh! les prés de la Meuse !... Au mois de Floréal,
Quand le soleil rougit la colline boisée,
Il faut voir l'herbe où court un frisson matinal
Onduler parmi la rosée!

Dans sa verte épaisseur la rivière d'argent
Serpente, reflétant comme un miroir fidèle
La fuyante blancheur du nuage changeant
Et le vol noir de l'hirondelle.

La perche et le brochet glissent entre deux eaux;
Et, bercée aux remous du courant qui scintille,
L'effarvatte jaseuse, au milieu des roseaux,
Du matin jusqu'au soir babille.

Que de fleurs! L'amourette et les lotiers mêlés
Tremblent au vent, la flouve aux sauges se marie,
Et le blond poudroiement des pollens envolés
Plane sur toute la prairie.

Çà et là, dans cette herbe humide où monte un flot
De sève, une rougeur en plein soleil éclate :
C'est parmi la verdure un grand coquelicot
 Balançant sa tête écarlate...

De la nappe onduleuse, aux approches du soir,
S'exhalent des parfums vaporeux comme un rêve,
Et l'immense prairie, ainsi qu'un encensoir
 Fume dans la nuit qui se lève.

Une étoile se mire au courant assombri;
L'eau bouillonne; craintive, une sarcelle émerge,
Tourne sa tête noire et, poussant un long cri,
 S'enfuit vers les joncs de la berge...

Les souvenirs d'enfance alors viennent en chœur
Comme des revenants qui soulèvent leurs voiles,
Et le mal du pays vous tombe sur le cœur,
 Avec les rayons des étoiles.

O prairie! ô rivière! ô Meuse de chez nous!
A l'automne, au printemps, dans les clartés jumelles
Des couchants empourprés et des matins si doux,
 Pourquoi donc êtes-vous si belles?...





SOUVENIRS ET IMPRESSIONS.

Extraits de mon Journal.

Par Camille FISTIÉ.

A Madame André THEURIET,

SYMPATHIQUE ET RESPECTUEUX HOMMAGE.

I.

UNE HEUREUSE MATINÉE.

Mars. — Ce matin ma promenade m'a conduit jusqu'à Bugnières, par la *Route du Bon Dieu*, c'est ainsi qu'on nomme un large chemin gazonné qui traverse en droite ligne, de plain-pied, une lieue de forêt. Il y avait un soleil charmant. Il était huit heures. C'est l'heure où les concerts des oiseaux sont à leur apogée. Les piverts comptaient, criaient jusqu'à dix ou vingt coups, si vite que je ne pouvais les suivre : on eût dit des moniteurs apprenant leurs leçons à de muets invisibles écoliers. La mésange-serrurière limait activement et, en l'écoutant, je me croyais transporté dans ces étroites rues populaires où les métiers bruyants se touchent. Mais c'était surtout les merles qui en avaient à raconter. Voilà d'assez amusants artistes déjà, et le promeneur se con-

tenterait à moins, et dire que nous avons encore de bon le rossignol et le coucou, sans parler des autres!

Il me serait impossible de rendre l'impression que me causait ce chant des merles. Leurs si courts couplets, répétés dans toutes les directions, semblaient des essais de flûtes assourdies et pourtant vives, paresseuses, lointaines, profondément païennes et étrangères à toute espèce de sentiment amer. Ils évoquaient, du fond de mon passé, de beaux printemps que je ne dois avoir jamais connus. Non-seulement ils me faisaient oublier le jour d'aujourd'hui, mais encore la terre où je vis et moi-même. Je me sentais doucement transporté dans un monde bien différent du nôtre, dont tous les habitants sont jeunes, où il y a liberté complète, sans travail obligé, sans soucis, un ciel toujours bleu, dont on ne se lasse point, et l'amour toujours frais épanoui du matin. O charme d'une vie mi-nonchalante, mi-enivrante!

En sortant de la forêt, deux kilomètres à ciel découvert jusqu'à Bugnières. J'eus cette sensation comme si brusquement on venait de me déshabiller; mon œil s'était déjà déshabitué d'horizons, l'air était plus vif, et — un silence. Je ne faisais plus partie, pour ainsi dire, de la forêt, j'étais moi seul. Peu à peu la musique des alouettes, que je n'avais point d'abord entendue, descendit jusqu'à moi. Je me figurais alors que j'errais au fond de quelque mer et que ces cent notes aériennes s'égrenaient à sa surface, dans une région dont l'accès m'était à jamais interdit. Ainsi l'harmonie des sphères célestes doit résonner parfois à l'oreille de l'astronome quand l'extase de la science le vient toucher.

Bugnières n'est pas ce qu'on appelle un beau village, et sa grande mare couleur café au lait, où les bêtes viennent boire, n'a rien de poétique. Je n'y ai aperçu que de rares paysans, dans leurs granges grandes ouvertes. C'était presque plus solitaire, je trouvais, qu'aux champs et au milieu de la forêt. Mais il n'est pas de village laid sous ce bon premier soleil printanier, sous cette coupole bleue du ciel, et bientôt de doux, monotones beuglements de vaches, les clairons des coqs qui se répondaient d'un poulailler à l'autre, de l'un à l'autre bout de

l'unique rue, me charmèrent à leur tour, et me firent encore rêver d'une vie pleine de quiétude, loin des villes et des chemins de fer, loin de la politique, loin de la guerre.....

Ainsi, ce matin, j'ai vraiment vécu par l'oreille, et piverts, mésanges, merles dans la forêt, alouettes aux champs, coqs et beuglements de vaches au village m'ont, tour à tour, emporté dans leurs ondes sonores et fait voyager en des mondes divers et toujours beaux.

II.

LE NOCTAMBULE ÉVEILLÉ.

Juillet. — Il y a encore de singuliers types. Hier, le soleil étant déjà couché depuis un bon moment, nous nous promenions, Charles et moi, sur l'ancienne route qu'ont envahie l'herbe et des fleurs, et où l'on ne voit jamais âme qui vive. C'est à cause de cela sûrement que nous avons eu la chance d'y rencontrer M. L.... que personne ici ne connaît que par ouï-dire, qui ne reçoit jamais un chat, ne sort que la nuit venue, dort tout le jour, lui et sa maison, bref, un noctambule éveillé et le personnage légendaire du crû. Quand je dis que nous l'avons rencontré, je n'entends pas dire que nous l'ayons vu en effet, et nous restons, quant à sa figure, dans l'ignorance générale.

Mais enfin, nous avons vu le bout de ses pieds, plus son cocher, son cheval et sa voiture, une voiture basse, sombre, les stores soigneusement tirés, une vraie voiture d'enterrement, mais trop vieille pour un enterrement. Le cheval, un vieux cheval aussi, et aussi de robe sombre, marchait au petit pas, somnolent. A ses côtés s'avançait un cocher à l'unisson, bien qu'encore jeune, lui, la figure pâle, imberbe, timide et douce. Il avait un air tout penaud de notre venue, penaud pour son maître, sans doute, et son regard nous suppliait de passer vite. Puis, derrière la voiture, tout contre la capote, suivait M. L.... en chair et en os. Bien qu'il fît très-beau temps et qu'il

n'y eût pas plus de soleil que de lune, il tenait ouvert, et perpendiculairement incliné entre nous et lui, un immense vieux parapluie de famille. M. L... portait une longue redingote, autrefois noire, qui lui retombait jusqu'aux pieds, et que je pris d'abord pour une soutane. De toute sa personne, grâce au parapluie, nous n'eussions tout de même pu voir que ses mollets, si sa redingote ne nous les avait cachés. Tous trois, maître, cocher et cheval, marchaient lentement, doucement.

Quand nous les eûmes dépassés, et vraiment nous avons mérité un prix de discrétion, Charles, plus au courant que moi de tout ce qui se dit, me raconta ce qu'il avait entendu sur cet original.

Son histoire ne tient pas long, car personne ne la connaît. On sait seulement qu'il est le beau-père de l'ancien Sous-Préfet et possède une certaine fortune. Il vit seul avec deux domestiques et son cheval. Depuis des années on ne les a vus de jour. Il habite, dans une rue retirée, une vieille petite maison de maître, entre cour et jardin, le tout clos de hauts murs, et où l'on pénètre par une porte-cochère, quand on pénètre, car elle reste toujours close, ne s'ouvre un instant, au crépuscule, que pour laisser passer la voiture. M. L... a la passion de se rendre invisible. Il ne s'introduit dans son véhicule que dans l'intérieur de la cour, la porte encore fermée, et, de même, pour en descendre, au retour. Le regard d'autrui le blesse, lui est insupportable, lui paraît comme une atteinte à la propriété de sa personne, à tout le moins une indiscrétion, une impudeur. Et c'est tout ce qu'on sait de lui.

Comme, quand nous avions passé, le cheval montait lentement un semblant de côte, son maître, une fois arrivé sur le plateau, l'avait fait arrêter et reposer une bonne demi-heure, dans l'espoir peut-être d'éviter notre nouvelle rencontre. Mais nous revenions justement, et plus de parapluie, plus de redingote-soutane. M. L... s'était-il donc évanoui dans le crépuscule grandissant? Le cheval restait toujours immobile, la tête basse, comme habitué à ces longs repos. Le cocher, son fouet levé, se tenait immobile sur le siège. Il eut son même air honteux

et penaud de tout à l'heure, porta lentement la main au bout de son nez pour se gratter, quand enfin, quelque ficelle, je pense, ayant été tirée depuis l'intérieur de la voiture, il remua son fouet, et le vieux cheval prit un trot assourdi.

Certes, voilà des gens qui doivent avoir de la vie une conception plus mystérieuse que nous autres. Ils ne connaissent que le ciel étoilé, ou sans étoiles, ni lune; peut-être aussi la pleine lune paraît-elle trop hardie à M. L... — Bref, il ne voit jamais que des champs, des bois silencieux, assombris. Ce monde est pour lui un monde où l'on dort. Passé minuit, s'il se trouve sur son chemin un cimetière, j'ai idée qu'il doit aimer à s'y promener longuement, car les morts ne sont pas indiscrets et ne sauraient plus l'effaroucher.

III.

« .... environ le temps
Que tout aime et que tout pullule dans le monde. »

Juin. — Je longeais le canal de Vacherauville, cueillant, çà et là, une fleur nouvelle et souhaitant à chacune la bienvenue. Il n'en manque plus guère. Je suivais un petit fossé plein d'eau qui me fournissait plus de motifs d'admiration que si je me fusse promené le long des beaux magasins du boulevard des Italiens. —Voici les bijoutiers, des fleurs constellées de petits coléoptères dorés, bronzés, azurés; voici les parfumeurs, plus fameux que Rimmel, les menthes d'eau dont j'exprimais le suc dans la paume de ma main, et voici mieux que Tahan et ses meubles, des feuillages, des graminées de toutes les formes les plus exquises.

Je me suis arrêté à un endroit où une belle petite grenouille verte venait de plonger à mon approche, et de disparaître prestement sous la vase. Mais qu'est-ce que ces coléoptères en boules, d'un noir luisant, qui vont s'enfonçant diagonalement aussi sous la vase?... Tiens! tout au fond de l'eau, ces petits brins de paille qui se meuvent lentement? Curieuse façon de se dissimu-

ler : en voudrait-on donc aussi à votre vie? — Puis il y avait de ces grêles insectes à longues pattes grêles qui glissent sur l'eau, où leurs quatre extrémités font courir quatre points brillants. D'autres insectes coureurs encore, longs, minces et frétillants. — En voilà déjà de cinq sortes de petites bêtes, dans un espace d'eau qui tiendrait dans une cuvette. Et ce n'était pas tout. Des mirmidons de petits êtres s'ébattaient sur la vase. J'étais dans l'admiration, quand vinrent à passer deux tout mignons poissons, longs tout au plus d'un centimètre, transparents et précédés de leurs deux petites ombres, ce qui faisait comme quatre poissonnets : un couple clair et l'autre plus sombre. Ils passèrent et repassèrent, toujours côte à côte, des inséparables! Et je pensais pour le coup qu'ils étaient le bouquet de la fête. Pas du tout. Brusquement, voilà la vase qui se soulève; je m'attendais à revoir un de mes gros coléoptères luisants, mais non, c'était ma grenouille que j'avais déjà oubliée, et qui me croyait reparti.

Elle se souleva lentement, lentement, se hasarda quelque peu, puis, me voyant immobile, elle s'aventura jusqu'à sortir de l'eau et se planta en face de moi, son œil plongeant dans mon œil. Nous nous observions l'un l'autre, et, cette fois enfin c'était, me disais-je, la fin du spectacle, quand flotta devant moi une libellule aux ailes brunies, suivie d'une autre dont les ailes étaient d'un superbe violet sombre.

Ma foi! je serais encore planté devant mon petit fossé si je n'avais senti des fourmis dans les mollets.

IV.

LE COQ.

Dans la cour de mon auberge il y a un poulailler fermé par des lattes à claire-voie où, seul tout le jour, s'ennuie et se démène un pauvre coq. J'ai partagé avec lui mon goûter, et c'était touchant, attendrissant, de le voir piqueter mes miettes de pain. Ne pouvant se résoudre à les manger, une si bonne

aubaine pourtant, il s'agitait, se trémoussait, s'égosillait à appeler les poules absentes. Dans son impatience il frappait les miettes de son bec, comme d'un marteau, les divisait en de plus petites miettes, les pulvérisait, appelant toujours, et rien ne venait. Il aurait manqué à son honneur de coq en profitant seul de cette fortune inespérée. Aussi gaspillait-il mon pain plutôt que de le manger, et cependant ce qui est bon pour des poules, les coqs doivent aussi le trouver bon. — Brave coq! quel instinct de dévouement et d'abnégation! Quelle chevalerie! Combien ce coq en remontre à nous autres hommes! Rien pour lui, tout pour les poules, pour ces petites poules qui pondent et couvent! De bon pain fait de bons œufs d'où sortiront des poussins!... Ma foi, je suis bien aise que le coq soit notre emblème national, et qu'au lieu de l'égoïste léopard, des aigles voraces, nous ayons, nous, Français, adopté le coq gaulois, le coq libéral, généreux jusqu'à l'oubli de lui-même, et — toujours amoureux.

V.

UNE IMPRESSION DE 1870.

Octobre. — La receveuse des postes m'a appelé, ce matin, pour me montrer des morceaux de taffetas, jaunes, huilés, qui sont autant de missives qu'on a découpées dans un ballon parti, il y a quelques jours, de Metz assiégé, et tombé près de Fresnes. « Un tel fait savoir à sa famille qu'il se porte bien et qu'il pense à elle. » Il y en a pour la Sarthe, pour Marseille, Lyon, pour toute la France. Une de ces lettres est précédée d'une courte supplique en français et en allemand, dans le but de se rendre le trouveur plus favorable, et le fabricant du ballon, qui n'a eu garde de ne pas se nommer, a taillé, lui, en plein drap, et s'est donné bonne marge pour écrire une longue épître.

Dans mon enfance, quand mon père nous racontait ses souvenirs des deux invasions de 1814, 1815, nous étions tout

oreilles, et je me demandais, à part moi, ce que pouvait bien être une *Invasion!*

Poste par l'air; des nouvelles de tel et tel, iniquement fusillé par nos vainqueurs; passages de prisonniers évadés, isolés ou par groupes; la gare, la ligne du chemin de fer désertes et vides, les rails déjà rouillés, l'herbe y poussant entre les pierres; les fils télégraphiques rompus, pendants, et psalmodiant des *miserere*, tout en servant d'appui à des toiles d'araignée; des ponts coupés; les mots — Prussiens, canons, — dans toutes les bouches, du vendangeur pendant qu'il emplit sa hotte de raisins, du cueilleur de pommes pendant qu'il décroche ses fruits avec une longue perche dentelée au bout; chaque passant étranger examiné avec défiance d'abord, puis une fois qu'il a dit d'où il est, qui il est, traité en ami; des espions vrais ou supposés, presque toujours supposés; de temps en temps une nocturne chevauchée ennemie à travers le pays; toute enseigne enlevée des auberges, des maisons; l'horloge de l'église arrêtée; les cloches n'osant plus sonner ni messes ni angélus; le courrier des dépêches n'arrivant jamais aux mêmes heures et, chaque jour, rapportant quelque nouvelle invraisemblable histoire; son sac vide de tout journal; tout le monde se mettant à courir quand court un enfant, et tressautant au galop d'un cheval; même pendant la semaine les paysans assemblés au café, ou par groupes dans le village; les femmes affluant, le soir, à l'église, où l'on prie pour la paix; les morts enterrés sans cloches et, aussitôt enterrés, oubliés; le drapeau blanc avec la croix rouge de l'Internationale pendant, çà et là, à une fenêtre; les Allemands qui sont établis dans le pays depuis des années, expulsés ou tolérés, mais n'osant plus saluer leurs connaissances; danses et mariages ajournés; les fanfares laissant là leurs instruments pour s'organiser en francs-tireurs, ou partant pour la mobile; une rare lettre colportée de maison en maison; des mères en deuil et sanglotant dans la rue; parfois, en plein jour, comme avant-hier, un passage ennemi; des volets qui ne fermaient plus depuis des années, soigneusement tirés quand vient le crépuscule; la chasse interdite; de temps en temps une longue enfilade de voitures vides, qui avaient été prises en réquisition, et

que leurs conducteurs, aux figures inconnues, remmènent chez eux; les arbres qui bordent la route eux-mêmes émus de voir passer tant de jeunes gens qui s'en vont prendre du service en *France;* les gendarmes partis, et les conseils municipaux dissous; le même événement traduit en vingt versions contradictoires; jusqu'à la façon de s'exprimer qui est influencée par ce qui se passe, et l'énergie des sentiments s'échappant en mots plus énergiques, — la langue grasse dans toutes les bouches; enfin des voix d'enfants partant de derrière les haies des jardins et chantant toujours le premier couplet de la *Marseillaise*....

Et je sais maintenant ce que c'est qu'une *Invasion*, — encore l'ennemi dédaigne-t-il d'occuper ce village écarté.

VI.

CHALAINES.

Août. — Allé ce matin à Chalaines, à un kilomètre de Vaucouleurs, de l'autre côté de la Meuse. Quel vrai bon petit village! Quelles bonnes figures! Les poules même y vivent plus unies qu'ailleurs, là, picorant sur une voiture chargée de fumier, sous la surveillance d'un coq pacifique, et, plus loin, perchées, l'une contre l'autre, bien serrées, sur une gaule, en attendant qu'ait cessé une fine pluie qui tombe. Les petits chats y jouent aussi plus gentiment, tandis qu'à côté d'eux des paillassons de berceaux séchaient étendus sur des haies et laissaient voir une place creuse, brunie... Juché sur le parapet du pont, un moutard de cinq ans n'a pu me dire ni le nom de la rivière, ni même celui de son village, mais, tout le premier, il m'avait dit bonjour pour attirer mon attention. Oh! le bon petit village, en face Vaucouleurs qui s'élève quelque peu en amphithéâtre. Une avant-garde de cuirassiers venait de passer, et un groupe de paysans stationnait contre une maison, attendant encore d'autres cuirassiers. Ces braves paysans avaient une mine toute réjouie, et bien qu'ils fussent plusieurs, et moi seul, ils parais-

saient comme intimidés en me voyant m'avancer si près d'eux, moi, un bourgeois. Un nain, avec des béquilles, était leur *loustic*. Quelles attitudes à peindre! Des laveuses battaient leur linge contre le pont, et, cent pas plus loin, encore des laveuses. Un ciel pommelé, blanc et bleu, se mirant dans la rivière. Je me sentis brusquement saisi par cette double harmonie : — tout ce vert, ces arbres des rives, et puis ces déchirures bleues du ciel et ces boules de nuages blancs, en haut et en bas; c'était beau à faire pleurer, beau du beau éternel, central, une ouverture du beau en soi. Un instant d'un semblable tableau, et voilà une provision de patience et d'espérances pour de longs mois. — Une belle paysanne, entre deux âges, brune, avec une légère tache vineuse sur la joue droite, conduisait sa charrette dans la direction de Vaucouleurs, quand les vagons du chemin de fer s'arrêtèrent à la gare. Elle descendit de voiture, fit faire un demi-tour à son cheval pour l'empêcher de voir les vagons et le tint par la bride, longtemps, jusqu'à ce que le train eut passé et disparu du côté de Neufchâteau. — Avouez, madame, que vous n'êtes pas très-brave? — Oh! c'est qu'il rue au chemin de fer, je le connais, il a beau être vieux, il rue encore comme un poulain, et un accident est si vite arrivé! Puis, n'est-ce pas, je ne suis qu'une femme.

Quelle exquise matinée!

VII.

UN CHIEN OBSERVATEUR.

Je suivais, tout en lisant, la route d'Avioth quand, à un tournant, je vois déboucher un chien de berger, en tête de son troupeau de moutons. A travers ma lecture je fis la réflexion que ce chien boitait, et un intérêt de pitié me le faisant regarder plus attentivement, — mais non, me dis-je, il ne boite pas réellement, on dirait seulement qu'il boite, et j'alternais ainsi entre : tout de même il boite et, non, il ne boite pas. Nous allions au

devant l'un de l'autre. Quand je le dépassai, — décidément, pensai-je, il a bon pied bon œil et il ne boite pas plus que moi-même, et défila son troupeau suivi d'une bergère qui elle, pour le coup,... boitait boitant.

On ne m'ôtera point de l'idée que ce chien, pour qui sa bergère est évidemment un être supérieur, que l'on ne peut que gagner à imiter, et qu'il voyait toujours boitant, s'ingéniait à boiter comme elle.

VIII.

LES ÉTOILES.

Ce soir, depuis le pont Saint-Jean, la vue du ciel étoilé m'a causé une impression plus vive que jamais, m'a tout entier pénétré d'un enthousiasme intime... Que ce ciel étoilé ne nous hante pas davantage, qu'il ne soit pas comme le dessous, l'envers de toutes nos pensées, c'est une chose qu'il m'est impossible de comprendre. Il faut que je dise ce dont j'ai l'âme, le cœur plein, et qu'enfin je les vide d'une admiration qui déborde.

D'abord, quel rassérénement il nous procure, ce ciel étoilé, et comme il réduit à néant nos agitations vaines, nos inquiétudes d'un jour! Comme il dit aussi notre fraternité humaine! Mais surtout comme il proclame l'existence de Dieu, et, à la vue des étoiles, quelles espérances d'immortalité lèvent en nous! Il semble une riche moisson, alanguie par je ne sais quelle fatalité d'indifférence terrienne, qui se redresse incontinent, rafraîchie par une rosée filtrant des étoiles, et nous sommes tout surpris de posséder de telles richesses auxquelles nous pensons si rarement, que nombre d'hommes même n'envisagent jamais, et pourtant au prix desquelles tout ce que nous croyons tenir d'une prise bien autrement certaine, s'évanouit.

Les étoiles! Et quelle bonne petite loge que cette Terre pour

bien les voir! Quoi! depuis ce coin reculé, perdu, où nous vivons, il nous est néanmoins donné d'apercevoir les mondes éparpillés dans l'infini, et ces mondes, en comparaison desquels celui-ci n'est qu'un grain de sable, nous les distinguons à une telle effroyable distance qu'ils ne nous paraissent, les plus proches encore, que de rutilants diamants!

Les étoiles! quelle fête, quel festin pour notre œil, pour notre intelligence! et tous, nous sommes tous assis également à l'aise à la table de cet éternel banquet!.... Et je me demandais, allant et venant sur le pont : — A quel jour de ta vie es-tu, ce soir? Où et quand tes yeux se sont-ils ouverts pour la première fois devant cette merveille? Comment peut-il se faire que tu n'en sois pas plus souvent saisi? Est-ce donc qu'il te semble qu'un tel spectacle te soit dû? Et pourtant, qui es-tu? Un atome d'un atome de terre... Les passants et moi nous avions comme changé de nature. Nous n'étions plus, non, les mêmes que tout à l'heure, à la lumière du jour. Nous nous trouvions dans une obscurité en harmonie avec notre ignorance; le ciel seul, au-dessus de nous, était embrasé. J'avais une secrète envie de leur crier : — Frères, embrassons-nous! Il me paraissait aussi comme si j'avais déjà admiré ce même ciel, à cette même heure, ailleurs, il y a bien longtemps. Peut-être qu'avant de venir sur cette Terre?.. Mais je ne me souvenais plus de rien, et cependant un je ne sais quoi me reliait à ces mondes supérieurs, comme si je devais y monter, y retourner quelque jour. Ils m'attiraient par une vague réminiscence de notre antique passé. Qu'est-ce donc qui nous appelle là-haut? et qui sommes-nous ici, tout en bas? Mais regardez donc ce ciel, vous tous qui passez! Mais regardez donc! Venez tous et regardons là-haut! Oh mes amis, nous sommes bien peu de chose puisque nous ne pouvons nous élancer vers les étoiles, que nous sommes englués à cette Terre, et pourtant nous sommes quelque chose de grand aussi, la vue de cet Infini nous étant accordée! Oh mes amis, jamais encore je n'avais mieux compris combien nous sommes frères, tous!

Mais quoi! cette exposition permanente des mondes qui peu-

plent l'Univers ne nous arrache que de stériles cris d'admiration, sans que d'ailleurs nous en tirions de conséquences quant à leur Auteur probable, évident, et quant à nous.

Nous savons que nous ne sommes ici que pour quelques jours, que nous ne faisons que paraître pour bientôt disparaître, et cette vision d'un Infini, habité certainement, comme l'est cette Terre, ne nous secoue pas autrement dans le plus profond de notre être? Nous sortons, soit, du néant d'hier, comme la lune sort d'un sombre nuage. — Nous voilà en vue de ce ciel étoilé. — Mais, demain, le noir nuage va nous recouvrir de nouveau, comme la lune qui ne ferait que traverser une bande azurée, et il nous est possible de croire que ce sera fini de nous, qu'on ne nous a tirés du néant que pour nous faire entrevoir, une seconde, l'*Être* dans toute son intensité, que pour nous montrer l'Infini vivant! Nous pouvons accepter que, produits de cette Terre, nous y rentrerons tout entiers, à jamais étrangers à ces myriades de mondes qui nous ont été révélés un instant, et puis c'est tout, nous ne sommes plus rien! Une telle conception peut trouver créance en l'esprit de l'homme, d'un seul homme!

Cependant, de bonne foi, voyons, l'existence de Dieu s'impose à qui regarde le ciel étoilé, l'existence de Dieu et, ce qui en est la conséquence logique, l'immortalité de l'âme, émanée de lui.

A tout le moins cette montre d'une incontestable toute-puissance devrait-elle nous jeter à genoux, nous abîmer dans l'adoration, dans l'amour, tandis qu'il semble que nous y puisions, au contraire, comme une nouvelle audace pour nier que ces merveilles soient l'œuvre d'une Intelligence souveraine, et notre conclusion c'est que tout cela existe par soi-même et a toujours existé, que nous ne sommes dépendants que de la seule nature qui nous donne l'être, puis nous le retire, avec indifférence, sans savoir ce qu'elle fait, n'ayant pas seulement conscience d'elle-même, bien loin d'avoir conscience de ce qui d'elle sort. L'homme n'est rien. Il y en a qui nient jusqu'à son libre-arbitre : par conséquent plus de mérite, plus de démérite. Sa conscience personnelle s'éteint avec lui, si tant est qu'il ait ja-

mais eu de réelle personnalité, et néanmoins, dans cet entre-deux du néant d'hier et de demain, qui est la vie, il ne rêve pas, il n'imagine pas, — ce qui serait déjà quelque chose, ce qui serait beaucoup, — il voit, il voit de ses yeux, et non pas tout l'Infini, mais un petit coin, une imperceptible partie de cet Infini, et cela suffit pour que son intelligence s'y perde et s'y abîme.

Malgré cela vous niez, ou vous êtes indifférents. Le ciel étoilé, ce puissant bélier qui frappe à la porte de notre intelligence, ne l'a pas ouverte. Dites-moi donc ce que vous demandez pour être convaincus? Prétendez-vous *toucher* Dieu? *toucher* l'âme?

Comment donc est-il possible, quand on voit ce ciel, de douter une seconde de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme! Et, l'ayant vu, est-il compréhensible que nous puissions nous laisser aller de nouveau à l'ennui, trouver cette vie maussade, mauvaise, nous livrer au désespoir, ne croire plus à rien!

S'il ne nous était pas donné à tous de l'admirer, si de rares privilégiés étaient seuls appelés à le contempler, une fois en toute leur vie, ne dirions-nous pas que Dieu s'est par trop révélé à eux, que d'une telle révélation leur liberté morale doit se trouver anéantie, et ne seraient-ils pas pour nous comme des voyants, des initiés vivant par anticipation d'une vie idéale! Si moi-même je ne puis exprimer ce que pourtant je sens, rendre ce que pourtant je sais, et si, d'autre part, je ne sais, je ne sens, comme en ce moment, qu'à de rares intervalles, je me persuade que c'est à cause et pour la sauvegarde de ma liberté morale, dont l'essence exige que nos clartés soient mêlées d'ombres.

Quelle clarté cependant que cet infini champ des étoiles!

Mais, voilà! ce colossal événement, — la vue de l'Univers, — parce qu'il n'arrive pas tous les cent ans, tous les dix ans, tous les ans, tous les mois, mais presque chaque nuit, que, chaque nuit, ce livre du ciel étoilé ouvre devant nous ses pages, où notre destinée est écrite en lettres qui sont des mondes, parce que ce prodige est quotidien, il est devenu pour nous

comme banal, nous nous en occupons à peine, et non-seulement nous, mais encore les Livres sacrés. La Bible, au chapitre 1er, rejette les étoiles à la fin d'un paragraphe pour dire : — « il fit aussi les étoiles, » — et, des siècles plus tard, un prophète s'avise, en passant, que — « Les cieux proclament la gloire de Dieu. » — De nos jours on a trouvé qu'ils « *ne révélaient qu'impuissance et monotonie !* » L'Évangile, lui, ne relate, je crois, que l'étoile qui guida les Rois-Mages.

Et pourtant quelle montre de la toute-puissance de Dieu, quelle preuve de son amour pour nous, et quel aimant pour nous attirer à lui !

Arrière les pénibles, étroites recherches de la philosophie ! Qui a vu, avec sa pensée, le ciel étoilé un seul instant, celui-là en sait assez !

Mon Dieu ! augmentez notre admiration pour votre ciel étoilé ! Dessillez enfin nos yeux qui voient sans comprendre ! O ruissellements d'étoiles ! gouttelettes, vapeurs de mondes ! O contemplation apaisante du ciel étoilé ! Etoiles ! comme la même coupe, aux festins d'autrefois, passait de bouche en bouche, vous nous délectez, fraternellement, tous les hommes, de la vue de vos mêmes insondables splendeurs ! Étoiles, où s'est déroulé peut-être notre antique passé oublié, et qui êtes notre champ d'action à venir ! Étoiles, où nous cherchons, où nous retrouverons les morts qui nous étaient chers ! Étoiles de notre Père !...

Mon Dieu ! je crois en toi du plus profond de mon âme et je voudrais t'aimer du plus profond de mon cœur et, en toi, avec toi, tous les hommes mes frères. C'est là, aussi bien, tout ce que tu nous demandes, en retour du don de la vie et de la vue de cette incompréhensible merveille, — notre amour pour toi et entre nous ! Mon Dieu ! c'est bien vous, Auteur de toutes choses, qui avez toujours été avant moi, qui serez toujours de même quand j'aurai disparu de cette Terre, c'est bien vous que je nomme en ce moment. Que des profondeurs de mon néant ma voix s'élève jusqu'à vous. Qu'en ce jour rapide de mon existence, cette fois-ci du moins, en ce moment, en cet instant, que ma prière monte jusqu'à vous ! Les rayons de vos étoiles

viennent à moi de si loin, et ils ont mis tant d'années pour m'arriver ! L'homme n'existait pas encore sur cette planète, il devait s'écouler des siècles avant qu'il n'apparût, quand ce rayon, que j'ai vu ce soir, est parti de son foyer. Et ce rayon serait donc, — lui qui n'est qu'une seconde à vos yeux, — une éternité, comparé à ma fugitive existence ! Cette étoile d'où il s'est élancé, qui ne renferme pas de pensée en elle-même, qui n'est pas plus qu'un roseau, elle serait donc plus qu'un homme, — si l'homme mourait tout entier !...

Mon Dieu ! augmentez notre admiration pour votre ciel étoilé !

IX.

LES SOUCIS D'UN BERGER.

Je suis rentré, ce matin, en compagnie du berger, tous deux suivis de notre troupeau, qui était tenu à peu près en ordre par nos chiens, nos sergents, Sibelle et Farouche. Mais Sibelle est pleine, elle doit mettre bas dans dix jours, et il en résulte que sa surveillance se relâche, qu'elle n'enjambe plus les moutons sur un signe de son maître. — Patience ! murmura celui-ci, dans quinze jours ! Je conserverai quatre des petits qu'elle me donnera. Le malheur, voyez-vous, c'est que, couchant dans la même écurie que ces deux chèvres et ce bélier que voilà, et qui m'appartiennent, Farouche et Sibelle se sont entendus pour ne pas les inquiéter, leur laissent tout faire. Le bélier et mes chèvres, — regardez comme en ce moment elles vous font les sournoises ! — profitent de la chose, sont le plus souvent en contravention, et ainsi du plus mauvais exemple pour le reste du troupeau. Hé ! Sibelle, *Geiss! Beiss!* (Chèvre ! mords-là !) Hé ! Farouche ! — Vous êtes donc alsacien ? demandai-je. — Non, monsieur, mais mon père l'est, et Sibelle, et elle ne comprend bien que l'allemand... Les moutons, continua-t-il, obéissent encore, si je n'avais qu'eux à conduire, mon métier serait assez doux. Mais ce sont ces mâtines de biques. Tenez, juste-

ment? Hé! Sibelle, la bique Fontaine, *Beiss!* Hé! Farouche, la bique Davigot! — Comment, vous les connaissez toutes par les noms de leurs propriétaires? fis-je. — Oh, je *croirais!*.. Le dimanche, par exemple, c'est un plaisir. Ce jour-là les biques restent à la maison, je n'emmène que les moutons. Eh bien, nous avons vacances alors, mes chiens et moi. Les moutons, ça a l'instinct de l'obéissance. Mais les biques, les biques! Et dire que ce sont les miennes qui les encouragent. Il y a surtout cette bique de Fontaine : ma parole, elle sait que son maître est un bourgeois, et elle n'en prend qu'à son aise, ne va qu'à son idée. Voyez-vous, un troupeau c'est comme une école. On croit comme ça qu'un berger n'a qu'à enfiler des perles, ah! ouitsch! Il faut savoir compter avec le caractère d'un chacun du troupeau.... Hé! Farouche, à droite! combien de fois faut-il vous répéter la même chose : — l'un à droite, l'autre à gauche?.. Ouit! ouit!.. Ça n'allait pas, ce matin, je suis tombé sur un maigre pâtis et mes bêtes n'ont pas mangé leur content. Ma foi, nous nous rattraperons cette après-midi. Puis j'ai passé une nuit blanche. Je ne suis rentré chez nous que ce matin, qu'il faisait déjà jour. J'ai fait la *noce* à Saint-André... — Il ne me dit pas, mais ses traits tirés disaient, et il me laissa deviner qu'il venait de dormir d'un petit somme en pleins champs... — Hé! Sibelle, Hé! Farouche! — Et Farouche et Sibelle de se donner un instant un semblant de zèle. Ils avaient cet air de parfaitement savoir que, ce matin, leur maître n'était pas *à son article*. Et non-seulement il venait de dormir, mais encore, ayant bu toute la nuit, il sentait terriblement le trois-six et, pour tout dire, le dieu du troupeau cuvait un reste d'ivresse. Les moutons, eux, ne paraissaient s'être aperçus de rien, mais déjà les chèvres, — les biques, — on eût dit qu'elles se doutaient de quelque chose, à leur façon de vagabonder. — Une bique, en ce moment, se mit à chevroter, Sibelle la tenant par l'oreille :
— Ne faites pas attention, monsieur, Sibelle est juste, et elle ne donne le coup de dent que quand il faut; avec les biques, qui ne veulent pas entendre raison, il faut quelquefois la force... C'est égal! Ils vont bien voir, au pays, que les bêtes n'ont pas leur compte. J'ai passé une nuit blanche, quoi!

X.

IMPRESSION DE CRÉPUSCULE.

Mai. — Ce soir je suis allé, en fumant ma pipe, au devant de la nuit, dans la direction de..., dans quelle direction? J'ai longé une longue haie verdissante, à l'extrémité de laquelle se dresse une haute croix neuve, en pierre de Commercy, ce qu'elle ne manque pas de faire connaître au passant. Arrivé en face de cette croix j'ai pris à droite. Les toits de Commercy fumaient tous derrière moi. J'entendais très-distinctement les derniers bruits du jour, — une caille cachée dans les blés, de lointains cris d'enfants, un chœur de soldats, tout près du cimetière. Vénus venait de s'allumer au ciel, à ma droite. Quand, huit heures ayant sonné, lentement, une à une, tout à coup la fanfare des cuirassiers se fit entendre pour la retraite et joua longuement, en l'honneur du jeudi. C'était un peu toujours le même air, et cependant qu'il faisait bien avec la trompette aux notes plus aiguës qui constamment allait brodant sur chaque air et le dominait. Pour mieux l'écouter je me retournai du côté de la ville, dont je voyais les sveltes clochetons s'effaçant peu à peu dans le crépuscule, et je restai immobile. La caille s'était tue. Vénus maintenant rutilait. Les soldats, dans les intervalles de la fanfare, chantaient toujours, mille petits bruits intimes traversaient leur concert vocal, mais, quand reprenait la musique des trompettes, on n'entendait plus qu'elles seules...

L'étoile de Vénus, sans autre encore visible, l'heure qui venait de solennellement tinter, la ville fumeuse et s'assombrissant, ce clair chant de la caille, ce chœur de soldats — (là où l'on chante, là on est ami)! — et cette fanfare surtout, cette croix blanche se dressant devant moi... Dans quel étrange monde ai-je été envoyé, et où suis-je?...

XI.

VOYAGE NOCTURNE.

Novembre. — La nuit était venue quand je montai dans le courrier; il faisait froid, j'étais seul de voyageur et, ce soir-là, je n'étais guère en humeur de causer avec moi-même : nous avons souvent besoin les uns des autres; — l'homme est un être *groupé*, a dit à peu près je ne sais qui. J'entrai donc en propos avec le conducteur qui, campé sur le siège de devant, le tablier de cuir entre nous, avait une jambe de bois qu'éclaira étrangement une allumette dont il alluma sa pipe à court tuyau. S'apercevant que je regardais cette jambe, qui avait l'air d'une quille retournée, il la souleva lestement pour mieux me la faire voir, — car, n'est-ce pas? fit-il gaiement, ça ne se rencontre pas tous les jours, un conducteur qui n'a qu'une jambe. — De la guerre? demandai-je, m'intéressant déjà à l'histoire qu'il allait, pensai-je, me raconter. — Ma foi non, j'étais charpentier et je suis tombé du haut d'un toit. Nous sommes ainsi faits, malheur! que ce me fut comme une déception d'apprendre que mon conducteur n'était qu'une victime du travail. — Fouette, cocher! — Nous traversons au grand trot Domremy, — le Domremy de Jeanne d'Arc, — qui me parut un village comme tous les autres, la nuit trop noire d'ailleurs, trop de froid pour me monter l'imagination. « Savez-vous pourquoi la nuit est noire? se demande un proverbe juif, et il répond que la nuit est noire des pensées du Seigneur. » Mais en ce moment les miennes, de pensées, tournaient autour de ce seul souhait : je voudrais bien être dans mon lit! — Nous voilà à Vaucouleurs :

« ... O champs de Vaucouleurs! »

et c'est là tout ce que j'ai retenu de *La mort de Jeanne d'Arc*, par Casimir Delavigne, une poésie que j'ai pourtant déclamée à

une distribution des Prix, mais qu'il y a déjà longtemps de ça! — Fouette, cocher! — La voiture s'arrêtait un moment devant les bureaux de Poste, dont un volet s'entrouvrait aussitôt, projetant sur le cheval une bande lumineuse, et un bras de femme en sortait, prenait un sac de dépêches et en rendait d'autres : — Enfin, me pensais-je, sa journée est finie, et la pauvre fille ou veuve va pouvoir se coucher et désemmailloter ses membres solitaires sous de chaudes couvertures. — Fouette! — Un gentil, un aimable progrès, que la *Boîte mobile* attachée à la voiture des courriers. Çà et là une lanterne accourait, on jetait vite sa lettre dans cette boîte, et le cheval, toujours trottant, n'en avait pas plus lourd à tirer, — une lettre, qu'elle annonce une mort ou une naissance, qu'est-ce que cela fait au cheval, — et au conducteur!

Enfin nous arrivons à Commercy, dont les rues sont encore éclairées. S'arrêtant devant une enseigne de cordonnier, le conducteur en appelle le propriétaire qui se montre sur le pas de sa porte. — Eh bien? ma botte est-elle prête comme tu me l'as promis? — Et le cordonnier, se grattant la tempe : — Bien sûr qu'elle serait déjà faite, je n'ai qu'une parole, mais je ne savais plus quel est ton bon pied, est-ce le pied droit ou le gauche? — Cré gniaf, jura le conducteur désappointé, moi qui comptais trouver la botte à la maison! Je t'avais pourtant bien dit que c'était le pied *gauche*, cré gniaf! et il allongea un maître coup de fouet au pauvre cheval.

Et dix minutes après je m'étendais enfin dans un froid lit d'hôtel.

XII.

« Aux petits des oiseaux il donne la pâture. »

Août. — Aujourd'hui rien, à moins que ceci. Au sortir du petit village de Saint-André, sur le chemin qui mène à Flabas, j'ai vu une cage attachée au beau milieu d'une haie, et dans cette cage un nid d'herbe et de mousse où se tenaient, bien

serrés l'un contre l'autre, trois petits oiseaux encore couverts de leur duvet. Il doit y en avoir déjà de morts. M'étant approché, ils écarquillèrent leurs yeux d'un noir épeuré. J'avais beau leur faire des pst! aucun d'eux n'osait ou ne voulait ouvrir son bec encore mou, bordé d'un liseret jaune. On sentait vraiment qu'ils se savaient prisonniers et qu'ils avaient le mal de leur creux de branche natale. Peut-être, qui sait? se souvenaient-ils vaguement de l'arrachement sinistre, puis du voyage de leur nid, eux dedans..... Ainsi leur jeune geôlier, (il n'y a que les jeunes pour cela,) les avait placés dans cette haie pour se dispenser de les nourrir lui-même, et il osait encore les recommander à la charité des père et mère, lui le ravisseur. Ceux-ci, en leur apportant tout de même la becquée, qu'ils leur tendent donc à travers des fils de fer, ne se doutent-ils pas aussi qu'on n'en veut point à la vie des petits captifs, mais qu'ils sont destinés à égayer une maison d'homme, et que cet emprisonnement témoigne pour eux, en définitive, d'une amitié cruelle? Bref, la découverte, là, de cette cage, m'a touché, et, tout en plaignant les trois oiselets, je me sentais de l'indulgence pour leur jeune voleur.

XIII.

SAINT AUGUSTIN ET DON JUAN.

Je continue de lire *les Confessions* de saint Augustin et elles m'intéressent vivement. Il est vrai que nous voilà à Milan avec nos amis Alipe et Nébride; qu'Augustin vient de renvoyer en Afrique une maîtresse qu'il ne pouvait cesser d'aimer et qui lui a laissé un garçon, maîtresse aussitôt remplacée par une autre, bien qu'il soit question d'un mariage d'ici deux ans, et que nous n'ayons quitté l'Africaine que pour ne point porter obstacle à ce projet. Nous allons assez souvent voir l'évêque Ambroise, qui vit fort occupé. Maman nous est venue rejoindre depuis Tagaste, enfin nous projetons de nous réunir, une

dizaine d'amis, dans une même demeure, sise bien à l'écart, et d'y vivre heureux, tous ensemble, sans plus nous tracasser d'ambition. — Comme ces détails, très-secondaires pour l'auteur, seuls cependant réveillent l'attention du lecteur et lui font lire le reste! Ils sont d'autant plus les bien venus chez saint Augustin que, tout en vous attachant par ses effusions de cœur et son entraînante bonne foi, il ne laisse pas, à chaque instant, d'être bien subtil, cherchant la petite bête et coupant volontiers un cheveu en quatre. Ses trop fines analyses et ses dissertations lui servent à prolonger ses *Confessions* et, dans son idée, l'excusent de les écrire. Ce que nous retenons le moins de son livre, c'est justement ce qu'il a le plus travaillé et qui lui a demandé le plus de contention d'esprit. Il a converti son âme en une sorte de tabernacle, qu'il décrit minutieusement, où il nous invite à pénétrer, et c'est surtout à l'homme lui-même, à sa vie de tous les jours, que l'on prend intérêt.

Il est bien intéressant, en effet, cet ardent jeune Numide qui ne peut encore se passer d'amour charnel, tout en haletant après le divin, auquel il finira par tout sacrifier. Rien de tel que les cœurs chauds pour les coup d'état intérieurs. Tout ou rien est leur devise et, ne pouvant se donner assez de volupté, ils la centuplent en la supprimant. Que l'on compare saint Augustin avec don Juan, il est évident que ce dernier n'aura pas l'avantage. Don Juan, une fois devenu vieux, (si un tel homme pouvait vieillir!) une fois ses cheveux blanchis, ou la tête chauve, que nous est-il encore? tandis que, dans ces mêmes conditions, saint Augustin reste jeune parmi les jeunes, et ceux-ci, quand il meurt enfin, que sa flamme s'éteint, ressentent un froid comme s'ils venaient de perdre un des leurs. — Et d'où vient que tel vit et meurt en saint Augustin, et tel en don Juan? De la mère, des exemples, des impressions de notre enfance, du tempérament, des filons de race, de la grâce, diront les chrétiens.

Je me figure sainte Monique. Elle devait parler peu, et de préférence des yeux seuls. Elle ne témoignait sa désapprobation, sa peine des écarts de son fils, que par une plus grande mélancolie qu'elle s'efforçait de voiler. Voyant très-peu de monde,

s'habillant fort simplement. Quand Augustin rentrait chez lui, il savait qu'il la retrouverait à sa même place, et toujours doucement occupée. Ses rides la rendaient encore plus sympathique et plus touchante. Puis, pour rejoindre son Augustin, pour finir ses jours avec lui, elle avait quitté tout ce qu'elle connaissait au monde, Tagaste, elle n'avait pas craint de traverser la mer, alors plus dangereuse et plus pleine de mystère qu'elle ne l'est aujourd'hui. Monique était l'âme du foyer de son fils. Au lieu des quatre murs nus, il y retrouvait le calme, la paix que tout Milan, sa maîtresse et ses amis n'avaient pu lui donner. Et où allait-elle puiser, renouveler cette source de paix, agitée cependant par ses angoisses de mère? Dans l'intime de son âme, puis à l'humble église voisine et qui était pour elle ce qu'elle-même était pour Augustin, — le puits caché.

La mère de don Juan, au contraire, devait être quelque douairière toujours coquette, fardée, ayant la solitude en horreur, riant des fredaines de son coquin de fils, les racontant elle-même, et d'ailleurs ne s'intéressant aux gens qu'autant qu'ils servaient à la distraire. Que vouliez-vous que devînt don Juan? Le mariage, la famille, ne pouvait lui apparaître que comme une servitude, une moindre liberté en tout cas, les femmes que comme un charmant gibier qui ne demandait qu'à être poursuivi, et le gibier défendu n'est-il pas le plus désirable! Pourvu que, chaque jour, il pût chasser dans un canton nouveau, car pour ressentir encore des émotions, il était essentiel de les varier. Qu'était l'amour pour don Juan? le plaisir de vaincre la pudeur de ces jolies, frêles créatures voilées, qui voulaient et ne voulaient pas brûler leurs ailes. Lui était le flambeau. Paf! encore une qui s'est laissée prendre. Il rentrait fier chez lui les jours qu'il en avait ainsi pris plusieurs. C'était comme une chasse aux petits oiseaux, pour s'entretenir la main.

Et pour Augustin? Pour lui, qui avait soif de l'Infini, l'amour en était à tout le moins une sensation. Si loin du Ciel, avec lequel il devinait une correspondance dans les regards de sa mère, mais d'un Ciel qui, à lui-même, ne disait encore

rien, l'âme embrasée et pourtant vide, son cœur s'emplissait d'une renaissante lave. Il n'eût pas mieux demandé que de n'aimer qu'une seule femme, mais aucune n'était capable de le remplir. Puis il trouvait que ses sens le trompaient. La volupté qu'ils procurent, il la tenait pour suspecte; son âme lui disait un autre idéal. Et se promenant le soir, dans les environs de Milan, avec Alipe et Nébride, il s'ouvrait, il se confessait à eux, avant de se confesser, plus tard, dans son livre.

Je me l'imagine maigre, de moyenne taille, un peu au-dessous, brun. Non pas le teint coloré que lui donne Van Dyck, mais d'un jaune pâle, avec de grands yeux noirs, pleins de feu, au fond tristes. Une figure ardente, dénotant quelque fatigue, désenchantée, chercheuse. Il avait un regard pour chaque femme qui passait, pour chaque buisson du chemin, puis ce regard se posait longuement sur les lointains horizons. Son geste était sobre et il s'écoutait penser. Comme celle de sa mère, sa puissance était surtout intérieure. En un mot, la tête de *Francia*, du Salon Carré, au Louvre, moins son expression de scepticisme et de douleur dédaigneuse.

XIV.

SOUVENIR DE LA TOURAINE.

JUIN. — Je viens de la ferme de Moizay. Le temps continue d'être superbe, et la campagne est admirable. En allant j'avais, à ma droite, la prairie jusqu'à la Claise, que la fauvette des roseaux égayait de son ramage si familier. Un coteau de vignes et des champs de blés descendaient doucement à ma gauche. Mon chemin était herbeux, bordé de haies d'aubépines, dont les senelles commencent à grossir, et d'églantiers en fleurs. Presque tous les dix pas un noyer, un châtaignier avançait ses branches par-dessus la haie, partageant son ombre également entre le pré et le chemin. Entrevu à travers ces branches surtout, le ciel était d'un bleu intense. Bien qu'il fût à

peine cinq heures du matin, des papillons voltigeaient déjà devant mes pas, et l'air était déjà chauffé par le lointain ami soleil. Cela s'annonçait bien pour moi.

Arrivé près de Moizay, je m'arrêtai sous un fouillis d'arbres qui répandaient une délicieuse fraîcheur : — un petit triangle de prairie bordée de peupliers serrés et d'un petit ruisseau murmurant, où il y avait des saules. Là on entendait toutes sortes de bruits intimes : les poules, les chèvres, l'âne de la ferme voisine, puis les oiseaux autour de leurs nids, et enfin l'exquise musique que faisait une écluse de la Claise. Par une trouée de la haie, je vis un certain espace où l'herbe avait été foulée et, au milieu, deux couronnes de grandes marguerites à demi fanées, l'une encore entière, l'autre rompue comme un collier laissant échapper ses perles. L'heure matinale, ce coin idéalement rustique, cette herbe foulée et ces deux couronnes... Je me sentis comme transporté dans l'Attique, au temps où y vivaient les Muses, les Nymphes et les divinités champêtres. Les saules, c'étaient des oliviers; l'écluse, c'était la fontaine de Castalie; les hauteurs dénudées de Bouc-Ferré, de l'autre côté de la Claise, me semblaient les premiers contreforts du Parnasse, et Moizay, une ferme qu'avait dû chanter Théocrite. Ce petit ruisseau était sacré;

« Argos et Ptéléon, villes des hécatombes,
Et Messa, la divine, agréable aux colombes. »

Messa, Argos et Ptéléon se perdaient, à droite et à gauche, dans les profondeurs de la vallée de la Claise. Toute cette pluie de rayons, filtrant à travers les branches, c'était, assis sur son char de feu, Phœbus qui en inondait la terre. Je croyais vraiment entendre les Faunes sifflant et chantonnant au loin sur le coteau, et moi, que venait-il donc de m'arriver? Là, par cette trouée de haie, je venais, sans le vouloir, je venais de découvrir l'endroit secret où, tout à l'heure encore, à la clarté veloutée et bleuissante de Phœbé, la blonde, les Nymphes avaient passé la nuit à danser, loin des regards profanes, et cette herbe foulée c'était leur œuvre. L'Aurore aux doigts de roses

les ayant surprises, elles s'étaient sauvées dans des antres frais et, dans leur brusque fuite, elles avaient oublié là ces deux couronnes. Devais-je les ramasser pour les leur rapporter, la nuit venue, quand les Pléiades se rallumeraient au ciel? Mais je n'osais. Le dieu Pan, en ce moment même, n'avait qu'à m'épier par l'une des mille vertes trouées lumineuses dont j'étais enveloppé.

Je continuai mon chemin en assourdissant instinctivement mon pas sur l'herbe, et sans retourner la tête. Ma parole! je me sentais comme un peu inquiet.

XV.

SUR LA MORT.

Il y a trois jours je me promenais sur la Digue avec Charles qui laissa tomber dans la conversation que M. P... était malade, et, ce soir, nous repromenant au même endroit, M. Boyer, un lieutenant et Charles, ce dernier nous dit qu'il venait de porter sa carte chez M. P... qui était mort. — J'ai porté aussi la mienne, fit M. Boyer, d'un air détaché. Le lieutenant regardait les passantes, et on parla d'autre chose. — Mais une nouvelle de mort, d'une personne que j'ai connue, retentit toujours dans mes plus intimes profondeurs, comme une sonnerie électrique, et je voyais quelquefois M. P... — Je quitte mes compagnons, je monte rue Haute où demeure, où demeurait le mort, et, arrivé dans sa maison, je vois, à gauche du vestibule, dans un cabinet sans plus de porte, tendu de draperies noires, éclairé par des cierges, des plantes vertes élançant leurs tiges sans fleurs à droite et à gauche, je vois un relief de cercueil sous un drap mortuaire surmonté de couronnes... Mort hier à dix heures du matin, le corps était déjà dans le cercueil. Une religieuse et deux servantes, affairées et importantes, vaquaient dans un cabinet en face.

Il y a combien de jours, de semaines (les jours font si vite

des semaines!) que j'ai rencontré pour la dernière fois M. P... et son quatuor de femme et filles, car ils ne sortaient qu'ensemble? C'était, je me le rappelle, un soir, près du Pont. Comme toujours ils causaient entre eux, et ils paraissaient écouter avec intérêt tout ce que l'un ou l'autre disait. Leur entretien roulait sur la botanique. L'heureuse famille unie, me pensai-je, et, tout à l'heure, ce cercueil près de la porte!..

Ainsi, du jour au lendemain, pour chacun de nous. Il faut bien plus de formalités, et plus longues, pour exproprier un lopin de terre qu'un vivant. Vous êtes alité peu ou point, puis le tour est joué. Vous mourez le dimanche, le lundi votre cercueil vous tient déjà, et, le dimanche suivant, il y a bel âge que vous êtes sous terre. Si vous possédez un caveau au cimetière, dès le soir on ne se doute plus qu'une pierre en a été descellée le matin. On plonge de la vie dans la mort comme une grenouille, du bord d'un étang, et tous nous plongeons. Une simple question de jour et d'heure, encore ne connaissons-nous ni l'heure ni le jour. En tout cas, l'heure, le jour, l'année, une vie de cent ans, ne formant qu'un point imperceptible, si l'on envisage tous les temps, — toujours, — c'est tout à l'heure, tout de suite, pour chacun de nous. O mort! ô souffle, venu on ne sait d'où, et qui m'emportera, où? Et qui m'emportera tout à l'heure! — Charles, M. Boyer, le lieutenant d'abord ont changé de sujet de conversation. Est-ce que des hommes sérieux, pratiques, doivent s'occuper de la mort! Eh! parbleu! On le sait bien que tout le monde meurt. Et après? Parlons de ce qui nous intéresse, *cultivons notre jardin.*

Mais cette mort qui donc intéresse-t-elle? Il me semble qu'elle nous touche de terriblement près. Nos intérêts! J'ai acheté, aujourd'hui, j'ai vendu; j'ai fait ceci, cela; j'ai déjeuné de tel plat; je viens de rencontrer un tel; un tel m'habille, et un tel me chausse. Pendant cela vous êtes peut-être déjà marqué par la cognée, votre maison peut-être est cernée de toutes parts, et un gendarme auquel il est impossible de résister, la Mort, tient peut-être déjà en main le marteau de votre porte et va frapper. Est-ce que demain ne serait donc pas aussi bien mon affaire que ce jour d'aujourd'hui qui, de se-

conde en seconde, me glisse entre les doigts? Voilà le soleil qui se lève, le voilà qui baisse déjà à l'horizon, et demain, qui m'assure que demain je verrai encore ce soleil? Mon affaire la plus sérieuse, mon intérêt le plus immédiat et le plus pressant, me semble être tout justement ce qu'il vous plaît de jeter au rebut, ce dont vous ne voulez pas qu'on s'entretienne, c'est la méditation de cette mort enfin qui a l'air de tout finir, et qui cependant, si ce monde est logique, s'il a un sens, doit être un recommencement. Quoi! il ne faut point parler de la mort vers laquelle tout converge, comme la mer vers la pâle lune? Et pourquoi ce parti pris de silence?... L'arbre, sous la neige, s'entretient des feuilles nouvelles qu'il poussera, le printemps venu; au printemps il rêve de boutons et de fleurs, puis, une fois fleuri, il rêve encore, il rêve de beaux fruits succédant à ses fleurs, et, à l'homme, il serait interdit, s'il ne se résigne à passer pour un songe-creux, de s'entretenir et d'entretenir les autres de sa très-prochaine métamorphose, de sa floraison de demain!

Ah! oui, sans doute, la mort, ce n'est pas seulement une métamorphose, un changement de scène, il y a de plus, comme au théâtre, l'entre-deux, il y a le sifflement du signal, des planches qu'on tire ou qu'on pousse, un remuement, des craquements, des poulies qui grincent; il y a l'arrachement de l'humus natal jusqu'aux dernières fibres de nos racines : voilà pour celui qui meurt. C'est rude, cela, et ce qui est réservé à la vue des survivants! — Cette bouche qui parlait encore tout à l'heure, maintenant muette; ces yeux qui nous riaient, ces yeux clos, ou sinistrement entr'ouverts, — une gélatine qui se fige; ces oreilles qui ne nous entendront plus jamais; ce corps froid, rigide et bientôt méphitique,... c'est cela qui nous heurte et nous repousse, et voilà pourquoi nous ne supportons pas qu'on parle de la mort.

Mais n'en point parler, à quoi cela nous avance-t-il? Et puis ne sentons-nous pas en nous quelque chose comme des ailes qui nous feront traverser ce lugubre passage? Au fond, tout ce formidable ne doit être que l'indifférente condition de notre changement... Je voudrais seulement, dès aujourd'hui, savoir

ce qui se passe dans l'âme du mourant, alors qu'il sent qu'il ne peut plus guérir, entre cette vie qu'il quitte et celle dont il n'a encore aucune idée et qui, voilà, s'entr'ouvre devant lui, et, — l'attend au seuil de ce monde nouveau, Quoi? Qui?...

XVI.

BOURBONNE. — LE JARDIN DES BAINS.

Juin. — Hier, dimanche, nous avons eu au Jardin des Bains le premier grand bal de la saison. Il y a passablement de baigneurs déjà, et quelques jolies baigneuses. Mais pas encore un seul uniforme, les officiers, cette année, ne devant arriver que le 1er juillet. Le coup d'œil y perd certainement, des uniformes de tous les régiments et de franches martiales figures faisant toujours bien dans une assemblée. Mais, à leur défaut, on a l'impression douce d'une petite ville d'eaux bourgeoise et intime, ce qui a aussi son charme. Chaque jour on se réunit au Jardin, et tout le jour. Il est le complément des hôtels et l'on y est plus chez soi que dans une chambre banale. Les dames viennent avec leurs jolis petits ouvrages qui les rendent deux fois femmes. Elles sont les reines du Jardin. On s'aligne à l'ombre, sous une longue véranda qui longe l'établissement, ou dans l'allée des Tilleuls, à droite, et c'est charmant, pendant qu'on boit, qu'on joue, qu'on cause, qu'on lit, qu'on fume et qu'on fait de la tapisserie, de voir, comme aujourd'hui, faucher, puis faner l'herbe odorante d'un assez grand tapis de prairie qui se trouve en face de la véranda.

A part une demi-douzaine d'indigènes au plus, et toujours les mêmes, je n'ai aperçu que des figures nouvelles, aucune encore de l'année dernière, et des toilettes nouvelles. Lorsqu'on porte d'aussi pimpantes toilettes, on ne doit pas être bien malade. Il n'y a guère de malades non plus, un rhumatisant par famille, et, l'après-midi, il n'y paraît pas; deux, trois petites voitures seulement, qu'on pousse à bras, qui pénètrent dans le Jardin,

chaque jour aux mêmes heures, amenant les mêmes écloppés. Encore ceux-ci ont-ils un air philosophe, presque réjoui. Mais attendons les pauvres éclopés de la guerre!

Le confortable chez soi, le cher clocher natal, nos habitudes ne suffisent donc pas à notre bonheur puisqu'on vient de tous les coins de la France passer près d'un mois dans ce Jardin, pour voir de nouvelles figures et pour en être vu, peut-être un peu aussi pour pouvoir dire qu'on a été aux eaux, bien que celles-ci n'aient pas la réputation d'être des eaux pour s'amuser. De nouvelles figures! Elles ne vous disent rien dans la rue, où l'on passe trop vite. Mais ici, ramassées ensemble, à demeure presque, elles plaisent à l'œil, on aime à les retrouver, on les reconnaît pour les mêmes nouvelles figures que l'on a déjà vues hier, qu'on reverra demain, et c'est là un attrait. Les femmes se sentent bien examinées, étudiées par leurs voisines, mais avec une curiosité qui n'a rien de malveillant. On n'est pas tout à fait étranger l'un à l'autre, tous étant étrangers, ce qui est comme une sorte de parenté, et, au bout de quelques semaines, on se quittera sans guère autrement s'être connu que de surface. On jette, il est vrai, sa sonde dans toutes ces destinées inconnues, mais, très-peu de baigneurs ayant amené leurs domestiques, on ne sait d'eux que ce qu'ils veulent en laisser voir, et il n'est pas sûr de juger des gens sur leur seule mine. On se demande qui celle-ci? qui celui-là? On passe le temps à s'observer et, des comparaisons que l'on fait, il résulte que notre propre passé en vient à se colorer à nos yeux, et que nous nous remémorons nos connaissances, nos amis morts ou perdus de vue, et que tel et tel des baigneurs nous rappellent vaguement.

Il semble que chacun ait laissé à la maison ses soucis, les vulgarités de sa vie, et qu'ici, dans ce Jardin, l'on ne soit rien que des rentiers, de petits personnages. Tous les âges sont représentés, et ni trop, ni trop peu. — L'enfant, il est quitte de la classe, des leçons et, chaque jour, il se voit habillé en dimanche. Ses deux ou trois petits camarades, hier il ne les avait jamais vus, et, aujourd'hui, il leur a déjà dit tout le peu qu'il sait. Les femmes l'embrassent au passage, et, en voyant sa mère entourée de monde, parlant d'un plus beau timbre de voix et minaudant un peu, il la trouve plus belle.

La jeune fille, échappée tout fraîchement de sa pension, le jeune homme, qui n'est pas encore blasé sur sa moustache, font de beaux rêves. Une connaissance nouée aux eaux a quelque chose de romanesque qui miroite agréablement au cœur. On leur sourit, on les encourage du regard. Tout le monde ici étant désintéressé, le fonds de bonté d'un chacun se fait facilement jour et éclaire sa physionomie. Venant aux eaux, *Elle* ne doit pas être sans dot (car il a déjà entendu parler de dot, le jeune homme!), et, comme elle a accompagné son père, sa mère, qui a des rhumatismes, quel ange de dévouement! Puis, elle vient de loin, et, étrangère, cela lui paraît une distinction de plus... — *Lui*, que peut-il bien faire? Il ne doit pas prendre les eaux pour de bon. Peut-être a-t-il trop chassé aux canards sauvages, alors ses précoces douleurs passeront comme la rosée au soleil. M'invitera-t-il encore à danser ce soir? Il danse bien... Elle n'a jamais été plus libre de rêver qu'ici. Elle n'a point à craindre les commérages, les réflexions piquantes de ses amies restées au pays. Il n'y a pas là toute sa parenté pour la critiquer. Tout glisse comme sur des roulettes, on vit de l'air du temps, et l'air est si doux en ce mois de juin. Le rossignol, au fond du Jardin, chante encore.

Les parents, eux, espérant merveilles des bains, où ils comptent laisser leurs petits et grands maux, profitent de tout leur pouvoir de cette accalmée d'un mois, et ils se montrent d'une humeur charmante. Les plus froids sont devenus presque avenants et les plus taciturnes presque causeurs. L'on n'a que les relations que l'on veut avoir, et elles sont faciles autant qu'agréables. Aucun de vos voisins ne vous a jamais traversé dans vos entreprises. Tous ont besoin de tous pour leur commune distraction. Aussi comme on s'aborde d'une façon aimable : — Vous m'aviez dit que vous ne feriez pas toilette, chère belle, et vous en avez fait, Oh! Et le mari : — Allez-vous me donner ma revanche au piquet, après m'avoir battu hier à plate couture? Puis ça les attendrit de voir leur fille plus émue, plus pleine de petites attentions pour eux, et qui, le soir, ne manque pas une danse. Dame! C'est que notre fille est d'âge à se marier.

Et les vieillards, enfin, qui viennent vainement demander aux

eaux de les rajeunir; — ces doubles rangs de têtes, cette vive verdure, ces chants d'oiseaux, ces verres qui scintillent au soleil, cette rumeur heureuse de conversation et, la nuit venue, les girandoles allumées au salon, la musique, la danse, tout cela leur prouve qu'ils sont encore de ce monde, leur persuade que les eaux qui attirent cette foule doivent donc être vraiment efficaces, et pourquoi n'en éprouveraient-ils pas aussi la vertu?

.... Et pendant que l'orchestre fredonne ses premiers accords et que les *Beautés* font leur entrée au salon, là-bas, contre les tilleuls, sous une mystérieuse clarté lunaire, blanchissent des fûts de colonnes brisées, des tronçons de statues, des pierres votives avec des caractères en latin, datant du temps de l'occupation romaine, car l'on se baignait déjà ici, à ce même endroit, dès avant Jésus-Christ.





NOTE SUR DEUX DOCUMENTS

RELATIFS A

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE BARROIS,

1756-1805,

PAR M. BÉCOURT, PROFESSEUR D'HISTOIRE,

Membre titulaire.

L'HISTOIRE du développement de l'instruction populaire en France a fait, depuis quelque temps, l'objet d'intéressantes recherches et de travaux nombreux, qui provoquèrent aussitôt d'ardentes polémiques. D'une part, on voulait prouver que, sous l'ancien régime, l'enseignement primaire était répandu dans toutes les paroisses du royaume; que, soutenu par les efforts du clergé et des évêques, il s'était rapidement élevé à un niveau fort satisfaisant; qu'enfin la Révolution n'avait fait que détruire cet édifice imposant, fruit de labeurs séculaires. D'autre part, on a prétendu que les divers gouvernements, qui se succédèrent après 1789, s'étaient fort occupés de la réorganisation des écoles, qu'ils avaient déployé à ce propos une activité ardente et presque téméraire,

et, qu'en dernière analyse, ils avaient fondé l'éducation nationale dans notre pays.

Il y a du vrai dans ces affirmations presque contradictoires, il y a aussi beaucoup d'exagération. Je ne crois pas qu'il appartienne à la Révolution plus qu'à l'ancien régime d'avoir établi réellement, sur des bases solides, l'instruction primaire. L'ancien régime avait des écoles, mais livrées sans direction à des maîtres souvent ignorants et presque toujours misérables, placés sous l'influence exclusive et autoritaire du clergé. La Révolution a beaucoup discuté, a fait des lois nombreuses et excellentes, a dépensé énormément de savoir et d'expérience, cela est incontestable (1); mais quels ont été les résultats pratiques de tous ces travaux? Ils se réduisent à bien peu de choses : des programmes, des règlements, fort savants peut-être, mais point de maîtres, point d'écoles pour les appliquer.

Nous avons, du reste, compris que ce n'est pas dans les actes du Gouvernement central, dans les débats des Assemblées législatives, que l'on pourrait découvrir l'exacte vérité; qu'il fallait pour cela explorer les archives locales et retrouver, pour ainsi dire, la situation intellectuelle de chaque commune du territoire. C'est pourquoi une double enquête a été ouverte par le Ministre de l'Instruction publique, dans le but de réunir tous les documents relatifs à l'enseignement national sous l'ancien régime et pendant la Révolution (2) : on pourra alors prononcer un jugement définitif, pièces en mains, en toute connaissance de cause.

Les deux documents, qu'un heureux hasard m'a fait rencontrer, pourraient, au besoin, tenir leur modeste place dans cet intéressant recueil; malheureusement ils ne doivent pas être uniques en leur genre, et s'ils peuvent avoir pour nous quelqu'intérêt, c'est surtout en tant que documents barrois.

Le premier est un procès-verbal d'assemblée pour la location d'un maître d'école, tenue en 1756 dans la paroisse de Nançois-

(1) Daunou et Lakanal, tous deux membres du comité d'Instruction publique, étaient d'ancien oratoriens, d'anciens professeurs.

(2) Voir le *Bulletin du ministère*, n° 306, et le *Journal officiel* de janvier 1882.

le-Grand; le second est un acte, à peu près semblable, passé en 1805, pour engager le maître d'école de la commune de Nant-le-Grand.

La simple lecture de ces deux documents nous permettra d'apprécier les progrès si peu considérables opérés dans la situation des instituteurs et dans les programmes, s'il y en avait alors, de l'enseignement primaire. Mais je voudrais auparavant donner sur les écoles d'autrefois, et notamment sur les écoles lorraines, quelques indications sommaires.

I (1).

« L'instruction primaire existait sous l'ancien régime, et il y » aurait autant d'exagération à dire que les écoles datent de la » Révolution, qu'à prétendre qu'elles n'avaient, auparavant, » aucun progrès à réaliser (2). » Et même, si l'on en croit un ambassadeur vénitien, il n'y avait, au XVIe siècle, personne en France qui ne sût lire et écrire (3). Cette assertion est sans doute exagérée; mais il est certain que, dès cette époque, les écoles se multipliaient et que l'instruction y était largement donnée.

Assurément, je n'ai pas conçu la pensée d'exposer ici les vicissitudes de l'enseignement populaire à travers l'ancien régime; mon sujet ne comporte point de semblables développe-

(1) Voir notamment : Abb. Babeau, le *Village sous l'ancien régime,* 1 vol. in-12, Paris 1879, liv. V, chap. I. —Paul Boiteau, *Etat de la France en* 1789, 1 vol. in-8°, Paris 1861, chap. XVII. — Abbé Mathieu, *l'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois,* 1 vol. in-8°, Paris 1879. — Les recherches de MM. Fayet, de Resbecq, Audiat, Maggiolo, etc., qui ont été résumées par l'abbé Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux, dans l'*Instruction primaire en France avant la Révolution,* 1 vol. in-12, Paris 1882. Cf. sur ce dernier ouvrage, un article très-élogieux de la *Revue critique*, 9 mai 1882.

(2) Mathieu, *op. cit.*, p. 257.

(3) Tommaseo. *Relations des ambassadeurs vénitiens.* (Collection des documents inédits sur l'histoire de France), I, p. 48.



ments. Il me suffira donc d'établir rapidement, par quelques traits précis, la situation de l'école au XVIIIe siècle.

Ordinairement le recteur ou maître d'école était un homme honnête et modeste, ayant quelque instruction, pourvu d'un certificat délivré par l'autorité diocésaine (1), qui était chargé d'apprendre aux enfants de la paroisse le catéchisme, la lecture, l'écriture et parfois un peu de calcul. Il était choisi par la communauté, qui s'assemblait à cet effet vers le milieu de l'été. Le curé annonçait au prône (2) la date et l'objet de la réunion, et, au jour convenu, les candidats se présentaient devant les habitants, produisaient leurs titres et leurs talents, chantaient au lutrin. Quelquefois ils étaient interrogés par un jury, composé du curé et de quelques notables instruits. Le candidat, agréé par l'assemblée, signait un traité, une espèce de bail, à terme fixe ou résiliable à différentes époques. Ce traité, souvent rédigé par un notaire, stipulait les devoirs multiples de l'instituteur et la rétribution à laquelle il avait droit. L'acte était approuvé par l'intendant ou son subdélégué et visé par le promoteur du diocèse.

D'habitude, les candidats n'étaient pas nombreux : on en demande même par voie d'affiches (3). En effet, il n'y avait pas alors, malgré l'exemple donné par Mgr Drouaz, évêque de Toul (4), d'écoles normales pour former les futurs instituteurs, et, dans les diocèses où les congrégations enseignantes n'étaient pas appelées, le recrutement était devenu assez difficile.

Les ordonnances avaient prescrit l'ouverture d'écoles de filles; les évêques avaient interdit les écoles mixtes. Mais il fut impossible de lutter contre la force des choses, et l'on dut, sous certaines conditions, autoriser l'école mixte (5). Cependant dans quelques provinces, comme le Maine, il existait des écoles de filles. En Lorraine, elles étaient assez nombreuses; il y en avait

(1) Edit de 1551, renouvelé en 1606 et 1698.

(2) Voir dans Babeau, *op. cit.*, p. 291, un certificat d'annonce délivré par le curé de Celles (Aube).

(3) Babeau, *op. cit.*, p. 291.

(4) Mathieu, p. 259, note 2.

(5) Babeau, p. 297.

une dans chaque village du temporel de l'évêché de Toul (1). Dues en général à la libéralité de pieux fondateurs, ces écoles étaient tenues par deux congrégations de femmes, celles de la Doctrine chrétienne et celle de la Providence, fondées dans notre pays, au XVIIIe siècle, pour élever les filles de la campagne (2), et soigner les malades indigents.

Quand il n'y était pas pourvu par une dotation ou par une rente, le salaire du maître d'école ne s'élevait jamais à plus de 250 livres par an, et rarement il procurait une situation satisfaisante ou tout au moins convenable (3). Ce salaire se composait :

« 1° De ce que lui rapportait l'église, c'est-à-dire du casuel, » et, dans beaucoup de villages d'une portion des dîmes, tantôt » celle du troisième laboureur, tantôt celle d'un canton, tantôt » un préciput sur la totalité;

» 2° Du traitement fixe payé par la communauté, soit en » argent, soit en nature;

» 3° Des écolages fournis par les parents des élèves; 20 à 25 » sols par tête et par an, soit 2 à 3 sols par mois, soit un bichet » ou deux de blé d'autre grain (4). »

« Dans une partie de la Lorraine allemande, le traitement fixe » n'allait qu'à 9 sous de France par an pour chaque enfant, » mais alors le maître d'école allait manger à tour de rôle chez » les parents de chacun d'eux. En somme, c'était un maigre » métier (5). » Aussi, comme les classes ne duraient d'habitude que pendant l'hiver, l'instituteur se livrait-il à des occupations plus ou moins libérales; notaire, greffier de la communauté, praticien ou bien maçon, cordonnier, tailleur d'habit (6). Il devait en outre fournir le local, le mobilier, l'éclairage et le chauffage de sa classe.

La position de maître d'école, mal payée, peu considérée, en

(1) Mathieu, p. 258, note 1.
(2) *Id., ibid.*
(3) Babeau, p. 237, ordonnance de 1698. — Cf. *ibid.*, p. 295, notes 2 et 3.
(4) On ne le payait pas toujours, et pour récupérer 15 ou 20 sols, il fallait faire 7 à 8 livres de frais (Mathieu).
(5) Mathieu, pag. 260.
(6) Mathieu, p. 261. — Babeau, p. 294.

somme, soumise à la surveillance incessante du curé, à la malveillance et aux dénonciations des parents, semble de prime abord peu enviable; et cependant ces places étaient fort recherchées en Lorraine; elles y étaient l'objet de brigues continuelles, de sollicitations humiliantes et absolument incompatibles avec la dignité professionnelle.

« Le maître d'école, dit le curé d'Ugny, est obligé de se » représenter à la communauté tous les ans, deux mois avant la » Saint-Jean-Baptiste, et tous les ans on fait un nouveau traité. » Pour l'obtenir, ce sont des cabales, des flatteries à ceux qui » ont le plus d'autorité, et souvent des buvettes pour apaiser les » mauvais et les mécontents. »

« Le maître d'école, dit un autre, paie vin ou eau-de-vie, se » réconcilie par là avec la communauté, et recommence tous les » ans à nouveaux frais. » Aussi les changements sont-ils fréquents : « Dans ma subdélégation, c'est une navette continuelle,» écrit le subdélégué de Saint-Mihiel.

Naturellement ces instituteurs sont presque toujours médiocres : « Il n'y a point, dit le subdélégué de Lunéville, de » marchandise que l'on puisse dire plus mêlée que les maîtres » d'écoles. » Celui de Saint-Dié voudrait que l'on supprimât une » maison religieuse par généralité pour faire « une *écol* (*sic*) où » des ecclésiastiques leur enseigneraient l'honnêteté de caractère, » la décence des mœurs qu'ils ont si rarement, et les principes » d'*orthographe* que presque tous ignorent, » « et sur laquelle » on voit que lui-même n'était pas de première force (1). »

Il y avait donc partout des écoles, pourvues de maîtres plus ou moins instruits, et « quantité de seigneurs étaient entrés dans » les vues de Sa Majesté en fondant dans les campagnes des » écoles publiques (2). » Malheureusement ces écoles « n'étaient » fréquentées qu'en hiver, et les rapports, adressés aux inten- » dances, constatent que les élèves désertaient en masse aux » premiers jours de Carême pour ne revenir qu'à la Tous- » saint (3). »

(1) Mathieu, p. 261-262.
(2) Renauldon, *Dictionnaire des fiefs*, 1788. I, 374, cité par Babeau, p. 284.
(3) Mathieu, p. 262.

Et pourtant la déclaration du 13 décembre 1698 enjoignait « à » tous pères, mères, tuteurs et autres personnes qui sont char- » gées de l'éducation des enfants..... de les envoyer aux dites » écoles et au catéchisme jusqu'à l'âge de quatorze ans. » Ces prescriptions sont renouvelées par une déclaration de 1724, et les assemblées du clergé de 1750 à 1765 en réclament instamment la mise en vigueur. A côté des Ordonnances royales, on doit rappeler les nombreuses exhortations des évêques (1) et jusqu'à l'exigence des maîtres qui « ont la manie de n'engager » aucun domestique qui ne sache lire et écrire (2). » Il convient cependant d'ajouter qu'en 1779 « les écoles de Lorraine four- » millent (3). »

Quelques fâcheux, au contraire, récriminent contre les progrès toujours croissants de l'instruction populaire. « Tous les » enfants de laboureurs, disent-ils, se faisant moines, commis » des fermes ou laquais, il n'est pas surprenant qu'il n'en reste » plus pour le mariage ou pour l'agriculture. Il n'y a d'autre » état pour le fils d'un cultivateur que de grossir le nombre des » religieux, ou de ces célibataires, solliciteurs d'emplois, dont » la France fourmille (4). » « Il est vrai que l'instruction rend » le paysan raisonneur, qu'il emploie les lumières acquises » pour faire le docteur de village, plaider le seigneur et le curé; » mais d'un autre côté les grands biens qui en peuvent résulter » doivent encourager les seigneurs à ne pas négliger l'établis- » sement d'écoles dans leurs terres (5). »

Qu'était donc cette instruction si redoutable et à la fois si nuisible? Si nous consultons les délibérations communales, nous y trouverons une orthographe bien défectueuse : dans les actes de baptême, de mariage, dans les pièces notariées les signatures manquent souvent et sont remplacées par des croix. Le plus grand nombre était donc privé d'instruction et ne pouvait, en conséquence, ambitionner la place de laquais chez un

(1, 2, et 3) Cités par Babeau, p. 288, 299.

(4) *Ibid.*, p. 299.

(5) Renauldon, *op. cit.*, I, p. 375. — Cf. La Chalotais, *Essai d'éducation nationale,* p. 25. — Voltaire, Lettres, *passim* et notammant let. du 28 février 1763, etc., etc.

grand seigneur ou de commis des gabelles. D'ailleurs, comment, avec des maîtres si médiocres, avec des écoles si peu fréquentées, le paysan aurait-il pu s'instruire et surtout retenir ce qu'il avait appris? Aussi, quand il faut rédiger une lettre, une supplique, il s'adresse au *magister*, et nous trouvons fréquemment dans les comptes des paroisses un article comme celui-ci : *Pour avoir pris un homme pour dresse du présent compte, pour n'avoir pas l'usage d'écrire : 3 livres* (1). Et s'il se trouve un syndic assez téméraire pour rédiger lui-même, il le fait avec des fantaisies étranges et de singulières hardiesses d'orthographe.

« En somme, au XVIII[e] siècle, sans le curé et les exigences de » la première communion, toute culture intellectuelle aurait » rapidement disparu des campagnes (2). » Et pourtant le sort des instituteurs faisait l'objet d'une minutieuse enquête de la part de l'intendant de Lorraine, M. de La Porte; tandis que l'assemblée provinciale recommandait les écoles à toute la sollicitude de son *Bureau du bien public* (3).

Pour résumer ce rapide exposé et se faire une idée exacte de la situation de l'instituteur dans le village, de la nature de son enseignement et de ses fonctions accessoires, il suffit de lire un acte d'assemblée pour la location d'un maître d'école. Les documents de ce genre abondent et sont presque tous rédigés dans des termes identiques (4). Celui, que j'ai trouvé, s'il ne donne aucun renseignement nouveau, a du moins une certaine saveur toute locale.

Ce jourd'hui (5) vingt-quatre juin, jour de saint Jean-Bap» tiste, mil sept cent cinquante-six par devant nous Paul Jac» quot mayeure pour le Roi au village de Grand-Nançois c'est » présenté ce dit jour la personne de Jean-Baptiste Guillaumé » Jeanne Gaston, demeurante à Brousset-en-Bois a dit aux dits

(1) Mathieu, page 262. — Voir le certificat extraordinaire du syndic de Frouard.

(2) *Id., ibid.*

(3) Voir, sur les assemblées provinciales, les intéressants ouvrages de M. Girardot et de M. de Lavergne.

(4) Babeau, *op. cit.* — Pièces justificatives, IX.

(5) Communiqué par M. l'instituteur de Nançois-le-Grand. Je respecte scrupuleusement le style et l'orthographe.

» habitants que si son service leur était agréable pour servir de » maître d'école et de marguiller au village de Grand-Nançois » lesquels les dits habitants sont convenus de prix avec le dit » Guillaumé moyennant qu'il est obligé à toute charge si après » déclaré : savoir que le dit Guillaumé c'est obligé de bien ser- » vir de maître d'école pendant la ditte année et de bien ensei- » gner les enfants à la foi catholique, apostolique et romaine et » de bien servir à l'église, de sonner les angelus tous les jours » à midi et les prières le matin et le soir tous les jours et de » sonner le mois de mai le matin et le soir tous les jours et pour » les nuées qu'il pourra faire pendant la ditte année de conduire » l'horloge et de fournir l'huile d'olive qu'il conviendra falloir » pour le gresser et de chanter la messe et vêpre tous les di- » manches et toutes les fêtes pendant la ditte année et tous les » jours quand il plaira au sieur curé de la dire et de la célébrer » et aussi d'apprendre les enfants à lire et à écrire et le plein » chant si faire se peut et aussi la ritmétique aussi si se faire se » peut et pour rétribution de ce lieu le dit Guillaumé aura par » chaque enfant savoir ceux qui écriront chacun trois sols par » mois et ceux qui n'écriront pas chacun deux sols par mois et » aussi les congés tous les jeudis moyennant que le dit Guil- » laumé tindra l'école toute et quand il y voudra aller des en- » fants à l'école et aussy aura par chacun habitants chacun vingt » sols et dix sols pour les veuves et une gerbe pour chaque la- » boureur et un bouchot de mâle (1) non battu par chaque me- » nœuvre et pour sonner à la Toussaint du vin à la volonté des » dits habitants moyennant que les dits partis se sont promis de » satisfaire de tenir et de maintenir tout ce que dissus a peine » de droit et tout du consentement de Nicolas Briot prêtre et » curé du dit Grand-Nançois et aussi du consentement du substi- » tut du substitut (*sic*) du procureur du Roy qui a dit n'avoir » moyen d'expulser et avons signé avec nous substitut et gref- » fier : »

« Ont signé : Nicolas Briot, curé de Grand-Nançois; J. B. » Guillaumé, Jacquot. »

(1) Chanvre portant graine.

« Bien entendu que le dit Guillaumé lavera les linges de l'é-
» glise et sera tenu et obligé de jeter de l'eau bénite tous les
» dimanches dans toutes les maisons du dit Nançois et c'est à
» commencer au premier novembre prochain jour de fête de tous
» les Saints et finir la veille de pareils jours. »

« Ont signé : J. B. GUILLAUMÉ, F. THIÉBEAUX. »

Il est facile à présent de conclure. Sous l'ancien régime, l'instruction primaire existait, elle était même assez répandue, mais elle demeurait exclusivement entre les mains du clergé, qui approuvait les maîtres et conférait le droit d'enseigner. L'instituteur était avant tout l'homme du curé qu'il servait et assistait en toutes circonstances. Sa situation dans la communauté était fort précaire, et, s'il ne faisait partie d'une congrégation enseignante, rien ne lui donnait sur ses élèves une autorité suffisante, rien ne relevait en lui la dignité professionnelle.

L'instruction, gratuite dans la plupart des villes, se payait au village. « Pourquoi ne serait-elle pas également gratuite » dans les campagnes, dit un cahier de 1789, où il y a beau- » coup moins de ressources (1)? »

Enfin l'enseignement, fort médiocre d'ailleurs, se distribuait sans règle déterminée, au gré des habitants de la paroisse, dont les enfants ne fréquentaient du reste pas assidûment l'école.

Assurément, ce ne sont là que des caractères généraux, et l'on pourrait citer de nombreuses exceptions. Certains maîtres étaient instruits, dévoués et estimés; il y en avait que leur dévouement et l'affection de leurs élèves retenaient de longues années dans la même école (2). Malgré ces exemples, que l'on peut multiplier, il faut, ce me semble, s'en tenir aux conclusions que je viens de formuler, quelque dures qu'elles puissent paraître à des esprits prévenus et chagrins, parce qu'elles sont fondées sur des faits et ressortent naturellement des documents les plus sérieux et les plus authentiques.

(1) Cahier de Bessancourt, Ile-de-France. — Arch. parlementaires. IV, 354.

(2) *Histoire de l'enseignement primaire dans le département du Nord*, par Fontaine de Resbecq. Lille, 1878. — Cf. V. Pierre, *op. cit.*, p. 18, note 1; et Fayet.

II.

Quel fut pendant la Révolution le sort de l'enseignement populaire ? C'est une histoire fort longue et curieuse que je n'ai pas la prétention de refaire ici après tant d'autres (1) : je me contenterai d'en indiquer les traits les plus saillants.

Les cahiers des sénéchaussées et des bailliages aux Etats-généraux de 1789 nous serviront naturellement de point de départ. Ces cahiers, qui nous ont transmis les vœux et les doléances de la nation, contiennent en germe toutes les réformes à venir. Or, les demandes relatives à l'instruction publique y sont fort nombreuses; presqu'à chaque page on en relève, ayant pour objet de perfectionner l'éducation publique, de réorganiser les écoles et les universités. Ici, les paroisses exposent leurs désirs et leurs projets sur l'établissement et l'entretien des maîtres et des maîtresses d'école; là, le clergé insiste sur la nécessité de conserver l'unité de l'éducation civile et religieuse, de confier aux communautés régulières et séculières l'instruction de la jeunesse (2).

Toutes les questions y sont traitées : admission, destitution, traitements, retraites, logement, récompenses des instituteurs. On y exprime des vœux pour la création d'établissements propres à former de bons maîtres d'école; ce sont les futures écoles normales. Le clergé de Verdun (3) demande « qu'il soit établi

(1) Cf. notamment : Victor Pierre, *L'école sous la Révolution française*, 1 vol. in-12, Paris 1881. — A. Babeau, *L'école de village pendant la Révolution*, 1 vol. in-12. Paris 1881. — Alb. Duruy, *L'Instruction publique pendant la Révolution*, 1 vol. in-8°, Paris 1882. — Il importe de consulter, à propos de ces ouvrages, les polémiques des différents journaux et des revues; entre autres les comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques et les articles de M. E. Dreyfus-Brisach dans la *Revue internationale de l'enseignement*. — Eug. Despois, *Le Vandalisme révolutionnaire*, 1 vol. in-12, Paris 1868, livre curieux et plein de faits intéressants.

(2) *Archives parlementaires* de 1787 à 1860, publiées par MM. Mavidal et Laurent, tom. I à VII.

(3) *Arch. parlem.*, VI, p. 128, article 18. — A l'article 17, le clergé de



» dans chaque diocèse une école publique où les maîtres seront » formés à l'instruction de la jeunesse des campagnes; » et le Tiers-État de Reims : « L'éducation des enfants de la campagne » intéressant essentiellement l'État, il est à désirer qu'on assure » et améliore le sort des maîtres d'école qui en sont chargés. » Il est également à désirer qu'il soit fait dans chaque diocèse » des établissements propres à former de bons maîtres d'é- » cole (1). » Nous savons qu'une de ces écoles normales avait été fondée à Toul par l'évêque, Mgr Drouaz; son successeur la laissa tomber. On s'occupait d'en établir une à Nancy, quand la Révolution éclata (2).

La noblesse de Dombes, sénéchaussée du grand bailliage de Trévoux, demande « qu'il soit formé des établissements d'édu- » cation nationale proportionnés aux besoins de chaque canton » du royaume (3). »

Une seule communauté, celle de Peipen, dans la sénéchaussée d'Aix, déclare à l'instruction une guerre sans quartier : par l'article 47 de son cahier, elle réclame nettement « l'abolition » des maîtres et maîtresses d'école dans les bourgs, villages et » hameaux (4). »

Il serait facile de multiplier ces citations : mais je me suis surtout attaché à l'étude des cahiers du bailliage de réduction de Bar-le-Duc, qui réunissait onze (5) des trente-quatre bailliages lorrains en une seule circonscription électorale. J'ai été surpris, je l'avoue, de n'y trouver que fort peu de demandes relatives à l'instruction du peuple. Cette indifférence apparente s'explique cependant si l'on a présent à l'esprit l'état déplorable

Verdun demande que « les maîtres d'école soient à la nomination exclusive des » évêques, sur la présentation des curés. »

(1) *Arch. parlem.*, V, p. 533, art. 86, 87.

(2) Mathieu, *op cit.*, p. 259, note 2 et p. 345-346.

(3) *Arch. parlem.*, VI, p. 67, art. 40.

(4) *Ibid.*, VI, p. 367.

(5) Bar, La Marche, Pont-à-Mousson, Bourmont, Commercy, Saint-Mihiel, Thiaucourt, Étain, Briey, Longuyon, Villers-la-Montagne, constituant les deux Barrois mouvant et non-mouvant. Cf. Mathieu, *op. cit.*, p. 402-421. — *Arch. parlem.*, I. Règlements généraux, p. 611-629. — Règlement particulier pour la province de Lorraine et Barrois, p. 652.

de la Lorraine et du Barrois, écrasés d'impôts, ruinés par les guerres si longues et si désastreuses du règne précédent (1). Ce que demande avant tout le paysan lorrain, c'est d'être délivré des exactions du fisc, de voir la dîme réduite ou affectée réellement à l'entretien du bas-clergé; enfin de pouvoir recourir à la justice sans les entraves d'une procédure compliquée et les charges de frais énormes. Il n'oublie pas non plus les droits de sa province et réclame énergiquement l'autonomie du Barrois. Quand toutes ces réformes seront une fois réalisées, ces progrès acquis, le reste, il l'espère sans doute, lui viendra par surcroît.

On rencontre parfois, il est vrai, des exceptions. Ainsi le Tiers-État de Bar-le-Duc parle de la nécessité « d'établir une » école nationale, qui, comme à Sparte, formera des hommes » et des citoyens (2). » La noblesse d'Étain demande « qu'il soit » formé des établissements de la meilleure éducation nationale, » qu'il soit pourvu à ce que tous les moyens possibles d'instruc » tion soient répandus par tout le royaume (3) : » les bourgeois de Pont-à-Mousson pensent qu'il convient « que les religieux et » religieuses soient rendus utiles en employant les uns à l'ensei- » gnement des sciences, les autres à l'éducation des personnes » du sexe; que l'ordre de Malte soit engagé d'ouvrir sur ses ga- » lères une école gratuite de navigation, dans laquelle sera » placé un certain nombre de servants d'armes tirés du Tiers- » État (4). » Les trois ordres réunis de Villers-la-Montagne souhaitent le rétablissement des États particuliers de la province de Lorraine et Barrois et désirent « qu'à eux seuls appartienne » le soin de former un plan d'étude et d'éducation pour la jeu- » nesse (5). »

L'un des cahiers les plus intéressants est à coup sûr celui de la noblesse de Saint-Mihiel. Dans le chapitre XV, qui a pour titre « de divers objets de bien public, » il traite longuement la question de l'éducation nationale; je cite les passages qui

(1) Cf. Mathieu, *op. cit.*, *passim.*
(2) *Arch. parlem.*, II, p. 196, art. 30.
(3) *Ibid.*, II, p. 219, art. 21.
(4) *Ibid.*, II, p. 233, art. 6.
(5) *Ibid.*, p. 245, art. 8.

touchent à l'instruction populaire (1). « L'éducation nationale » est l'objet le plus important, peut-être, qui puisse être offert » à la considération des États généraux, la classe qu'il est le » plus essentiel qui reçoive une bonne éducation, c'est la classe » du peuple si nombreuse; que celle qui lui sera donnée, sans » sortir de la simplicité des connaissances qu'il suffit à ses be- » soins, tende à l'instruire de ses devoirs et de ses droits, et, » en les lui rendant également chers, à l'attacher aux lois et à la » patrie par le sentiment et la conviction du bonheur qu'elles lui » assurent; qu'il soit donc pourvu à ce que les écoles de vil- » lages, outre la lecture, l'écriture et un peu d'arithmétique, » qu'elles continueront à enseigner, joignent à l'étude du caté- » chisme religieux qui renferme la base de tous les devoirs » moraux, celle d'un catéchisme patriotique, qui expose d'une » manière simple et élémentaire les obligations que renferme le » titre de citoyen, et les droits qui dérivent nécessairement de » ces obligations, quand elles sont bien remplies; qui fonde sur » ces obligations et ces droits le respect pour les lois, et surtout » pour les lois sur la propriété, l'obéissance aux magistrats, le » dévouement à la patrie et au Roi, qui en est le père. Que les » pasteurs des paroisses de campagne exercent, sur ces écoles » et sur la manière d'y inculquer aux enfants les vérités impor- » tantes qu'on leur y enseignera, l'inspection la plus active et la » plus suivie, et ne dédaignent pas cette fonction, la plus essen- » tielle peut-être de leur ministère.

» Que les écoles du peuple des villes aient le même plan d'é- » tudes, mais soient confiées à des maîtres habiles, et soumises » à une discipline plus soignée que celle des campagnes, telle à » peu près qu'elle s'exerce chez les Frères des Écoles chré- » tiennes; qu'en outre de l'inspection des pasteurs, elles soient » soumises à celle des officiers municipaux et des magistrats. »

Viennent alors d'autres considérations fort curieuses sur la réorganisation des collèges et des universités; je les note au passage, ne pouvant les citer sans sortir de mon sujet.

Quel fut l'accueil réservé à des vœux si nombreux et si expli-

(1) *Arch. parlem.* II, p. 243-244, art. 12 et 13.

cites? C'est ce que je voudrais étudier rapidement ici. Malheureusement je ne pourrai présenter que des faits généraux; les loisirs m'ont manqué pour faire dans nos archives locales une enquête intéressante et fructueuse (1).

L'Assemblée nationale constituante réserva la question de l'enseignement public, dont elle avait confié l'examen à son comité de constitution. A la veille même de sa séparation, aucune décision n'avait été prise, malgré un projet présenté par Talleyrand.

L'Assemblée législative n'accorda guère plus d'attention à une remarquable proposition déposée par Condorcet. Et cependant il faut remarquer que la mise en vente des biens du clergé et la dissolution des congrégations religieuses avaient provoqué la fermeture de bien des écoles, quoique, par divers décrets, les assemblées aient réservé les biens affectés à l'instruction publique et protégé les associations qui s'y consacraient. Je ne parle pas de la suppression des dîmes, redevances et octrois, dont une partie souvent était attribuée à l'entretien des établissements scolaires. On avait élevé en outre la question du serment civique. La loi du 15-17 avril 1791 déclarait déchues de leurs fonctions toutes personnes, chargées d'une fonction publique, qui n'avaient pas prêté le serment prescrit par les décrets du 27 décembre 1790 et 22 mars 1791. Un grand nombre d'instituteurs, congréganistes pour la plupart, refusèrent le serment et quittèrent leurs écoles. Pour porter remède à cette déplorable situation, l'Assemblée ne vota qu'un secours insuffisant de 200,000 livres.

C'est donc à la Convention qu'appartient presque exclusivement la réorganisation de l'enseignement public pendant la période révolutionnaire. Un écrivain royaliste l'a constaté : « L'histoire, dit-il, n'a pas enregistré sans une sorte d'étonnement » mêlé de frayeur l'activité dévorante de la Convention. Or, » parmi les douze comités, qui la composaient, le comité de

(1) C'est un travail que je souhaite ardemment voir accomplir par tel membre de notre Société, que sa haute situation personnelle et sa compétence spéciale désignent suffisamment pour cette œuvre de science impartiale et de labeur patient.



» salut public peut seul être comparé pour sa terrible ardeur à » celui de l'instruction publique (1). »

La Convention rendit sept décrets, dont cinq relatifs à l'instruction primaire, qui témoignent de son désir de reconstituer l'enseignement. La rédaction en fut confiée à un comité d'instruction publique, composé de vingt et un membres (2).

Le premier de ces décrets date du 12 décembre 1792 (le procès du roi était commencé); il donne le nom d'*écoles primaires* aux écoles du premier degré et celui d'*instituteurs* aux maîtres d'école.

Le second est celui du 30 mai 1793, qui fut complété par les lois des 21, 28 et 30 octobre de la même année. Une école primaire devait être établie par groupe de 400 à 1,500 individus. Tout Français, muni d'un certificat de civisme, pouvait se présenter devant la commission de district, qui constatait sa capacité. Les prêtres et les ci-devant nobles étaient exclus. Un traitement maximum de 1,200 livres était payé par la République à l'instituteur.

Le décret du 29 frimaire an II (19 décembre 1793) déclara l'enseignement libre, mit les instituteurs sous la surveillance de tous les citoyens et établit l'instruction commune, gratuite et obligatoire.

Plus tard encore, le 9 pluviôse an II (28 janvier 1794) la Convention, sur un rapport remarquable de Grégoire, ouvrit un concours pour la composition de livres élémentaires destinés aux écoles nationales. Ce concours, terminé deux ans plus tard, fut l'objet d'un rapport de Lakanal devant le conseil des Cinq-Cents, qui décerna vingt-six prix (14 brumaire, 11 germinal an IV; 5 novembre 1795; 1er avril 1796).

Ces divers décrets furent légèrement modifiés par les lois du 27 brumaire an III (17 novembre 1794) et 3 brumaire an IV (24 octobre 1795) (3).

Quels ont été les résultats pratiques de toutes ces mesures

(1) H. de Riancey, *Histoire de l'instruction publique*, II, p. 20, cité par Despois, *op. cit.*, p. 4.

(2) Voir la liste des membres dans Despois, *op. cit.* — Appendice, p. 375.

(3) Voir le texte de cette loi dans Despois. — Appendice, p. 369.

législatives? Faut-il croire Lakanal quand il dit « qu'on ne » verra plus dans l'intelligence d'une grande nation de très- » petits espaces cultivés avec un soin extrême et de vastes dé- » serts en friche (1)? » Sans nous arrêter aux doléances nombreuses qui remplissent les cartons du comité d'instruction publique et dont quelques-unes arrivent directement de Bar-le-Duc (2) et de Commercy (3), adressons-nous à Lakanal lui-même, qui, dans les mois de mai et juin 1795, fut envoyé avec quatre de ses collègues dans les départements pour y surveiller l'exécution des lois d'instruction publique.

Le résultat de cette enquête fut déplorable; elle constata une fois de plus, plutôt qu'elle ne révéla, le misérable état de l'enseignement primaire et surtout la pénurie d'instituteurs. Les causes en étaient multiples; l'instabilité de la législation, l'indépendance des autorités locales, la guerre, les réquisitions, la modicité ou l'insuffisance du traitement. A ce propos je cite un fait : « Un sieur Vautier, instituteur primaire à Rosières-aux- » Salines (Meurthe), avait été investi en outre d'une multitude » de fonctions, capitaine de la garde nationale, officier public, » officier municipal, juré du canton pour secours, juré tant d'ac- » cusation que de jugement pour les tribunaux de district et cri- » minel du département de la Meurthe, commissaire pour les » estimations et la vente des biens nationaux. Eh bien! il se » voyait forcé de vendre ses meubles et de solliciter la compas- » sion du comité d'instruction publique : ses 1,200 livres de » traitement, au taux des assignats, ne suffisaient que pour » l'acquisition d'un sac de blé. Comme il avait une famille nom- » breuse, ce sac de blé lui durait un mois (4). »

Mais les causes les plus sérieuses de la pénurie d'instituteurs publics et de la misère des écoles étaient, avec l'indifférence ou

(1) Rapport sur l'école normale, cité par Despois, p. 18.

(2) Arch. nat. F. 17, 1004, cité par V. Pierre, *op. cit.*, p. 75, note.

(3) L'administrateur de Commercy se plaint (prairial an II) qu'il soit impossible de faire venir les enfants à l'école pendant la belle saison; les parents les employant aux travaux de la campagne. Arch. nat., cité par Despois, *op. cit.*, p. 36, note 1.

(4) V. Pierre, *op. cit.*, p. 140.

l'hostilité d'une partie du public, le grand nombre d'écoles tenues clandestinement par d'anciens maîtres, qui avaient refusé le serment civique. Ces « écoles d'incivisme, » on les dénonce tout d'abord et on les proscrit; puis, après le 9 thermidor, on les tolère; bientôt on les regardera presque comme nécessaires.

De même que la Convention, le Directoire s'occupa activement de l'enseignement populaire. Il proscrivit aussi, sans pouvoir les détruire, les écoles particulières. Par tous les moyens, il essaya d'arrêter la décadence générale et formula de nouveaux règlements « pour faire prospérer l'instruction républicaine. » François de Neufchâteau fit prononcer l'incapacité politique contre ceux qui auront fréquenté les écoles particulières ou qui y envoient leurs enfants; ordonna l'inspection mensuelle de ces écoles; prescrivit l'enseignement obligatoire de la Constitution et des droits de l'homme, l'usage obligatoire des livres élémentaires adoptés par la Convention, enfin l'assistance aux fêtes décadaires et le repos des décadis et quintidis (1).

Toutes ces mesures furent vaines, ainsi que le constate le ministre de l'intérieur, Letourneux, dans une circulaire adressée aux administrations départementales et municipales. « Combien » le spectacle que présente le tableau des écoles primaires ne » doit-il pas affliger l'âme de tous les vrais républicains! En butte » à la malveillance et à la calomnie, dénuées des premiers se- » cours qui pouvaient les soutenir et les alimenter,..... les écoles » primaires n'existaient pas encore qu'elles avaient déjà cessé » d'être. Ainsi réduits à l'état le plus déplorable, sans considé- » ration au dehors, sans élèves, pour la plupart, autres que » ceux que l'indigence mettait dans l'impossibilité de payer la » contribution fixée, les instituteurs voyaient leur zèle para- » lysé..... Et cependant à côté d'eux s'élevaient et s'élèvent » encore avec audace une foule d'écoles privées... où l'on pro- » fesse impunément les maximes les plus opposées à la Cons- » titution et au gouvernement, et dont la coupable prospérité » semble croître en raison de la perversité des principes qu'y

(1) V. Pierre, *op. cit.*, p. 188.

» reçoit la jeunesse. C'est donc sur ces repaires du fanatisme » royal et superstitieux que le Directoire appelle toute votre » vigilance et toute votre activité (1). »

Des visites municipales fréquentes furent organisées dans les écoles particulières; on les ferma partout où les maîtres et les maîtresses s'abstenaient de remplir les prescriptions de la loi du 16 thermidor an VI, votée sur la proposition de François de Neufchâteau. Malheureusement, faute d'instituteurs et souvent d'élèves, on ne pouvait remplacer toujours les écoles particulières par des écoles publiques, et le délégué de Ruillé (Sarthe) peut écrire : « Il n'y a plus à Ruillé aucune instruction, ni » bonne, ni mauvaise (2). » Les plaintes affluent de toutes parts.

Quelques jours après le 18 brumaire, le 7 nivôse (28 décembre 1799), un arrêté des consuls ayant proclamé la liberté des cultes, les écoles particulières se rouvrirent, malgré les efforts de l'administration et du ministre de l'intérieur, Laplace.

Cependant Bonaparte voulut se rendre un compte exact de la situation de la France au moment où il avait pris le pouvoir, et il délégua dans chacune des divisions militaires un conseiller d'État, chargé de faire sur tous les services publics une enquête minutieuse. Le département de la Meuse était alors compris dans la deuxième division, chef-lieu : Mézières. Le rapport du commissaire, délégué par les consuls, n'a pas été publié; ou peut-être a-t-il, comme tant d'autres, disparu de nos archives nationales.

Et pourtant il est facile, d'après le ton général des autres rapports, d'après les faits nombreux et précis qu'ils signalent, de se faire une idée suffisante de la situation de l'enseignement populaire au début du Consulat. Partout l'on constate l'extrême misère de toutes les écoles; partout aussi l'on remarque la préférence que témoignent les parents pour les écoles privées (3).

A la même époque, à la suite d'une enquête sur tous les

(1) V. Pierre, *op. cit.*, p. 189-190.

(2) V. Pierre, *op. cit.*, p. 201.

(3) Félix Rocquain, *L'état de la France au* 18 *brumaire*, 1 vol. in-12, Paris 1874, *passim*.

établissements d'instruction publique, Chaptal, ministre de l'intérieur, avoue que « la génération qui vient de toucher à la « vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance : » la masse de la nation croît sans instruction (1). »

Déjà Grégoire avait écrit : « Il y a neuf à dix ans que, dans » les départements de la Meurthe et des Vosges, chaque com- » mune avait un maître et souvent aussi une maîtresse d'école. » Tout cela n'est plus : l'ignorance menace d'envahir les cam- » pagnes, les villes mêmes, avec tous les fléaux qui en sont la » suite. On a beaucoup raisonné et même déraisonné sur l'éta- » blissement des écoles primaires, et les écoles primaires sont » encore à naître (2). »

Quel remède le gouvernement du 18 brumaire va-t-il employer dans ces tristes circonstances? En présence de cette énorme population d'enfants, voués à l'ignorance, il se reconnait impuissant, déclare « qu'il est dans la véritable impossibilité de payer » les maîtres sur les fonds publics; » et « convaincu par l'expé- » rience de ce qui se faisait autrefois, » il confie aux municipalités (3) le choix des instituteurs, l'entretien des écoles et le soin de fixer la rétribution scolaire (4). C'est sous l'empire de cette loi que fut rédigé l'acte suivant (5) :

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA COMMUNE DE NANT-LE-GRAND.

Ce jourd'hui seize Pluviôse an treize (6) de la République, le conseil municipal de la commune de Nant-le-Grand, canton de Ligny. Premier arrondissement de Bar-sur-Ornin Département de la Meuse, assemblé au lieu ordinaire de ses séances. En

(1) V. Pierre, *op. cit.*, pag. 225.

(2) V. Pierre, *op. cit.*, pag. 224. — Cf. Le rapport de Grégoire dans le *Cabinet historique*, 1876, pag. 259.

(3) Loi de 1802, proposée par Fourcroy.

(4) V. Pierre, pag. 226-227.

(5) Nant-le-Grand. — Administration : Registre 18, folio 90, nº 524. — Sur papier timbré de 0 fr. 75. — Communiqué par M. l'instituteur de Nant-le-Grand. — Je respecte scrupuleusement le style et l'orthographe.

(6) 4 février 1805.

vertu de l'arrêté de la Préfecture, considérant qu'il était de l'utilité publique de fixer le sort du maître d'école pour l'avantage de la Jeunesse et pour la fourniture d'un local pour nos assemblées ainsi que pour la décence de l'Église paroissiale. Nous avons arrêté ce qui suit sous le bon plaisir et l'approbation de Monsieur le Préfet de la Meuse, scavoir :

ARTICLE 1er.

Le traitement annuel du maître d'école sera de la somme de cent vingt-six francs, à prendre à la caisse des Bois communaux, d'après un mandat de Monsieur le Préfet.

ART. 2e.

L'année d'instruction et autres fonctions ci-après détaillées commencera au premier vendémiaire (1) de chacune année.

ART. 3e.

Celui qui sera choisi pour remplir cette place, fera les fonctions de secrétaire et fournira le local pour les assemblées communales toutes et quand fois elles seront ordonnées, il sera dépositaire et conservateur des papiers, registres, etc., relatifs à la commune, à la réserve des actes civiles et courantes qui resteront entre les mains du maire, sauf le traitement qui lui est alloué pour ce par la Préfecture.

ART. 4e.

Il chauffera et éclairera les membres des authorités lors qu'ils seront obligés de s'assembler pour les intérêts de la commune.

ART. 5e.

Il aura soin de l'horloge public, d'ouvrir et fermer l'église paroissiale ainsi que le cimetière lors des heures d'assemblées, de tenir le lieu saint propre et le Ballier au Besoin.

ART. 6e.

Il sera également tenu de sonner la cloche trois fois par jour

(1) 22 septembre.

au commencement de la journée, au milieu et le soir selon l'usage.

ART. 7e.

Il enseignera les enfants des deux sexes à lire et à écrire, le calcul décimal en se conformant aux lois et aux arrêtés à cet égard, et pour salaire il lui sera payé par ceux qui seront pour l'écriture et calcul un franc soixante centimes, et par ceux qui ne seront que pour la lecture un franc vingt centimes par chaque enfant pour tout le temps de l'écolage. Chaque année, tous les enfants depuis l'âge de six ans jusqu'à quinze, seront tenus d'aller à cette école et d'en payer le prix.

ART. 8e.

Il commencera son école tous les ans au commencement de Brumaire jusqu'à la fin du mois de Ventôse (1).

ART. 9e.

Comme les changements en fait de maître ne peuvent que nuire à la jeunesse, le présent traité aura lieu au moins pour trois années consécutives.

ART. 10e.

Et connoissant la capacité, l'exactitude, et la moralité du sieur Jean-Baptiste Bayard qui en a remplis les fonctions depuis longues années à la satisfaction de tous les habitants, nous l'avons prié de vouloir continuer après avoir pris connoissance de notre arrêté, il y a consenti et s'est obligé à remplir fidèlement tous les articles, et a signé avec nous, fait et arrêté en conseil, les jours, mois et ans ci-dessus et avons signés. Signé sur l'original. MOUROT-HUSSON, président. M. HUSSON. H. DÉPREZ. Jean CHAMPAIN. Jh. CHAROIS. A. CHAROIS. S. CHAROIS. A. VINCENT. N. CHAROIS. M. VARINOT et J.-B. BAYARD.

Pour expédition conforme :

Par le maire : MOUROT-HUSSON, *maire.*

Par le secrétaire de la municipalité de Nant-le-Grand :
J.-B. BAYARD, *secrétaire.*

(1) 22 octobre. — 20 mars.

Le préfet du département de la Meuse;

Vu la présente délibération, considérant que les frais relatifs à l'indemnité de logement, pour le greffe de la mairie, pour son chaufage et pour l'entretien de l'horloge, ont été réglés par le budget des dépenses; quant à ceux pour le service intérieur de l'église, ils sont au compte de la fabrique et doivent être acquittés sur le produit de ses revenus;

L'approuve pour être exécutée suivant sa forme et teneur seulement quant à la nomination de l'instituteur avec la rétribution qu'il doit percevoir des parents des élèves qui lui seront confiés, et quant à l'indemnité due. En qualité de secrétaire de la municipalité, pour indemnité de logement, sa conduitte de l'horloge et le chaufage du greffe, arrête qu'il recevra celles fixées par le budget des dépenses.

Fait à Bar-sur-Ornain, en l'hôtel de la préfecture, le dix-huit prairial an treize (1).

Signé : Leclerc (2).

Par le préfet :

Le secrétaire général de la préfecture :

Signé : Gillon (3).

On revenait donc purement et simplement à l'ancien régime et « l'expérience de ce qui se faisait autrefois, avait convaincu » le Gouvernement qu'il fallait confier le soin de l'école aux » administrations locales, qui y ont un intérêt direct et qui » feront dans chaque commune une affaire de famille (4). » Rapprochez le traité de 1756 et l'acte de 1806, ils sont conçus dans des termes presque identiques; les clauses sont les mêmes,

(1) 6 mai 1805.

(2) Le comte Leclerc, membre de la Légion d'honneur, était préfet de la Meuse depuis l'an XII.

(3) Au verso de l'acte, on lit cette mention : « Il est logé dans une maison qui lui appartient : 40 fr. alloués; 30 fr. comme secrétaire; 12 fr. pour chauffer; 25 fr. pour l'horloge. » — M. Gillon, Jacques, a été secrétaire général de la préfecture de la Meuse du 15 floréal an VIII au 27 septembre 1815. Le sous-préfet du 1er arrondissement de la Meuse, n'a été désigné qu'en 1811.

(4) Rapport officiel cité par Victor Pierre, p. 226.

à part quelques détails que ne comportent plus les habitudes de l'époque. Et c'est à ce mince résultat que devaient aboutir tous les efforts de la Convention!

Au reste, sans plus de détails, chacun sait que notre première loi d'instruction primaire date du gouvernement de Juillet. « Sous le Consulat et sous l'Empire, jusqu'à l'ordonnance du » 29 février 1816, les écoles primaires restèrent abandonnées » à elles-mêmes; l'administration ne cessa d'annoncer et de pro- » mettre une réglementation qui, par le fait, se trouva indéfi- » niment ajournée. On trouve quelquefois dans les budgets de » l'Empire une somme de 4,250 francs accordée au noviciat des » Écoles chrétiennes (1). » D'après une lettre de Carnot à l'Empereur, il y avait en 1815, dans les écoles, 737,369 garçons.

Le gouvernement de la Restauration ne montra pas beaucoup plus de sollicitude pour l'éducation du peuple, et, en 1830, les écoles primaires ne comptaient que 969,340 garçons (2).

Enfin la *Charte de l'instruction primaire* fut votée le 28 juin 1833, sur la proposition de M. Guizot, et on ne tarda pas à en ressentir l'heureuse influence. « Le 15 avril 1834, moins d'un » an après la promulgation de la loi, le nombre des écoles pri- » maires de garçons avait été porté de 31,420 à 33,695, et celui » des élèves présents dans ces écoles de 1,200,715 à 1,654,828. » Dans 1,272 communes, des maisons d'écoles avaient été cons- » truites, ou achetées, ou complètement réparées. Enfin quinze » nouvelles écoles normales avaient été instituées. Treize ans » plus tard, à la fin de 1847, le nombre des écoles primaires de » garçons s'était élevé de 33,695 à 43,154; celui des élèves de » 1,654,828 à 2,176,079 et celui des maisons d'école apparte- » nant aux communes de 10,316 à 23,761. Soixante-seize écoles » normales primaires fournissaient des maîtres à tous les dépar- » tements. Je passe sous silence tout ce qui avait été commencé » ou déjà accompli pour les écoles de filles (3), les salles d'asile,

(1) Jules Simon, *L'Ecole*, p. 40.
(2) Despois, *op. cit.*, p. 37, note 1.
(3) En 1848, il y avait dans les écoles 1,354,056 filles.

» les ouvroirs et les divers établissements directement ou indi-
» rectement affectés à l'éducation populaire (1). »

C'est seulement sous le gouvernement de Juillet que l'Etat a commencé à ouvrir les écoles de filles, qu'avait projetées la Convention; et la loi, qui crée véritablement l'instruction primaire pour les filles, est de 1867.

Enfin, c'est à notre temps qu'appartenait l'honneur d'organiser d'une manière complète et, pour ainsi dire, définitive l'éducation populaire; de la mettre à la portée de tous, en utilisant toutes les forces vives de la nation, l'initiative privée aussi bien que l'action toute-puissante de l'Etat.

(1) Guizot, *Mémoires*, tome III.





LIGIER RICHIER

ET

LA RÉFORME A SAINT-MIHIEL,

PAR M. DANNREUTHER,

PASTEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE BAR-LE-DUC,
Membre titulaire.

DANS l'une de nos dernières séances, vous avez entendu, Messieurs, l'intéressante analyse que M. l'abbé Souhaut nous donnait du livre qu'il va publier sur LIGIER RICHIER. L'auteur terminait en faisant appel aux membres de la Société qui auraient à lui communiquer quelque document nouveau sur le grand artiste de Saint-Mihiel. L'un de nos collègues a déjà répondu à cet appel. Pour ma part, j'essaierai d'élucider un point assez controversé de la vie de Ligier, la question de savoir s'il a, oui ou non, embrassé le Protestantisme.

I.

Une tradition locale recueillie par Dom Calmet, et confirmée par Dom Grégoire Thomas, bénédictin de Saint-Mihiel, est des

plus affirmatives sur ce point (1). Elle n'a été contestée que de nos jours, par de récents biographes de Ligier, qui l'ont passée sous silence (2), ou même l'ont formellement combattue (3) sans donner d'autres preuves de leur opinion que des arguments *à priori* de la valeur de ceux-ci : « Il est impossible qu'un protestant ait pu concevoir une œuvre d'un sentiment artistique et religieux aussi extraordinaire que le Sépulcre de Saint-Mihiel. » Telle est, en effet, la force des préjugés, qu'aux yeux de certains écrivains, la Réforme passe encore pour avoir été hostile, ou tout au moins insensible à la culture du beau. On s'imagine que l'austérité des Huguenots excluait chez eux le sentiment artistique et la pratique des arts. Est-il besoin de dire que ces préjugés ne supportent pas un instant d'examen? Les noms seuls de Jean Goujon, de Jean Cousin, d'Androuet du Cerceau, de Bernard Palissy, — pour ne citer que les plus illustres parmi les contemporains français de Ligier — prouvent suffisamment que de zélés Huguenots ont pu être en même temps de grands artistes. Quant au sentiment religieux, où s'exprime-t-il avec plus de force et d'originalité que dans les œuvres des artistes protestants d'Allemagne au commencement du XVIe siècle? Nous voyons Albert Dürer, puisant son inspiration au texte même des Écritures, affranchissant son art

(1) «... Je m'en suis informé autrefois fort curieusement, demeurant à l'abbaye de Saint-Mihiel, sans en pouvoir rien découvrir, si non qu'on tenoit par tradition que ces habiles sculpteurs *étoient trois frères Calvinistes*, qui demeuroient dans une petite maison fort basse à un simple étage où l'on voyoit encore une cheminée, etc... » (Dom Calmet, *Bibl. Lorraine,* Nancy 1751, art. RICHIER.) Dom Grég. Thomas confirmait cette tradition. En 1742, il écrit à Dom Calmet « qu'un ancien bourgeois de Saint-Mihiel, nommé Haroux, fort habile armurier, âgé de 78 ans, plein de vie et de bon sens, lui avoit raconté qu'il avoit souvent ouï dire à son grand père, armurier comme lui, que l'ouvrier du Sépulcre se nommoit *Michier* ou *Ligier Richier,* natif de Dagonville, village situé à deux petites lieues de Ligny-en-Barrois, que ses parents étoient venus s'établir à Saint-Mihiel *et avoient embrassé le Calvinisme qui étoit alors fort à la mode,* etc.... » (*Id., ibid.*)

(2) M. Digot, *Hist. de Lorraine,* IV, 133.

(3) MM. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel,* t. IV, 184, 402. — Dauban, *Revue des Soc. sav.,* 1861, 195. — S.-M., *Annuaire de Bar-le-Duc,* 1865.

du traditionalisme du Moyen-âge (1). Il traite les mêmes sujets que les « tailleurs d'images » des temps passés, mais dans un esprit nouveau. Les accessoires de conventions, les épisodes consacrés par la légende, la raideur hiératique des figures nimbées disparaissent. Et pour être essentiellement individuel, le sentiment chrétien de l'artiste n'a rien perdu de sa profondeur, sa piété dégagée des entraves de la tradition n'en est que plus naïve. Si je ne me trompe, on pourrait trouver plus d'une analogie entre l'art si religieux et si indépendant de Ligier, et les œuvres des artistes allemands qu'entraînait dès le commencement du XVIe siècle le mouvement de la Réforme. Si le sculpteur de Saint-Mihiel a eu des maîtres, ne faudrait-il pas les chercher en Allemagne ou sur le Rhin, bien plutôt qu'en Italie?

Il paraît y avoir eu, du reste, des relations artistiques assez suivies entre la Lorraine et l'Allemagne, vers la fin du XVe siècle. René II attacha à son service plusieurs peintres allemands et alsaciens qui travaillèrent au palais Ducal de Nancy (2). D'autre part, nous voyons en 1524, un certain Jacques, sculpteur lorrain, faire de fréquents voyages entre Bâle et quelques villes de France (3). Détail important à noter pour le sujet qui nous occupe, il servait d'intermédiaire entre les réformés français réfugiés dans cette ville et leurs parents ou amis restés en France. Il donnait de précieux renseignements sur l'état des esprits dans le royaume, et mettait en relations avec les ministres bâlois les personnages qui montraient des sympathies pour la Réforme.

(1) Voir le beau livre de M. Ephrussi, *Les dessins d'Albert Dürer,* Paris, Quantin, 1882.

(2) Entre autres Bartholomeus Vest, peintre allemand, en 1492 et 1499; Hanns Serranch, Hanns Wachelin, Me Pierre, verrier de Strasbourg, à la même époque (*Bulletin de la Soc. d'Archéol. Lorraine,* I, 101; II, 91, III, 27).

(3) Cet artiste est cité sous le nom de « *Jacobus, sculptor* » dans une lettre d'Œcolampade, le réformateur bâlois, en date du 31 juillet 1524. Erasme en fait aussi mention, le 27 octobre de la même année, et le désigne ainsi : « *Lothoringius quidam sculptor imaginum* » (Herminjard, *Correspondance des Réformateurs,* tome I, p. 249 et 300).

II.

Vers la même époque, les idées nouvelles s'introduisaient dans la Lorraine et le Barrois. En 1523 (?), le moine augustin Jean Châtelain de Tournai, passait à Bar-le-Duc, où ses prédications jetaient peut-être les premiers germes de la Réforme (1). Le 26 décembre de cette année, le duc Antoine s'était vu obligé de publier un édit contre les « prescheurs de doctrines lutheriennes et detenteurs de livres, papiers, œuvres ou enseignements des faicts, erreurs et heresies dudit Martin Luther. » Un tribunal inquisitorial fut institué dans chacun des trois diocèses de Metz, Toul et Verdun. Dans le bailliage de Saint-Mihiel, les arrestations paraissent avoir été nombreuses vers 1539. Plusieurs prisonniers étaient détenus, cette année-là, au château de Saint-Mihiel, « pour avoir mal fait et parlé de nostre foi et des sacremens de l'Église » (Archives de la Meuse, Reg. B. 1084, f° 105 v°). Les juges ecclésiastiques, venus de Verdun et de Toul avec leur suite, étaient logés dans les auberges de la ville et chez le châtelain (*id.*, *ibid.*). La procédure ne semble pas avoir été très-rapide, car le prévôt de Saint-Mihiel dut, l'année suivante, en presser la conclusion. Dans les comptes de 1540, nous trouvons la mention d'une dépense de 12 gros « payés à Toussaint Groulot, sergent, pour avoir esté de Saint-Mihiel à Verdun sçavoir quant Messeigneurs les grand-doyen, vicaire et procureur fiscalle seroient prest entendre audit procès..... lequel après que le dit procès fust mis au net, fust porté audit Verdun pour le seignier, où il se tourna ung jour, attendant le procureur fiscal... » (*Ibid.*, B. 1085, f° 97.)

Les actes de ce tribunal ecclésiastique n'ayant pas encore été retrouvés, nous ne connaissons ni ses décisions ni le nom de ses victimes. Mais nous possédons un document contemporain

(1) Il fut brûlé peu de temps après, comme hérétique, à Vic, le 12 janvier 1525.

des plus intéressants, le récit de l'exécution de Jean Chobard, de Mécrin, maître d'école à Saint-Mihiel, brûlé vif en 1545. Laissons la parole à l'auteur de ce récit, recueilli dans le *Martyrologe* de Crespin (1) :

« ... Cependant que ces choses se font au païs-bas de l'empereur, les suppôts de Satan ne dorment point ès autres contrées. Car comme ainsi soit qu'en la ville de Sainct-Mihiel, au duché de Bar, plusieurs fussent prisonniers, les autres fugitifs à raison de quelques assemblées faictes par eux en toute intégrité, pour lire et entendre quelque chose des Sainctes Écritures : il y eut le maistre des escholes dudit Sainct-Mihiel, nommé Jacques Chobard, natif de Mescrignes, village prochain dudit Sainct-Mihiel, lequel vint en dispute avec trois prestres touchant les sacremens. Car iceluy Chobard soustenoit que le sacrement, tant du Baptesme que de la Cène, ne profitoit qu'à celui qui le prend. Les prestres, inférant de cela qu'il vouloit entendre que la messe ne servoit de rien ni aux vivants ni aux morts, l'accusèrent, si qu'il demeura quatorze ou quinze sepmaines en prison, soustenant toujours son dire par vives raisons et authoritez de l'Escriture. Estant là sollicité de se rétracter et faire amende honorable avec les autres prisonniers : tant s'en falut qu'il s'y accordast, qu'au contraire esmeu du zèle et ardeur d'esprit libre et entier, il escrivit une confession de sa foy bien ample : et la bailla à sa propre mère pour porter au Juge, lui défendant de la monstrer à personne quelconque. La simple femme, ne sachant qu'elle portoit, présenta au Juge ladite confession, laquelle ledit Juge tout forcené porta au duc François de Lorraine, adversaire du tout de vraye religion : lequel commanda que soudainement le procez fut faict sur ladite confession : puis le condamna d'estre bruslé vif. Ce que le Juge dudit lieu de Sainct-Mihiel exécuta.

» Or, comme on menoit Chobard au supplice, voulant donner une dernière instruction et admonition au peuple qui estoit à l'entour de lui : un juge inférieur qui est le Prévôt, luy com-

(1) J. Crespin, *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangille, depuis le temps des apôtres jusques à l'an* 1574. 1 vol. in-folio, 1582, p. 161.



manda de se taire : adjoutant que les assistans entendoyent mieux les commandemens et la doctrine de Dieu que luy : et que s'il continuoit, il luy feroit couper la langue. Qui fut cause que depuis il ne sonna mot, excepté que souvent il répétait ces mots : « Mon Dieu ! aye pitié de moy ! Mon Dieu ! aye pitié de ton povre tesmoin ! » Puis sans aucunement s'esmouvoir ni effrayer, fust bruslé tout vif. Plusieurs murmuroyent, et mesmes aucuns de la justice disoyent qu'on avoit mal fait de brusler un homme si sçavant en toutes langues et d'une telle preudhommie : tellement que défense fut faite de dire qu'il fust bien mort, mais plustôt comme hérétique et meschant. »

Les édits contre les réformés se multipliaient. Le duc Antoine renouvela, en 1539, étant à Saint-Mihiel, l'édit qu'il avait publié en 1523. Le duc François, dont le zèle égalait celui de son prédécesseur, prit, en septembre 1544, de nouvelles mesures, qui furent confirmées le 24 septembre 1545 par les régents Nicolas et Christine de Danemark, au nom du jeune duc mineur Charles III (1).

Pendant la longue minorité de ce prince et les guerres qui la signalèrent, le bailliage de Saint-Mihiel fut parcouru en tous sens par des bandes de reitres. Mais on ne peut raisonnablement supposer, comme l'a fait M. Digot, que ces incursions aient été favorables au développement du protestantisme dans les duchés. Deux causes expliquent bien mieux les progrès des idées nouvelles à cette époque. D'une part, l'esprit d'indépendance qui animait alors beaucoup des membres de l'Ancienne Chevalerie lorraine, et qui les portait à favoriser dans leurs terres un mouvement religieux pour lequel les ducs avaient manifesté tant d'éloignement (2). D'autre part, il s'était formé sur les frontières de la Lorraine et du Barrois un certain nombre d'églises réformées; celles de Metz, de Sedan, de Jametz, de Vitry devenaient des foyers de propagande et offraient un asile assuré aux fugitifs poursuivis par les édits des princes lorrains. A Metz, notamment, plusieurs nobles, alliés ou pa-

(1) Voir Rogeville, *Dictionnaire des Ordonnances*, *ad loc.*

(2) Voir à ce sujet Digot, ouvrage cité, t. IV, p. 200, sq.

rents des principales familles du Barrois, avaient pris une part active à l'organisation de l'Église réformée. Les Barisey, les Du Chastelet (1), les Dommartin de Saulxures (2), les d'Haussonville, les de Vienne (3), les d'Haraucourt, les de Gournay, etc., figurent parmi les plus fermes soutiens de cette église, qui comptait en 1561 près de 10,000 membres dans la seule ville de Metz. La bourgeoisie protestante de Metz reçut aussi plusieurs familles barroises, venues notamment de la prévôté de Saint-Mihiel. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les registres de l'église de Metz mentionnent les noms de réformés originaires de Bar, Saint-Mihiel, Verdun, Étain, Tilly, Villers, Ancemont, Sampigny, Burey-la-Côte, Condé-en-Barrois, Bazeilles, Saint-André, Buzy, Mandres, Courouvres, Lacroix-sur-Meuse, Vavincourt, Bréville-en-Woëvre, Fresnes, etc. Ces réfugiés, grossissant le nombre des réformés messins, le clergé catholique de Metz en demanda plusieurs fois le renvoi hors de la cité, mais sans succès.

C'est surtout après 1560 que l'émigration de Saint-Mihiel devient sensible. Depuis le grand procès de 1539 et l'exécution de Jacques Chobart en 1545, les idées nouvelles n'avaient fait

(1) Notamment Ory Du Chastelet, seigneur de Deuilly, tué en 1569 devant La Charité, et Baptiste Du Chastelet, de la branche de Bulgnéville, qui fut ministre à Metz et plus tard à Nérac (V. *La France protestante* ou *Vie des protestants français*, par M. Haag. La 2e édition de cet important ouvrage est publiée par M. Henri Bordier (Paris, 1877 et suiv.), et contiendra un certain nombre de notices sur les réformés lorrains).

(2) Antoine de Saulxures, seigneur de Dommartin, grand fauconnier de Lorraine, prévôt, gruyer et receveur de Bouconville (bailliage de Saint-Mihiel), fut emprisonné en 1550 par ordre de la régente Christine de Danemark, qui le soupçonnait d'inculquer au jeune duc Charles III les principes de la Réforme. Parvenu à s'échapper, il se retira à Metz, puis en Suisse, d'où il ne cessa de s'intéresser aux progrès de la cause protestante en Lorraine et dans le pays messin. Il mourut en 1569 à Genève, où sa famille est encore établie de nos jours. Les illustres physiciens Horace-Bénédict et Théodore de Saussure sont les descendants directs du prévôt de Bouconville (Cf. les comptes de la prévôté de Bouconville, aux archives de la Meuse, Reg. B. 1574-1596).

(3) Voir deux lettres de Calvin adressées, la première en 1558 aux réformés de Metz, la seconde en 1559 à Claude-Antoine de Vienne, baron de Clervant, dont le château de Montoy était un point de ralliement pour les protestants messins (édition J. Bonnet, t. II, p. 236 et 294).

que gagner du terrain, surtout dans la bourgeoisie et les corps de métiers supérieurs. Les doctrines de la Réforme, de l'aveu même d'un historien contemporain qui leur est notoirement hostile (1), trouvèrent partout de nombreux partisans parmi les « peintres, orlogeurs, imagiers, orfèvres, libraires, imprimeurs, et autres qui, en leurs mestiers ont quelque noblesse d'esprit. » Il en fut de même à Saint-Mihiel. La liste ci-après comprend outre les signatures de quelques nobles, celles de beaucoup de marchands et artisans les plus considérés de la ville. Parmi les 126 noms reproduits plus loin, l'on en remarque quatorze de bourgeois ayant dans l'espace de 23 ans (entre 1543 et 1566) rempli les fonctions de maires de Saint-Mihiel.

Les adhérents de la Réforme avaient organisé, nous l'avons vu, des assemblées secrètes, et désiraient vivement transformer en culte public leurs réunions clandestines. Ils paraissent avoir profité en 1560 de la majorité de Charles III, et sans doute de l'entrée solennelle que ce prince fit à Saint-Mihiel, à son retour de la cour de France, pour tenter une démarche décisive. Forts de leur nombre et de leur considération, encouragés peut-être par les bruits qui couraient alors en France sur les dispositions favorables de Catherine de Médicis, les réformés de Saint-Mihiel signèrent une requête au jeune duc, pour réclamer formellement la liberté de conscience, et l'exercice public de leur culte. En 1564 une pétition analogue fut présentée à Charles III par plusieurs membres de l'Ancienne Chevalerie, qui demandaient pour eux et pour leurs vassaux la liberté de professer ouvertement leur culte. « On vit arriver en Lorraine, dit M. Digot (2), des députés de la reine de Navarre, du prince de Condé, de l'Electeur palatin, du landgrave de Hesse, du duc de Wurtemberg et du canton de Berne. Les instructions des envoyés étaient uniformes : ils devaient prier le duc de Lorraine d'accorder à ses sujets la liberté de conscience et les droits qui en découlent. Charles écouta leurs remontrances, mais refusa de leur donner aucune réponse. » La réponse fut l'édit du 14 sep-

(1) Florimond de Raemond.

(2) *Hist. de Lorraine*, IV, 205.

tembre 1572 qui défendait « de faire aucun exercice de la nouvelle religion au dedans de la Lorraine, et d'aller hors d'icelle pour ledict exercice. » L'édit enjoignait aux réformés de vendre leurs biens dans le délai d'un an, faute de quoi les biens seraient confisqués (1).

Le texte de la pétition de Saint-Mihiel a été découvert en 1861 dans les archives de la Moselle (fonds G, *Clergé séculier*), par M. le pasteur O. Cuvier qui l'a publié dans le *Bulletin* de la Société d'histoire du Protestantisme français (tome XI, p. 421), avec de savantes annotations. « Le manuscrit original, qui provient de l'ancien collège des Jésuites de Metz, est, nous dit M. Cuvier, d'une écriture soignée et lisible. Les cinq premières signatures sont autographes, les autres se lisent sur deux listes, l'une pour Saint-Mihiel, l'autre pour Vigneulles et diverses autres localités des environs. Ces listes sont des copies. En tête de la requête, on lit la date de 1560 qui est d'une autre main, et qui a dû être ajoutée à une époque postérieure. Elle paraît être assez exacte, car on voit parmi les signataires plusieurs habitants de Saint-Mihiel qui, depuis 1562, sont réfugiés et reçus bourgeois de Metz. » Cette requête a-t-elle été réellement présentée au duc? La pièce retrouvée à Metz est-elle une copie ou seulement un simple projet, resté entre les mains de l'un des cinq premiers signataires qui étaient vraisemblablement les chefs du mouvement, et dont trois se réfugièrent à Metz? Cette question est difficile à résoudre, et, du reste, importe peu au sujet qui nous occupe. L'essentiel est que ce document nous offre une liste, probablement complète, des nobles et des bourgeois de Saint-Mihiel qui avaient embrassé la Réforme, et qui désiraient professer ouvertement leur culte. Ligier Richier et son fils Gérard figurent sur cette liste, ce qui donne à la tradition recueillie par Dom Calmet une singulière autorité, tout en four-

(1) En 1586, Nicolas de Choiseul, seigneur d'Ische, et Renée de Lützelbourg, son épouse, durent céder leurs biens à l'une de leurs filles, demeurée catholique, Tècle de Choiseul, épouse de Hanus Berman, « pour obéyr aux Edicts de S. A. publiés contre ceux de la nouuelle Religion » après avoir « obtenu deux prorogations au pardessus les delais mentionnés ès dicts Edicts... » (Arch. de la Meuse, Reg., B. 377.)



nissant aux biographes futurs de Ligier une indication positive qu'ils recueilleront sans doute avec plus de soin que n'ont fait eurs devanciers.

III.

Texte de la pétition.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE LORRAINE, BAR ET GUELDRE, NOSTRE SOUUERAIN SEIGNEUR. SUPPLIENT en toute humilité vos très-humbles vassaulx, serviteurs et subjects qui, pour la congnoissance, qu'il a pleu à Dieu leur donner de la certaine vérité de sa saincte et pure Parole, désyrant vivre selon la reigle et réformation d'icelle : que pour ne les priver du repos de leurs consciences, il vous plaise, en l'honneur de Dieu, les laisser vivre désormais (selon mesme l'exemple de plusieurs roys et princes vos voisins, amys, parents et alliés), en telle liberté chrestienne, que le seul Seigneur, Roy des roys, permect par son sainct Euangile, auquel nous portons obéyssance, comme à lui appartient l'empire souuerain. Iceulx vos vassaulx et subjects sont instruicts à vous obéyr, et de ne résister à la saincte ordonnance, qui est d'obéyr aux puissances, non-seulement pour l'ire, qui est la punition du mespris, mais aussi pour la conscience, c'est-à-dire que devant Dieu ils sentent en leurs consciences, que son vouloir les y oblige, désirant en cela garder la doctrine et ensuivre l'exemple de Nostre Seigneur Jésus-Christ, lequel enseingne de payer, et en payant lui-mesme ce qui appartient à César, ne laisse ny ne veult qu'on oublie ce qui premièrement est deu à Dieu, laquelle obéyssance et aultres poincts de la religion chrestienne sont plus amplement contenus ès articles de la confession de foy que à ceste fin icy très humblement ils vous présentent, et selon laquelle, que trouverez, comme ils espèrent, estre conforme à la doctrine des saints prophètes et apostres, ils desyrent vivre et mourir. Vous supplient que à cest effet il vous plaise leur donner temples bastis ou à bastir, affin d'éuiter les calomnies ordinaires et fausses accusations, à quoy sont subjectes les assemblées priuées, assavoir séditions, rébellions, paillardises et maints aultres vices et crimes, pour en iceulx temples et lieux avec vostre congé et soubs vostre protection prescher, y faire prières publicques et s'assembler au nom de Dieu. Quoy faisant, Monseigneur,

vous ferez chose qui sera à sa Majesté singulièrement agréable, et rendrez iceulx supplians toujours plus promps et voluntaires à tous leurs devoirs envers vous d'une affection et service, et à faire prières assiduellement, comme ils feront de bon cueur, et sont admonestés de faire, à ce qu'il plaise à Dieu vous gouuerner par son Sainct-Esprit, conduyre heureusement, avoyr et maintenir toujours en sa garde et protection vostre personne et vostre maison très-illustre.

(*Signé*) : Busselot, La Gorge, F. de Nay,
de Saint-Loup, Adrien Jansson.

Noms et surnoms des habitants du lieu de Saint-Mihiel qui, ayant veu et approuvé certaine requeste dressée au nom des vassaulx, bourgeois et subjects du pays de Lorraine et Barrois, qui désyrent vivre selon la parole de l'Euangile de J.-C., pour présenter à nostre souuerain Seigneur, et dont la copie est joincte icy, ont advoué icelle requeste et subsignés de leur noms et paraphes.

Geoffroy de Saint-Loup, Sr de Saint-Julien.
Georges de Haultoy, Sr de Luzy.
François de Nay, noble.
Jean de Saint-Remy, noble.
Matthieu de la Réaulté, noble (1).
François Vignol, avocat (2).
Jacques Busselot, (id.) (3).
Jean La Gorge, (id.) (4).
Jacob Busselot, (id.)

(1) Il était maire en 1571.

(2) *Noble* François Vignol était maire en 1550.

(3) Jacques Busselot fut un des chefs du mouvement religieux à Saint-Mihiel. C'est lui qui signe le premier, et qui rédigea peut-être la pétition. Il occupait une situation considérable dans la ville; en 1539, il avait la « charge du collège et escolle érigée au lieu de Saint-Mihiel » (*Arch. de la Meuse,* B. 1084, f° 105). En 1550, il était maire. Il abandonna ses biens pour se réfugier à Metz avec sa femme et ses enfants, le 30 mai 1562, n'emportant que 80 francs barrois. Reçu bourgeois, il s'associa avec Odinet Basset de Lyon et Jean Darras de *Ville-sur-Iron,* pour établir à Metz une imprimerie d'où sortirent des livres de propagande protestante. Il mourut en 1567. — Jacob et Jean Busselot, dont les noms suivent, paraissent être restés à Saint-Mihiel. Le premier représentait les intérêts de différents seigneurs aux Grands-Jours de 1571; le second était, en 1594, procureur-fiscal de la prévôté-moine de Saint-Mihiel.

(4) Jean La Gorge émigra, et fut reçu bourgeois de Metz en même temps que Jacques Busselot.

Jean Busselot, avocat.
Nicolle Police, (id.) (1).
Nicolle Hurel, (id.) (2).
Nicolas Martinot, marchand.
Claude Gilbert, (id.) (3).
Robert de Nay, (id.) (4).
Geoffroy Ancellot, (id.) (5).
Philippe Phorcelle, (id.).
Ferry Rutan, (id.) (6).
Thoussaint Adam, (id.) (7).
Blaise Rutan, (id.) (8).
Nicolay Martin, (id.) (9).
Claude Hazotte, (id.).
Jean Hussy, (id.).
Jacques Le Duid, (id.).
Didier Le Duid, (id.).
Jean La Chause, (id.).
Bastien Le Hée, (id.).
François Royer, dit Cassemer, marchand.
Claude Martinet, marchand.
François de Bar, (id.).
Jean Adam, (id.).
Didier Anthoine, (id.) (10).
Nicolas Mairemot, (id.).
Jean Boulenger, dit Grandjean, marchand.
Jean Simonin, marchand,
Jean Congnon, (id.).
Simon Regnault, (id.).
Jean de Paris, (id.).
Claude le Bonhomme, (id.).
Claude Adam, (id.).
Watrin Mairin, (id.).
Bastien Baudré, (id.).
Nicolas Barbier, (id.).

(1) Les listes de bourgeois de Saint-Mihiel données par M. Dumont (ouvr. cité) ainsi que les registres de la Chambre des comptes de Bar, nous ont permis de rectifier quelques noms propres qui s'étaient trouvés légèrement altérés lors de la première publication de la présente pétition, dans le *Bull. de la Soc. d'Hist. du Prot. Fr.* (XI, 421.)

(2) Nicolle Police et Nicolle Hurel figurent aux Grands-Jours de Saint-Mihiel en 1571.

(3) En 1603 et 1636, nous trouvons un *Isaac* Gilbert, maire de Saint-Mihiel.

(4) Robert de Nay était l'un des plus riches marchands de Saint-Mihiel. Il fabriquait du papier au moulin de Pichaumeix. En 1543, il était maire, avec Ligier Richier.

(5) Il fut maire en 1559. En 1578 sa veuve, Nicole, eut un grand procès avec la ville, à propos des arcades de sa maison. Gérard Richier avait fait un plan pour la reconstruction de cette maison (Dumont, IV, 156). En 1597, on trouve parmi les noms des bourgeois celui de son fils (?), *Jérémie* Ancelot, pâtissier.

(6) Ferry Rutant, qui avait été maire en 1562, se retira à Metz; sa fille Barbe y épousa, le 23 octobre 1564, dans l'église réformée, Pierre Busselot, fils de Jacques (cité plus haut), et né le 4 juin 1541, à Saint-Mihiel.

(7) Maire en 1562.

(8) Maire en 1553.

(9) Maire en 1566.

(10) Il se réfugia à Metz et y fut reçu bourgeois en 1563.

Me Ligier Richier, tailleur de pierres.
Me Girard Riquechier, tailleur de pierres.
Me Nicolas Pierson, maçon.
Me Didier Lavefve, (id.) (1).
C..... Collignon, (id.).
Collignon-Collignon, (id.).
Did. Rouyer, *aliàs* Courba, maçon (2).
Jean Collignon, maçon.
Jean le Lancereux, (id.) (3).
Nicolas le Lancereux, (id.).
Jean Gall...ir, (id.).
Fremy Collignon; (id.).
Didier le Calde, (id.).
Jean Gredon, cordonnier.
Claudin Contenot, (id.).
Claudin Piquet, (id.).
François Bigeot, (id.).
Jean Thiry, (id.).
Crespin Lelanois, (id.).
Jacquemin Jacq., dit Gallard, cordonnier.
Jean Husson, cordonnier.
Jean Gille, (id.).
Didier Janjan, (id.).
Thomas Milson, (id.).
Chrestien Mengin, (id.).
Jean Drouin, orphèvre.
Adrien Janson; (id.) (4).
Claude Regnault, (id.).
Nicolas Gobert, peintre.
Noël Estienne, (id.).
Didier Legare, tanneur.
Gervais Lemoine, (id.).
Mangin-Gérard, dit Le Selle, tanneur.
Didier Hussenot, tanneur.
Claude Lemoine, (id.).
Nicolas le Grandcler, (id.).
Maistre Pol François, chirurgien.
Me Geoffroy Danet, (id.).
Didier Sansonnet, warcollier (?) (5).
César Lombard, (id.).
Martin Pointan, (id.).
Nic. le Brune, dit le Marquelot, pelletier.
Jean Hanry, pelletier.
Didier Germant, (id.).
Collignon Finot, (id.) (6).
Did. Finot.
Claude Janjan, serrurier.
Nicolle Bonbruit, (id.) (7).
Nic. Humbert, (id.).
Did. Monsoy, (id.).
Nic. Thomas, armurier.
Blaise Lespronier, esperonnier (8).

(1) Maire en 1597.
(2) Maire en 1558; plus tard anobli; il maria sa fille à M. de Tailfumyr.
(3) Ce nom figure sur la liste des arbalétriers de Saint-Mihiel en 1600.
(4) Les Janson se réfugièrent à Metz, où ils eurent une nombreuse postérité.
(5) Dom Calmet cite un célèbre fondeur de cloches de ce nom, qui passait pour descendre de Ligier Richier. Un Claude Sansonnet de Saint-Mihiel fut reçu bourgeois de Metz le lundi de la Pentecôte 1562.
(6) Il avait aussi l'auberge de la *Licorne*. En 1583 il fut maire.
(7) Il demeurait au coin de la rue des Tanneurs. Sa maison était connue sous le nom de *Quart-Bonbruit*, d'où l'on fit par altération le *Quart-Sombreuil* (Dumont, IV, 160).
(8) Encore établi à Saint-Mihiel en 1570.

Didier, son fils, esperonnier.
Toussaint Pernette, cloutier.
Dieudené Cognon, cousturier.
Jean Simon, cousturier.
Did. Mousson, (id.)
Me Didier Baudesson, menuisier.
Adrien Vannesson, dit l'Ingénieux, menuisier (1).
Jean Jacques, dit Jénin, menuisier.
Polin-Planté, bouchier
Claude le Belguillaume, dit Aubertin, bouchier.
Louis le Belguillaume, bouchier (2).
Jean Planté, dit Florentin, bouchier (3).
Claude Estienne, bonnetier.
Nic. Colson, (id.).
Nic. le Rouge, potier de terre.
Jean Letonnelier, drappier.
Jacq. Pi..... (id.).
Jean le Popu, (id.).
Gérard Berlon, (id.).
Jacques Renot, (id.).
Nicolas Notré, (id.).
Philippe Picart, sergent.
Jean Cassin, (id.).
Hennot le Halle, boulanger.
Pierre Jacquier, dit ...?... boulanger (4).
Claude le ....., hostelier.
Claude le Magnier, hostelier.
Did. Cognon, potier d'étain.

Les noms et surnoms de ceulx qui ont advoué la requeste que l'on veult présenter à nostre souverain Seigneur, au nom des vassaux et subjects du pays de Lorraine et Barrois, à ce d'obtenir permission de N. S. Sgr. de pouvoir vivre selon la parole de l'Evangille.

Ferry de Jaulny, sgr. dudit lieu (5).
Christophe des Armoises (6).
Guill. de Haultoy, sgr. de Ville-en-Woëvre.

(1) Vers 1602-1618, Pierre Vannesson, Didier Rouyer dit Courba (V. plus haut) et Jacques Vannesson l'Ingénieux, travaillaient avec l'ingénieur Saint-Mihiélois, Nicolas Marchal, aux fortifications de Nancy.

(2) Maire en 1553.

(3) Maire en 1562. On retrouve jusqu'en 1645 les noms des Planté et des le Belguillaume parmi ceux des bouchers de Saint-Mihiel.

(4) Maire en 1566. En 1610, un Claude Jacquier, teinturier, de Saint-Mihiel, se réfugia à Metz.

(5) Ferry de Jaulny était fils de Jean de Jaulny et de Barbe de Gournay. Des lettres d'acquêt en date du 29 avril 1545, nous apprennent qu'il était mineur, à cette date, et pupille de Dom Claude de Jaulny, abbé de Saint-Airy de Verdun. En 1574, il donna, avec damoiselle Marguerite de Rivière, sa femme, un dénombrement des fiefs assez considérables qu'il tenait au duché de Bar.

(6) Il était parent du précédent. Une branche au moins de la nombreuse famille des Armoises dut embrasser le protestantisme, car en 1700 une dame des Armoises, âgée de 70 ans, enfermée à la Propagation de Metz, en sort par ordre du roi.

Thiéry des Armoises, sgr. d'Hannoncelles.
J. de Lavaux.
Guill. d'Ancherin, sgr. de la Tour de Fresne (1).

***

Jean Provincial.
Jean La Brodde.
Claudine de Bourg.
Gervais Laurent.
Jean Mathiot.
..... Conte.
Mangeot Husson.
Jean Husson.
Régnier Simonet.
Jean Girard.
Collignon Willemen.
Girard Chressie.
Nicolas Henriot.

Tous demeurant à **Vignol** (*Vigneulles*), qui disent qu'il y a plus de 70 hommes et davantage qui veulent vivre selon la parole de l'Evangile.

Sampigny.

Pierre Humbert.
Jean W....t.
Vincent.

Apremont.

Jean Richier.
Did. Cordier.
Florentin Mohin.

Woinville (2).

Jacques Buchet.
Didier Savellot.

Mecreignes (*Mécrin*).

Jean Hussenot.
Jean Pierrot.

L'Hôpital de **Marbotte.**

Bastien Richier.
Jean le Maréchal, le vieil.
Jean le Maréchal, le jeune.
Blaise Marchal.

Savonnières (en Woëvre).

Collignon Sansonnet.
Jean Sansonnet.
Bastien Meu...

Buxières.

Jacques Munier.
Fiacre Thouret.
Gerard.....
Jacquemin Lugelot.
Humbert Munier.

(1) Les Ancherins ou mieux Enscheringen étaient d'une ancienne famille messine.

(2) En 1543, le comte de Fürstenberg avait mis une garnison protestante dans le château de Woinville.

Loupmont (1).

Phelipot.
..... Phelipot.

Buxerulles.

Claude le Grandidier.
François le Bonnetier.
Blaise Didelot.
Jean Jacquemin.
Jean le Moine.

IV.

La démarche des réformés de Saint-Mihiel n'eut, comme il fallait s'y attendre, aucun succès. Les assemblées publiques ne furent jamais tolérées dans le bailliage. Les ministres qui venaient parfois de Metz ou de Sedan étaient exposés à des poursuites, ainsi que ceux qui les recevaient (2). Les plus zélés des huguenots avaient dû s'enfuir, abandonnant pour la plupart leurs biens qui étaient confisqués (3). Quelques années plus tard,

(1) Les quatorze localités énumérées ci-dessus sont situées autour de Saint-Mihiel, dans un rayon de deux à trois lieues, et généralement sur la route qui relie cette ville à Metz. L'évêque Psaume, de Verdun, qui avait vu son temporel sérieusement menacé par les princes protestants, fit aux réformés de son diocèse une guerre incessante. « A son retour du concile de Trente, en 1565, nous dit Dom Calmet, il eut assez de vigueur pour faire publier des ordonnances confisquant les corps et les biens de ses sujets convaincus d'hérésie. En même temps il faisait combattre par de zélés missionnaires ceux qui étaient infectés des nouvelles erreurs, tant dans la ville de Verdun que dans celles d'Ornes, d'Ancemont, Villers, Arécourt, Tilly, Bouquemont, *Bouxères*, *Sampigny* et plusieurs autres lieux voisins de la Meuse : il les ramena tous à l'ancienne religion, excepté deux familles de Saint-Mihiel. » (Notice de la Lorraine, art. *Ornes*.) — Les succès de ces zélés missionnaires semblent trop faciles pour ne pas nous rappeler ceux que remportèrent un siècle plus tard les dragons, ces « missionnaires bottés » de Louis XIV.

(2) En 1569, le receveur et le clerc-juré de Sancy se rendent à Etain, « par mandement de Mgr le bailli de Saint-Mihiel pour informer d'un ministre de la nouvelle religion que l'on disait être en la maison de madame de Malbarck au lieu d'Audeu. » (*Comptes de Mengin de Vicranges, receveur de Sancy*. Arch. de la Meuse, reg. B. 1808, f° 103.) — Il s'agit sans doute d'Elisabeth de Mérode, dame de Malberg et d'Audun-le-Tiche, qui se fait représenter en 1571 aux Grands-Jours de Saint-Mihiel.

(3) En 1588, le receveur de Saint-Mihiel paye « la somme de quinze francs

la sévérité des édits se relâcha en faveur de plusieurs réformés. En considération de ce qu'ils n'avaient point porté les armes contre la Lorraine pendant les guerres, le duc autorisa plusieurs de ses anciens sujets devenus bourgeois de Metz à posséder des terres dans le bailliage de Saint-Mihiel, moyennant des droits de forfuyance et non-résidence assez élevés (1).

Ceux des signataires de la requête à Charles III qui restèrent à Saint-Mihiel persévérèrent-ils dans la foi qu'ils affirmaient si hautement? S'ils y demeurèrent fidèles, ils durent entourer leurs assemblées d'un grand mystère, car on ne trouve plus depuis cette époque aucune trace extérieure de l'existence du protestantisme à Saint-Mihiel. Mais il est probable que les doctrines réformées persistèrent à l'état latent dans plusieurs familles, comme il arriva aussi à Pont-à-Mousson, où, malgré les abjurations arrachées par les édits, « le feu couvait sous la cendre (2), » et où plus d'un bourgeois conservait, et manifestait, au besoin, des sympathies pour la Réforme. A Saint-Mihiel, deux indices nous permettent de constater, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, la persistance des traditions protestantes. D'abord l'usage de prénoms bibliques, tels qu'Abraham, Isaac, Jacob, Esdras, Jérémie, Daniel, etc., dont les réformés se servaient alors presque

à Nicolas Cochinot, sergent à cheval au bailliage de Saint-Mihiel, demeurant audit lieu, pour son salaire d'avoir esté dudict Saint-Mihiel à Sathenay et à Louppy, vers monsieur le bailly dudit Saint-Mihiel pour obtenir commission à requête du procureur général du Barrois pour saisir les biens de ceux de la nouvelle religion. » (*Comptes d'Albéric de Rozières, prévôt et recev. de Saint-Mihiel.* Arch. de la Meuse, reg. B. 1103, f° 140 v°.) — En 1589, les biens de Clarette Lambin, de Hannonville-sous-les-Côtes, « absente des pays à cause de la religion prétendue, » sont confisqués. (Arch. de la Meuse. B. 1705, f° 73.) Il est permis de croire que ces confiscations ne sont pas étrangères à la dénomination de certains territoires des environs de Saint-Mihiel, tels que la *Haie-des-Huguenots*, la *Corvée-Huguenote* vers Pichaumeix, etc. — (V Dumont, *o. c.*, I, 111, 115).

(1) A Houaville : Drouin Olry, Mengin Maistre ; à Batilly : Jean le Boulengier, Maturin Chanau ; à Xonville : Jean Huart ; dans la prévôté de la Chaussée, M. de Grosyeu, tous demeurant à Metz ou au pays messin, payent des « deniers extraordinaires de forfuyance et non-résidence » inscrits au compte de recette de Charles l'Escuyer, prévôt de la Chaussée pour 1589. (Arch. de la Meuse. B. 1705, f[os] 71 et 72.)

(2) Abram, *Hist. Universitatis Mussip.*, cité par Digot, *o. c.*, t. IV, 203.

exclusivement (1). Ensuite, cette circonstance assez frappante qu'au nombre des produits très-rares de l'imprimerie Saint-Mihiéloise figurent deux ouvrages de polémique violente contre les protestants (2). La publication de ces livres ne s'expliquerait que par l'existence de tendances calvinistes qu'il s'agissait de combattre. Les Capucins surtout, installés en 1588 dans l'ancien prieuré de Saint-Blaise, travaillaient avec ardeur à éteindre l'hérésie, et c'est dans ce but que le cardinal Charles de Lorraine les avait appelés à Saint-Mihiel. « Ces religieux, dit M. Dumont (3), zélés pour prêcher les populations, et le faisant en un style à leur portée, obtenaient près d'elles un succès qui n'était pas sans influence pour les occuper et les détourner des nouveautés de l'hérésie. Leurs courses dans les campagnes pour quêter leur subsistance quotidienne constituaient aussi une sorte d'inspection organisée qui permettait de découvrir les progrès des novateurs et conséquemment de les mieux combattre. »

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à Saint-Mihiel, mais à Metz, à Sedan, c'est même après la révocation de l'édit de Nantes, dans un exil plus lointain, dans les colonies ouvertes aux réfugiés par les princes protestants, que nous devrons chercher la postérité des plus persévérants d'entre les uguenots de Saint-Mihiel. C'est aussi là que nous retrouverons les descendants directs de Ligier Richier.

(1) V. les listes de bourgeois données par M. Dumont, *o. c.*, t. II, 2, ssq.

(2) « La Tarantule du Guenon de Geneue, ci devant nommé Léandre, et à présent Constance Guénard, hérétique, apostat, déuoyé de la vraye Foy et de la sainte Eglise romaine, etc., par Denys de Formond... à *Saint-Mihiel* par François du Bois, 1620. »

« La sainteté de l'Eglise romaine, et l'impiété calviniste de l'observation du Décalogue. Pour réponse au Dernier Désespoir et appendice de Paul Ferry ministre de la Prétendue à Metz... par le R. P. Ignace le Gault.,. à *Saint-Mihiel* par François du Bois, 1625. »

(3) Dumont, *o. c.*, t. I, 258.

V.

Dom Calmet affirme que Ligier Richier avait deux frères, calvinistes comme lui. Nous n'avons trouvé aucun document qui pût confirmer cette tradition. La vie de ces frères est des plus obscures. Mais l'on a plus de renseignements sur Gérard Richier, le fils de Ligier, dont le nom vient immédiatement après celui de son père sur la Requête de 1560. En 1559, pour l'entrée à Saint-Mihiel de Charles III avec la duchesse Claude de France, maître Ligier et Gérard son fils, eurent la direction des travaux, et organisèrent les fêtes publiques données à cette occasion (Dumont, I, 220). En 1578-79, il est question du « petit maître Gérard de Saint-Mihiel » dans les travaux du palais ducal de Nancy (*B. S. A. L.*, III, 71). En 1586, il abritait pendant sept mois et demi, dans sa maison de Saint-Mihiel les cours de droit qui furent provisoirement établis dans cette ville (Dumont, I, 250). Sa mort doit se placer entre 1601 et 1604. A la première de ces dates, sa femme Marguerite était encore mariée; en 1604 elle est veuve. M. Dumont (vol. IV, 407) ne pense pas que Gérard Richier ait eu des enfants. Il y a lieu de rectifier cette erreur. Gérard Richier eut au moins un fils, Jean, qui vint s'établir à Metz après la mort de son père, et fut reçu « de l'adveu de M. de Montigny, lieutenant général au gouvernement messin, bourgeois et habitant de la ville et a presté le serment ès mains du Sr de Villers, maistre eschevin, le 7 juin 1607. » Il demeurait à Metz près de la cour de Villers, et y mourut le 16 décembre 1625. Jean Richier, sculpteur, comme son père, Gérard, et son aïeul Ligier, travaillait alternativement à Nancy (1) et à Metz (2). Le 2 mars 1615, il épousa, dans l'é-

(1) On trouvera dans le *Bull. de la Soc. d'Archéol. Lorraine* (vol. II, 130) le détail des travaux de sculpture et d'architecture dont Jean Richier fut chargé au palais ducal de Nancy. Il fit aussi, si l'on en croit Lionnois (I, 449), un projet pour la décoration de la porte Saint-Georges. Mais on lui préféra le modèle de Florent Drouin.

(2) Il offrit en 1608 à la ville de Metz un buste du roi, qui fut placé sur la

glise réformée de cette ville, JUDITH, fille de Claude de la Cloche, orfèvre (1), dont il eut : 1° JUDITH, née le 29 septembre 1616, qui eut pour marraine Pauline Joly, fille du procureur-général du Roy, femme de Jérémie de Vigneulles. — 2° JEAN, baptisé le 5 septembre 1618, qui épousa à Metz le 5 août 1646, Marthe, fille de Paul Le Bachellé et d'Anne Le Goullon; il fut reçu ministre à Gien en 1643, et exerça successivement les fonctions pastorales à Bar-sur-Seine, et dans l'église française de Francfort-sur-le-Mein, où il vivait encore en 1680. — 3° SUZANNE, baptisée le 2 août 1620.

Les descendants directs de Ligier Richier témoignent, on le voit, d'un certain attachement à la Réforme. Ne serait-ce pas un argument de plus en faveur de la tradition recueillie par Dom Calmet?

En résumé, l'on voit que l'assertion du savant bénédictin a été trop légèrement écartée par les récents biographes de Ligier. Il n'est pas douteux que la Réforme a compté à Saint-Mihiel de nombreux adhérents parmi les bourgeois les plus influents et les plus éclairés. Ce fait, s'il n'était constaté par la pétition de 1560, serait amplement démontré par l'émigration de plusieurs de ces bourgeois à Metz et vérifié par les actes qui les concernent dans les registres de l'église réformée de cette ville. Enfin Ligier Richier et son fils Gérard ont positivement professé les principes religieux exprimés dans la respectueuse mais ferme pétition qu'ils ont « advouée et subsignée de leurs noms et paraphes. » Ils n'ont pas craint de demander la liberté de leur culte, et l'autorisation de le célébrer dans des temples. — Peut-on désirer des indications plus décisives? Nous les soumettons aux critiques et aux biographes futurs de Ligier. A eux de voir

galerie du corps-de-garde devant la place. En 1612 il fit, avec son neveu Toussaint Hainzelin, de Saint-Mihiel, la fontaine Saint-Jacques, qui représentait ce saint avec son bourdon, entouré de trois dauphins portant trois enfants. En 1624, il travaille au Haut-Palais, et à deux reprises, en 1612 et en 1624, il exécute des décorations assez importantes pour l'entrée du marquis de La Vallette, gouverneur de Metz.

(1) Jean Richier fut parrain, en 1618, d'Abraham de la Cloche.

si ces conclusions doivent modifier des idées trop généralement reçues; à eux d'apprécier ce qui, dans l'œuvre du maître, peut appartenir à la tradition catholique, et la part légitime que les doctrines de la Réformation doivent revendiquer dans l'inspiration si religieuse de son art (1).

Bar-le-Duc, 4 octobre 1882.

(1) Si cette étude peut offrir quelque intérêt, c'est grâce aux documents de toute sorte que notre savant collègue, M. le pasteur Cuvier, a bien voulu nous communiquer. Qu'il veuille bien en recevoir ici tous nos remerciements. MM. A. Jacob et Maxe-Werly, nos confrères de la Société des Lettres, ont aussi fort obligeamment mis à notre disposition les notes qu'ils avaient réunies sur le sujet qui nous occupait. Nous en avons profité avec reconnaissance.





NOTICE

SUR

SAMPIGNY,

Bourg de l'arrondissement de Commercy,
Département de la Meuse;

Par M. BONNABELLE.

En écrivant cette notice, nous n'avons pas eu la prétention de donner une histoire complète de Sampigny : la tâche était au-dessus de nos forces. Nous avons voulu seulement tracer un aperçu du rôle qu'avaient joué, dans notre histoire locale, sa forteresse et son château, laissant à un homme plus compétent que nous le soin de décrire les événements qui se sont succédé dans cette petite bourgade, pleine de souvenirs. C'est à notre collègue, M. l'abbé MOREL, curé de la paroisse, qu'est dévolue cette tâche, et il ne laissera pas enfoui, nous nous plaisons à l'espérer, le

ruit des recherches si intéressantes qu'il a faites à ce sujet. Nous sommes heureux de lui exprimer ici notre reconnaissance pour les communications qu'il a bien voulu nous adresser.

I.

Historique.

SAMPIGNY (1), bourg de l'arrondissement de Commercy, du canton de Pierrefitte, est chef-lieu de perception; il y a une recette de poste, une gare du chemin de fer de Lérouville à Sedan et un bureau télégraphique. Il est bâti au pied de la côte du Mont-Sainte-Lucie, sur le ruisseau de Mont (2)

(1) Voici, d'après M. Félix Liénard, la nomenclature des noms donnés, à différentes époques, à cette localité.

Sampiniacum, IXe siècle (Bertaire); 973 (charte de l'év. Wilgfride); 973 (confirmat. par l'empereur Otton); 1047 (ch. de l'évêque Thierry); 1049 (bulle de Léon X); de 1089 à 1107 (monnaie de l'év. Richier); 1145 (ch. d'Albéron); 1738 et 1749 (pouillés). — *Sampigniacum*, 984 et 1166 (cart. de Saint-Paul de Verdun); 1245 (cart. de la cathédr.). — *Sampigneyum*, 1060 (confirmat. pour le prieuré d'Apremont); 1186 (cart. de la cathédr.); 1402 (regestr. Tullensis). — *Sampineium*, 1103 (ch. de Gorze); 1180 (bulle d'Alexandre III); 1580 (Stemmatum Lotharingiæ). — *Sampineiacum*, 1152 (ch. d'Albéron). — *Sampiniacum castrum*, 1156 (confirmat. par Frédéric Barberousse). — *Sempiniacum*, 1179 (cart. de la cathédr.). — *Saptiminium*, XIIe siècle (Laurent de Liége). — *Solz turrim castellani Sempigney*, 1210 (cart. de la cathédr., fo 131). — *Castellania Sampigney*, 1218 (cart. de la cathédr.). — *Sampignei*, 1267 (abbaye de l'Etanche, H. 6); 1358 (Collection lorraine, t. 266.58, P. 13); 1425 (Chroniq. en vers des antiquités de Metz; D. Calmet; preuves). — *Campignei*, 1318 (Coll. lorr., t. 266). — *Sampigney*, 1358 (*ibid.* — 48, P. 12). — *Sampigneum*, 1402 (regest. Tull.). — *Ville et forteresse de Sampigny*, 1437 (Coll. lorr., t. 266.48, P. 1). — *Sampigneium*, 1439 (*ibid.*, t. 264.47, P. 3.). — *Sempigneium*, 1642 (pouillé de Mâchon). — V. *Dictionnaire topographique de la Meuse*, 1872, in-4o, p. 216.

(2) Le ruisseau de Mont prend sa source à Vadonville, alimente la forge de cette commune, ainsi que le moulin de Sampigny et se jette dans la Meuse, après un parcours de 5 kilomètres.

Dans une délibération du conseil municipal de Sampigny, du 5 mai 1832,

et sur la route nationale n° 64 de Neufchâteau à Mézières (1), à 16 kilomètres sud-est de Pierrefitte, 29 de Bar-le-Duc, 10 de Commercy (2) et 9 de Saint-Mihiel, chef-lieu de la cour d'assises. Il a pour limites : Kœur-la-Petite et Brasseitte au nord, Vadonville au sud, Mécrin à l'est, Ménil-aux-Bois et Courcelles-aux-Bois à l'ouest. Ce bourg a une population de 1033 habitants (3), avec 237 maisons; il possède une étude de notaire, deux écoles, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. Une société de secours mutuels y a été fondée le 20 août 1855. Le château, construit par Henriette de Lorraine, est aujourd'hui occupé par un dépôt de remonte pour la cavalerie. La ligne ferrée et le canal de l'Est ont entamé son beau parc.

Selon les historiens Dom Calmet et Durival, les armoiries de Sampigny étaient : *d'or, à la fasce d'azur chargée en cœur d'une pomme pendante, tigée et feuillée d'argent*, surmontées d'une couronne de comte, avec deux lions au naturel pour supports. D'après Husson l'Ecossois, les seigneurs particuliers de ce bourg, nobles de nom et d'armes, depuis longtemps éteints, portaient :

il est dit « que la partie de la rivière de Mont a été, dans tous les actes, qua » lifiée de *canal servant à l'alimentation du moulin* de ladite commune, et que » dans un arrêt de la cour de Lorraine, du 10 juin 1606, ainsi que dans tous » les baux consentis en 1754 et 1784, par les propriétaires du moulin, l'o- » bligation de curer le canal a été constamment consentie, et l'étendue de » cette obligation était tellement spécifiée qu'elle fait l'objet d'une stipulation » expresse en termes impératifs et spéciaux. »

(1) Dans une délibération du 24 août 1824, le conseil général de la Meuse, en sollicitant du Gouvernement l'achèvement d'une lacune existante sur cette route, faisait ressortir qu'il avait voté pour la dite route, de 1809 à 1814, cent vingt mille francs.

(2) C'est en 1784, et à la suite des ravages causés par le dégel de cette même année, ravages qui avaient amené la destruction du pont établi sur la Meuse, au village de Pont, que fut réclamée la route de Commercy à Saint-Mihiel par Sampigny; mais à quelle date furent commencés les travaux? c'est ce que les pièces déposées dans nos archives départementales n'indiquent point; elles sont également muettes sur les dépenses occasionnées pour l'établissement de cette route.

(3) Dénombrement de 1881. En 1804, il y avait 858 habitants, dont 412 du sexe masculin et 446 du sexe féminin; — en 1824, on en comptait 951; — en 1840 : 1002; — en 1858 : 1189; — en 1873, ce chiffre était descendu à 906.

d'azur, au chef d'argent, au chevron de gueules brochant sur le tout.

On est encore aujourd'hui dans l'incertitude sur le nom du fondateur de cette localité, qui se trouve à proximité d'une voie romaine se dirigeant de l'est à l'ouest, et dont les traces sont visibles dans la prairie, à l'extrémité nord.

D'après le vieil historien Bertaire, qui vivait à la fin du IXe siècle, le roi Childebert II, à la suite d'une visite à saint Airy, évêque de Verdun, qu'il aimait et honorait, comme son parrain, donna à ce prélat, par une charte de 590, entre autres domaines, la terre de *Sampigny* (*Sampiniacum*), Mercy, Charny, etc. (1).

Vers l'an 1000, Sampigny fut de nouveau compris dans la donation des terres et seigneuries que l'empereur Othon III fit à Haimon, évêque de Verdun. Cette donation fut confirmée par Frédéric Barberousse, dans un diplôme daté de Colmar en 1156. La même charte conférait aussi au prélat le droit de battre monnaie (2).

Nous lisons, dans une charte de l'évêque Thierry, en 1046, qu'il donne aux dames de Saint-Maur de Verdun, entre autres églises, l'autel de Sainte-Lucie de Sampigny. Les religieuses bénédictines célébrèrent, jusqu'à la Révolution, la fête de sainte Lucie.

En 1047, le même évêque Thierry donne à l'église Sainte-Madeleine la 9e partie du vin récolté dans divers vignobles, dans celui de Sampigny entre autres.

Dans une bulle du pape Léon IX, de l'an 1049, en faveur de l'abbaye de Saint-Maur de Verdun, on trouve cette mention : « Ad *Sampiniacum* mansum unum (3). » Une autre bulle du

(1) Voici comment Bertaire rapporte cet événement : « Addidit etiam (Childebertus Marceium, *Sampiniacum* et Commenias et Mercart-villam et Herici-villam, multaque alia loca quæ, pro reverentia tanti viri (Agerici) rex et sui fideles isti ecclesiæ ad habendum tradiderunt (Jeantin, *Chronique d'Ardennes*, in-8°, t. II, p. 337, note).

(2) Burette, *Histoire de Sainte-Ménehould*, in-8°, 1837, p. 91 ; F. Clouët, *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun-sur-Meuse ;* Mémoires de la Société Philomathique de Verdun, 1850, in-8°, t. IV, p. 247.

(3) Jeantin, *Chronique de l'Ardenne et des Woëpvres*, in-8°, t. II, p. 211 et 443.

même pape, de l'an 1051 porte : « Medjetatem capellæ de *Sampiniacum.* » Enfin dans une bulle du pape Alexandre III, du mois de décembre 1180, approbative de la fondation de l'abbaye de l'Etanche, on lit : « Molendinum de Grimoncurt, quod dedit vobis Henricus Vuaflart de *Sampineio*, cum suorum heredum assensu... »

Cette petite ville n'était primitivement qu'une forteresse de forme quadrangulaire oblongue; elle avait de bonnes et solides murailles; un grand et profond fossé plein d'eau l'entourait; une grosse tour la flanquait à chacun de ses quatre coins. Dans l'enceinte se trouvait une autre tour fort massive, près de laquelle s'éleva ensuite un château. Elle eut plusieurs sièges à soutenir (1).

D'après la tradition populaire, le bourg actuel de Sampigny ne remonterait guère qu'à la fin du XIVe siècle. Presque tous les habitants de Mont-Sainte-Lucie se seraient alors réfugiés, avec l'autorisation de leur seigneur, dans l'intérieur de la forteresse, après la destruction de leur village; les laboureurs s'établirent à part, un peu plus au nord, et c'est à cette circonstance que l'on attribue la division de Sampigny en deux parties : le *Bourg* et *Sompheu.*

Ce ne sont pas les sièges qu'eut à subir Sampigny qui l'ont réduit à l'état de ville ouverte : les seigneurs eux-mêmes et, à leur exemple, les habitants ont détruit les magnifiques tours qui faisaient sa force, et ont comblé les fossés qui entouraient la forteresse. D'abord, en 1662, le prince de Lixheim fit abattre une des tours et une partie des remparts, pour en employer les meilleurs matériaux à la reconstruction des remises et des écuries du château. Son successeur, le sieur d'Issoncourt, fit démolir deux autres tours dont les matériaux servirent aux réparations du même château. Plus tard, M. Paris détruisit la dernière tour, pour élever de nouveaux bâtiments avec ses débris. Puis ce sont les habitants qui ont comblé les fossés pour en faire des jardins qu'ils ont pris à cens annuel et perpétuel. A la suite de tant d'améliorations, Sampigny finit par se

(1) F. Clouët, *Recherches sur les monnaies*, etc., t. IV, p. 348.

peupler : en 1637, on y comptait 169 ménages, dont 77 pour la ville, 58 pour le bourg et 34 pour Sompheu, sans compter les nobles et les officiers, exempts des charges publiques (1).

Un des successeurs de Thierry, Jean d'Apremont (1217-1224), désirant augmenter les revenus de son évêché, acheta, en 1220, de Jacques, seigneur de Cons, tous les droits que ce gentilhomme possédait sur les terres de Hattonchâtel et de Sampigny (2).

En 1315, le vendredi avant la Pentecôte, le comte Edouard de Bar rend, à Sampigny, son hommage à l'évêque Henri d'Apremont, pour la seigneurie du Clermontois, en attendant la cérémonie solennelle qui, selon l'usage, devait se faire dans l'église cathédrale de Verdun, *sur les reliques des saints.*

En 1318, sous l'épiscopat du même Henri d'Apremont (1312-1349), eut lieu le deuxième siège du château, par le comte Edouard de Bar. Les bourgeois de Verdun, qui avaient été l'objet de grandes libéralités de la part de leur évêque, pendant la famine survenue à la suite de la désastreuse année 1316, avaient un instant cessé de résister à son autorité; mais, dit l'historien Roussel (3), « aussitôt que la misère fut passée, ils » recommencèrent leur soulèvement, prétendant toujours faire » prévaloir un traité qu'ils auraient fait avec Nicolas de Neu- » ville, » son prédécesseur. La majorité des bourgeois, qui étaient pour l'évêque, se joignirent à Gobert d'Apremont, frère du prélat, pour empêcher le comte de Bar de s'emparer de Sampigny. Pendant le siège, arrivèrent des ambassadeurs de Philippe le Long, avec mission de réconcilier les belligérants. Le comte de Bar, dès qu'il apprit que le roi de France n'approuvait pas le projet qu'il avait formé de s'emparer de Sampigny, abandonna son entreprise.

Dans les lettres de paix qu'il donne à cette occasion, Philippe le Long reconnaît que les commissaires « ne doivent avoir nulle

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* 1728, in-f°, t. I, col. 1127.

(2) Roussel, *Histoire de Verdun*, 1745, in-4°, p. 281.

(3) *Histoire de Verdun*, 1745, in-4°, p. 326. — Tous les historiens qui ont écrit sur Sampigny, rapportent que ce lieu a toujours été considéré comme bien d'évêché depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'au XVIe.

» cognixance, ne se doient mellier des châteaux et chatellenies » de Deulewart et de Sampigny. »

En 1320, Henri d'Apremont affranchit ses hommes de Sampigny, Mont-Sainte-Lucie et Sompheu, et les mit à la loi selon la cité de Verdun. Il leur donna ensuite la maison du Pont, « séant *deleis* Somphey, » pour la garder, gouverner et maintenir loyalement en bon état (1).

En 1324, ce furent les Messins qui entreprirent le siège de Sampigny, mais sans succès : ils durent se retirer après seize semaines qui leur coûtèrent bon nombre de soldats.

L'histoire nous montre encore une fois les Verdunois aux prises avec leur évêque, Henri d'Apremont, qui, fatigué de lutter contre eux, eut de nouveau recours à l'intermédiaire du roi de France. En 1331, avec la recommandation du comte de Bar, il s'adressa à Philippe le Bel pour obtenir de ce prince des lettres de protection. On voit, en effet, que le roi acquiesça à la demande de Henri, en prenant sous sa protection spéciale les villes et châteaux de Charny, Mangiennes, *Sampigny*, etc., et leurs dépendances, moyennant la somme de 400 livres tournois que l'évêque devait lui payer annuellement, sans préjudice de 800 livres tournois pour le droit de garde et 300 livres pour les gages du gardien de la ville de Verdun, sommes qui étaient dues aussi annuellement à Philippe par les citoyens de la même ville; mais après des remontrances faites par le comte de Bar, qui prétendit que ces lettres de protection portaient atteinte à ses droits et lui causaient un préjudice considérable, le roi révoqua les dites lettres (2).

Hugues de Bar, un autre évêque de Verdun (1352-1361), se vit attaquer dans sa ville épiscopale, en 1358, par Yolande de Flandre et par son fils Robert de Bar, alliés à Venceslas, duc de Luxembourg et roi de Bohême. N'ayant pu forcer le prélat à entrer en composition avec eux, ces princes résolurent de s'en prendre à ses forteresses situées en rase campagne. A cet effet, et après un conseil de guerre tenu entre les assié-

(1) Archives de la Meuse. Série B. 3086, layette *Sampigny*.

(2) Roussel, *Histoire de Verdun*, 1745, in-4°, p. 506.

geants, le 2 octobre 1358, sous la tente de Yolande, il fut convenu que les Luxembourgeois iraient attaquer Mangiennes, et les Barisiens Sampigny; ces derniers furent renforcés d'un détachement de cent hommes d'armes (1), en bonnes montures et armures, avec un bon capitaine, que Venceslas leur donna. Le prévôt d'Etain prit part à ce siège avec trente chevaux, cent vingt sergents à pied et vingt-quatre arbalétriers de sa prévôté (2). Yolande, en s'attaquant à la forteresse de Sampigny, ne s'attendait pas à éprouver une vive résistance, aussi futelle obligée de demander deux fois à Toul un ingénieur pour y jeter des feux. Au risque de dégarnir Pont-à-Mousson, où son pouvoir était menacé, « elle en tira tant d'engins, qu'on » eut besoin de dix chars, de trente charrettes et de six cents » sergents à pied pour les transporter. Ce grand attirail força la » place, attaquée depuis le 5 octobre, à se rendre le 23 (3), » après l'arrivée de Venceslas en personne, et par une capitula» tion où les défenseurs Ferry de Parrois, Erard de Rozières, » Guillaume de Sampigny (4) et leurs compagnons stipulèrent » que, la semaine suivante, ils la remettraient à Jean de Salm, » aux mains de qui elle resterait pendant un mois : alors elle » serait rendue ou aux ducs, si l'évêque n'avait fait paix avec » eux, ou à celui-ci, dans le cas contraire; et Hugues et les

(1) Un homme d'armes, appelé plus tard *lance* fournie, se composait d'un chevalier, d'un écuyer, d'un page ou varlet, et de deux ou trois archers (Clouët, *Histoire de Verdun*, 1870, in-8°, t. III, p. 274, note).

(2) Archives de la Meuse. Compte de Symonet de Verdun, prévôt d'Etain. Série B. 1127, f° 29 et v°.

(3) Robert rentra à Bar le 28 du même mois d'octobre (*Annales du Barrois*, 1865, in-8°, t. I, p. 67, 68). — Le 26, il avait été délivré du pain et du fromage à « Guyothin et maiztre Renault au siège devant Sampigny par parance » d'Habet de Mussey » (Archives de la Meuse. Compte d'Ogier d'Aunoy, écuyer, prévôt de Lachaussée. Série B. 1629, f° 58).

(4) Parmi les gentilshommes qui assistaient à ce quatrième siège, on remarquait, entre autres, les fiévés d'Allemagne, Symon d'Almes, ses deux fils, Philippe d'Almes, Errard de Villers, le maire de Thiel, Villiams de Hussigny, Hues de Bailleuf, Arnolds de Hallenzey, Villames la Bras, maître Lambert Thierols, Lereys de Villers, etc.; ainsi que les sergents de Sancy, Saint-Léger, Radenges, Raigecourt, etc. (Archives de la Meuse. Compte de Jean de Sainte-Geneviève, prévôt de Longwy. B. 1856, f° 25).

» Verdunois eurent ainsi avertissement que, s'ils persistaient » encore un mois dans leur rébellion, Mangiennes et Sampigny » passeraient par conquête définitive, l'un à Luxembourg, l'au- » tre à Bar (1). »

Au commencement de 1359, Hugues de Bar, réduit à toute extrémité, entra en négociations avec les ducs de Bar et de Luxembourg, par la médiation de Béatrix de Bourbon, reine douairière de Bohême (2). Par un traité, le prélat céda au duc de Bar la seigneurie de Sampigny, en se réservant la faculté, pour lui et ses successeurs, de la racheter au profit de son évêché, en payant 5,000 florins d'or, si ce rachat se faisait du vivant de Robert, et 4,000 seulement, dans le cas où il ne se ferait qu'après le décès de ce prince. La forteresse de Mangiennes fut cédée aux mêmes conditions au duc de Luxembourg (3).

Il est certain que l'évêque de Verdun s'attacha principalement et avant tout à rentrer en possession des seigneuries engagées au duc de Bar. D'après le chanoine Roussel (4), Hugues reprit la même année 1359, celle de Hattonchâtel, en versant la somme de 4,000 florins, et celle de Sampigny, suivant les conditions marquées dans les lettres de Yolande de Flandre et de Robert, données le 16 juin de cette année.

Jean de Bourbon, successeur de Hugues de Bar sur le siège de Verdun (1362-1371), était chargé de dettes; pour se libérer, il dut engager, en 1362, à Henri de Bar, seigneur de Pierrefort, pour la somme de 7,000 florins, les terres de Tilly et de Sampigny (5). Henri engagea à son tour cette dernière, le 7 juin de cette année, à Philippin de Sampigny, pour 100 livres qu'il lui devait, plus 10 livrées de terre ou de rente sur les fours et

(1) Clouët, *Histoire de Verdun*, 1870, in-8°, t. III, p. 277.

(2) A la conclusion de la paix, cette princesse reçut du prélat la somme de 2,500 florins, pour les services qu'elle lui avait rendus en cette rencontre (Lelong, *Histoire du diocèse de Laon*, 1783, p. 331).

(3) Victor Servais, *Annales du Barrois*, 1865, in-8°, t. I, p. 74, 75.

(4) *Hist. ecclésiast. et civile de Verdun*, édit. de Bar-le-Duc, 1868, in-8°, t. I, p. 336.

(5) Roussel, *Histoire de Verdun*, 1745, in-4°, p. 346; Clouët, *Histoire de Verdun*, 1870, in-8°, t. III, p. 282, note.

terrage de ce bourg, sous la réserve, toutefois, que ce dernier jouirait d'un égal revenu sur les seigneurs de Sambuermont et de Bouconville, dans le cas où il viendrait à se dessaisir de Sampigny. Dans le testament que fit Henri, le 8 novembre de l'année suivante, on remarque un legs de 15 petits florins qu'il affecte à la réparation de l'église de Sampigny (1).

Sous Jean de Saint-Dizier (1371-1375), successeur de Jean de Bourbon, Sampigny eut à soutenir un nouveau siège, en 1372 (2). Quoique animé de dispositions conciliantes, le duc Robert dut chercher à mettre un terme aux hostilités entreprises sur les terres de son duché par son cousin, Pierre de Bar, sire de Pierrefort, qui était en possession de cette forteresse. Vers le 1er octobre, le duc, allié aux Messins, commença l'attaque; mais malgré les renforts qui lui venaient de la Bourgogne et qui avaient pour chefs des capitaines tels que Jean le Duret, Liébault de Ruppes et Simon de Saint-Aubin, il dut opérer sa retraite vers le 1er janvier. La levée de ce siège devint funeste au duché de Bar, parce que les alliés que Robert avait pris à sa solde, se voyant congédiés, tournèrent, selon leur habitude, leurs armes contre lui en entrant, avec leurs gens, à la solde du sire de Pierrefort, qui les employa à dévaster une partie du Barrois (3).

Un des premiers soins de Guy de Roye, successeur de Jean de Saint-Dizier, en prenant possession du siège de Verdun (1375-1378), fut de chercher à s'acquitter des dettes contractées par ses prédécesseurs. En 1376, il écrivit au duc Robert pour l'en-

(1) Servais, *Annales du Barrois*, 1865, in-8°, t. I, p. 191. — Le prince Henri avait choisi un religieux de Saint-François pour son confesseur; par le même testament, il avait stipulé qu'il serait inhumé revêtu des habits de cet ordre dans leur église de Toul, où son père, Pierre de Bar, l'avait précédé (*Annuaire de la Meuse* pour 1844, in-18, p. 25).

(2) Servais, *Annales du Barrois*, t. I, p. 257, 259, 265.

(3) La *Chronique* du doyen de Saint-Thiébaut de Metz rappelle le siège de Sampigny en ces termes :

« *Item* en ladite année furent mors d'une pierre d'engin devant Sampigny, » Remyon de Meltry, et Joffroys Groingnat, deux Escuyers de Metz, d'une » plume qui vouloy glanner en la mine » (Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1728, in-f°, preuves, col. CLXXXII).

gager à restituer à son église la terre de Sampigny, aliénée par Hugues de Bar; mais le prince se refusa à la rendre, à moins d'un remboursement de 5,000 florins pour lesquels cette seigneurie lui avait été hypothéquée (1).

Guy de Roye était à Avignon, près du nouveau pape Clément VII, quand il apprit, par des lettres de son clergé, les ravages causés dans les terres de son église par Pierre de Bar, sire de Pierrefort, qui avait organisé une armée de pillards anglais et bretons et occupait les forteresses de Charny et de Sampigny. Le prélat, n'ayant alors à lui opposer que des armes spirituelles, fulmina une sentence d'excommunication contre le ravisseur des biens de son évêché (1378). De son côté, le chapitre cathédral, pour se mettre à l'abri des hostilités de Pierre, dut lui payer la somme énorme de mille florins d'or, ce qui n'empêcha pas le bandit de continuer ses ravages. Pour l'arrêter dans ses déprédations, le chapitre appela à son secours les ducs de Bar et de Luxembourg, l'abbé de Gorze, les comtes de Salm et de Deux-Ponts, ainsi que d'autres gentilshommes de la province, qui avaient à se plaindre de ses rapines et qui réunirent leurs forces pour faire le siège du château de Charny où Pierre s'était réfugié. Celui-ci, après avoir défendu cette forteresse avec la plus grande intrépidité, voyant que les provisions allaient lui faire défaut, mit le feu à la place et se retira avec son monde dans celle de Sampigny, non sans avoir dévasté tous les lieux qui se trouvaient sur son passage (2).

En 1380, cette forteresse se trouvait encore en son pouvoir, et comme il se sentait fort derrière ses murailles, il continuait à piller et à rançonner le pays d'alentour. Pour mettre fin aux brigandages de son cousin, le duc Robert et ses alliés résolurent de se rendre maîtres de la place et de la raser. Cependant, d'après M. Victor Servais (3), Bouconville, dont le siège dura plus d'un

(1) Roussel, *Histoire deVerdun*, 1745, in-4°, p. 352.

(2) Roussel, *Histoire de Verdun*, 1863, in-8°, t. I, p. 342; Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1728, in-folio, t. II, col. 654; Henriquet, *Géographie de la Meuse*, in-12, p. 167; Clouët, *Recherches sur les monnaies*, etc.; Mémoires de la Société Philomathique de Verdun, 1850, in-8°, t. IV, p. 249.

(3) *Annales du Barrois*, 1867, in-8°, t. II, p. 12 et 13.

mois, aurait été seul réduit cette année. Ce n'est qu'en 1382, après une défense opiniâtre, que Pierre fut forcé de capituler et de rendre Sampigny.

Liébaut de Cousance, successeur de Guy (1378-1404), sut, par son aménité et son adresse, tellement s'insinuer dans les bonnes grâces de Robert, que ce prince lui remit, pour en jouir sa vie durant, le château, la prévôté et la seigneurie de Sampigny. Les lettres du prélat, consentant à ce que le tout revînt sous la puissance du duc après sa mort, sont du 10 septembre 1382 (1). Elles étaient une ratification de l'aliénation faite par Hugues de Bar.

En 1404, une semblable convention fut encore faite entre le duc Robert et Jean de Sarrebruche, successeur de Liébaut, aussitôt après son installation.

En 1423, le cardinal Louis de Bar, évêque de Verdun (1419-1430), étant sur le point d'accomplir la réunion des duchés de Lorraine et de Bar, par le mariage qu'il avait fait contracter (1420) à René d'Anjou, son petit-neveu, avec Isabelle, fille et héritière de Charles Ier, duc de Lorraine, fit prendre possession de la terre de Sampigny, par un fondé de pouvoirs, afin de la joindre aux biens de son Église (2).

En 1436, le roi René, duc de Bar, rendit son hommage à l'évêque Louis de Haraucourt, pour le Clermontois, en présence d'Arnould de Sampigny, écuyer.

Au commencement de l'année 1438, des bruits s'étaient répandus que Guillaume Fillastre, second successeur de Louis de

(1) Roussel, *Histoire de Verdun*, 1745, in-4°, p. 317. M. F. Clouët (*Mém. cité*) dit que Robert lui donna, sa vie durant, le fief de Sampigny par lettres du 13 septembre 1383, et finit par lui en laisser la jouissance après sa mort. Il doit y avoir apparemment erreur : car si les lettres de Robert sont de 1383 le prélat ne pouvait pas en 1382 reconnaître au duc que ce fief lui reviendrait après sa mort puisqu'il n'en était pas encore en possession. De son côté, M. Victor Servais dit que Liébaut de Cousance étant mort le 10 mai 1404, le lendemain Robert fit prendre possession de Sampigny, en vertu d'un traité conclu entre eux *le* 10 *septembre* 1382, et qu'il fit venir de Bar 25 arbalétriers pour assister à la cérémonie de cette prise de possession (*Annales du Barrois*, t. II, p. 367).

(2) Roussel, *Histoire de Verdun*, 1745, in-4°, p. 373.

Bar (1437-1449), avait l'intention d'introduire, dans la forteresse de Sampigny, une garnison étrangère. Comme cette garnison aurait pu causer de grands dommages aux duchés de Lorraine et de Bar, Erard du Châtelet, avec les évêques de Toul et de Metz, institués tous trois régents des deux duchés pendant l'absence du roi René qui voyageait en Sicile, donnèrent ordre au bailli de Saint-Mihiel de se rendre à Sampigny, pour faire promettre par serment aux officiers de ce lieu de ne point recevoir cette garnison. Sur cette grave accusation, l'évêque de Verdun se présenta devant les régents et leur déclara que jamais il n'avait songé à appeler l'étranger sur ses terres; il les somma d'avoir à remettre la place entre ses mains. Le 17 janvier, il s'engagea à n'entreprendre rien sur les terres du roi et fit serment de ne mettre aucune garnison étrangère dans la place de Sampigny, sans le consentement de René ou celui des gouverneurs de ses États (1).

En 1457, le roi René donna Sampigny à Guillaume de Haraucourt, aussi évêque de Verdun (1456-1500), mais seulement à titre viager et reversible après sa mort (2). Guillaume en prit possession en présence du bailli de Saint-Mihiel et d'autres officiers du duché.

Wary de Dommartin, successeur de Guillaume (1500-1508), n'eut pas plus tôt pris possession du siège épiscopal qu'il traita (20 mars) avec le duc de Lorraine pour la ville et la forteresse de Sampigny, dont il devait aussi jouir sa vie durant, ou tant qu'il tiendrait son évêché; à son décès, cette terre devait retourner au domaine ducal (3). Par un autre traité, le prélat abandonna, en 1503, au duc de Lorraine, le droit de rachat de ce domaine, à la condition qu'il continuerait à en percevoir les revenus, sa vie durant. Ces conventions appelèrent l'attention de son chapitre cathédral, lequel porta ses plaintes devant le roi de

(1) Roussel, *Histoire de Verdun*, 1745, in-4°, p. 388

(2) Sous ce prélat, on vit les hommes de la prévôté de Sampigny refuser de distribuer une aide qui leur était demandée (Arch. de la Meuse. Compte d'Arnoult d'Aulnoy, prévôt de Sampigny. Série B. 2892).

(3) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1728, in-f°, t. II, col. 1261.

France, qui intervint en invitant le duc de Lorraine à rentrer dans la légalité (1).

La condition de ne posséder la terre de Sampigny qu'à titre viager, qui avait été imposée à l'évêque Liébaut de Cousance, dès le 10 septembre 1384, fut ainsi renouvelée par la suite à ses successeurs, soit par les ducs de Bar, soit par les princes de la maison de Lorraine-Anjou et par le premier prince de Lorraine-Vaudemont. Toutefois René II expulsa Wary de Dommartin de cette seigneurie, pour la raison toute politique que Sampigny étant trop à proximité des damoiseaux de Commercy, il était à craindre qu'il ne passât un jour dans les mains de ces remuants seigneurs qui contrebalançaient la puissance des ducs de Lorraine (2). Il en fit prendre possession en son nom par Jean Bodinayt, lieutenant du Barrois.

Par lettres du 9 juin 1531, le duc Antoine, fils et successeur de René, en récompense de ce que Renée de Bourbon, sa femme, avait cédé et délaissé les chastel, terres et seigneuries de Sarrebruck et de Commercy, dont il l'avait gratifiée, lui donna ses châtellenies des Kœurs et de Sampigny, prévôtés terres et seigneuries desdits lieux pour en jouir sa vie durant (3).

Plus tard, à propos des contributions imposées sur le clergé pour subvenir à des dépenses extraordinaires, messire Nicolas Pseaume, évêque de Verdun (1548-1575), avait insinué au conseil de Charles-Quint l'édit publié dans sa ville épiscopale le

(1) Roussel, *Histoire de Verdun*, 1745, in-4°, p. 408.

(2) Clouët, *Histoire de Verdun*, 1869, in-8°, t. II, p. 407-409. — Malgré leurs grandes préoccupations, nos petits souverains ne laissèrent jamais en souffrance leurs intérêts personnels, et les prévôts-receveurs étaient toujours au guet pour mettre la main sur tout ce qui pouvait les aider à remplir leurs caisses. Un étranger venait-il à mourir dans le ressort de leur juridiction, ou un indigène, sans héritiers connus, laissait-il quelques biens, aussitôt le domaine s'en emparait comme épaves. Le compte de Liénard La Gorge, prévôt de Sampigny (1523-1525), fait mention de la prise de possession des biens de Thiéry Coquillon, mort sans héritier audit lieu (Archives de la Meuse. Série B. 2894).

(3) Archives de la Meuse. Chambre des comptes de Bar, registre des aliénations.

12 juin 1549, par lequel il était défendu aux princes ecclésiastiques et aux bénéficiers dans l'empire, d'aliéner leurs fonds, et spécialement ceux qui ne pouvaient passer sous une juridiction étrangère, sans le consentement de l'empereur. Cet édit entrait dans les vues du prélat, parce qu'il avait le dessein bien arrêté de rentrer en possession des fiefs aliénés par ses prédécesseurs; aussi le communiqua-t-il au cardinal de Guise en lui donnant avis que le procureur fiscal de la chambre impériale de Spire le poursuivait en revendication des sommes imposées sur les biens de son évêché; mais sur le conseil qui lui fut donné de solliciter une modération sur lesdites contributions, il fit présenter à l'empereur une requête dans laquelle, après avoir exposé la modicité de ses revenus, il demandait que les terres qui avaient été démembrées de son temporel fussent taxées en déduction de sa quotepart, ou bien qu'elles lui fussent restituées, et, entre autres, les châtellenies de Sampigny et de Hattonchâtel engagées au duc de Lorraine (1). On ne voit pas qu'une suite ait été donnée à cette requête (2).

La Réforme s'était introduite à Sampigny, ainsi que dans plusieurs paroisses du vaste diocèse de Verdun; elle commençait à y fomenter la division et la discorde. Nicolas Pseaume, en bon pasteur, apporta tous ses soins à calmer les esprits. A cet effet, il envoya, vers 1570, le P. Firmin Capicier, de l'ordre des Récollets, qui, par la douceur et la persuasion, ramena les brebis égarées (3).

(1) Roussel, *Histoire de Verdun,* 1745, in-4°, p. 436.

(2) Les évêques de Verdun avaient conservé le droit de rachat de Sampigny jusqu'à Nicolas Pseaume. Ce prélat, en 1564, l'abandonna définitivement à Charles III, avec tous les droits que ses prédécesseurs lui avaient légués sur ce fief. Dans un rapport fait au roi (1660) par le chancelier Colbert sur l'évêché de Verdun, etc., on lit :

« La Terre et seigneurie de Sampigny de laquelle dépend le village de Sonfay et Sainte-Lucie, aliénée avant le traité (du 10 septembre 1564, entre l'évêque Pseaume et le duc de Bar) à un prédécesseur du duc, sous faculté de rachat, dont l'évêque Pseaume s'est départi par forme de cession et transport, sur ce que le duc prit prétexte de ne pouvoir retirer la dite terre des mains de la personne qui la tenait de lui. » (Ex cod. S. Germ. Prat.). (Roussel, édition Bar. Preuves XCIV.)

(3) Roussel, *Histoire de Verdun,* in-4°, 1745, p. 457.

Nous avons vu que le duc Antoine, par ses lettres du 9 juin 1531, avait donné les châtellenies de Kœurs et de Sampigny à Renée de Bourbon, son épouse. Il est à conjecturer que cette donation n'était que conditionnelle, car nous voyons encore le même prince, en 1540, donner la seigneurie de Sampigny à Jean Daguerre, baron de Vienne-le-Chastel, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus. Par suite de cette donation, la terre de Sampigny resta entre les mains de cette famille jusqu'en 1572, année où Christienne, petite-fille de Jean Daguerre, l'apporta en dot à Antoine de Créqui. Par son mariage, ce dernier devint seigneur de Sampigny; il fit ses reprises du duc Charles III, en 1593.

Christienne Daguerre, qui survécut à son mari, vendit la terre de Sampigny, vers 1580 ou 1586, à un président du Parlement de Nancy, Poignon ou Poignant, pour la somme de cent mille francs barrois; mais ce dernier ne put en jouir, parce qu'elle fut retirée presque aussitôt par le cardinal Louis de Guise, qui la donna, avec le village de Vadonville, le 15 mars 1611, à son bâtard, le baron d'Ancerville, quand il s'unit par le mariage, en 1621, à la princesse Louise Henriette de Lorraine (1), âgée seulement de seize ans.

Quelque temps après leur mariage, les nouveaux seigneurs de Sampigny vinrent habiter leur domaine; mais n'ayant pas trouvé le château assez confortable, le prince retourna à Nancy, et Henriette resta seule pour en faire construire un nouveau, hors de l'enceinte de la forteresse, à 200 mètres environ au sud des fossés. Il fut construit par Jacques Labrosse, architecte du palais du Luxembourg de Paris, et sur le modèle de celui-ci.

Après le décès du baron d'Ancerville, arrivé en 1631 (2), la

(1) Elle était fille aînée du prince François, comte de Vaudémont, frère du duc Henri et de Christine de Salm, et sœur propre de Charles IV, duc de Lorraine. — Le roi de France fit signifier à Claude François, receveur de la terre, prévôté et seigneurie de Sampigny pour la princesse de Phalsbourg, de ne se dessaisir d'aucun denier provenant de sa recette, sous peine de désobéissance (Archives de la Meuse. Série B. C. de Cl. François, 1632-1637, f° 86, v°).

(2) Le corps du baron d'Ancerville fut transféré, de Munich où il était décédé étant à la cour, dans sa terre de Sampigny, et inhumé dans l'église de Sainte-Lucie. Un compte de Claude François, receveur de Sampigny, pour

seigneurie de Sampigny passa à Henriette de Lorraine, son épouse. Cette dernière était à Bruxelles, en 1649, pendant l'occupation de la Lorraine par les troupes françaises; elle prit pour second mari un gentilhomme espagnol nommé Carlo Guasco, qui mourut peu de temps après. Comme la princesse avait une grande pénurie d'argent, elle chercha un troisième mari, gentilhomme et riche, qui pût la sortir de la triste position où elle se trouvait. Ayant beaucoup emprunté à gage, sur ses bijoux et sur ses biens, au marquis de Grimaldy, noble gênois et banquier à Anvers, et prévoyant qu'elle ne pourrait jamais s'acquitter des dettes contractées envers ce dernier, elle lui fit la proposition de l'épouser pour le payer intégralement. Le mariage fut célébré à Anvers en 1652. Le duc Charles IV, d'abord contraire à cette union, l'approuva dans la suite, et demanda à l'empereur, pour son beau-frère, la qualité de prince du Saint-Empire. A la mort de Henriette de Lorraine, décédée à Neufchâteau le 16 décembre 1660, âgée seulement de 55 ans, la seigneurie de Sampigny resta, par testament, au marquis de Grimaldy, son mari, en acquit des dettes contractées envers lui. Ce seigneur continua d'en faire sa résidence habituelle. D'après le manuscrit laissé par M. Pierrard, il y vivait d'une manière digne du haut rang qu'il occupait à la cour de Lorraine. Sa table était splendidement servie, et sa maison était composée d'un gentilhomme, de deux pages, d'hommes de chambre, de valets de pied, d'un écuyer, d'un maître-d'hôtel, d'un contrôleur, d'un pourvoyeur, d'un chef de cuisine et d'office, d'officiers de vénerie, de cochers, de postillons, de palefreniers et de tous autres gens nécessaires au service d'un prince. Il était lié avec Hannezot, abbé du monastère bénédictin de Saint-Mihiel, et avec le cardinal de Retz, alors re-

cette même année 1631, nous fait connaître que tous les sujets de la prévôté étaient tenus de faire la garde toutes les fois qu'ils en étaient requis (Archives de la Meuse. B. 2896). Le même compte fait mention que la maison appelée *Montaigu*, au même lieu, était chargée d'une rente annuelle d'un chapon. — Le compte de l'année 1632 porte que chaque année, on procédait à l'élection de quatre individus appelés *porteurs d'estrain* (de paille), qui étaient chargés, quand le duc était à Sampigny, de pourvoir à la litière de ses chevaux. La même année, les habitants refusèrent à leur seigneur les lits, le linge et la vaisselle dont il pouvait avoir besoin (*Idem*. B. 2897).

tiré dans sa souveraineté de Commercy, où il s'occupait à écrire ses Mémoires sur la Fronde.

Louis XIV s'empara de la Lorraine en 1670. Le grand roi chargea, en 1679 et 1680, le Parlement de Metz de rechercher tous les biens-fonds des églises ayant appartenu aux Trois-Évêchés, et qui pouvaient avoir été aliénés sous les prédécesseurs de Charles IV. Le Parlement s'empressa d'obéir. Par arrêts du 10 septembre 1680 et en 1683, il rendit à chacune des églises de Toul, Verdun et Metz ce qui en avait été distrait. Quoique reconnue comme appartenant au prince de Lixheim, la terre de Sampigny fut rendue à l'évêché de Verdun; mais comme les évêques d'Hocquincourt et de Béthune négligèrent d'en faire leurs reprises, elle demeura paisiblement entre les mains de son détenteur, qui fit alors ses reprises de foi et hommage et fournit son dénombrement à la Chambre royale de Metz (1).

Grimaldy, prince de Lixheim, mourut à Sampigny le 29 août 1693, et fut inhumé, près de sa femme, dans l'église de Sainte-Lucie. Il laissa une fille naturelle qu'il avait eue de la comtesse de Chabannes, dame de Pompey, près de Frouard-sur-Moselle, et qui se trouvait, au moment de son décès, au monastère du Saint-Sacrement à Nancy. Cette fille ne put recueillir la succession du prince, parce qu'il avait négligé de la reconnaître.

Par succession, la seigneurie de Sampigny devait revenir à un neveu du prince de Lixheim, le marquis de Grimaldy de Gênes; mais quand ce dernier eut connaissance que les dettes de la princesse dépassaient ses revenus, il abandonna la succession aux créanciers. Ceux-ci la laissèrent à bail judiciaire depuis 1694 jusqu'en 1711, année où elle fut adjugée, pour le prix de 91,000 livres, à Ignace Rehé de Saint-Mihiel, seigneur d'Issoncourt en Barrois et conseiller au Parlement de Metz (2); il la revendit, au

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* 1728, t. III, col. 850, 851, 852.

(2) Pour payer son acquisition, Ignace Rehé vendit sa charge de conseiller et sa seigneurie d'Issoncourt en Barrois, et comme il lui manquait encore 3,000 livres, il les emprunta dans la bourse de ses amis. Cette affaire, remarque le curé Pierrard, fut très-bonne pour lui, car il revendit la terre de Sampigny huit fois plus qu'il n'avait déboursé, et comme le taux de l'argent était venu à monter, depuis qu'il en avait reçu le prix, il plaça 400,000 livres

mois de décembre 1719, pour la somme de 900,000 livres, à Antoine Paris, gentilhomme dauphinois. Le contrat en fut passé et le prix de vente délivré au mois de mars 1720.

Dès qu'il s'en vit possesseur, Ignace Rehé chercha non-seulement à l'améliorer, mais encore à remettre en vigueur tous les droits honorifiques, etc., dont elle était dotée, comme ceux de faire faire le guet et la garde de son château par les hommes de toute la seigneurie, de se faire fournir des ustensiles pour le service de sa maison et de la litière pour ses chevaux. Il s'attacha ensuite à l'augmenter des villages de Marbotte, Mécrin et Pont-sur-Meuse, que le duc Léopold lui céda en échange de certains droits sur diverses mairies, des fours banaux, de quelques portions de dîmes qu'il avait dans plusieurs villages du Barrois possédés par Son Altesse Royale. Enfin il eut le soin de la faire ériger en comté par François III, le 13 juillet 1712.

Mais pourquoi cette seigneurie avait-elle été laissée à si bas prix au seigneur d'Issoncourt? C'est que l'on savait qu'elle avait fait partie du domaine ducal et qu'à un moment donné, le souverain pouvait en revendiquer la possession, et peut-être faire perdre beaucoup à l'acquéreur assez téméraire pour acheter de pareils biens. Aucune revendication ne fut faite à d'Issoncourt. Quand il la vendit, comme il n'ignorait pas que ladite terre avait

à cinq pour cent sur l'Hôtel-de-Ville de Nancy. Une bonne aubaine arrive rarement seule; il se fait connaître au prince de Vaudémont, qui était venu fixer sa résidence à Commercy, et ce prince le nomma d'abord intendant de sa maison, puis conseiller d'État et gouverneur de Commercy.

Dans une *Notice historique* sur la maison de Sarrazin, originaire d'Auvergne, nous lisons que Jean-Louis, comte de Sarrazin, officier de la maison royale avant la Révolution, et décédé à Clermont-en-Auvergne le 11 décembre 1839, avait épousé Antoinette-Émélie de Sampigny, fille du marquis d'Effiat, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Riom, et arrière-petite-fille de Louis-Ignace Rehè, comte de *Sampigny* et d'*Issoncourt*, conseiller, secrétaire d'État, garde-des-sceaux, surintendant des finances et premier ministre du duc Léopold de Lorraine, en 1708, qui avait acquis le marquisat d'Effiat, en Auvergne, en 1728. La famille de Sampigny s'est alliée à celles de Viry, de Rosnyvivien de Piré, de Vichy, de Trenqualye, Guyot de Saint-Amand, Duroc de Brion, de Gellenoncourt, de Longueil, etc. Plusieurs membres de cette famille habitent encore l'Auvergne. (*Not. histor., sur la famille de Sarrazin.* Bar-le-Duc, 1882, in-8° de 79 pages.)

été d'abord propriété des évêques de Verdun, puis des ducs de Lorraine, ce qui la rendait domaniale, il stipula dans son contrat de vente à Antoine Paris, qu'il ne s'obligeait envers lui à aucune garantie de faits de princes. Néanmoins, cela n'empêcha pas que, lorsqu'elle fut retirée par le duc Léopold, en 1729, il fut condamné à rendre à l'acquéreur Paris (1) la somme de 900,000 livres touchée par lui ; il eut beaucoup de peine, dit le curé Pierrard, à se soumettre à l'arrêt qui le condamnait, mais il fallut obéir (2).

Le duc Léopold retira, en 1729, la seigneurie de Sampigny des mains d'Antoine Paris pour la réunir au domaine ducal de Lorraine; puis, il la lui revendit 600,000 livres (300,000 de moins qu'il ne l'avait achetée de M. d'Issoncourt). Lors de son

(1) Ce Paris, fils d'un capitaine de cavalerie et aîné de quatre garçons, était originaire de Morgan, à quelques kilomètres de Grenoble. Étant venu en France vers 1690, il se jeta dans des entreprises qui échouèrent d'abord; puis de 1700 à 1713, époque où les guerres furent fréquentes, il fit une fortune colossale, et chercha à acquérir un bien-fonds en Lorraine, pour la mettre à l'abri des revers. Il apprit qu'une terre titrée, ornée d'un beau château, située à Sampigny et appartenant à l'intendant du prince de Vaudémont, était à vendre; il y envoya un de ses frères, qui traita pour lui. Mais ayant été exilé dans le Dauphiné par le duc d'Orléans, régent de France, parce qu'il n'avait pas voulu prêter les mains à la banque de Law, il demanda au prince la faveur d'aller passer son exil dans sa terre de Sampigny, ce qui lui fut accordé. Pendant les deux mois qu'il y passa, il y fit faire des réparations considérables. La catastrophe de Law étant survenue, il fut rappelé, ainsi que ses frères, à la cour du Régent, mais il tomba en disgrâce une seconde fois, et la ville de Périgueux lui fut désignée comme lieu d'internement (1726); sur sa requête, le roi lui assigna ensuite la ville de Toul qu'il avait demandée. Encouragé par cette réussite inespérée, il supplia de nouveau le roi de lui permettre d'aller habiter sa terre de Sampigny, qui en était proche. Ayant obtenu cette faveur, il y arriva au mois de juin 1727 et y vécut jusqu'à son décès arrivé le 29 juillet 1733. Antoine Paris portait le titre de chevalier; il avait été conseiller d'État et garde du Trésor royal. Homme d'une haute stature, il ne manquait pas de génie ; il fut généreux et prodigue jusqu'à l'excès.

(2) M. d'Issoncourt, dit-on, vendit sa terre de Sampigny, parce qu'il était père de six enfants, et qu'il n'avait presque point d'autres biens-fonds; la part de l'aîné, à qui devait revenir cette seigneurie, aurait donc été trop grande par rapport à celle qui aurait été faite à ses cadets. Un an après la vente, il se retira à Paris, où il mourut après cinq ou six ans de séjour en cette ville.

décès en 1733, Antoine Paris la laissa à sa fille unique, Justine Antoinette, que son père avait mariée à son propre frère Jean-Baptiste Paris de Montmartel, qui était par ce fait l'oncle paternel de sa femme.

Justine-Antoinette étant morte en 1739, son fils unique, âgé seulement de 11 ou 12 ans, devint seigneur de Sampigny; mais il ne jouit pas longtemps de ce titre, car il mourut en 1745, à l'âge de 17 ou 18 ans.

Son père, Jean-Baptiste Paris, reprit la seigneurie, non pas comme son héritier, mais pour se rembourser des sommes qu'il avait prêtées à son frère Antoine; il la possédait en 1746, quand le curé Pierrard terminait le manuscrit qu'il a laissé.

Quand Antoine Paris racheta, en 1729, pour lui et pour les siens, la terre de Sampigny des mains du duc Léopold, trois cent mille livres de moins qu'il ne la lui avait vendue, ce fut encore à la condition expresse qu'il serait déchargé, envers les Minimes de Sainte-Lucie, d'un préciput dont ladite terre était grevée en leur faveur. Ce préciput était de 60 réseaux de blé, faisant 375 boisseaux mesure de Saint-Mihiel, et 25 réseaux d'avoine, ou 162 boisseaux même mesure.

L'année suivante, Antoine Paris fit ses reprises de foi et hommage devant le duc François III, qui avait succédé à Léopold, et présenta ensuite son dénombrement à la Chambre des comptes de Bar.

Aussitôt qu'il se vit en libre possession de Sampigny, il acheta, de MM. de Rosières et Barrois, des parts qui n'étaient point domaniales; il aurait aussi désiré acquérir celle appartenant à M. de Talfumier, président au Parlement de Metz, mais les parties ne purent tomber d'accord.

Nous avons vu qu'Antoinette-Justine, qui succéda à son père dans la seigneurie de Sampigny, avait épousé son oncle Jean-Baptiste Paris de Montmartel, déjà veuf d'une première femme, après avoir obtenu du Saint-Siège une dispense moyennant, dit-on, la somme énorme de 40 à 50,000 écus (1). Elle mourut de

(1) Manuscrit de M. Pierrard. Ce qui engagea Antoine, dit le bon curé, à donner sa fille en mariage à son propre frère, ce fut la crainte que dans



la petite vérole en avril 1729, âgée seulement de 29 ans, et laissa un fils qui était né à Tours en 1727, et qui mourut de la même maladie que sa mère en septembre 1745.

Après le décès de son fils, Paris de Montmartel, prit possession de la terre et seigneurie de Sampigny. En 1746, quand le curé Pierrard écrivait son livre, il en était seigneur et marié pour la troisième fois. Il avait épousé : 1° en 1721, Mademoiselle Maigret, fille d'un receveur général des finances, et qui mourut en couches la première année de son mariage; 2° l'année suivante, sa nièce, dont il vient d'être question; 3° enfin, le 17 février 1746, mademoiselle de Béthune, âgée de 35 ans, fille d'un lieutenant général de la marine. Ses titres étaient alors : Comte de Sampigny, baron de Dagonville, gouverneur de Commercy, banquier du roi et lieutenant de ses chasses, conseiller d'État et garde du Trésor royal (1).

Avant 1711, cette seigneurie ne se composait que des villages de Sampigny, Mesnil-aux-Bois, Grimaucourt, Vadonville, partie de Courcelles-aux-Bois et de Malaumont, avec quelques droits utiles dans certains villages du Barrois; elle ne rapportait tout

le poste qu'il occupait en France, quelque grand seigneur ne lui en fît la demande pour jouir de ses biens, et qu'en la lui refusant, il ne s'en fît un ennemi capital. Comme il aimait beaucoup sa fille, il avait toujours la crainte de la sentir malheureuse. Il lui donna en dot la charge du Trésor royal qui lui comptait un million, et son hôtel de la Force, situé dans la rue Saint-Antoine, à Paris.

(1) Dans ses remarques, M. Pierrard dit, que depuis sa rentrée à Paris, au retour de l'exil d'où il avait été rappelé par l'influence du prince de Carignan sur le cardinal de Fleury, Paris de Montmartel, qui jouissait d'une grande fortune, était très-libéral; mais il a eu bien soin d'ajouter : « Si je dis ici libéral, ce n'est pas envers les peuples de sa terre de Sampigny : car, depuis 1733 qu'il en est devenu le seigneur, d'abord par son épouse, ensuite par son fils, et en dernier lieu par sa qualité de créancier, il ne les a jamais secourus d'un morceau de pain ni d'un denier, dans quelque besoin qu'ils se soient trouvés et quelque averti qu'il en ait été, pas même en l'année 1742, où l'on mourait de faim, où tous les seigneurs se firent un devoir capital d'assister tous les peuples de leurs terres; et lui, nonobstant mes lettres les plus touchantes, ne voulut jamais soulager d'un liard ceux de sa terre de Sampigny, desquels néanmoins il tire quarante mille livres de rente; pas même remettre à une pauvre veuve, dont les enfants broutaient l'herbe, une amende de trente sols !..... »

au plus que quatre à cinq mille livres de rente, les forges n'ayant été construites que vers 1715, par M. d'Issoncourt.

La seigneurie fut successivement augmentée, par MM. d'Issoncourt et Antoine Paris, des communautés de Pont-sur-Meuse, Marbotte, Mécrin, partie de Dagonville, Lignières, Salmagne, Triconville et Cousances, de sorte qu'au temps de M. Paris de Montmartel (1) elle rapportait annuellement de trente et une à trente-deux mille livres, quand elle était amodiée, et plus de quarante mille quand elle était en régie. Deux fourneaux existaient à Vadonville; la forge, qui comprenait une chaufferie et deux affineries, était à Commercy (2). Une platinerie qui en dépendait était située en haut du ruisseau de Grimaucourt. Près de cette commune, il y avait une fonderie sur le même ruisseau.

Après la mort de Stanislas, Sampigny fut réuni à la France. Il faisait alors partie du Barrois mouvant, de la prévôté de Commercy, était chef-lieu de comté et de prévôté, du ressort de l'office et de la recette de Commercy, du bailliage de Saint-Mihiel, dont il suivait la coutume, du présidial de Toul et de la cour souveraine de Nancy.

Le 3 août 1780, cette commune fut déboutée d'une demande

(1) Paris de Montmartel mourut le 10 septembre 1766 et fut enterré dans l'église de Brunoy.

Son fils, le marquis de Brunoy, né le 26 mars 1748, hérita de ses biens : ce jeune homme ne sut que dissiper, par des dépenses folles, les richesses que son père lui avait laissées. Sa famille fut obligée de le faire interdire et de le renfermer dans une maison religieuse où il vivait avec une pension de 12,000 livres. Il mourut à l'âge de 33 ans, laissant son héritage à son cousin-germain, François Nuguès, lieutenant-colonel en retraite du Royal-Roussillon.

Ce Nuguès disposa de Sampigny au profit de M. et de Mlle de Rouault, sous réserve d'usufruit.

A la Révolution, M. de Rouault qui, en 1788, avait vendu au Gouvernement le château et le parc de Sampigny pour la somme de 100,000 fr., fut forcé d'émigrer. Le district de Saint-Mihiel mit le séquestre sur ses biens et en toucha les revenus au nom de la Nation.

En 1807 et 1810 les héritiers de M. et Mme de Rouault rentrèrent en possession des biens qui restaient. Ces biens passèrent, tant par héritage que par acquisition, entre les mains de Mme de Bezenval qui, en 1829, les vendit à MM. Paillot père et fils.

(2) L'autorisation d'établir une forge est du 31 janvier 1719.

en exemption du droit d'amortissement dû pour l'acquisition d'une maison d'école, et condamnée à payer ledit droit sur la valeur du sol évalué à la somme de 846 livres 9 sols de France, faisant, pour le cinquième, celle de 169 livres 8 sols 9 deniers, indépendamment des autres droits (1).

En 1787, procès-verbal fut dressé par Me Chénot, notaire à Sampigny, pour la relaissée des domaines du comté de Sampigny et de la baronnie de Dagonville, par Charles Poix, Charles Louis et Jean Dieudonné, fermiers généraux desdits comté et baronnie, à divers (2).

La même année, le moulin banal de Sampigny fut adjugé à Jean Burluraux, meunier, moyennant 875 livres de canon annuel, et la pêche de la rivière de Meuse, depuis le Moulin-à-Pierre jusqu'à celui de Blusseaux-Moulins, à Jean-Baptiste Mangeot, de Pont-sur-Meuse, moyennant un autre canon annuel de 620 livres (3).

A sa réunion à la France, la prévôté de Sampigny était composée des localités de : la Forge-sous-Commercy (4), Girouët (5), Grimaucourt-près-Sampigny (6), Malaumont (7), Ménil-aux-Bois (8), Sampigny et Vadonville (9).

Nous trouvons dans le *Catalogue des gentilshommes de Lorraine et du duché de Bar* (10) qui représentaient la noblesse du

(1) Archives de la Meuse. Série C. Intendance de Lorraine et Barrois.

(2) *Idem*. Série E. 38. Titres féodaux.

(3) Archives de la Meuse. Série E. 38. Titres féodaux.

(4) Située sur la Meuse.

(5) Ferme sur le ruisseau de la Deuë, dépendante de la commune de Grimaucourt.

(6) Village de 281 habitants (recensement de 1881), sur le même ruisseau, à 9 kilomètres à l'ouest de Commercy.

(7) Petit village de 110 habitants, annexe de Vadonville, sur la rive gauche du ruisseau de Saulx, à 8 kilomètres à l'ouest de Commercy; il avait alors le titre de seigneurie et dépendait de celle de Vignot.

(8) Petit village de 157 habitants, sur le ruisseau du Ménil, à 14 kilomètres sud-est de Pierrefitte.

(9) Village de 384 habitants, sur le ruisseau de Mont, à 6 kilomètres au nord-ouest de Commercy. Il fut distrait de la prévôté de Saint-Mihiel et uni à celle de Sampigny.

(10) Broch. in-8°, 1868, 1re livraison, p. 12.

bailliage de Bar-le-Duc à l'assemblée générale des trois ordres, le 20 mars 1789, le nom de *Nicolas-Alphonse-Félicité* ROUAULT, comte de Rouault, marquis de Gamaches, *comte de Sampigny*, baron de Dagonville, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Saint-Valéry, pour son comté de Sampigny et sa baronnie de Dagonville.

Au nombre des cinq suppléants des députés des trois ordres aux États généraux de 1789, figurait Maury, avocat et prévôt de Sampigny (1).

En 1790, lors de l'organisation du département (2), Sampigny devint chef-lieu de l'un des cantons dépendant du district de Saint-Mihiel; il était alors composé des municipalités de Baudrémont, Courcelles-aux-Bois, Gimécourt, Han-sur-Meuse, Kœur-la-Grande, Kœur-la-Petite, Ménil-aux-Bois et Sampigny.

Le département ayant été remanié en vertu d'un décret en date du 11 février 1791, chaque canton devint le siège d'une justice de paix (3). Douze communes formèrent le canton de Sampigny, avec un total de 671 citoyens actifs (4), savoir : Sampigny, 178; Ailly, 21; Brasseitte, 40; Baudrémont, 52; Courcelles-aux-Bois, 22; Gimécourt, 55; Han-sur-Meuse, 42; Kœur-la-Grande, 38; Kœur-la-Petite, 99; Marbotte, 18; Mécrin, 70; Ménil-aux-Bois, 36 (5).

Une loi de 1795, en supprimant la division en districts avait maintenu les cantons; mais le 17 février 1800, parut une loi qui divisait le département de la Meuse en quatre arrondissements; l'année suivante, le 19 octobre 1805, un arrêté réduisait le nombre des cantons à 28, au lieu de 79. En vertu de cette réduction, Sampigny fut placé dans le canton de Pierrefitte (6).

(1) Broch. in-8°, 1868, 2e livraison, p. 38.

(2) Le département de la Meuse a été installé le 12 juillet 1790.

(3) Le juge de paix était M. Maury, en résidence à Sampigny. On le cite comme ayant été le dernier prévôt (1789).

(4) Pour être citoyen actif ou électeur, il fallait payer une contribution de la valeur de trois journées de travail, soit 4 fr. 50.

(5) *Annuaire de la Meuse* pour 1792, p. 165.

(6) Il y a une trentaine d'années, la commune de Sampigny, éloignée de 19 kilomètres du chef-lieu de canton de Pierrefitte et n'ayant alors que de fort mauvais chemins pour y aboutir, fit d'actives démarches près du Conseil géné-

Parmi les faits météorologiques contemporains, on se souvient encore de celui qui arriva le 25 avril 1811. Un terrible orage de grêle, sans aucune pluie, s'abattit sur Sampigny. Les grelons tombèrent d'abord gros comme des œufs; il en survint ensuite qui n'avaient plus que le volume des noix. Le hameau de Sompheu n'en vit que d'ordinaires. L'entrée du château, près du perron, fut obstruée par un amas de grêle, haut d'environ 13 décimètres. Il fallut prendre des hommes de corvée pour ouvrir un passage. Du côté exposé au vent, toutes les vitres étaient cassées. Les dégâts furent considérables dans les campagnes environnantes (1).

II.

La commune actuelle.

La position de Sampigny, au pied du Mont-Sainte-Lucie, traversé par une route bordée d'arbres, s'inclinant en pente douce vers la Meuse qui en baigne les pieds, avec son château et le parc qui l'entoure, ne manque pas d'agrément. Ce beau parc a été entamé pour livrer passage à la voie ferrée de Lérouville à Sedan, dont une gare se trouve près du village. Le château lui-même, après avoir servi de résidence princière, a été employé

ral de la Meuse pour être distraite dudit canton et réunie à celui de Commercy, dont la distance, pour elle, n'est que de 9 kilomètres, avec une route. Le Conseil d'arrondissement appuya la demande de la commune, mais le rapporteur de la commission près le Conseil général, alléguant que de pareilles réclamations pourraient être faites par les autres communes du même canton qui ne sont guère plus éloignée de Commercy que de Saint-Mihiel, fut d'avis, dans l'intérêt des justiciables, de désigner cette dernière ville pour servir de chef-lieu à un second canton; il conclut qu'il fallait inviter le préfet à autoriser la réunion des conseils municipaux du canton de Pierrefitte à l'effet de délibérer sur la demande de la commune de Sampigny, sur la proposition ou d'adjoindre chacune des communes aux cantons limitrophes plus voisins, ou de maintenir le canton dans son état actuel, en lui donnant pour chef-lieu la ville de Saint-Mihiel. Malgré tout ce qui a été fait, la position de Sampigny est restée la même.

(1) *Narrateur de la Meuse* de l'époque.

pendant quelque temps à abriter un dépôt des équipages militaires, où se fabriquaient des caissons, des affûts et des forges de campagne pour le compte de l'État. Aujourd'hui il est occupé par un dépôt de remonte pour la cavalerie (1).

Le plus ancien registre de l'état civil déposé aux archives communales ne remonte pas au delà de 1658.

D'après la matrice cadastrale dressée en 1825, la superficie totale du territoire est de 2,052 hectares 90 ares 21 centiares, divisée en 7,559 parcelles. Dans ce chiffre, les bois communaux figurent pour 783 hectares 13 ares (2).

Les revenus communaux s'élèvent annuellement, en moyenne, à la somme de 21,401 francs (3). Les produits dominants sont les céréales et les bois. Deux marchés s'y tiennent les 9 mars et 29 septembre. Une partie de la population féminine s'occupe à la confection de la broderie. Le territoire de Sampigny fournit de la pierre propre à la construction des chaussées.

L'invasion allemande de 1870 a fait subir à cette commune une perte de 53,450 francs, sur laquelle perte elle a reçu une indemnité de 26,330 francs (4).

(1) Un incendie, dû à l'imprévoyance des Prussiens, y éclata pendant l'invasion allemande de 1870.

(2) Les propriétés se divisent ainsi qu'il suit, selon leur nature et leur contenance :

Propriétés imposables :

	Hect.	Ares.	Cent.		Hect.	Ares.	Cent.
Terres labourables..	662	47	97	Vergers, bois et terrains plantés......	20	02	11
Prés fauchables.....	199	67	59	Pâtis...............		16	80
Vignes.............	25	05	38	Oseraies...........		33	40
Bois communaux....	783	13	00	Sols et aisances.....	4	25	46
Bois de particuliers..	275	61	70	Friches.............	29	98	46
Jardins............	7	11	35				

Propriétés non imposables :

	Hect.	Ares.	Cent.		Hect.	Ares.	Cent.
Chemins et place publique...........	24	46	65	Lavoir.............		02	58
Église et cimetière....		19	45	Maisons d'école et presbytère, etc...	8	39	40
Rivières et ruisseaux.	11	98	91				

(3) Situation financière des communes de la Meuse en 1881. Br. in-4°, p. 3.

(4) Rapport du Préfet de la Meuse au Conseil général.

III.

L'atelier monétaire.

M. l'abbé Clouët (1), dans ses *Recherches sur les monnaies trouvées à Verdun depuis l'époque celtique*, cite deux types qu'il donne comme sortant de l'atelier monétaire de Sampigny. Notre savant collègue, M. Léon Maxe-Werly, qui consacre ses loisirs à l'étude de la numismatique, a bien voulu nous compléter notre notice sur ce sujet par la communication suivante :

Ce fut sous l'épiscopat d'Heimon (988-1024) qu'apparurent les premières monnaies verdunoises portant le nom d'un évêque; toutefois, on ne saurait conclure de ce fait que le comté de Verdun leur avait été cédé à cette époque par le comte Frédéric. Tout ce que l'historien Wassebourg rapporte à ce sujet repose sur une légende, la prétendue charte d'Otton, datée de l'an 997, confirmant à l'évêque la donation du comté et lui accordant l'exercice de tous les droits régaliens paraît trouver son origine dans l'acte de 1156 par lequel l'empereur Frédéric reconnaissait à Albert de Mercy le droit de frapper monnaie (2).

Il est assez probable que dès la fin du xe siècle les empereurs accordèrent aux évêques de Metz, de Toul et de Verdun, le droit de prélever un bénéfice sur la monnaie qui était émise dans ces ateliers. Cette autorisation, toute gracieuse de la part du Souverain, amena peu à peu une modification dans les types adoptés. Les évêques inscrivirent d'abord leur nom et leur titre dans la légende concurremment avec le nom et le titre de leur souverain, puis quand ils se crurent assurés de leurs droits et qu'ils furent devenus paisibles possesseurs de leur comté, ils frappèrent pour leur compte, supprimèrent dans le champ de la mon-

(1) *Mémoires de la Société Philomathique de Verdun*, 1850, in-8°, t. IV, p. 247.

(2) Roussel, *Hist. eccl. et polit. de Verdun*, édit. de Bar-le-Duc, 1863, in-8°, t. I, p. 281.

naie le monogramme et la tête des empereurs, ils placèrent le leur et inscrivirent leurs noms seuls dans la légende.

Cette question sera traitée tout au long par M. Ch. Robert, dans le grand ouvrage qu'il prépare sur la numismatique verdunoise.

On ne connaît aucune monnaie frappée de Sampigny par les évêques de Verdun, prédécesseurs de Richer (1089-1108). A cette époque la position de cet évêque était fort perplexe par suite de la nécessité où il se trouvait, soit de reconnaître devoir son titre à l'investiture impériale, soit de faire confirmer son élection par le pape (1). Il est à croire que, n'étant pas assuré de pouvoir profiter du bénéfice attaché à l'exercice des droits régaliens dont ses prédécesseurs avaient joui dans leur ville épiscopale, Richer, peu certain de se maintenir sur son siège, aurait, à l'exemple de ses voisins les évêques de Metz et de Toul, cherché à établir solidement son autorité dans les fiefs du temporel de son évêché; ce fut sans doute à cette époque que furent créés les ateliers de Dun et de Sampigny.

Une trouvaille faite à Tronville a procuré les premières monnaies sorties de l'atelier de Sampigny, et depuis cette époque, malgré les nombreux dépôts monétaires exhumés du sol, le nombre des variétés s'est peu augmenté. M. Ch. Robert fera connaître quelques exemplaires variés de croix présentant les types suivants :

1° ✳ RICHERVS EPS. Croix sur laquelle est un cercle.

℟ : ✳ SAMPINIACV. Tour ronde à deux étages, environnée d'une enceinte à arcades.

Légende entre deux cercles perlés.

Denier d'argent du poids de 18 grains (Collection de F. Clouët).

2° ✳ VIRGO MARIA. Tête de la Vierge voilée.

℟ : SAMPINIACVM. Edifice flanqué de deux tourelles, surmonté d'une demi-fleur de lys.

Cordon de perles.

(1) V° *Rech. hist. sur les monnayeurs et les ateliers du Barrois*, 1874, p. 87.

Malgré l'absence d'un nom d'évèque sur cette dernière, son attribution à Richer est certaine, car cet évèque avait emprunté le type de la Vierge à la tête voilée, aux monnaies de Thierry son prédécesseur qui ne frappa pas à Sampigny.

On ne connaît jusqu'à ce jour aucune monnaie frappée dans cet atelier par les successeurs de Richer, et si, sous ces derniers, la fabrication ne fut pas interrompue dans cet établissement, peut-être la monnaie ne reçut-elle plus dans sa légende le nom de Sampigny. Nous savons que la monnaie verdunoise émise à Saint-Mihiel, en vertu d'une exception faite par Richer à l'abbé Lanzon, puis confirmée par Henri de Winchester, était fabriquée avec les coins de l'atelier de Verdun et devait par conséquent porter ce nom inscrit dans la légende.

Les termes précis d'un compte rendu par Jean de Nancy, prévôt de Henri de Bar, seigneur de Pierrefort, pour l'année 1354-1355, ne prouvent point qu'à cette époque il y avait encore un atelier monétaire à Sampigny (1). Il y est dit que Anthoine, *maistre de la monnaie de Sampigny*, fit un versement de cent écus du roi Jean, puis dans un autre article, que ce même receveur fit une recette de 32 petits florins qui provenaient de la monnoie de Sampigny. Or, dans ces documents il est fait mention, non d'espèces monnoyées dans l'atelier de Sampigny, mais bien de pièces étrangères au Barrois, changées contre des *plaques* de Nancy. — Le titre de *maître de la monnaie* donné à Anthoine n'est pas une preuve suffisante, car après la fermeture des ateliers, les monnoyeurs, et après eux leurs descendants, conservaient avec soin leurs titres, et pour ne point perdre les privilèges qui y étaient attachés, ils se livrèrent au commerce de l'argent, devancèrent les Lombards, les changeurs dont il est si souvent question à cette époque, tout en conservant leur titre de monnoyeurs.

(1) V° *Annales du Barrois*, t. I, p. 43, note *a*.

IV.

La paroisse et l'église.

La paroisse de Sampigny dépendait, avant 1790, du diocèse de Verdun, de l'archidiaconé de la Rivière et du doyenné de Saint-Mihiel; depuis le Concordat, elle fait partie de l'archiprêtré de Commercy et du doyenné de Pierrefitte.

Primitivement, les dames de Saint-Maur, de Verdun, étaient seules collatrices de la cure de Sampigny; elles abandonnèrent leurs droits, avec la moitié des dîmes, aux chanoines de la cathédrale de Verdun. On conjecture que cet abandon eut lieu après le décès de l'évêque Heimon (1), protecteur de ces religieuses, qui possédaient, croit-on, une maison de leur ordre à l'orient, dans la prairie, au pied de la colline du Mont-Sainte-Lucie.

L'église de Sampigny, vulgairement nommée l'*église d'en bas*, fut d'abord la chapelle des seigneurs et leur servait de paroisse, parce qu'ils ne voulurent pas s'assujettir à se rendre à l'église-mère de Mont-Sainte-Lucie, à cause de son éloignement du château.

Voici la description que fait de cette église le curé Pierrard, dans son manuscrit de 1746 :

« Cette église est bâtie toute de pierre de taille, et est toute en voûte, elle a deux collatéraux, un clocher assez élevé et bien bâti, un portail tout en architecture avec une galerie au-dessus en dehors.

» La voûte est élevée et hardie, ses piliers délicats, son chœur en cul-de-lampe assez vaste et bien éclairé; elle a trois autels : le grand, un de la Vierge et un de sainte Lucie.

» Le grand est placé dans le fond du cul-de-lampe; celui de la Vierge au bout haut du collatéral gauche, et celui de sainte Lucie au bout haut du collatéral droit.

(1) Le XI des calendes de mai 1025 (Ms. du curé Pierrard).

» Elle a deux petites sacristies construites derrière le bout haut des deux collatéraux, et une tribune qui appartient au seigneur, laquelle est à gauche du collatéral gauche, en haut, joignant l'autel de la Vierge, et laquelle est tout en jour. Son grand autel et les deux petits sont tous trois sculptés et dorés. De côté et d'autre du grand autel, c'est l'histoire de sainte Lucie, et derrière cet autel, c'est l'histoire des disciples d'Emmaüs, ou la fraction du pain.

» Cette église a deux chœurs qui ont chacun quatre stalles fort propres, et est décorée d'un orgue d'un quatre pieds très-harmonieux et dont le buffet est des plus beaux, avec une galerie très-commode.

» On voit sur les portes des deux sacristies deux pierres de marbre noir : sur l'une, on lit la fondation d'une messe du Saint-Sacrement chaque premier jeudi des mois de l'année, excepté les deux mois où tombent la Cène et la Fête-Dieu, ce qui fait dix messes du Saint-Sacrement par an.

» Sur l'autre, on lit une fondation d'un anniversaire d'une messe haute avec vigiles, et d'une charité à distribuer annuellement aux malades pauvres du lieu, à l'indication et à l'ordre du curé.

» Ces fondations ont été faites, la première en 1720, et les autres en 1739, par un nommé M. Michel Husson, de Sepvigny, écuyer à Sampigny, capitaine de cavalerie, et mort garçon en 1742.

» Au petit autel de la Vierge est érigée une chapelle dite la chapelle Notre-Dame, laquelle est à la nomination de Monseigneur l'Evêque de Verdun.

» Cette chapelle est chargée d'une messe basse un jour de chaque semaine, ordinairement le samedi non empêché, et que le curé de la paroisse doit desservir, moyennant rétribution, et préférablement à tout autre prêtre, quand le chapelain ne le dessert pas lui-même.

» Les biens de cette chapelle sont situés au village de Vadonville, qui est tout proche Sampigny, et rapportent à son titulaire, toute la desserte payée, au moins 50 écus (150 livres cours de France) par chaque année.

» Il y a encore en cette église d'en bas de Sampigny une autre messe, un jour encore de chaque semaine, fondée, autrefois, à un autel particulier, dit l'autel Saint-Jean (qui est démoli), aujourd'hui transférée au grand autel, par acte authentique du 30 octobre 1739, que les Pères Augustins du couvent de Girouët sont chargés de venir acquitter, et pour laquelle ils ont des biens considérables sis à Sampigny et ailleurs.

» Cette fondation a été faite, en 1418, par un nommé Olrion, écuyer à Sampigny.....

» Tant le chapelain de la chapelle de Notre-Dame que les Pères Augustins de Girouët doivent se fournir de tout ce qui est nécessaire pour l'acquit de leur messe : pain, vin, luminaire, calice, ornements, etc.; mais pour n'avoir pas cet embarras, le 10 avril 1725, ils ont transigé avec la fabrique pour leur faire ces fournitures. Par cette transaction, la fabrique s'est obligée de leur fournir tout ce qui leur est nécessaire, moyennant que le chapelain lui paiera annuellement 5 sols, et les Pères Augustins, à leur tour, paieront 5 sols par chaque messe.

» Si l'église paroissiale d'en bas de Sampigny, continue le curé Pierrard, était un peu plus longue seulement de deux calottes de voûte, elle serait la plus belle église de campagne de tout le diocèse (1); mais elle est presque carrée, ayant 52 pieds de large, et n'en ayant que 62 de long, ce qui la rend un peu irrégulière. Cependant, malgré cette irrégularité, elle est très-belle, tant par l'ouvrage de sa structure que par sa décoration, et je puis dire ici, sans blesser la vérité, que c'est moi qui l'ai décorée comme elle l'est. Quand je suis venu à Sampigny, ce n'était qu'une halle. D'abord, j'y ai fait construire deux sacristies, une au bout de chaque collatéral, en dehors, parce que le terrain n'était pas assez spacieux pour n'en faire qu'une qui eût pu suffire; ensuite j'y ai fait sculpter et dorer tous les autels après les avoir placés où ils sont, puis j'y ai fait faire les stalles, le pupître en aigle, les bancs uniformes, la chaire à prêcher,

(1) Le vœu de M. Pierrard a été rempli par son successeur; en 1777, l'église fut agrandie de deux travées, le clocher exhaussé sur le modèle de celui de l'église de Commercy.

les fonts baptismaux, l'orgue, le buffet, les portes d'entrée, et tout ce qu'on y voit qui la décore.

» En même temps, j'y ai établi deux chantres et des enfants de chœur, et le tout par le secours de la fabrique qui est assez bonne. Elle gage et paie les deux chantres, le marguiller, le sonneur, *un maître d'école*, et même *quelquefois deux*, *quand un ne peut seul enseigner les enfants du lieu.*

» Cette fabrique est d'autant meilleure, qu'elle n'est point chargée des réparations ni de l'entretien de l'église. Ce sont les chanoines de la cathédrale et les dames de Saint-Maur de Verdun qui en sont totalement chargés comme décimateurs et décimatrices à Sampigny.

» Ils sont chargés, même jusqu'à remplacer un carreau de vitres, par une transaction faite avec eux en 1735, en suite d'un procès qu'on leur avait intenté pour y faire de menues réparations.

» Cette église avait été consacrée sous l'invocation des apôtres saint Pierre et saint Paul; à présent (1746) elle est sous celle de sainte Lucie. C'est elle qui est aujourd'hui sa patronne à la place de ces deux grands Apôtres, mais on les y révère toujours comme ses patrons du temps passé. »

***

Nous avons dit que la cure de Sampigny appartenait aux chanoines de la cathédrale, par suite d'un don fait en leur faveur. Quand ces vénérables ne pouvaient se rendre dans cette paroisse, ils la faisaient desservir par un prêtre qui n'avait que le titre de vicaire. En 1536, ce poste était occupé par messire François Ferry. Les chapelains des quatre chapelles érigées en cette église portaient aussi le titre de vicaires; à la même époque, les titulaires étaient : Michel Joly, Claude Vertier, Jean de Ligny et Jean Lallemand.

D'après M. Pierrard, cette cure rapportait au titulaire, en 1746, un revenu de 650 livres environ, plus 600 livres de son annexe de Grimaucourt, soit 1,250 livres. Le bon curé trouvait que cette cure n'était pas très-bonne, à cause de l'éloignement

de l'annexe, qui nécessitait un vicaire dès que le curé devenait âgé ou infirme.

Quant à la maison curiale, il disait qu'elle lui coûtait plus de mille écus du sien, « les habitants n'en ayant fait construire que la carcasse. »

Le premier prêtre qui porta le titre régulier de curé fut messire Larcher, de Saint-Mihiel, nommé en l'année . . . 1681.

Il eut pour successeur, Mᵉ Plantey, Pierre, du même lieu, en . . . . 1690.

Puis MM. Pierrard, en . . . . 1724.

Baudot, Claude-Alexis, depuis . . . . 1764.

Depuis la Révolution.

Baudot, Claude-Alexis, décédé en . . . . 1810.

Pierrot, Gérard-Antoine, promu à la cure en . . . 1810.

Pierrot, Jean-Étienne, en . . . . 1843.

Manget, Georges, en . . . . 1853.

Morel, Emile, curé actuel, en. . . . . 1865.

V.

Les dépendances de Sampigny.

I. Sainte-Lucie (1), aujourd'hui ferme, bâtie sur la colline, fut, dans l'origine, un oratoire où une jeune fille nommée Lucie, obligée de fuir, selon la tradition, la cour de son père, un roi d'Écosse, se serait retirée pour vaquer à l'exercice de la prière pendant que paissait le troupeau confié à ses soins par un hon-

(1) Les noms donnés à Sainte-Lucie, et qui ont été publiés sont : *Sancta Lucia*, 1047 (charte de l'évêque Thierry); 1642 (pouillé de Mâchon). — *Ad Sanctam Luciam*, 1049 (bulle de Léon IX). — *Mons Santæ-Luciæ*, XIIᵉ siècle (Laurent de Liége). — *Ecclesiæ Sanctæ Luciæ*, 1184-1186 (cartulaire de la cathédrale). — *Mont Sainct Lucien*, 1549 (Wassebourg). — *Sainte-Lucie-du-Mont*, 1756 (Dom Calmet, Not.); 1778 (Durival). — *Sainte-Lucie*, 1872 (Liénard, *Dict. topogr. de la Meuse*).

nête laboureur, nommé Thiébaut, qui l'avait prise à son service. Son maître, reconnaissant la vertu de la pieuse fille qu'il avait recueillie, la fit, lors de son décès, héritière de ses biens. Lucie fit construire, sur la grotte où elle allait prier, une église en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Sainte-Vierge et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul. Elle y fut inhumée, et plusieurs miracles furent opérés à son tombeau (1).

Sainte Lucie doit avoir vécu avant le XIe siècle, puisqu'il existait, en 1046, un village de ce nom au diocèse de Verdun. On croit que c'est Henri de Blois, évêque de Verdun (1117-1139), qui l'a inscrite sur le catalogue des Saints. Son office était célébré dans ce diocèse, le 19 septembre ; mais il fut retranché du Bréviaire imprimé par Nicolas Bacquenois, en 1560, à Verdun, sous l'épiscopat de messire Pseaume.

L'église de Sainte-Lucie-du-Mont portait le nom *d'église d'en haut*, par opposition à celle du Bourg; elle fut, jusqu'en 1386, la seule paroisse pour les habitants de Sampigny (2); mais ceux-ci la cédèrent, en 1625, aux Pères Minimes établis près de ce lieu, en se réservant toutefois non-seulement le clocher, les cloches, les biens de la fabrique, mais encore le droit d'y aller faire l'office divin de la paroisse, à perpétuité, certains jours de l'année. Les jours conservés furent convenus et réglés par une transaction du 7 mars 1626, laquelle fut renouvelée en 1725 par ordonnance de l'évêque de Verdun, qui transposa quelques jours pour la commodité des deux parties. Ces jours conservés étaient fixés à dix-huit, savoir : les Rameaux, Pâques, Quasi-

(1) Selon une chronique rapportée par plusieurs auteurs, la reine Anne d'Autriche, épouse du roi de France Louis XIII, serait venue en pèlerinage près du tombeau de la Sainte, pour la prier d'intercéder auprès de Dieu afin de faire cesser sa stérilité : après 22 années d'union, elle donna naissance à celui qui devait être Louis XIV.

(2) Un comptable du XVIe siècle mentionne une amende infligée à l'ermite de Sainte-Lucie, pour un délit commis dans le bois dudit nom (Archives de la Meuse. Compte de Liénard La Gorge, prévôt de Sampigny, 1523-1525. B. 2894). — C'est surtout en ce lieu que croît l'arbre ou cerisier dit de *Sainte-Lucie*, dont le bois odoriférant sert aux luthiers pour fabriquer les archets des violons, arbre dont la légende attribue l'origine merveilleuse à la sainte qui lui aurait donné son nom. Certains l'appellent cerisier *Mahaleb*.

modo, Saint-Marc, Saint-Jacques et Saint-Philippe, les Rogations, la Pentecôte, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, les 24 et 29 juin, 15 août, 8 septembre, la veille et le jour de Sainte-Lucie (18 et 19 septembre), Saints-Simon et Jude et le 2 novembre. Les paroissiens devaient fournir le luminaire, et les Pères, le pain, le vin, et les ornements.

Les proportions de l'église d'en haut étaient plus vastes que celles de l'église d'en bas : 105 pieds de long sur 50 de large; le clocher était construit sur le milieu de la voûte de la nef et était garni de trois grosses cloches (1); la flèche ne manquait pas d'élégance.

Construites en pierre du pays, les trois nefs étaient voûtées; mais celle du milieu se trouvait plus élevée que les deux de côté; les piliers, un peu massifs et assez bas, étaient ornés.

Le chœur, d'une largeur de 18 pieds, était un peu plus long et figurait un cul-de-lampe. Le maître-autel était placé au milieu; derrière lui, fut construit, en 1626, le chœur des religieux et, un peu sur le côté, leur clocher renfermant quatre petites cloches. A l'extrémité des nefs collatérales, il y avait deux petits autels ou chapelles de chaque côté : quatre chapelains y étaient attachés (2). Ces chapelles, placées sous l'invocation de saint Jean, saint Christophe, saint Claude et sainte Marguerite, furent supprimées en 1625, du consentement des fondateurs ou collateurs, dans le but de contribuer, avec le prince de Phalsbourg, à la

(1) L'hiver de 1732 fut assez rigoureux, et la gelée fit fendre la plus petite de ces cloches, qui portait autour cette inscription :

« Lucie on me nomme
» Au nom de la patrone
» Qui d'Ecosse fut née
» Et par les Anges ici apportée.
» M D XLII — 1542. »

Cette cloche fut refondue la même année.

(2) En 1538, la duchesse de Calabre, de Lorraine et Bar fit donner aux quatre chapelains de Sainte-Lucie-du-Mont une somme de 78 francs, à charge par eux de dire tous les jours une messe à onze heures. Les mêmes chapelains recevaient deux muids de froment et autant d'avoine pour chanter les vêpres les jours de dimanches et fêtes (Archives de la Meuse. Compte de Jean Garsin, prévôt, receveur et gruyer de Sampigny. Série B. 2895).

fondation d'un préciput destiné à l'entretien des Pères Minimes que ledit prince venait d'appeler au couvent de Sainte-Lucie, récemment édifié par ses soins.

Près d'un des autels dont nous venons de parler, on voyait, sous une voûte, le mausolée des Danneville, des comtes de Kœurs et d'Apremont, fondateurs des chapelles. Un chevalier et deux dames y étaient représentés en relief. Le premier de ces personnages était Jean Danneville, en son vivant chambellan et conseiller du duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, décédé le 30 décembre 1575; le 2e représentait damoiselle Marguerite de Savigny, dame de Novéant et des Kœurs; et le 3e était Mahaut d'Apremont, dame de Sepvigny, de Kœurs et de Villers-devant-Louppy en partie, morte le 15 septembre 1552.

On présume que Jean Danneville avait eu deux femmes et que c'étaient elles qui étaient représentées près de lui.

On voyait, dans un tableau qui était placé sur l'autel, deux personnages à genoux : 1° messire Jean d'Urres, chevalier, seigneur de Tessier et de Commercy pour sa part de Sarrebruck, mort le 14 décembre 1587, et 2° Antoinette de Larban, dame de Villeneuve, sa femme, morte le 29 octobre 1570.

En haut de la nef, se trouvait le mausolée de sainte Lucie. Il était de marbre blanc, en forme de table, sur laquelle elle était représentée. En deçà, se trouvait le petit caveau ou grotte où la sainte se retirait pendant que son troupeau paissait : on y descendait par un escalier de 7 à 8 marches; l'entrée en était fermée par une trappe.

Devant l'autel de l'autre collatéral, se trouvait le caveau sépulcral que se firent construire le prince et la princesse de Phalsbourg quand ils édifièrent le couvent des Pères Minimes. Le corps de la princesse Henriette de Lorraine était placé entre celui de son premier et celui de son troisième époux. Les cercueils, en plomb, étaient posés sur des tréteaux en fer, élevés de terre d'environ un mètre. Une plaque, posée sur le cercueil de la princesse, portait cette épitaphe :

Ci-gît le corps de très-haute et très-puissante princesse Madame Henriette de Lorraine, fille de son Altesse le duc François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Madame Christienne comtesse et

héritière de Salm son épouse, laquelle eut pour époux en premières noces (1) très-haut et très-puissant seigneur Louis de Lorraine, prince de Phalzbourg et de Lixheim, comte de Boulay, etc.; en secondes noces (2), très-haut et très-puissant seigneur don Carlo de Guasco, prince dudit Lixheim, marquis de Salerio, etc.; et en troisièmes noces (3), très-haut et très-puissant seigneur le prince François de Grimaldy, prince de Lixheim et de Phalzbourg, marquis de Béfort, etc., et laquelle trépassa en sa ville du Neuf-Château le 16e jour du mois de Novembre l'an de l'Incarnation de Jésus-Christ 1660, âgée de 55 ans.

Requiescat in Pace.

Nous savons que des deux princes qui se trouvaient dans le caveau près de Henriette, l'un était mort à Munich en 1630, et l'autre à Sampigny; quant à Carlo Guasco, son corps était resté à Bruxelles.

Devant la chapelle des Texiers et près du mausolée des Danneville, était la sépulture de François Husson et d'Anne de Sevigny, son épouse, seigneur et dame du fief de Loxéville.

D'autres épitaphes se trouvaient encore dans cette église, entre autres, celles de : « Honnettes personnes Jehan Mangeot » et Katherinne sa femme, qui trespassèrent l'an 1535; » et celle-ci, qui ne manque pas d'originalité :

« Sous ce tombeau pose Nicolas Grata
» Qui de masson l'art jadis tant aima,
» Que de chacun en fut estimé maistre.
» Et si fut-il comme il a fait paroistre
» De Sampigny prevost lieutenant
» Finit sa vie en octante six ans,
» Laissant ici-bas pour lui faire trophée
» Venue de soy une belle lignée.
» Telle vie, telle fin,
» Telle fin, telle vie. »

En 1711, une requête fut présentée à Léopold, duc de Lor-

(1) 1621.
(2) 1649.
(3) 1652.

raine, par le R. P. Claude-Joseph Monnoye, provincial des Pères Minimes des États de Lorraine, à l'effet d'obtenir une réduction de trois religieux sur treize que le couvent de Sainte-Lucie-du-Mont devait entretenir à la faveur d'une somme de 2,300 fr. barrois de rente qui faisait le principal fonds de leur revenu. Le prieur, dans sa demande, se fondait sur ce que la rente, qui était primitivement à sept pour cent, a été réduite à cinq, et qu'ils ont été obligés d'emprunter une somme de 9,000 fr. pour satisfaire aux conditions de la fondation; que le fonds alloué à l'époque où la fondation avait été faite ne pouvait plus suffire par suite de la rareté de l'argent et de la cherté des vivres (1).

Léopold prit en considération la requête présentée, et, son Conseil entendu, il réduisit à dix le nombre des religieux qui devaient desservir les fondations faites au couvent de Sainte-Lucie (Lettres données à Commercy, le 13 juin 1711).

A la Révolution, l'église de Sainte-Lucie fut dévastée, et les reliques de la sainte jetées au vent; mais la plus grande partie fut recueillie par de pieux fidèles; aussi, après le rétablissement du culte, un curé de Sampigny, le vénérable M. Pierrot, chercha-t-il à rassembler ce qui avait pu être conservé de ces reliques pour les placer dans une caisse de bois doré, qui sert de piédestal à une statue de la sainte aussi en bois doré, d'une hauteur de un mètre. Plusieurs fois l'année, ces reliques sont portées en procession avec la permission de l'Ordinaire.

Voici l'extrait d'un procès-verbal, dressé en 1812, qui nous donne de précieux renseignements sur la dispersion et le recouvrement des reliques de sainte Lucie.

« Lorsque la Révolution éclata, les reliques de notre sainte patronne étaient conservées dans une châsse très-bien ornée, que l'on portait en procession aux fêtes solennelles et qui restait exposée à la vénération des fidèles pendant six mois de l'année dans l'église de Sampigny, et pendant les six autres mois dans celle de Sainte-Lucie, qui était l'église-mère, et près de laquelle est encore le cimetière. . . . .

(1) Un secours de 533 francs avait été accordé aux Minimes de Sainte-Lucie en 1662 (Archives de la Meuse. Compte d'Antoine Maillet, écuyer, seigneur de Villotte en partie, receveur général du duché de Bar. Série B. 615).

» Le 12 frimaire an II (2 décembre 1793), un révolutionnaire, B....., qui résidait dans la maison de Sainte-Lucie, vendue comme bien national, assemble la municipalité, l'entraîne, à l'exception d'un membre, dans cette église; puis après s'y être enfermé et avoir de nouveau péroré ses compagnons, B..... descend la châsse de sainte Lucie qui reposait sous un baldaquin et la brise d'un coup de sabre. Tous les assistants virent alors un paquet entouré d'un linge très-fin, sous lequel une autre enveloppe de damas rouge qui recouvrait les saintes reliques. Avec les ossements étaient six authentiques, dont trois en parchemin. B..... proposait de détruire le tout; un membre, Nicolas Barbier, se saisit des reliques, dans le but de les conserver, et alla, du consentement de la municipalité, les porter dans un coin du charnier couvert où se trouvaient les ossements des morts; mais il eut soin d'en prendre une certaine quantité qu'il distribua dans la suite aux personnes pieuses de l'endroit. Le lendemain, apprenant dans quel endroit on avait déposé ce trésor, des fidèles s'empressèrent de l'aller recueillir et de le partager entre ceux des habitants qui en exprimèrent le désir. — Le 15 août 1812, appel fut fait à tous les fidèles, dépositaires des reliques de sainte Lucie, et l'on put réunir la presque totalité des ossements dispersés; on dressa le procès-verbal que nous analysons, et il fut soumis à l'approbation de M. B. Costaz, évêque nommé de Nancy, administrateur épiscopal du diocèse de Verdun, qui renouvela l'authentique, et permit d'exposer à la vénération et de porter en procession les restes de la sainte patronne, principalement aux jours de sa fête, de l'Assomption et des Rogations. » (V. la *Vie des Saints*, par le R. P. François Giry, édit. de Bar-le-Duc, 1859, in-8°, t. III, col. 1508-1509.)

L'antique chapelle de sainte Lucie fut relevée de ses ruines vers 1868, par les soins du conseil municipal de Sampigny: elle est de style gothique d'assez bon goût.

II. Sompheu (1), hameau situé au nord et à 100 mètres de Sampigny, est maintenant relié à ce village.

(1) M. Liénard, *Dict. topograph. de la Meuse*, p. 226, l'indique comme dépendant de la commune de Commercy.



III. MARTIN-CHAMP, ferme située au midi, à 2 kilomètres de Sampigny.

VI.

Les seigneurs particuliers de Sampigny.

Parmi les gentilshommes de la maison de Sampigny, depuis longtemps éteinte, voici ceux dont nous trouvons les noms cités en divers actes.

1358. *Guillaume de Sampigny* assistait au 4e siège de la forteresse, entrepris par Yolande de Flandre et Robert de Bar, son fils.

1365. Dans une question d'arbitrage entre Henri et Pierre de Bar, du 22 octobre, ces princes se firent représenter par *Philippin* et *Guillaume de Sampigny.*

1367. Le 7 juin, Henri de Bar engagea à *Philippe* ou *Phulpin de Sampigny,* écuyer, dix livrées de rentes sur les fours et terrages de Sampigny, pour cent livres qu'il lui devait.

1400. Dans le procès-verbal des foi et hommage rendus par Alix de Joinville au duc Robert, les 8 et 10 février, figurent comme témoin *Gérard de Sampigny* (1).

1405-1406. *Jehan de Sampigny* et autres seigneurs se rendirent à Verdun dans le dessein d'acheter des chevaux pour le prince Jean (2).

1406-1408. Le duc de Bar envoie à Metz Guy de Stainville, chevalier; *Colin de Sampigny,* écuyer; Jean de Tronville, Philippin son fils, et maître Henri Saunier, pour le fait de la délivrance de *Jehan de Sampigny* et autres qui s'y trouvaient prisonniers.

(1) Girard de Fains, écuyer, bailli de Bar; *Girard de Sampigny,* le receveur de Bar et autres, se rendirent à Verdun, pour amener une conciliation entre les officiers de l'évêque et le prévôt de Souilly (Archives de la Meuse. Compte de Pierre Louvet, prévôt de Souilly, 1399-1401. Série B. 1235).

(2) Archives de la Meuse. Compte de Jean Godard, dit Rignaucourt, prévôt de Souilly. B. 1239.

1409. Les premiers et principaux confidents du prince Édouard de Bar, dans le complot contre la cité de Metz, étaient Adnet du Pont et *Jehan de Sampigny.*

1410. Le comte de Grandpré, *Jehan de Sampigny,* Eustache de Vernancourt et autres gentilshommes, « a route de 140 chevaux, » séjournent à Bouconville se rendant à Thiaucourt pour y faire la garde (1).

1412. Le duc de Bar, avec Jean et Henri d'Ornes, *Jehan de Sampigny* et autres, avec 120 chevaux, arrivèrent à Kœurs le 16 avril, et y demeurèrent pendant trois jours.

1416. Au nombre des 46 gentilshommes, l'élite de la noblesse barroise, qui étaient membres de l'ordre de Saint-Hubert du duché de Bar, le 31 mai 1616, on voit figurer *Jehan* et *Colin de Sampigny.*

1417. Le cardinal de Bar, emprunte, à Jehan de Mandres et à *Arnould de Sampigny,* une somme de 1,800 écus, et leur donne « par manière de gage et dabout » la part qui lui revient dans la seigneurie de Bouconville (2).

1420-1421. Woinchelin de la Tour, Jehan de Pulligny, Wuillaume de Savigny, et autres gens du conseil, prescrivent de payer, à *Arnould de Sampigny,* six écus d'or pour un coursier fourni à Estienne de Wigneilles, dit Lahire, et dont le prix s'élevait à 300 écus d'or (3).

1422. Au nombre des 13 gentilshommes de la noblesse barroise, membre de l'ordre de Saint-Hubert du duché de Bar, qui, le 23 avril 1422, s'engagèrent à observer les Statuts adoptés en 1416, figure *Arnould de Sampigny,* qui était fils de *Geoffroy de Sampigny* et de Helvyde de Malentour, dame de Neuville-en-Verdunois en partie.

Cet Arnould avait épousé Marguerite de La Vaulx ou de La Val, dame de Rembercourt-aux-Pots et de Novéan. On trouve

(1) Archives de la Meuse. Compte de Thuret, dit Mangeure, de Saint-Baussant, prévôt et receveur de Bouconville pour le duc de Bar, marquis du Pont, 1410-1412. B. 1529.

(2) *Idem.* Compte de Jean de Mandres, pour Gérard de Deneuvre, son père, prévôt et receveur de Bouconville. Série B. 1534.

(3) *Idem.* Compte de Jean Carbon, gruyer de Bar. Série B. 687.

en 1449, une donation faite audit Rembercourt par Marguerite de Laval, dame de ce lieu, veuve d'*Arnould de Sampigny,* avec la participation de *Joffroy de Sampigny*, son fils, seigneur de Neuville-en-Verdunois, et de Jean de Sampigny, frère de ce dernier.

1429. Le 28 février, *Guillaume de Sampigny* et Jean de Naives, prennent une rente de 6 muids de vin sur la recette de Foug, représentant 65 tournois vieux (1). En 1458, *Jeannette de Sampigny,* femme de Domanget de Lamothe, prenait aussi une rente de vin sur la même recette (2).

1437. *Louis de Sampigny* séjourne à Kœurs pendant onze jours, en novembre et décembre, pour la défense de cette place.

1449. *Jeoffroy de Sampigny,* seigneur de Neuville-en-Verdunois, et *Jehan* son frère, enfants d'*Arnould de Sampigny* et de Marguerite de La Vaulx, ratifièrent la concession faite par leur mère, la même année, à Rembercourt-aux-Pots.

1452. Une concession est encore faite, à Rembercourt-aux-Pots par Jean de Saulx, chevalier, et *Robert de Sampigny,* escuyer, seigneur en partie dudit Rembercourt, à cause de sa femme.

1500. La seigneurie de Rembercourt appartenait au roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar pour un quart, comme représentant *Jehan* et *Thierry de Sampigny;* un autre quart était à *Edouard de Sampigny* et à *Margot de Sampigny,* femme de Louis de Neufchastel, enfants de Jeoffroy; enfin les héritiers de feu *Jehan de Sampigny* étaient propriétaires de l'autre moitié (3).

1518. Claude de Walhe, à cause d'*Ysabeau de Sampigny,* sa

(1) Archives de la Meuse. Compte de Richard Jonville, prévôt et receveur de Foug. 1428-1429. Série B. 2214, f° 114.

(2) *Idem.* Compte d'Aubertin de Marchéville, prévôt, receveur et gruyer de la châtellenie de Foug. 1458-1459. Série B. 2223.

(3) *Idem.* Compte de Didier le Fumeux, gouverneur de la seigneurie de Rembercourt-aux-Pots, série B. 2835, en tête du volume. — Les mêmes archives possèdent des lettres patentes de René II, par lesquelles il donne à *Jehan de Sampigny,* 2,500 florins d'or et la maison de la monnaie à Saint-Mihiel, pour la seigneurie de Rembercourt-aux-Pots (Série B. 3082, layette).

femme, prenait chaque année, sur la recette de la prévôté de Sampigny, 47 gros 2 blancs (1).

1538. Robert de Neufchastel, seigneur de Rembercourt-aux-Pots en partie, prenait aussi, chaque année, la même somme sur la recette de Sampigny (2).

VII.

Appendice.

1° *Prévôts connus de Sampigny* (d'après les archives).

Jehan de Manulz, prévôt, pour le cardinal de Bar, administrateur perpétuel de l'évêché et comté de Verdun, 1419-1420.

Arnould d'Aulnoy, prévôt et receveur, 1456-1457.

Liénard La Gorge, prévôt et receveur pour Mgr de Calabre, duc de Lorraine et de Bar, 1518-1525.

Jehan Garcin, prévôt, receveur et gruyer, 1538.

Thiébaut de Puligny, 1573.

Nicolas Grata, lieutenant de la prévôté, d'après l'épitaphe placée dans l'église de Sainte-Lucie (XVIe siècle).

Jehan Mauljean, 1614.

Jehan Simonin, 1628.

François Joly, 1631.

Claude François, receveur de la terre, prévôté et seigneurie, pour la princesse de Phalsbourg, 1631-1637.

Gervais Raulet, 1638.

Robert Rouyer, 1651.

Georges Descamus, 1652.

Jean Husson, 1662.

Nicolas Larcher, 1702.

François Lallemand, 1710.

Jean-Théodore Rousseau, 1712.

(1) Archives de la Meuse. Compte de Liénard La Gorge, prévôt et receveur de Sampigny. Série B. 2893.

(2) *Idem.* Compte de Jehan Garcin, prévôt, receveur et gruyer de Sampigny. Série B. 2895.

Louis-Dominique Guillaume, 1730.

François Joly, 1734.

J. Gille de Courdimange, 1735.

Clément Blin, 1737.

Thomas Gaveau, 1741.

Dominique Maury, 1744; il était encore en fonctions quand éclata la Révolution (v. plus haut, p. 25).

2° *Maires connus qui ont administré Sampigny.*

Avant la Révolution.

1518. Didier le Charton.
1534. Jeannin le Bonnetier.
1535. Richier Philippe.
1625. Jacob Robert.
1635. Claude Lebrun.
1662. Nicolas Limousin.
1663. Henri Berger.
1666. Nicolas Limousin.
1667. Etienne Moreau.
1694. Michel Briquel.
1698. Charles Serrier.
1699. Félix Chatourel.
1701. Claude Pierre.
1703. Jean Goubert.
1704. Didier Oudinot.
1707. Etienne Lavefve.
1709. Jean Janin.
1710. P.-François Leval.
1711. François Dusaux.
1712. Jean Moriot.
1713. Claude Laurent.
1714. Didier Chatourel.
1715. Didier Lamarche.
1716. Vincent Picquart.
1728. Christophe Thomas.
1729. Christophe Legrand.
1731. Georges Roussel.
1732. J. Oudinot l'aîné.
1733. J. Oudinot le jeune.
1734. Christophe Legrand.
1735. Didier Vincent.
1736. Martin Claude.
1737. Didier Duclos.
1739. Christophe Caillot.
1740. Martin Claude.
1741. Jean Oudinot.
1742. Jean-Claude Janin.
1743. Joseph Poirson.
1744. Sébastien Barbier.
1745. Jean Jussin.
1747. Jean Bouvart.
1748. Christophe Oudinot.
1749. Charles Collin.
1750. Claude Janin.
1751. Claude Bouleaux.
1752. J.-Claude Janin.
1753. P. Déchelle.
1755. J.-F. Barbier.
1756. P. Cuny.
1758. Claude Cuny.
1759. J. Vincent.
1760. Claude Janin.
1761. André Beauchamp.
1762. J.-N. Barbier.
1763. Claude Laurent.
1765. André Beauchamp.

1766. J. Michel.
1767. N. Aubriot.
1768. Didier Marbotte.
1769. Charles Philippot.
1770. Cl.-P. Poinot.
1771. Joseph Lombard.
1787. J.-N. Barbier.
1788. Jean Laurent.
1789. J.-P. Marbotte.
1790. Nicolas Maury et Blaise Belin.
1791. Gabriel Bachelin.
1792. Charles Saunois.

Après la Révolution.

Brodelet, Théodore, 12 mai 1801.
Belin, Louis, 5 décembre 1804.
Picard, Saintin, 12 mars 1807.
Chénot, François, 2 janvier 1813.
Laurent, Jean, 9 février 1816.
Le Petit, Antoine, 7 août 1818.
Martin-Dupont, 10 juillet 1819.
Lombard-Denis, 2 octobre 1824.
Lallement, André, 21 déc. 1831.
Caillot, J.-Ch., 1835.
Meunier, Jacques, 1840.
Mariotte, Hippolyte, 1871.
Barbier, Emile, 1877.
Denot, Nicolas, 1878.
Barbier, Emile, 1880.
Gallois, 1882.

VIII.

Bibliographie.

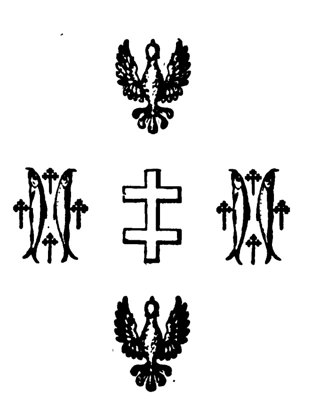
M. l'abbé Pierrot, *Jean-Etienne*, curé de Sampigny de 1843 à 1853, a publié une *Histoire de France* en 15 volumes in-8°, chez l'éditeur Vivès, à Paris. Ce savant est aussi l'auteur d'un *Dictionnaire de Théologie dogmatique* et d'une petite *Histoire du Peuple de Dieu*. Peu de jours avant sa mort, ce vénérable prêtre avait fait lancer un prospectus annonçant la publication d'une *Histoire de la Révolution française*, en 10 volumes in-8°, qu'il avait écrite pendant son trop court passage à la cure de Sampigny. D'après ce que nous avons de cet infatigable travailleur, il est regrettable que les manuscrits de ce dernier ouvrage n'aient pas été livrés à l'impression.



Nous avions terminé notre modeste travail, quand nous avons

appris que M. Dumont, vice-président du Tribunal de Saint-Mihiel, auteur des *Ruines de la Meuse,* avait consacré, dans cet ouvrage, un volume sur Sampigny (1). Ne nous étant pas servi des documents publiés par ce savant, nous mentionnons son ouvrage comme renseignement bibliographique.

(1) Tome V des *Ruines de la Meuse,* intitulé : *Sampigny et dépendances,* in-8° de 391 pages. Nancy, imprimerie de N. Collin (sans date : 1872 [?]).





FRAGMENTS
D'HISTOIRE DE LA FOLIE.

LA SORCELLERIE AU MOYEN-AGE,
UNE ÉPIDÉMIE DE DÉLIRE DE NOS JOURS;

Par M. ALBERT GIRAUD,

Docteur en médecine,
Directeur de l'Asile d'aliénés de Fains, membre titulaire.

La médecine a son histoire comme les autres sciences, et, depuis que la folie est considérée comme une maladie, traitée par les médecins, on ne peut pas s'étonner de voir un médecin aborder l'étude des aberrations de l'esprit humain. Cette étude ne forme qu'un chapitre dans l'histoire de la médecine, mais le chapitre n'est peut-être pas dépourvu d'intérêt. Je n'ai pas toutefois l'intention de présenter ici une histoire complète de la folie, et je me bornerai à quelques points ayant fait l'objet plus particulier de mes recherches.

On peut dire que la folie est aussi vieille que le monde. Nous en trouvons des traces dès l'antiquité la plus reculée. Hippocrate décrivait la phrénésie, la mélancolie et la maladie sacrée.

La Bible nous parle de la folie de Saul et de la folie de Nabuchodonosor qui se croyait changé en bête. Le livre des Rois rapporte même que David réfugié chez les Philistins crut devoir, pour échapper à ses ennemis, simuler la folie. Dans l'antiquité, la folie constituait pour celui qui en était atteint une sorte d'immunité. A Athènes et à Rome, ceux qui avaient perdu la raison étaient reçus dans les temples et étaient sous la protection des dieux.

Le nombre des insensés ne paraît pas avoir été considérable chez les peuples anciens, et les faits d'aliénation étaient pour la plupart isolés. Il n'en est plus de même au Moyen âge. Les idées les plus étranges se développaient tout à coup au milieu des populations, et bientôt apparaissaient de véritables accès d'aliénation. Il y eut, en réalité, *des épidémies de délire*. Ce fait est assez curieux pour nous arrêter quelques instants. La croyance aux influences surnaturelles dominait tout alors, et les pratiques les plus étranges étaient parfois mises en usage pour combattre l'esprit du mal; certaines de ces pratiques se perpétuaient, alors même que la cause avait disparu depuis longtemps. Ainsi Leuret, dans son *Traité de la folie*, cite l'exemple suivant :

« En 729, il y eut à Echternach, petit village situé à cinq » lieues de Trèves, une maladie qui attaquait un très-grand » nombre d'animaux. C'était, disent les vieilles histoires, une » sorte de rage qui faisait sauter les bêtes, tant et tant qu'elles » en mouraient. Que faire contre un pareil fléau? Sauter aussi : » c'est l'idée qui vint aux paysans. Ils s'assemblèrent en grand » nombre, écoutèrent dévotement un sermon, et s'étant rangés » trois à trois, ils se mirent à sauter sur une jambe, faisant » trois pas en avant et deux pas en arrière, au son du flageolet, » du violon et de beaucoup d'autres instruments. Après avoir » sauté pendant plus de deux heures, en se rendant à l'église, » ils se prosternèrent quelque temps, puis s'étant relevés ils » s'en allèrent qui chez soi, qui au cabaret, qui sur la place » publique, car les maisons étaient loin d'y suffire. Depuis 729, » jusqu'à présent, la procession dansante a continué de se faire » presque sans interruption tous les ans, le lundi de Pâques,

» et d'après un dénombrement pris sur les lieux, le nombre des » danseurs était en 1814 de 7,261, celui des danseuses de 3,224, » celui des musiciens de 142. Ainsi, pendant l'espace de onze » cent six ans, les hommes ont dansé à Echternach, en place » de leurs bêtes, car on assure que l'épizootie n'a pas reparu. »

L'histoire rapportée par Leuret n'est que grotesque, mais on y voit la religion associée à des actes destinés à faire cesser le maléfice. L'idée était bizarre, mais ne peut pas rigoureusement être considérée comme un trait de folie, quoique Leuret ait fait suivre l'histoire des gens d'Echternach de la réflexion suivante : « Qu'il prenne envie à un de nos paysans, quand sa vache est » malade, de sauter sur une jambe en faisant trois pas en avant » et deux pas en arrière dans l'intention de la guérir, et vous » verrez si les parents et les amis du danseur ne s'occuperont » pas de le guérir lui-même. » Il faut arriver au quinzième siècle, pour rencontrer de grandes épidémies de délire. Pendant trois siècles, l'Europe est infectée de sorciers, mais surtout de sorcières, et c'est assurément une triste histoire que l'histoire de la sorcellerie, car on y rencontre une des plus funestes aberrations de l'esprit humain.

Les sorciers, comme on les appelait alors, apparaissaient rarement isolés dans une région. Une partie de la population d'une province se croyait en rapport direct avec le démon, l'autre partie de la population se croyait victime des agissements des sorciers. Tout ce qui arrivait de mal dans le pays était dû aux maléfices des suppôts de *Sathan*. La grêle, les tempêtes, la mortalité du bétail, tout était l'œuvre des amis du démon. Le fait était dénoncé aux Parlements. Alors commençait une procédure pour rechercher de tels criminels. Les juges saisissaient ceux qui étaient dénoncés par l'opinion publique; on les soumettait à la question; on en obtenait des aveux et les noms des complices. Or, il était admis dans la jurisprudence de l'époque que quiconque avait eu des accointances avec le diable méritait d'être brûlé. On compte par centaines de mille les malheureux hallucinés victimes, du quinzième au dix-huitième siècle, d'un affreux préjugé, et l'on trouve dans l'ouvrage de Calmeil sur la folie un long martyrologe. Je pourrais multiplier les exemples,

mais j'en choisirai de préférence un, que j'ai pu étudier plus spécialement, durant mon séjour à Bordeaux, et il peut permettre de juger ce qu'était une épidémie de *démonolâtrie*.

En 1609, le Parlement de Bordeaux s'émut de la présence de sorciers et de sorcières dans la contrée que l'on appelait alors le *pays de Labour* et qui constitue aujourd'hui le littoral du département des Basses-Pyrénées, de Bayonne à la frontière espagnole. Le Parlement délégua plusieurs de ses membres pour faire bonne justice et, l'un d'eux, le conseiller du Roy, P. de Lancre, a rapporté dans un gros volume (1) les faits dont il a été témoin. L'ouvrage tout entier est un réquisitoire contre les habitants de la terre du Labour. Leur grand crime était d'aller au *Sabbat*. Or, voici ce qu'était le sabbat. Une partie des femmes (des femmes, il faut le noter) se rendait, disait-on, dans un lieu désert, pendant la nuit, de préférence le mercredi et le vendredi et par les nuits les plus orageuses. Le diable venait les rejoindre sous forme de divers animaux. Et on l'adorait en lui baisant le derrière. C'est, du moins ce que déclaraient les sorcières. Leurs aveux étaient enregistrés et servaient de pièce à conviction. Mais les juges voulaient savoir comment on se rendait au sabbat. Ici, il y avait divergence dans les dépositions. Les uns se disaient transportés seulement *en esprit;* d'autres étaient enlevés par le diable sur des animaux ou sur des femmes, et parcouraient ainsi des distances considérables; d'autres déclaraient s'y rendre à pied; d'autres enfin ne savaient pas comment ils avaient été transportés. Ce dernier mode de locomotion constituait *le ravissement*.

Le simple bon sens aurait permis de supposer que les

(1) Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, où il est amplement traicté de la sorcellerie et sorciers, livre très-curieux et très-utile, non-seulement aux Juges mais à tous ceux qui vivent soubs les lois Chrestiennes, avec un discours contenant la procédure faicte par les inquisiteurs d'Espagne et de Navarre à 53 magiciens, apostats, Juifs et sorciers en la ville de Logrogne en Castille le 9 novembre 1610. En laquelle on voit, combien l'exercice de la Justice en France est plus iuridiquement traicté et avec de plus belles formes qu'en tous autres Empires, Royaumes, Républiques et États. Par P. de Lancre conseiller du Roy au Parlement de Bordeaux. Maleficos non patieris vincere.

individus qualifiés de sorciers étaient des hallucinés incapables de commettre les méfaits dont on les accusait; mais les juges de l'époque ne l'entendaient pas de la sorte, et ne reculaient pas devant les suppositions les plus absurdes quand certaines dépositions démontraient la fausseté des allégations des sorciers. On parvenait parfois à établir qu'une femme prétendant s'être rendue au sabbat avait passé la nuit couchée dans le même lit que son mari. Qu'en concluait-on? — Que la femme était folle. — Erreur profonde? C'était une preuve de l'artifice de *Sathan* qui voulant enlever la femme à son mari, sans que ce dernier s'en aperçût, la remplaçait par une *succube*. Et alors, pauvre mari, il était condamné à procréer de petits diables sans s'en douter. On admettait que les femmes, de leur côté, pouvaient mettre au monde des diables procréés par *les incubes :* De Lancre donne comme exemple, à l'appui de son opinion, d'après le P. del Rio, l'histoire d'une certaine femme qui enfanta un petit démon, lequel sortant de son ventre vint à sauter et à gambader. On croit rêver quand on lit de semblables insanités écrites par un magistrat de l'époque, appelé quelques années après la publication de son livre aux fonctions judiciaires les plus élevées, et l'on ne peut s'empêcher de frémir en songeant que de telles doctrines avaient pour conséquence des condamnations à mort.

De Lancre nous apprend que les sorcières étaient nombreuses au pays de Labour et il en recherche la cause. Ici le fantastique ne connait plus de bornes. Le pays de Labour était un bailliage de 27 paroisses : or, sa situation, nous dit le conseiller de Lancre, est en partie cause qu'il y a tant de sorciers : ce pays est peu fertile; les mœurs y sont rudes, les habitants se livrent à l'inconstant travail de la mer, sont impropres aux travaux de la terre et sont mauvais artisans. Le diable fait semblant de les secourir et la longue absence des maris engendre le désamour des femmes qui donnent à leurs enfants un autre père, en ayant fait présent à Satan. Mais on admettait encore d'autres causes, parmi lesquelles se trouve l'introduction de la culture du tabac, parce que, l'usage de la nicotiane engendre la fétidité de l'haleine (1). « Et voyant que la puanteur et cette forte odeur

(1) De Lancre, *loc. cit.*

» de la marine leur plaist, elles se iettent encore à une plus
» abominable puanteur, et aimêt plus baiser le diable en forme
» de bouc puant, en cette partie sale de derrière où elles font
» leur adoration que leurs maris en la bouche. »

En outre, les démons et malins esprits ayant été chassés du Japon et des Indes par de bons religieux se sont jetés dans les montagnes du Labour : « Et de fait, plusieurs Anglois, Ecossois
» et autres voyageurs venant quérir des vins en cette ville de
» Bordeaux nous ont asseuré avoir veu en leur voyage de gran-
» des troupes de démons en forme d'hommes épouvantables
» passer en France. » Le pays favorise encore l'immoralité : des jeunes pêcheurs et des filles, après avoir été dans l'eau, vont, sous prétexte de se sécher, dans les *grottes d'amour*.

Revenons à une plus exacte appréciation des faits. A une époque où sévissait l'Inquisition en Espagne, des femmes dont la vie était nécessairement plus sédentaire et qui étaient souvent abandonnées seules au logis, puisque les hommes étaient marins, pour la plupart, devaient avoir l'imagination frappée par les nombreux récits de possession du diable qui avaient cours alors, mais rien de plus instructif que certaines dépositions pour bien faire juger l'état mental de celles que l'on appellerait aujourd'hui les malades. Toutes les sorcières avouent leurs relations avec le démon, mais suivant leur âge ces relations varient.

« Marie d'Aspicuète, habitante de Hendaye, âagée de dix-neuf
» ans, dépose que la première fois qu'elle luy fut présentée elle
» le baisa à ce visage de derrière au dessoubs d'une grande
» queue; qu'elle l'y a baisé par trois fois et qu'il avait aussi ce
» visage fait comme le museau d'un bouc. »

Corneille Brolie, âgée de douze ans, a vu le diable en forme d'homme avec quatre cornes à la tête et pas de bras. Il était en chaire avec plusieurs femmes de ses favorites. Dans cette déposition, la vue du diable ne réveille chez cette enfant aucune idée érotique.

« Janne de Hottilopits, âagée de 14 ans, habitante de Sare, en-
» quise si elle avoit adoré le diable, et si en cette adoration elle
» lui avoit baisé le derrière dit que non, mais que le diable les
» a tous baisez au cul. »

Les idées érotiques apparaissent surtout chez les femmes et principalement chez les femmes mariées. Ce sont celles-là qui rapportent qu'elles ont eu des accouplements avec le démon, et le conseiller de Lancre en conclut que le diable préfère « cognoistre les femmes mariées : » il en recherche le motif, et y trouve un nouvel argument contre la malice de l'esprit du mal, qui trouvait ainsi le moyen de commettre un adultère, et faire une plus grande insulte à Dieu. En réalité, des femmes qui avaient eu déjà des rapports sexuels éprouvaient au milieu de leurs hallucinations des sensations voluptueuses et les attribuaient à des accouplements avec le diable. Rien de plus curieux que l'indignation des juges au récit de semblables divagations dans lesquelles on rencontre le délire érotique le plus extravagant. « Car, écrit toujours de Lancre, au lieu de taire ce damnable accouplement, d'en rougir et d'en pleurer, elles en content les circonstances et les traicts les plus sales et les plus impudiques, avec une telle liberté et gaieté qu'elles font gloire de le dire et prennent un singulier plaisir de le raconter; et prennent les amours de ce sale démon pour plus dignes que celles du plus juste mari qu'elles pourroient jamais rencontrer. Elles ne rougissent de tout poinct, quelque impudente et sordide question ou sale interrogatoire qu'on leur face de manière que nostre interprete ou truchement qui étoit ecclésiastique avoit plus de honte de leur faire nos interrogatoires, qu'elles à y répondre; les fillettes de treize à quatorze ans l'expriment plus volontiers qu'on ne leur demande. » Et de fait, certaines sorcières déposent qu'on se livre pendant le sabbat aux danses les plus effrénées et qu'on y danse *tout nuds*. « Marie de Marignane, âagée de quinze ans, habitante de » Biarix, dict qu'elle a veu souvent le diable s'accoupler avec une » infinité de femmes qu'elle nomme par nom et surnom et que » sa coustume est de cognoistre les belles par devant et les » laides au rebours. » On ne doutait pas de la véracité d'un semblable témoin : « Sa jeunese est incapable d'une si sale invention. »

« Marguerite, fille de Sare, âagée de seize à dix-sept ans, dé» pose que le diable, soit qu'il ait la forme d'homme ou qu'il soit » en forme de bouc, a toujours un membre de mulet, ayant

» choisy en imitation celui de cet animal comme le mieux pourvu : » qu'il l'a long et gros comme le bras : que quand il veut co- » gnoistre quelque fille ou femme au sabbat, comme il le fait » presque à chasque assemblée, il fait paroistre quelque forme » de lit de soye sur lequel il fait semblant de les coucher, qu'elles » n'y prennent point de déplaisir comme ont dit ces premières; » et que iamais il ne paroist au sabbat en quelque action que ce » soit, qu'il n'ait toujours son instrument dehors de telle forme » et mesure. »

Les juges de l'époque étaient curieux et s'informaient de toutes les circonstances; aussi les descriptions du membre viril du diable abondent. Nous devons noter toutefois qu'il y avait des variantes, mais les divergences n'étaient pas faites pour modifier l'opinion des magistrats, qui y voyaient là toujours une nouvelle preuve de la malice du démon, variant sans doute ses plaisirs et ses transformations. Tantôt l'organe est décrit comme rugueux et recouvert d'écailles; tantôt il est dur et rigide, ayant la consistance de la corne; tantôt il est tordu en forme de spirale. Mais il y a plus, on ne se contentait pas au sabbat de s'accoupler avec le diable, on avait aussi des rapports avec les hommes qui étaient présents : or les sensations n'étaient pas les mêmes dans les deux cas. La semence du démon était froide, celle des hommes, était naturelle. Ces dépositions, nous donnent une idée de ce que peut concevoir une imagination en délire, et nous y voyons en même temps la preuve de l'érotisme des sorcières du Labour. Ce qu'il y avait de plus grave dans ces aveux, c'est que non-seulement les prétendues sorcières rapportaient leurs sensations personnelles, mais elles dénonçaient aussi un certain nombre de personnes qu'elles nommaient par nom et surnom. A leur tour, ceux qui étaient dénoncés étaient saisis; la dénonciation constituait une charge, et la torture amenait de nouveaux aveux, quand le cortège effrayant de toute cette procédure ne déterminait pas l'explosion du délire. Les imaginations, on le comprend, étaient de plus en plus frappées. Le mal s'aggravait, s'étendait, et les conceptions délirantes se développaient dans les populations à la manière d'une épidémie.

Et ce qui montre bien l'influence de l'imagination, c'est que

les jeunes enfants n'étaient pas atteints de la même façon que les adolescents et les adultes. Eux aussi voyaient le démon, mais le diable avait des ménagements pour eux. De Lancre ne connaît pas d'exemple d'accouplement de *Sathan* avec des enfants au-dessous de 12 ans. Il y a plus, tandis que le coït se pratiquait au sabbat en public, les enfants n'y étaient pas présents. Cette vue leur était épargnée. On ne saurait trop admirer cette discrétion de l'esprit du mal et ce respect de l'enfance (1)! Mais en somme rien de plus naturel que l'absence de délire érotique chez des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la puberté.

Les aveux ne suffisaient pas toujours pour motiver une condamnation. D'ailleurs, certaines femmes dénoncées comme sorcières niaient obstinément les faits qui leur étaient reprochés. Or, un préjugé régnait à l'époque qui nous occupe. La sorcellerie supposait une initiation. Il fallait effacer la trace du baptême, et il était nécessaire que *Sathan* pût reconnaître ses adeptes. Alors, il les *marquait*. Les juges se faisaient un devoir de rechercher cette marque. Le caractère distinctif des points du corps touchés par le démon était d'être insensible à la douleur. Pour rechercher ces points insensibles, on bandait les yeux des sorcières et l'on explorait la surface cutanée à l'aide d'une aiguille ou d'un tranchet très-affilé. Malheur à l'infortunée sorcière chez laquelle on rencontrait un point du corps anesthésié, elle avait été marquée par le démon. Des femmes avaient la triste spécialité de rechercher ces points insensibles, et elles les trouvaient, disent les vieux auteurs, jusque dans les parties les plus secrètes. Or, un fait clinique, faussement interprété d'ailleurs, était relevé à cette époque. On sait qu'il existe chez les hystériques des points douloureux occasionnant à la pression de vives souffrances, et que néanmoins on peut piquer sans provoquer aucune douleur; or nous lisons qu'en vain les sorcières se trémoussaient et accusaient des points douloureux à la pression alors qu'elles ne sentaient aucune souffrance quand l'aiguille

(1) Une autre particularité est signalée : le diable qui transportait les sorcières pour le sabbat à de grandes distances et même dans des *îles dansseresses*, n'avait pas le pouvoir de les faire sortir de prison.



était enfoncée jusqu'à l'os. On ne croyait pas à leur souffrance quand elles accusaient des points douloureux; les contorsions, avaient aux yeux des juges uniquement pour but de détourner l'attention, de faire croire à leur sensibilité alors qu'elles portaient la marque du démon. Les sorcières usaient de malice pour tromper la justice et échapper à leur sort, quand elles se voyaient sur le point d'être convaincues. Il s'agissait là d'une simulation, et c'était une circonstance aggravante.

Tous ces faits appartiennent à l'histoire. Pour nous qui cherchons à les interpréter (sans haine ni colère), nous voyons que dans le pays de Labour, (nous nous en tenons toujours à l'exemple choisi,) régnait au commencement du XVIIe siècle, la ferme croyance à des maléfices. Des convictions délirantes dues probablement à des hallucinations faisaient croire à de pauvres femmes qu'elles étaient transportées souvent à de grandes distances par le démon, et qu'elles se réunissaient en grand nombre pour se livrer à des pratiques coupables; mais ce qui doit nous frapper en même temps, c'est qu'on constate chez ces femmes un ensemble de symptômes appartenant à l'hystérie. Il existait un véritable délire érotique avec fausses sensations voluptueuses, et en outre des phénomènes d'anesthésie et d'hypéresthésie cutanés. Ce que l'on appelait la marque du diable était un symptôme morbide, et cette manière d'envisager les faits explique jusqu'à un certain point le caractère épidémique du délire. On sait que l'exemple est parfois contagieux. Par suite de quelles circonstances l'hystérie était-elle si commune dans la terre de Labour, c'est ce que nous ne pouvons pas préciser, mais bien des conditions pouvaient en favoriser le développement. Le pays était pauvre, peu fertile; les communications y étaient difficiles, car la région est montagneuse. L'alimentation devait être souvent insuffisante et les unions consanguines fréquentes. Ce sont là des conditions éminemment favorables au développement des affections nerveuses. Quoi de surprenant alors à ce que, dans un terrain ainsi préparé, dans un temps où les questions religieuses passionnaient (nous ne devons pas oublier que c'était à l'époque de la réforme et des guerres de religion), certaines imaginations aient été plus vivement frappées : des accusations surgissent,

des événements fortuits sont attribués aux maléfices, et les têtes se montent. Les malades, car ce sont alors des malades, finissent par se croire possédés et se considèrent comme réellement coupables; la croyance à la possession se développe de plus en plus, le délire gagne de proche en proche, par une sorte de contagion morale. Et nous n'avons plus besoin d'appeler à notre secours pour expliquer le fait des diables chassés des Indes et du Japon, et réfugiés dans les montagnes de Labour; mais ce qui reste profondément triste dans cette histoire, c'est le rôle du Parlement de Bordeaux ayant pour jurisprudence qu'il faut faire mourir les sorcières pour avoir été simplement au sabbat et fait paction avec le diable, bien qu'ils ne soient prévenus d'aucun maléfice pourvu qu'il y ait preuve contre eux qu'ils ont fait au dit lieu tout ce que les autres sorciers ont *accoustumé* d'y faire. Cette jurisprudence n'était pas spéciale au Parlement de Bordeaux, c'était la doctrine admise généralement. Toutefois il y avait des nuances et les formes variaient. Ainsi de Lancre, que je cite toujours volontiers parce qu'il nous fait bien connaître les idées de l'époque, rapporte que des sorciers du pays de Labour, feignant des pèlerinages, mirent l'alarme dans la Navarre et l'Espagne, et les inquisiteurs écrivirent au Parlement de Bordeaux pour demander des renseignements afin de renvoyer les fugitifs, « ce qu'ils feroient, disaient-ils, de très-bon cœur. Et nous leur » rescrivîmes encor de meilleur qu'ils les gardassent soigneuse- » ment et les empeschassent de revenir, estant plus en peine » de nous en *deffaire* que de les recouvrer. C'est un méchant » meuble duquel il ne faut faire inventaire. » D'autres juges étaient moins formalistes et moins scrupuleux; tel par exemple ce lieutenant criminel qui, vers la même époque, faisait de sa propre autorité et contrairement à la coutume, brûler sans appel et pour la plus grande gloire de Dieu, quarante sorciers. L'histoire rapporte qu'il ne se trouva personne pour lui en faire un reproche.

Cette démonolâtrie dans le pays de Labour, n'est qu'un épisode dans l'histoire des sorciers. Au quinzième siècle avait éclaté la folie des Vaudois. En 1459, des condamnations au bûcher avaient été prononcées dans l'Artois. De 1484 à 1500

des sorcières avaient été poursuivies en Allemagne et condamnées à mort. En Italie, les frères de Saint-Dominique poursuivaient les sorciers, de 1504 à 1523, et d'après Barth de Spina, livrèrent aux flammes jusqu'à mille individus par an, dans le seul district de Côme. En 1577, quatre cents sorciers sont condamnés au feu par le sénat de Toulouse. En 1582, l'Inquisition sévit à Avignon contre les sorciers. Je ne relève ici que les faits les plus saillants. Toutes ces épidémies ont des caractères communs. La croyance au sabbat était générale et les hallucinations des prétendus amis du démon ne faisaient que propager l'erreur, et donner plus de force aux idées de l'époque. Il y avait pourtant une autre manière de se donner au diable. Certains individus croyaient pouvoir, à l'aide de certains artifices, se transformer en loups, c'étaient les *lycanthropes* ou *loups-garous*. La croyance populaire leur attribuait des méfaits de toute sorte. Les loups-garous erraient dans les campagnes, y inspiraient une vive terreur. Ils se jetaient sur les enfants et les dévoraient; ils détruisaient les animaux domestiques comme de véritables bêtes féroces. Aussi on leur donnait la chasse comme à de vrais loups, et ils étaient, croyait-on, d'autant plus dangereux qu'ils avaient pour eux la puissance du démon. En voici un exemple pris encore à Bordeaux (1).

« Le juge ordinaire de la Chastellenie et Baronie de la Roche-
» Chalais estant averti par le procureur d'office qu'il avoit esté
» veu naguières une beste sauvage au village de Paulot, pa-
» roisse de l'Esparon, qui sembloit un loup et s'estoit jetée de
» plein jour sur une jeune fille appelée Marguerite Poirier.

» Et qu'en ce même village, un jeune garçon de treize à
» quatorze ans, serviteur de Pierre Gombaud, se jactoit que
» c'étoit luy qui s'estoit jetté sur la dite Marguerite, transformé
» en loup, et qu'il l'eust mangée si elle ne se fût défendue avec
» un baston, tout ainsi qu'il avoit mangé, disait-il, deux ou
» trois enfans ou filles;

» Il informe le 29 mai 1603.

» Voici, en résumé, la déposition du prévenu : je me nomme

(1) De Lancre, *De l'Inconstance.*

» Jean Grenier; mon père se nomme Pierre Grenier, il demeure » à Saint-Antoine de Pizon, où il exerce la profession de laboureur.

» Je l'ai quitté il y a trois mois pour mendier, j'ai été depuis » lors au service de plusieurs maîtres dont j'ai gardé les troupeaux, je loge à présent chez Gombaud, au village de Paulot.

» A l'âge de dix à onze ans, Duthillaire, notre voisin, m'a » présenté à un homme noir, au fond d'un bois, et qui se » nomme M. de la Forest. Ce monsieur m'a marqué à la fesse » avec une broche qu'il tenoit en main, il m'a donné, ainsi qu'à » Duthillaire, de la graisse et une peau de loup. Il m'est arrivé » de courir en loup.

» La déposition de Marguerite Poirier est véritable, il la print, » voulant la tuer et la manger, et elle luy bailla un coup de » bâton. Confesse toutes les violences et excez dont il est accusé » sauf qu'il dit qu'il avoit bien tué un chien blanc, mais pas » beu le sang. Interrogé quels enfans il a tués et mangés, ainsi » transformé en loup, il dit qu'une fois allant de Coutras à » Saint-Auloye, il entra dans une maison où il ne vit personne » et y trouva un enfant d'un an dans le berceau, lequel il print » à la gorge à belles dents, l'emporta derrière une palisse de » jardin, en mangea tant qu'il voulut et bailla le reste à un » loup qui étoit là près; qu'il ne sait le nom du village.

» Que vers la paroisse Saint-Antoine de Pizon il se rua sur » une fille qui gardoit les brebis, portant une robe noire, la tua » et en mangea ce qu'il voulut, comme de l'autre, puis bailla » le reste à un loup qui étoit près de lui..... qu'il pouvoit y » avoir six semaines qu'il print une fille près d'une pierrière, » et l'ayant traînée dans les bruyères il la mangea.

» Que passant la nuit à Esporon, il avoit attaqué la chienne » de Millon, laquelle il eut tuée si Millon n'eut mis la main à » l'épée.

» Que quand il veut courir, il a une peau de loup sur soi, » laquelle M. de la Forest lui porte quand il veut qu'il courr ; » puis qu'il se frotte de certaine graisse qu'il lui a aussi baillée, qu'il tient dans un pot, ayant premièrement ôté ses habits » qu'il porte ordinairement par les chaumes et les buissons,

» qu'il court au bas de la lune une heure ou deux du jour et » quelquefois la nuit, qu'il a couru quatre fois avec Duthillaire, » mais qu'ils n'ont rien tué ensemble.

» Interrogé si son père sait qu'il court ainsi, il dit que oui, » qu'il l'a graissé par trois fois et aidé à vêtir sa peau de loup. »

L'arrêt de la Cour de Bordeaux fut rendu le 6 septembre 1603, avec les formes solennelles qu'exigeait une telle affaire. Les juges (en robe rouge), se montrèrent cléments. Ils eurent égard à l'âge du prévenu; en outre, ils le trouvèrent si stupide et si idiot, qu'ils se demandèrent si le démon ne s'était pas servi de lui plus qu'il ne s'était servi du démon, et ils le condamnèrent à être enfermé toute sa vie dans un couvent, avec défense d'en sortir sous peine de mort. Il fut enfermé au couvent des Cordeliers, où le conseiller de Lancre l'a vu quelques années plus tard.

Et pourtant, déjà à cette époque, une voix courageuse s'était élevée et avait protesté contre le traitement que l'on faisait subir aux sorcières. Jean Wier, médecin du duc de Clèves, avait, dans son livre intitulé : *Histoires, disputes et discussions des illusions et impostures des diables, des magiciens infâmes, sorcières*, etc., cherché à démontrer que l'on ne doit pas ajouter foi aux magiciens, que les sorciers sont le jouet d'illusions, et que les ensorcelées sont dans le même cas; la conclusion est que les sorciers ne doivent pas être plus punis que les mélancoliques, et il cite des exemples de femmes mises à mort et reconnues ensuite innocentes. Des femmes accusées de sorcellerie ont avoué, dans les tourments, des crimes dont elles n'étaient point coupables. Elles ont avoué avoir tué des gens qui ensuite étaient reconnus vivants. Jean Wier ne croit pas plus aux loups-garous qu'aux sorciers, et il cite à l'appui de son opinion le fait suivant : « Il y eut aussi à Pavie, l'an mil cinq cens quarante » et un, un villageois qui pensoit estre loup et assaillit plu- » sieurs hommes par les champs et en tua quelques-uns. Enfin, » estant pris, non sans grande difficulté, il asseura fermement » qu'il estoit loup, et qu'il n'y avoit d'autre différence, sinon » qu'il avoit la peau retournée et que son poil estoit par dedans. » Pourquoi quelques-uns trop inhumains et véritablement loups

» cruels et ravisseurs, voulant expérimenter la vérité du fait, » lui donnèrent plusieurs coups sur les bras et sur les iambes » qu'ils lui coupèrent, puis connaissans l'innocence du pauvre » homme, le baillèrent aux chirurgiens pour le panser, entre les » mains desquels il mourut quelques iours après. »

Il fallait du courage à Jean Wier pour combattre ainsi ouvertement les tendances de l'époque, et ce qui est très-remarquable, c'est que certains arrêts furent rendus conformément aux idées de Jean Wier. Tel est l'arrêt du Parlement de Paris, rendu dans l'affaire de Jacques Roulet. C'était un soi-disant lycanthrope accusé d'avoir tué six enfants, et son histoire ressemble beaucoup à celle de Jean Grenier. La procédure est rapportée en entier dans le *Traité de la mécréance*, de de Lancre.

Le prévenu, en parlant de son frère et de son cousin, dit « que pendant qu'ils alloient mendier leur vie, ils s'habilloient » en loup.

» Enquis comment ils s'habilloient en loup, a dit qu'ils se » frottoient d'onguent, que ses père et mère lui bailloient, et » que d'icelui même il frottoit son frère et son cousin et que » puis après ils devenoient loups.

» Enquis où il avait esté ce jour-là, 4 août 1598, respond, » qu'il fut au village de la Route Hallière de Baronie, paroisse » de la Cournouaille, avec son frère et son cousin, et qu'ils » étoient tous trois transformés en loup.

» Enquis s'ils ont mangé cet enfant, dict qu'ils l'ont attaqué, » et que luy-même l'a prins au travers du corps le premier et » que son frère et son cousin sont arrivez après qui l'ont prins » par les autres membres. Dict encore qu'il avoit tué le dict en- » fant auparavant que son frère et son cousin ne fussent arrivez » à luy, parce qu'il l'avoit prins et incontinent tué et étouffé; » encore que le dict enfant se soit escrié lorsqu'il le print la » première fois. Que plusieurs personnes ont accouru au cry de » l'enfant, qu'il le recognoitra s'il les voit et que c'estoit le » matin à dix heures : que quand ils arrivèrent, il estoit à un » jet de pierre de l'enfant et qu'il en avoit déjà mangé.

« Enquis que devinrent son frère et son cousin, répond qu'ils » s'en sont fuis vers une genetay proche du lieu où ils ont tué

» ce dict enfant et lui ont dict qu'il ne les suivit pas et qu'il
» alloit par un autre lieu : dict que quand il a esté prins, ça
» esté auprès de l'endroit où ils ont tué le dict enfant et qu'il
» n'étoit plus en forme de loup.

» Enquis qui est-ce qui luy a appris à se transmuer ainsi, en
» loup, dict quil n'en sait rien, sinon qu'il fut excommunié par
» sentence d'excommunication.

» Enquis combien d'enfans il avoit deffaict, répond plusieurs;
» et le premier qu'il tua fut au village, en la paroisse de Frè-
» gue près Bournault.

» Enquis s'il cognoitroit son habit qu'il avoit lorsqu'il fut
» prins, dict que c'est son accoutrement de vielle toile et de
» plusieurs pièces fort épouvantable, lequel il a recogneu, luy
» estant représenté.

» Enquis s'il recognoitroit l'enfant, dit que ouy, et qu'il eut
» mangé au travers du corps, et plus haut, et mesme en la tête.
» Et l'enfant luy estant représenté a dict ne le recognoistre;
» mais confesse qu'il est cause qu'il est mort ainsi et mangé,
» et a montré au doigt et à l'œil à monsieur le juge par où il
» l'avait prins, qui est au bout du ventre et aux cuises. »

Jacques Roulet, après de tels aveux, fut condamné à mort, mais on en appela du jugement et la cour du Parlement de Paris jugea qu'il y avait plus de folie en ce pauvre idiot, que de malice et sortilège, mit la sentence première au néant, ordonna que le dit Roulet serait mis à l'hôpital Saint-Germain-des-Prés, où l'on a coutume de mettre les fous, pour y demeurer l'espace de deux ans afin d'être instruit et redressé tant en son esprit que ramené à la connaissance de Dieu. Cet arrêt mémorable avait été rendu en novembre 1598. Il est tout à fait conforme à l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de la justice, et i nous apprend de plus qu'à cette époque les fous étaient reçus dans un hôpital à Paris, et qu'ils n'étaient pas considérés comme incurables, puisque le temps de la séquestration était limité. Malheureusement il fallait un changement dans les idées de l'époque pour faire bien voir que les sorciers étaient de pauvres aliénés, et dix ans après l'arrêt rendu dans l'affaire Jacques Roulet, Jacques et Claire Pelé étaient condamnés à être

pendus et avoir leurs corps réduits en cendre pour avoir jeté un sort. L'arrêt était cette fois confirmé par le Parlement de Paris.

Cette croyance aux sorts se rencontre encore parfois de nos jours, mais au Moyen-âge ceux qui étaient convaincus, à tort ou à raison d'avoir usé de sortilège, étaient impitoyablement condamnés.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des sorciers proprement dits, mais parfois, et surtout au XVIIe siècle, les grandes épidémies de délire ont affecté une forme un peu différente. Le diable y jouait toujours son rôle. Il s'emparait d'un nombre plus ou moins grand de personnes qui devenaient alors des possédées et les couvents de femmes surtout ont été atteints de ce mal. Une des possessions les plus célèbres a été la démonopathie des Ursulines de Loudun. Cette histoire est rapportée en grand détail dans l'ouvrage de Calmeil sur la folie. Au printemps de 1632, plusieurs religieuses se plaignirent d'être obsédées la nuit par des spectres, et il leur arrivait de quitter leur lit, de s'échapper des dortoirs, de parcourir les corridors et même de monter sur les toits. Ces accidents étaient attribués à l'apparition d'un confesseur récemment décédé. Les manifestations s'accentuèrent. Le spectre fit entendre des paroles peu édifiantes et même se livra à des caresses impudiques. Enfin apparurent des convulsions et l'apparition du confesseur décédé fut remplacée par celle d'Urbain Grandier, curé de l'église Saint-Pierre et chanoine de Sainte-Croix. Ces phénomènes furent attribués à des manœuvres diaboliques, et pour combattre le démon on s'adressa tout naturellement aux exorcistes. Le mal ne fit qu'empirer, les religieuses provoquaient le prêtre par des gestes lascifs, des postures obscènes, des paroles sales et ordurières. Elles se livraient même à des exercices dignes d'un acrobate, se couchant sur le ventre, les bras tendus sur le dos, les jambes relevées vers l'occiput. D'autres courbées en deux, marchaient ayant la nuque posée sur les talons; parfois elles poussaient de véritables hurlements. Si les exorcistes n'arrivaient pas à guérir les religieuses, au moins ils arrivaient à compter les diables. La prieure du couvent, madame de Belfield

était tourmentée par sept démons, telle autre religieuse par huit, telle autre par quatre, par cinq. Souvent les possédées résistaient, et pour les maintenir on était contraint de les attacher. Alors l'exaspération ne connaissait plus de bornes, c'était un véritable débordement d'injures et de blasphèmes et les scènes les plus scandaleuses se passaient dans la chapelle du couvent. Toute cette agitation trouvait son explication naturelle dans la fureur du démon contraint de céder à une force plus grande que la sienne et de s'incliner devant la toute-puissance divine; mais la lutte était vive quand on était en présence de plusieurs diables. Cette possession des Ursulines de Loudun devait avoir des conséquences tragiques. Les religieuses croyaient voir apparaître Urbain Grandier. Tout le mal fut attribué à ce malheureux prêtre et à sa connivence avec le démon. On s'empara de sa personne; il fut sommé de chasser tous les diables introduits au couvent des Ursulines, et confronté avec les religieuses. Les scènes les plus violentes se renouvelèrent. Les diables prenant la parole par la bouche des possédées dévoilèrent toutes les maléfices, offrirent de montrer ses marques. La procédure suivit son cours, et quoique la torture ne put lui arracher aucun aveu, les dépositions parurent suffisantes pour convaincre Urbain Grandier de magie et le condamner à mort; on lui promit à titre de faveur de l'étrangler avant de le livrer aux flammes, promesse que d'ailleurs on ne lui tint pas, mais on l'exorcisa tandis qu'il était sur le bûcher.

Ainsi, soit que les démoniaques avouassent leur fréquentation avec le démon, soit que les possédées dénonçassent ceux à qui on attribuait le maléfice, il y avait toujours des victimes. Les Ursulines de Loudun étaient des hystériques hallucinées. Leurs convulsions étaient des attaques d'hystérie, toutes leurs divagations étaient le résultat du délire, et Grandier fut la victime de leur folie. La maladie d'ailleurs ne s'éteignit pas avec le supplice de celui qui en était considéré comme l'auteur. Elle gagna les séculaires de Loudun et même celles de Chinon. Les Ursulines de Loudun portèrent malheur à tous ceux qui les avaient approchées. Le P. Lactance à son tour fut possédé et mourut en proie à une vive agitation que l'on compara à la rage. Le P. Su-

rin perdit momentanément la raison. Le P. Tranquille mourut aliéné; Manouri, chirurgien, qui avait assisté les juges au procès de Grandier, fut pris à son tour d'hallucinations et le lieutenant civil Chauvel tomba dans la mélancolie et ne recouvra jamais son bon sens.

L'époque approchait pourtant où les bûchers allaient s'éteindre; on n'était plus au Moyen-âge, mais au siècle de Louis XIV, et les préjugés avaient de la peine à disparaître. En 1670, une épidémie de démonolâtrie motivait encore dix-sept condamnations à mort, mais le jugement ne fut pas exécuté. L'arrêt fut cassé par le roi. Les épidémies de délire ne devaient pas cesser, mais les beaux jours de la sorcellerie étaient passés et n'entraînaient plus la répression par les supplices.

En 1700, une singulière maladie éclata dans un couvent des environs de Paris. Le traitement employé eut trop de succès pour ne pas être relevé ici. Voici ce que rapporte Calmeil à ce sujet : « Raulin et Hecquet ont consigné dans leurs écrits le » récit suivant : Les filles d'une communauté très-nombreuse » se trouvaient saisies tous les jours à la même heure d'un accès » de vapeurs le plus singulier par sa nature et par son universalité, car tout le couvent y tombait à la fois. On entendait » un miaulement général par toute la maison, qui durait plusieurs heures, au grand scandale de la religion et du voisinage qui entendait miauler toutes ces filles; on ne trouva pas » de moyen meilleur et plus prompt ou plus efficace pour arrêter toutes ces imaginations blessées qui faisait miauler toutes » ces religieuses qu'en les frappant d'une autre imagination qui » les retint toutes à la fois; ce fut de leur faire signifier par » ordre des magistrats qu'il y aurait à la porte du couvent une » compagnie de soldats, lesquels au premier bruit qu'ils entendraient de ces miaulements entreraient aussitôt dans le couvent et fouetteraient sur-le-champ celle qui aurait miaulé. Il » n'en fallut pas davantage pour faire cesser ces ridicules clameurs. »

On connaît le moyen employé pour faire cesser les extravagances des convulsionnaires de Saint-Médard. Un plaisant put écrire sur la porte du cimetière : « De par le Roi, Défense à Dieu

de faire miracle en ce lieu. » Le cimetière fermé, tout rentra dans l'ordre.

De nos jours, le diable a voulu faire parler de lui comme à l'époque des sorciers. Le fait est original en lui-même, et il ne sera peut-être pas sans intérêt d'établir un parallèle avec les épidémies de démonolâtrie du Moyen-âge.

Peu de temps après l'annexion à la France, dans une commune de la Haute-Savoie, à Morzines, un grand nombre d'habitants (surtout des femmes) passaient pour être possédés du diable. Le mal avait commencé en 1857, mais il prenait de plus en plus d'extension. Le curé de Morzines se montrait assez sceptique à l'égard de la possession, mais un des vicaires, voyant là l'œuvre du diable, entreprit de le chasser par l'exorcisme. Il eut peu de succès, les convulsions et les actes extravagants devinrent de plus en plus fréquents; le diable se mit à parler par la bouche des possédés; des chiens, des chats, des vaches même et des cochons devinrent ensorcelés, et le désordre augmentait. Le curé chercha à réagir contre les préjugés de ses paroissiens et montant un jour en chaire parla de maladie. Un grand tumulte éclate, des femmes entrent en crise, il est traité dans son église de s... ch..., et il dut se hâter de descendre de sa chaire pour éviter qu'on ne lui fît un mauvais parti.

En 1861, le Gouvernement français s'émut; personne ne songea à déléguer un grand inquisiteur, on n'en avait pas d'ailleurs sous la main, mais on chargea M. le Dr Constans, inspecteur général du service des aliénés, d'étudier les mesures à prendre. M. Constans se rendit à Morzines : pour éviter le retour de certaines scènes de violence, et pour ne pas permettre que le diable ne tordît le cou à ceux qui n'étaient pas de son avis ou du moins de l'avis des possédées, on envoya en même temps une brigade de gendarmerie et un détachement d'infanterie. Les diables de Morzines n'eurent aucune prise sur les gendarmes. Les progrès du mal s'arrêtèrent subitement. On envoya à l'hôpital de Thonon, les femmes qui continuèrent à avoir des convulsions, et elles en revinrent guéries. L'épidémie avait cessé. Mais elle reparut à la suite d'une mission prêchée en 1864 et d'une tournée épiscopale pour la confirmation. Les mêmes scènes

de désordre se reproduisirent. M. le Dr Constans avait trop bien réussi en 1861 pour ne pas être chargé d'une nouvelle campagne contre les possédées de Morzines. Mais cette fois on lui adjoignit pour le seconder un médecin détaché provisoirement du service des asiles. MM. les docteurs Kühn et Broc furent successivement maintenus en résidence à Morzines. Les mêmes mesures qu'en 1861 furent adoptées, et l'on s'assura que le retour des convulsionnaires ne s'effectuait dans le pays qu'après guérison des accidents. En 1868, l'épidémie avait disparu complètement et depuis on n'en a plus entendu parler. Nous avons des documents très-précis sur cette épidémie de Morzines. M. le Dr Constans a écrit une relation fort intéressante sur les faits qu'il a observés, et un mémoire lu à la Société médico-psychologique a été également publié par le Dr Kühn. L'hystérie était endémique à Morzines. Sans remonter jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle *les sorciers* étaient nombreux en Savoie (on les brûlait alors suivant la coutume établie), on a constaté que depuis longtemps les affections nerveuses étaient fréquentes dans cette région, surtout chez les femmes. Le fait doit être attribué à la déplorable hygiène des habitants. Morzines est situé à une altitude de 1500 mètres environ, dans une vallée étroite orientée du Nord au Sud; le vent du Nord y est pénible, et quand la direction des courants atmosphériques n'est pas dans le sens de la vallée, il règne de grands brouillards. Pendant la belle saison, les hommes valides émigrent et rapportent de quoi subvenir à leurs besoins pendant la mauvaise saison. L'hiver, la population vit enfermée dans des habitations insalubres, sans aération : l'étable n'est séparée du logement commun à la famille que par une simple cloison. Hommes et bêtes vivent sous le même toit bloqués par la neige et n'ont qu'une nourriture misérable. Dans l'épidémie qui nous occupe, la première malade fut une jeune fille de dix ans se préparant à sa première communion. Elle fut très-vivement impressionnée par la vue d'une autre petite fille que l'on retirait de la rivière, et qui avait failli se noyer. Quelques heures après, elle tombait sans connaissance et l'on dut la rapporter chez elle : quelques jours après, elle tomba de nouveau sans connaissance, et les attaques

devinrent de plus en plus fréquentes. Une autre petite fille du même âge, qui gardait les vaches avec elle, fut prise ensuite des mêmes accidents, plus tard apparurent des convulsions, et de nouvelles filles furent atteintes de la maladie. On a noté que les malades se plaignaient de sentir quelque chose qui remontait de l'estomac à la gorge et les étranglait. Enfin se développa un véritable délire, et pendant les crises, les malades parlaient avec animation, faisaient des prédictions. C'est alors qu'on invoqua une cause surnaturelle, d'autant plus que les femmes parlaient d'elles-mêmes comme s'il s'était agi d'une étrangère : pour les personnes superstitieuses, le diable évidemment parlait par leur bouche, les imaginations se frappèrent de plus en plus, surtout lorsque l'on eut recours aux exorcismes; quelques garçons furent pris à leur tour. Les faits furent exagérés, plus ou moins dénaturés, et l'on crut de plus en plus aux influences surnaturelles. Comme au temps de la sorcellerie, plusieurs individus étaient dénoncés comme les auteurs de tout le mal; on les accusait d'avoir employé *des maléfices;* à plusieurs reprises, on faillit leur faire un mauvais parti et parfois ils ne durent leur salut qu'à la fuite.

Ce qui tendait à accréditer de plus en plus l'idée de la possession c'est que la vue d'un prêtre, ou d'un objet servant à la religion, provoquait presque invariablement de nouvelles crises. De plus, on invoquait l'existence de faits surnaturels. Au milieu de leurs convulsions les prétendues possédées formulaient des révélations, parlaient des langues étrangères qu'elles n'avaient jamais entendues, faisaient des prédictions, avaient la connaissance de l'approche de ceux qui donnent le mal, enfin se livraient à des tours de force surnaturels. M. Constans a fait bonne justice de tous les événements surnaturels de Morzines. Tout reposait sur des faits dénaturés, ou même sur de pures inventions. En voici des exemples :

« Le bruit se répandit un jour, dit M. Constans, dans les » communes voisines et jusqu'à Thonon, qu'une petite fille de » huit ans m'avait, pendant une crise, fait l'énumération de tous » les membres de ma famille, dit la position de chacun et re- » tracé tous les événements de ma vie; que j'étais convenu de la

» vérité de tout ce qu'elle avait dit, et l'on ajoutait : « Il faut que
» Monsieur soit bien incrédule pour nier encore la possession;
» des gens ont affirmé avoir entendu ces révélations. » Et il n'y
» avait pas un mot de vrai, la petite fille elle-même était de pure
» invention... »

Autre exemple :

« L'enfant Tavernier, est monté avec une rapidité et une faci-
» lité sans exemple jusqu'à la pointe ou dernier rameau d'un
» arbre de 50 mètres de hauteur et après en avoir cassé l'extrême
» cime s'est planté la tête en bas sur le sommet, en gesticulant
» et chantant, est redescendu, toujours la tête en bas, aussi
» vite qu'un écureuil... Plusieurs individus, dit M. Constans,
» m'avaient assuré avoir vu cet enfant dans sa position péril-
» leuse et bien connaître l'arbre sur lequel il était monté.

» J'ai voulu voir cet arbre placé au sommet d'une montagne
» et m'y faire conduire par les prétendus témoins, mais succes-
» sivement et après avoir pris mes précautions pour qu'ils ne
» pussent communiquer ensemble avant que chacun m'ait mon-
» tré le théâtre du prodige. Chacun me désigna un arbre diffé-
» rent. » Le fait mieux étudié se réduisait à un excercice de gymnastique très-ordinaire.

Les moyens employés pour faire cesser l'épidémie, l'isolement des malades, et les moyens moraux consistant en une habile et prudente intimidation jointe à une diversion donnée au cours des idées du pays devaient mieux que tous les raisonnements faire juger la nature de l'affection. Cette épidémie de Morzines ressemble, à bien des points de vue, aux possessions du Moyen-âge, et l'on a trouvé un puissant exorciste en la personne de M. Constans, sans que le digne inspecteur ait eu à faire brûler le moindre sorcier.

Si nous résumons les faits, nous voyons que la folie se retrouve à toutes les époques de l'histoire, mais qu'au Moyen-âge elle a présenté à diverses reprises un caractère tout particulier, apparaissant sur les points les plus divers sous la forme de grandes épidémies de délire. Ces épidémies, rares aujourd'hui, peuvent encore se rencontrer dans quelques conditions spéciales. Mais on ne voit plus aujourd'hui que des êtres souffrants là où

l'on croyait voir d'abominables sorciers; le résultat est dû au mouvement des idées, mais aussi aux efforts faits pour élever l'aliéné à la dignité de malade et le soustraire à un traitement barbare.





L'ÉTAT GLACIAIRE.

QUELQUES MOTS SUR LA QUESTION,

Par M. J. PÉROCHE,

Directeur des Contributions indirectes à Saint-Lô (Manche).

Membre correspondant.





'EXISTENCE des grands froids quaternaires avait généralement été admise. Aujourd'hui on cherche à donner à l'époque glaciaire un caractère particulier assez difficile à comprendre.

Les causes des grands froids qui ont envahi nos régions dans des temps géologiquement si rapprochés de nous, ne sont encore que très-vaguement entrevues, et quelques savants trouvent sans doute plus simple de nier le phénomène que de l'expliquer. Mais tourner la difficulté n'est pas la résoudre. Quelques mots me paraissent nécessaires à cet égard.

Les glaciers actuels avancent ou reculent sous l'influence du plus ou moins d'humidité ou de sécheresse des saisons, et c'est en partant de là qu'on est arrivé à formuler les idées qu'on voudrait faire prévaloir.

Une plus grande accumulation de neige sur les glaciers, en ajoutant à leur poids, doit nécessairement activer leur descente.

Il y a cependant des réserves à faire sur ce point. Les pentes des montagnes, au faîte desquelles les glaciers se constituent, ne sont pas d'une complète uniformité. Il doit donc arriver, dans certains cas, que des excès de glaces, au lieu d'accélérer la marche de l'ensemble, l'entravent, au contraire, et la ralentissent. C'est quand la partie accrue occupe les moindres déclivités. Les masses supérieures se heurtent là contre une résistance plus forte, et, les poussées d'en-dessous se trouvant par cela même amoindries, l'écoulement en éprouve forcément le contre-coup. Mais ce n'est pas à ce fait absolument secondaire que j'ai à m'arrêter. Ce qui est indispensable à l'alimentation des glaciers, c'est la neige, et pour qu'ils puissent acquérir un développement plus considérable, il faut bien qu'ils en reçoivent en quantités plus abondantes. Or, si les glaciers de l'époque quaternaire n'ont pu s'étendre que par suite de chutes plus persistantes, n'y a-t-il pas à se demander, avant tout, d'où ces neiges leur seraient venues? Sans doute, on peut recourir à des variations dans les conditions atmosphériques. Mais elles-mêmes n'ont-elles pas dépendu d'autre chose? C'est donc ailleurs et plus loin qu'il faut chercher.

Il n'y a pas que les glaciers actuellement existants qui aient atteint de larges proportions dans l'âge dont il s'agit. Il s'en est formé également de vastes sur des reliefs montagneux qui, depuis longtemps, n'en possèdent plus. Les Vosges et le Morvan, malgré leur faible altitude, sont dans ce cas. On explique ceux-là par l'extension du froid émané des autres, froid qui aurait fini par s'exercer d'une manière générale, tout en laissant néanmoins, aux vallées abritées, des températures relativement douces.

Si l'action thermique des glaciers primitifs s'est étendue de proche en proche à l'ensemble des régions qui les possédaient, au point d'y agir comme elle l'aurait fait, on ne voit guère comment des vallées quelconques auraient pu y être affranchies du refroidissement. Ce qui se conçoit beaucoup moins encore, c'est qu'après s'être accrus et développés à un tel point, sous leur propre influence, ils se fussent, en quelque sorte d'eux-mêmes aussi, réduits et annihilés, y compris les plus importants, jus-

qu'à disparaître dans une aussi large mesure, ne laissant place, cette fois, qu'à un réchauffement de plus en plus marqué. L'abaissement de la température se serait d'autant plus accentué, dit-on, que les glaciers auraient occupé de plus larges espaces. Soit. Mais son relèvement, d'où le fait-on venir? La lacune s'accuse ici beaucoup plus complètement encore. Comment d'ailleurs ne voir dans l'extension des anciens glaciers qu'un simple effet de précipitations aqueuses, quelles qu'elles aient été? Est-ce que la neige pourrait seule, sans le concours d'autres circonstances, créer des glaciers ou même aider à leur développement? L'Écosse, parmi nos régions septentrionales, a des montagnes d'une assez grande élévation, et, bien que la neige y tombe abondamment, elles n'en restent pas moins dépourvues de ces grandes accumulations de glaces. La Scandinavie, quoique beaucoup plus au Nord, se trouve à peu près dans un cas analogue. La raison en est que l'été, en succédant à l'hiver, liquéfie le tout et le fait disparaître. Pour que des glaciers se forment et se maintiennent, il faut non-seulement les neiges des mauvais mois, il faut aussi, on l'oublie trop, une certaine persistance des froids pendant les jours meilleurs, et là où cette double condition ne se réalise pas, les glaciers ne peuvent que faire défaut. Dans les zônes tempérées ou chaudes, l'altitude supplée à la latitude. Des abondances de neige ne sont, au surplus, pas partout indispensables à la progression des glaciers. Les régions polaires n'en reçoivent que dans une proportion relativement restreinte, et cependant nulle part les glaciers n'atteignent des dimensions aussi colossales que celles qu'ils y ont. C'est que le soleil ne fond qu'une très-faible partie de celle qui y tombe et que, s'ils gagnent peu, ils perdent moins encore.

Les glaciers du Chili et ceux de la Nouvelle-Zélande ont été cités comme exemples de ce qui peut se produire sous ce rapport, même sous des latitudes peu élevées. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit là de glaciers appartenant à de hautes montagnes, voisines de mers constamment brumeuses, et que, s'ils descendent à de très-faibles niveaux, c'est sans s'éloigner de leur centre d'émission. Nos grands glaciers quaternaires se sont répandus à des distances énormes. La fusion ne les aurait-elle

pas rongés cent fois, dans le cours de pareils trajets, si la température des lieux parcourus n'avait pas été très-basse? Ne rongerait-elle pas ceux de la Nouvelle-Zélande et du Chili bien avant leurs limites actuelles, malgré l'abondance de leur alimentation, s'ils s'écartaient tant soit peu, horizontalement, des cimes d'où ils descendent?

Que de choses, en dehors de ces considérations, qui prouvent bien la rigueur des froids quaternaires! Le renne et bon nombre d'autres animaux bien plus arctiques encore ont longtemps habité nos contrées, se répandant jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées. Ils n'y seraient certainement pas venus, même dans le voisinage des glaciers, si la température y était restée quelque peu clémente. A Schussenried, dans le Wurtemberg, des plantes, qui ne se rencontrent aujourd'hui qu'au delà du 70e degré de latitude, ont laissé des traces mêlées à celles de l'homme. Ces plantes n'y auraient évidemment pas existé si elles n'avaient trouvé là le climat qui leur convient. Il y a plus, la mer glaciale a déposé ses coquilles jusqu'à proximité de nos frontières : au sud de l'Angleterre, en Hollande, au Hanovre, en Prusse. Comment admettre surtout qu'une pareille mer eût pu s'étendre presque jusqu'au centre de l'Europe occidentale alors que les terres qu'elle aurait baignées, ou celles qui y confinent, seraient restées en possession d'une température qui, au fond, n'aurait eu aucun rapport avec la sienne?

On a comparé les dépôts glaciaires en question à ceux qui se constituent, de nos jours, sur les rivages de Terre-Neuve, refroidis par un courant polaire. On omet une distinction, et pourtant elle est essentielle; c'est que le fait actuel est local, tandis que le fait passé a embrassé toute l'étendue septentrionale des anciennes côtes. L'exception ne saurait évidemment être confondue avec la généralité. On a dit aussi de la mer glaciale que son rapprochement avait pu être pour beaucoup dans l'existence de nos grands froids. Mais, le rapprochement lui-même, quelle en aurait été l'origine? La mer glaciale n'est pas plus enfermée aujourd'hui qu'à l'époque quaternaire. Pourquoi, quand toute la mer du Nord demeure ouverte devant elle, reste-t-elle maintenant aussi étroitement cantonnée autour du

pôle? Le *Gulf-Stream*, objectera-t-on, y pénètre. Il devait bien y pénétrer aussi par quelque côté au moment de nos grandes congélations, et aujourd'hui, d'ailleurs, quel immense passage n'y laisse-t-il pas tout à fait libre?

Certaines des causes invoquées ont pu, sans contredit, avoir de l'influence sur notre climatologie. Il ne faudrait cependant pas exagérer, au delà de toute mesure, l'importance de leur action. Le *Gulf-Stream* a pu s'éloigner de nous dans les temps quaternaires et priver nos côtes des tiédeurs qu'il leur procure. Cela n'a certainement pas suffi pour créer, ou même pour aggraver beaucoup notre état glaciaire. On avait d'abord pensé que le Sahara était resté immergé fort au delà du pliocène, et l'on en avait fait venir des vents qui, bien différents de ceux d'aujourd'hui, auraient eux-mêmes très-sensiblement ajouté à nos vicissitudes climatériques. Même dans ces conditions, le Sahara aurait-il bien pu, de son côté, produire un pareil effet? Pourquoi aussi cet effet ne se serait-il pas manifesté plus tôt? Et si le *Gulf-Stream* et le Sahara n'ont pas joué un plus grand rôle dans la venue et dans l'accentuation de nos froids, est-on bien fondé à prétendre que c'est au retour de l'un et au dessèchement de l'autre que serait dû le relèvement de notre température? Les États-Unis n'ont point de Sahara, et pourtant, chez eux comme chez nous, le même réchauffement a eu lieu. Relativement au grand courant équatorial, il est aisé de se convaincre que s'il adoucit le climat des rivages qu'il baigne, son influence ne s'étend que d'une manière très-insaisissable aux continents dont ils dépendent. On ne saurait soutenir que l'Europe centrale lui doit ses moyennes de température, et, pour nous en rapprocher davantage, il serait peut-être tout aussi difficile d'établir qu'en dehors de notre littoral océanien, la France elle-même lui est redevable des siennes.

Si la partie du globe que nous occupons avait seule éprouvé les froids quaternaires, on pourrait s'arrêter à la pensée que les glaciers des Alpes, autrefois si particulièrement gigantesques, auraient pu y être pour beaucoup, avec ou sans le concours des autres influences. Mais l'action glaciaire s'est exercée ailleurs, et, dans l'Amérique du Nord dont je viens de parler, elle s'est

même marquée beaucoup plus bas que chez nous, puisque les immersions qui s'y rapportent se retrouvent au delà de Washington et de Saint-Louis, c'est-à-dire jusque vers le 38e parallèle. Les États-Unis, qui n'ont pas eu de Sahara pour se réchauffer, ne possèdent non plus rien de comparable à notre massif alpin, qui ait pu les refroidir, et, pour ce qui les concerne, il faudrait, de toute façon, bon gré malgré, chercher une autre explication que celle offerte. Si seulement on pouvait soutenir que les glaciers quaternaires ont été très-exagérés, cela cadrerait mieux avec l'état climatérique supposé. Malheureusement on ne saurait nier l'extrême dispersion des blocs erratiques, et, sans parler de ceux des Alpes, dont MM. Falsan et Chantre viennent de s'occuper avec tant de profit pour la science, il y a le Morvan lui-même qui en a envoyé jusque dans le bassin de Paris. Les débris cristallins arrachés aux Vosges ont, de leur côté, été transportés, non-seulement dans les départements limitrophes, mais dans ceux de la Meuse, des Ardennes, et, par l'Aisne, jusqu'au confluent de l'Oise et de la Seine. Et ce n'est pas seulement dans le fond des vallées qu'on les retrouve, c'est aussi en dehors de là et sur des points sensiblement plus élevés. Les grandes eaux ne suffisent plus aujourd'hui pour rendre compte de ces transports, et, pour que les Vosges et le Morvan, malgré leur faible altitude, aient pu, eux aussi, envoyer à de pareilles distances ces fragments de leur ossature, quel prolongement de glaciers ou de glaces ne leur a-t-il pas fallu! Après cela, que dire de la température restée tiède dans un certain nombre de nos vallées? Incontestablement, l'époque glaciaire a eu des adoucissements. Sa durée a été longue et des alternatives, même très-tranchées, se sont souvent renouvelées, les dépôts des cavernes à ossements suffiraient pour le démontrer. Mais, encore une fois, rien ne prouve que ces états, si différents, aient coexisté dans une même région quelconque.

Les fluctuations thermiques survenues dans le cours des temps quaternaires et que les alluvions des environs de Paris ont elles-mêmes révélées à M. Gaudry, conduisent à d'autres réflexions. En y mettant une extrême bonne volonté, on pour-

rait croire qu'elles auraient tenu en partie à des déplacements réitérés du *Gulf-Stream*. Mais pour que le Sahara et la mer glaciale y aient contribué, il faudrait donc qu'eux-mêmes eussent subi des transformations en rapport avec ces oscillations. Je n'entends nullement dire, toutefois, que, selon les cas, les glaces de la mer polaire n'aient pas avancé ou reculé, et que le Sahara, après son exondation, n'ait pas été autre que ce qu'il est actuellement. Je n'y vois, pour ma part, qu'une chose, en dehors du déplacement même du centre des froids, c'est que ces changements, loin d'être la cause préexistante de nos grandes variations de température, n'en auraient, au contraire, été que la conséquence. Ce n'est pas tout. En Russie, les immersions glaciaires n'ont pas dépassé Saint-Pétersbourg, et, plus à l'Est, elles se sont même limitées au rivage oriental de la mer Blanche. La mer Glaciale n'aurait donc fait irruption que de notre côté et du côté de l'Amérique. Il faudrait au moins donner aussi la raison de cette inégalité, que de simples affaissements du sol ne peuvent justifier que trop imparfaitement.

Encore une observation au sujet des Alpes. Elles sont le résultat de soulèvements qui se rattachent à des époques fort différentes, et l'on a constaté que le dernier, le principal, ne s'est produit que dans le milieu des temps quaternaires. Ce n'est donc qu'alors que leurs glaciers ont pu prendre l'extrême développement auquel ils sont arrivés. S'ils n'ont été que relativement très-circonscrits au début des froids, on s'explique d'autant moins qu'ils aient pu être pour beaucoup, aussi bien dans leur venue que dans leur aggravation.

Je reviens aux glaciers du Chili et de la Nouvelle-Zélande. Je demanderai ici à quel refroidissement ces contrées sont soumises par suite de leur existence, et si l'on trouve, dans leur voisinage, une faune analogue à celle de l'époque que le renne a caractérisée chez nous, ou une flore semblable à celle de Schussenried? A la Nouvelle-Zélande, les palmiers et les fougères arborescentes croissent même jusqu'à leur base. Leur influence n'est donc nullement celle qu'on voudrait faire accepter. Ces glaciers n'en fournissent pas moins leur enseignement. Ils nous montrent comment, au temps du miocène, nos mon-

tagnes, voisines alors aussi de mers et de lacs qui en favorisaient l'extension, avaient pu déjà se couvrir de glaciers plus développés que ceux d'aujourd'hui. A cette époque et malgré les chaleurs qui régnaient, des refroidissements, du même ordre que les réchauffements quaternaires, sont néanmoins survenus. Seulement ils n'ont été et ne pouvaient être ni longs, ni profonds, et, s'ils se sont marqués du côté de la végétation, ce n'a été que par la présence plus multipliée d'espèces que le Nord avait jusque-là plus particulièrement possédées.

Une des raisons qui porteraient à croire que l'époque quaternaire, malgré ses glaciers, n'aurait rien eu de complètement rigoureux, est précisément tirée de la végétation, en ce sens que celle de ses débuts se retrouve de nos jours, tandis qu'avec les froids polaires elle aurait, pense-t-on, forcément disparu. S'est-elle réellement et toujours maintenue comme on le prétend? Aucune intermittence ne l'a-t-elle atteinte? C'est là qu'est la question.

Les découvertes végétales se rattachant au milieu des temps quaternaires ont jusqu'ici été extrêmement rares. En outre des plantes retrouvées à Schussenried, on ne connaît sûrement que celles dont les tufs de Saint-Antonin, dans les Bouches-du-Rhône, nous ont conservé les empreintes. On sait ce qu'était la première de ces flores. La seconde se serait composée d'espèces identiques à celles qui peuplent aujourd'hui les mêmes parages. Mais si cette dernière semble défavorable à la thèse que je soutiens, elle ne saurait cependant faire que l'autre n'ait pas existé, et il y a cela de particulier que toutes deux se rapportent, non à des âges plus ou moins différents, mais au même, à celui auquel on a donné le nom de la Madelaine. Des écarts d'altitude, même à des distances très-rapprochées, peuvent incontestablement donner lieu à des dissemblances de cette nature; mais ici il n'y aurait même pas à recourir à cette cause, et, d'après ce qu'on vient de voir, le seul voisinage des glaciers n'aurait nullement suffi pour donner à Schussenried le climat qui y a régné. Il n'y a qu'un changement prononcé dans les phases thermiques qui ait pu amener des situations aussi opposées. Mais ces changements n'auraient embrassé que des pé-

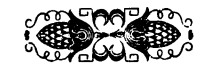
riodes relativement courtes, et l'objection est surtout que des transformations aussi profondes n'auraient pu s'effectuer dans de pareils laps de temps. Les Kowmoses du Danemark vont nous fixer sur ce point.

En prenant les chiffres les plus extrêmes qui ont été fournis par M. Steenstrup, les tourbières dont il s'agit ne remonteraient pas au delà de 16,000 ans. A leur base on trouve le pin, et le pin ne croît plus dans le pays. Au-dessus du pin vient le chêne. C'est d'abord le chêne rouvre, rare aujourd'hui dans la contrée, puis le *Quercus pedunculata*, resté plus répandu. Enfin le hêtre, qui entre maintenant pour une si forte part dans les forêts danoises, n'y figure même pas. Mais ce qui marque surtout la progression, c'est la présence, dans le fond, outre le pin, de plantes qu'on ne trouve plus, de nos jours, que sous le cercle polaire. En 16,000 ans, au maximum, le Danemark aurait donc vu sa flore passer de l'état arctique à l'état tempéré. Le fait n'est-il pas concluant? Ici, je ne prétends pas, toutefois, que la disparition des plantes actuelles du Danemark ait été complète. Il y a 16,000 ans, nous étions déjà loin de nos grands froids quaternaires; mais enfin, si un moindre abaissement de température a suffi pour modifier dans une telle mesure le règne végétal de cette région, que n'ont pas dû faire les chutes thermiques, beaucoup plus prononcées, qui ont précédé. Au surplus, si la végétation de l'époque quaternaire s'était maintenue, sans interruption, dans son état immédiatement antérieur, ne fût-ce que sur quelques points de notre sol, n'en retrouverait-on pas plus de preuves? Les restes du pliocène, y compris ceux de sa fin, ceux-mêmes des débuts du quaternaire sont abondants. S'il n'en est pas ainsi de ceux du milieu de cette dernière époque, il est bien permis de penser que c'est précisément par suite de la pauvreté de ses flores qui, trop fréquemment repoussées par les extrêmes de température auxquels elles étaient soumises, n'auraient pu, à aucun moment, reprendre leur pleine expansion, même celles qui s'implantent et prospèrent le plus aisément quand les milieux leur sont tant soit peu favorables.

En définitive, ce ne serait qu'après la série des grands froids

que nos espèces actuelles, plus ou moins refoulées vers le sud, selon les alternatives, auraient effectué leur retour et reconquis sur notre sol toute la place qu'elles y avaient précédemment occupée. J'ajouterai que ces migrations, à mon sens, ne peuvent rien avoir de plus inacceptable que celles qui, dans le cours du miocène, nous auraient valu, malgré la distance et la brièveté du temps, les types qu'on fait venir des alentours du pôle, qui se seraient répandus aussitôt que constitués et qui ont commencé à se substituer, chez nous, à ceux qui composaient alors notre flore. Elles apparaissent même avec d'autant plus de probabilité que la Méditerranée, aux limites actuelles de laquelle M. Em. Blanchard n'assigne qu'une date récente, les aurait moins entravées.

Ne répudiant rien des grands froids quaternaires et me mettant en même temps en présence des grandes chaleurs des âges précédents, j'ai essayé d'en montrer la double et véritable cause. Aussi longtemps qu'ils n'auront pas été confirmés en fait par l'astronomie, les glissements polaires sur lesquels je m'appuie pourront être contestés, malgré leur évidence géologique. De même, à défaut d'observations suffisamment précises dans leur ensemble, on peut, aujourd'hui encore, élever des doutes sur la mesure exacte dans laquelle la précession des équinoxes, sur la base de l'excentricité de notre orbite, superpose ses effets à ceux de l'autre action. Rien, il me semble, ne se justifie moins que les idées auxquelles je viens de toucher.





L'ENFANT A LA CRÈCHE.

LETTRE

Adressée à M. le Conservateur du Musée de Bar-le-Duc par M. L. MAXE-WERLY, *membre correspondant.*

MON CHER COLLÈGUE ET AMI.

JE vous expédie ce jour, sur votre demande, le moulage, que j'ai fait faire dans les ateliers du Louvre, du délicieux sujet connu sous le nom de l'*Enfant à la crèche*, et je joins à mon envoi différents objets pour votre Musée.

Je n'ai point à vous redire ici ce que j'ai éprouvé en retrouvant cette œuvre attribuée à notre grand sculpteur; ce sentiment vous l'éprouverez sans doute à la vue de ce moulage, cependant si inférieur au modèle que je ne me lasse point d'aller admirer, et vous déplorerez assurément la destruction du monument dont il faisait partie.

A quel monument peut avoir appartenu ce fragment de sculpture si remarquable? faut-il accepter l'indication du catalogue

qui lui attribue comme provenance l'ancien château de Ligny? enfin doit-on reconnaître dans cette œuvre le ciseau de Ligier Richier? Telles sont les questions qui, naturellement, se présentent à l'esprit, en lisant l'inscription placée par l'administration du Louvre au-dessous de ce chef-d'œuvre de la Renaissance.

Ne pouvant en ce moment consulter nos archives et y rechercher des documents qui, je l'espère, pourront permettre de résoudre ces questions, je vais toutefois vous soumettre les renseignements que j'ai recueillis, vous laissant le soin de poursuivre ces recherches et de vous assurer si j'ai bien compris le sens des textes consultés à ce sujet.

Le catalogue du Musée du Louvre indique sous le N° 91 la mention suivante : *Ligier Richier*, puis au-dessous : « Ce fragment est tout ce qui reste d'une grande composition qui dut être un chef-d'œuvre; il fut longtemps encastré dans un des murs du château de Ligny, appartenant dès le XIIIe siècle aux Luxembourg. »

En présence d'une rédaction aussi précise, le doute ne paraissait guère permis; ce fragment venait de Ligny; c'était l'œuvre de L. Richier, et en recourant au livre d'entrée je devais non-seulement en acquérir la preuve, mais encore y rencontrer quantité de détails sur les circonstances qui avaient précédé son arrivée au Louvre. Grâce à l'obligeance de M. Courajod, conservateur-adjoint, et mon collègue aux Antiquaires de France, j'ai pu examiner le passage du livre d'entrée relatif à ce petit monument; voici l'indication qui y est rapportée :

« 1852, Enfant à la crèche acheté de M. Pillotel, membre de la Cour de Poitiers, au prix de 500 fr. » — Rien de plus!

Vous comprenez, mon cher collègue, combien ma déception a été grande à la lecture de cette mention si peu explicative, et muette sur les deux points qui m'intéressaient si fort. L'indication du catalogue étant formelle sur la question de provenance et sur le nom de l'artiste, je devais donc accepter que, à l'époque de l'acquisition de cette sculpture, le vendeur avait fait connaître à l'administration les diverses circonstances dans lesquelles ce fragment était arrivé entre ses mains, et communiqué,

à M. de Laborde, les preuves établissant le nom de son auteur et le lieu de sa provenance, renseignements non consignés au livre d'entrée; enfin il me fallait croire que, avant de présenter au public l'*Enfant à la crèche* comme une œuvre de L. Richier, ayant fait partie d'une grande composition autrefois dans le château de Ligny, il avait été permis au rédacteur du catalogue de contrôler les renseignements donnés par le vendeur.

Les archives du Louvre ne me procurant à cet égard aucun renseignement, ne pouvant consulter l'inventaire du mobilier de l'église Saint-Maxe dressé après la suppression du Chapitre de cette collégiale, je me suis livré sur place, dans ma bibliothèque, à une enquête dont voici le resultat.

Dans sa Notice sur Notre-Dame-des-Vertus de Ligny (1), le R. P. Chevreux rapporte que, à l'époque de la Révolution, l'église collégiale de cette ville fut saccagée, « les tombeaux violés, les marbres mutilés et dispersés, et les bronzes envoyés à Paris; » puis dans une note (*a*), il ajoute : « En 1829, on voyait, au Louvre, dans la salle des sculptures et des statues, auprès de l'escalier en entrant, un groupe monumental provenant de l'église collégiale de Ligny; la base était en stuc et les figures en albâtre; il portait l'indication du lieu d'où il avait été tiré. »

Ce renseignement, que le R. P. Chevreux m'annonce avoir puisé dans les manuscrits de M. l'abbé Comus, ne trouve point sa confirmation dans la description des sculptures qui existaient au Louvre à cette époque; je ne rencontre aucune trace de ce monument; les inventaires n'en font pas mention.

Dans cette note il n'est point fait allusion à l'*Enfant à la crèche*, et jamais je n'aurais songé à vérifier l'exactitude de l'indication donnée par le catalogue du Musée, si mon attention n'avait été éveillée par les termes mêmes de ces deux rédactions : *Groupe monumental provenant de l'église collégiale de Ligny* d'une part, et *grande composition encastrée dans un des murs du château de Ligny* d'autre part.

Consultant alors les auteurs qui se sont occupés de Ligny, j'ai extrait de leurs ouvrages les passages concernant la collégiale,

(1) Bar-le-Duc, 1864, page 15.

et recherché dans les historiens de la Lorraine s'il n'était pas possible de découvrir à quel monument aujourd'hui détruit, avait appartenu l'*Enfant à la crèche;* voici dans leur ordre de provenance les renseignements recueillis :

Nicolas Vignier (1), le plus ancien des auteurs que j'avais à ma disposition, se tait sur les monuments qui, de son temps, existaient dans la chapelle du château de Ligny; il rapporte que plusieurs des princes de la maison de Luxembourg y ont leurs tombeaux; il n'en décrit aucun et se borne à en relever les inscriptions.

Le P. Benoît Picard (2), qui consacre un chapitre à la description de la collégiale, ne dit rien des monuments qu'elle renfermait.

Durival s'exprime ainsi dans son article sur Ligny (3) : « Il y a beaucoup de monuments de la maison de Luxembourg. Le plus remarquable est celui d'Antoine de Luxembourg et de Marguerite de Savoie dont les figures sont en albâtre (4). »

Dans sa *Notice de la Lorraine* (5), à l'article Ligny, dom Calmet rapporte que la collégiale a subsisté jusqu'en 1746, époque à laquelle le château fut détruit par ordre de Stanislas; il ne fait connaître aucun des monuments que possédait cette église.

Maillet (6) copie textuellement ce que rapporte Durival.

Les travaux de M. l'abbé Comus me sont inconnus, mais sur un exemplaire de la *Description de la Lorraine*, qui me vient de sa bibliothèque, et dont les marges sont couvertes de notes écrites de sa main, je ne vois rien ayant rapport aux œuvres d'art que renfermait la collégiale de Ligny.

M. Bonnabelle, notre collègue, ne donne aucun détail sur les richesses de cette église, vendue et démolie en vertu d'un arrêté du 11 décembre 1790 (7); enfin dans la *Vie du bienheu-*

(1) *Histoire des comtes et des ducs de Luxembourg*, in-4°. Paris, 1619.

(2) *Pouillé du diocèse de Toul*, in-8°. Toul, 1711.

(3) *Description de la Lorraine,* in-4°. Nancy, 1753, p. 256.

(4) Antoine mourut en 1558; sa veuve vivait encore en 1589.

(5) Nancy, 1756.

(6) *Mémoires alphabétiques sur le Barrois,* in-12. Nancy, 1773.

(7) *Etudes sur les seigneurs de Ligny,* etc., in-8°. Bar-le-Duc, 1880. *Notes sur Ligny-en-Barrois*, in-8°. Bar-le-Duc, 1881.

reux Pierre de Luxembourg, ouvrage publié en 1881 par M. Fourier de Bacourt, il n'est point fait mention du groupe auquel pourrait appartenir l'*Enfant à la crèche* (1).

Ainsi aucun des anciens auteurs cités ne signale le groupe monumental qui existait dans l'église collégiale de Ligny, et, dans les passages cités, rien ne rappelle la grande composition, chef-d'œuvre encastré dans un des murs du château. Durival, dom Calmet, Maillet, qui tous ont vu de leurs yeux la collégiale et le château de Ligny, ne parlent point de l'*Enfant à la crèche*; les annalistes qui se sont occupés de l'histoire de cette ville ne nous fournissent aucun renseignement à cet égard. M. l'abbé Comus, qui, pendant toute sa vie, a consulté les archives, interrogé les personnes ayant assisté à la démolition de la collégiale, recueilli les souvenirs de toute la génération qui l'avait précédé, et a pu, mieux que tout autre, réunir des documents inédits sur l'église du château et les monuments qu'elle renfermait, n'a laissé dans ses manuscrits aucune note qui puisse faire croire à l'existence, dans la collégiale, d'un groupe sculpté représentant la Nativité, et qui vienne ainsi justifier l'indication de provenance mentionnée dans le catalogue du Musée du Louvre.

Examinons maintenant ce que rapportent les mêmes auteurs au sujet d'un groupe représentant la Nativité.

Après avoir décrit le mausolée de Réné de Chalon, prince d'Orange, les richesses de la Chapelle des Princes, le rétable de l'autel représentant l'Annonciation, œuvre signée par Ligier Richier à la date de 1554 (2), Durival ajoute en parlant des œuvres d'art de l'église Saint-Maxe de Bar : « L'artiste a représenté la naissance de Jésus-Christ sur la croisée près l'autel. Sur l'autre croisée est la figure de Gilles de Trêves à genoux devant un prie-Dieu. Toutes ces figures paraissent de même

(1) Remarquons en outre que cette sculpture n'est, ni en stuc, ni en albâtre, mais bien en pierre de Meuse d'un grain très-fin qui, avec le temps, acquiert le poli du marbre.

(2) Le Musée de Bar possède un fragment de pierre de Meuse offrant l'inscription Ligier-Richier F. et qui, dit-on, provient de l'église Saint-Maxe.

main et dignes de Ligier Richier. Elles sont de pierre polie et luisante comme le marbre. »

Dom Calmet, dans la *Bibliothèque lorraine*, à l'article Richier, s'exprime ainsi : « On montre dans la même église (Saint-Maxe), à la chapelle des Princes, plusieurs figures de sa façon, entre autres la Crèche de Notre Seigneur qui a servi de modèle à celle qui se voit au Val-de-Grâce à Paris. »

Maillet rapporte, dans sa description de l'église Saint-Maxe, qu'elle était ornée de quantité de statues au nombre desquelles il cite « la naissance de Jésus-Christ sur la croisée près de l'autel, dont le rétable représente une Annonciation, en relief, et qui est admirable, et de la main du même artiste qui a fait le Squelette qu'on voit en haut du chœur, etc. »

Il demeure donc bien établi que dans l'église Saint-Maxe de Bar il a existé, jusqu'à l'époque de la Révolution, un groupe représentant la crèche de Notre Seigneur, œuvre attribuée à Ligier Richier qui, ainsi que le témoignent Durival, dom Calmet, avait contribué dans une large mesure à l'embellissement de la chapelle des Princes. Les églises de Bar ayant été livrées au pillage en 1793, tout ce que la collégiale de Saint-Maxe possédait de précieux fut brisé, saccagé par les volontaires parisiens; tombeaux, statues, œuvres d'art, tout fut détruit par ces nouveaux iconoclastes, leurs débris dispersés et c'est sans doute alors que l'*Enfant à la crèche*, fragment le plus précieux du groupe de la Nativité, recueilli par une main aujourd'hui inconnue, fut sauvé de la destruction pour arriver plus tard en la possession de M. Pillotel (1).

La scène de la Nativité de Notre Seigneur ayant été souvent reproduite à l'époque de la Renaissance, Durival, dom Calmet et Maillet ne nous ayant point laissé, du monument qu'ils avaient vu dans la collégiale de Bar, une description suffisamment détaillée pour permettre de reconnaître avec certitude, dans

(1) M. Pillotel appartenait à notre pays. Dans le cours des années 1815 et 1816, il s'occupa pour les alliés de fournitures de vivres, qui n'étaient pas encore réglées en 1827. — Voir les réclamations portées cette année au Conseil général du département pour obtenir le paiement de certaines sommes que M. Pillotel prétendait lui être dues. (Note de M. Servais.)

le chef-d'œuvre exposé au Louvre, l'*Enfant à la crèche* dont il est fait mention dans les citations précédentes, on pourrait, je le reconnais, conserver quelque doute sur la question d'origine, et admettre que cette sculpture, ne provenant pas de Ligny, aurait pu appartenir à une église autre que celle de Saint-Maxe.

Or, l'examen attentif du fragment exposé dans le musée des sculptures de la Renaissance ayant permis, à des personnes compétentes, de reconnaître dans la matière employée une pierre particulière dont il existait auprès de Saint-Mihiel une carrière aujourd'hui inconnue et que, selon le rapport de M. Dauban, « *Richier seul a employée dans la statuaire* (1), » il ne devient guère possible de refuser à notre grand artiste cette sculpture dont le modelé des chairs, la délicatesse des détails et la science anatomique font un véritable chef-d'œuvre. Si donc l'*Enfant à la crèche* appartient à Ligier Richier, ne doit-on pas accepter que cette œuvre provient de la collégiale de Saint-Maxe où Durival, dom Calmet et Maillet déclarent avoir vu, parmi tant d'objets d'art aujourd'hui détruits, un groupe sculpté par notre artiste, représentant la naissance de Jésus-Christ.

Je joins à mon envoi un spécimen fort rare de l'industrie de la terre cuite, véritable curiosité qui mérite d'attirer l'attention des archéologues de notre région; c'est peut-être le seul exemplaire découvert dans le département de la Meuse où les carreaux émaillés, destinés au pavage des églises du moyen-âge, sont assez abondants.

Trouvée sur le territoire de la commune de Saint-Joire, dont les antiquités gallo-romaines recueillies par M. Fontaine occupent dans notre Musée une vitrine toute entière, cette brique reproduit à sa surface supérieure des ornements dont les détails

(1) Ligier Richier, sculpteur lorrain. *Étude sur sa vie et ses ouvrages*. Paris, 1861, p. 35.

Note. M. Marcel Lallemand m'affirme que la pierre de Meuse se rencontre dans plusieurs localités de la Meuse, surtout aux environs de Saint-Mihiel, et que, connue de Benvenuto Cellini, elle a été employée par quelques artistes italiens.

permettent de déterminer, d'une façon précise, l'époque de sa fabrication.

Fait dans un moule aux parois inclinés, si toutefois le retrait que l'on remarque sur les faces latérales ne provient pas de la cuisson, ce carreau de terre cuite, dont un tiers environ a été brisé, a dû être employé à la décoration des murs d'un édifice; il présente des rosaces, à lobes lanceolés et cloisonnés, enfermées dans une bordure formée de triangles opposés les uns aux autres, ornements qui caractérisent l'époque mérovingienne. Je les retrouve reproduits exactement sur la pierre tombale de Sadrebertus du Musée de Nantes, et sur celle du monument de Boetius, évêque de Carpentras, mort en 604 (1).

De l'avis des personnes qui s'occupent de la question, si difficile à résoudre, de l'époque à assigner aux monuments des premiers siècles de notre ère, il résulte que cette brique, découverte à Saint-Joire, remonterait au VII[e] siècle, et serait des plus intéressantes pour l'étude de la construction aux temps mérovingiens; c'est comme telle que je vous l'adresse pour prendre place dans la vitrine réservée aux antiquités recueillies à Saint-Joire.

Veuillez, mon cher Conservateur et ami, avant de la déposer dans votre Musée, soumettre cette brique à ceux de nos collègues, membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts, que cette proposition de classification pourrait intéresser, et me faire connaître si l'opinion que je vous prie de leur soumettre, au sujet de l'*Enfant à la crèche* (2), a été favorablement accueillie.

Recevez, cher collègue et ami, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Paris, 20 mai 1882.

(1) De Caumont, *Arch. religieuse*, 5[e] édition, pages 60, 61, 62.

(2) Sur le corps, les bras et les jambes, je remarque tracés à la pointe quantité de noms parmi lesquels je relève les suivants : J. Baudot, Claude Demoulin, V. Lechenerlé, et Robinot.



LES STALLES DE L'ÉGLISE DE LIGNY,

PAR M. L. MAXE-WERLY.

(Communication faite à la Société dans la Séance du 2 Septembre 1882.)

En visitant, il y a quelques mois, l'église paroissiale de Ligny, afin de relever pour mon *Répertoire archéologique des communes de la Meuse*, ce qui pouvait me paraître intéressant, j'ai remarqué sur les miséricordes des stalles du chœur deux cartouches avec encadrements, présentant l'un les initiales I. R., l'autre la date 1631.

Tout d'abord, je dois déclarer que ces stalles n'offrent rien de remarquable au point de vue de la sculpture; les parcloses ou cloisons sont sans ornements, sans museaux, et si, au Moyen-âge, les imagiers ont choisi de préférence la partie massive du siège mobile, ou miséricorde, pour y dépenser les richesses de leur imagination vagabonde et parfois satirique, celles de Ligny ne m'ont fourni que les deux cartouches sur lesquels je désire attirer votre attention.

Les initiales I. R., que je retrouve sur une médaille de Marie Vignon, seconde femme du connétable de Lesdiguières, exemplaire unique coulé et ciselé par *Jacob Richier de Saint-Mihiel*, et la date de 1631 m'ont rappelé que, dans notre pays, plusieurs artistes de ce nom, petit-fils ou neveux de notre grand sculpteur, exerçaient encore cette profession dans la première moitié du XVIIe siècle. Dans une de vos dernières réunions, on

vous a donné lecture d'un travail de M. l'abbé Souhaut, et vous vous rappelez sans doute que notre futur collègue attribue plusieurs des œuvres dont il vous donnait la description à Jean et à Joseph Richier.

N'ayant sur les différents artistes de ce nom aucun renseignement précis, ne connaissant les divers membres de la famille de Ligier Richier que par de rares mentions relevées dans les archives, je ne puis me prononcer sur le degré de parenté qui les unissait. Les registres de la paroisse de Ligny ne m'ayant point éclairé sur le nom du sculpteur qui a fait, dans le chœur, les stalles dont l'une d'elles présente les initiales I. R., je ne puis affirmer qu'elles soient de la main d'un Richier.

Cependant les papiers de M. l'abbé Comus, dont notre obligeant collègue, M. Jacob, m'a signalé l'existence dans la bibliothèque du Musée, m'ont procuré deux mentions qui, dans la question présente, peuvent peut-être offrir un certain intérêt.

En parcourant la longue liste des dignitaires, fonctionnaires, simples employés, bourgeois et habitants de Ligny, dont il est fait mention dans les archives de cette ville depuis le treizième siècle jusqu'au dix-neuvième, je constate, en 1624, la présence d'un prêtre du nom de Claude Richier, chapelain de la chapelle de sainte Marie-Madelaine, et relève à l'année 1627 le nom d'un certain Jacques Richier, lequel obtint de l'administration du collège de Ligny la remise de 3 fr. 6 gros qu'il devait sur une vigne située aux *Arpents*, au moyen de l'échange qu'il fait d'une maison de la rue de l'Hôpital, derrière le collège, lui appartenant.

Ces deux mentions du nom de Richier sont les seules que j'aie pu relever dans cette longue liste; à aucune autre époque, soit avant 1624, soit après 1631, je ne retrouve ce nom dans les nombreux actes que j'ai consultés; aussi, en proposant de reconnaître dans les initiales I. R. le nom d'un Jean, Joseph ou Jacob Richier qui serait venu à Ligny, en 1631, sculpter les stalles de l'église paroissiale, je ne le fais que sous toute réserve, et dans l'espoir que, reprenant cette question, M. l'abbé Souhaut pourra la résoudre.



COLLECTION

DES

MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

DU BARROIS,

Par M. Léon MAXE-WERLY,

Associé-correspondant de la Société des Antiquaires de France, etc., Membre correspondant.

J'ai consacré mes principales recherches archéologiques au Barrois, et déjà j'ai publié un article sur la géographie antique de cette contrée (1), et donné la description des monnaies qui paraissent y avoir été frappées pendant la période gauloise (2).

Je livre aujourd'hui au public une simple description des monuments épigraphiques rencontrés dans les *pagi Barrensis*,

(1) *Études sur les différents pagi qui, au* x*e siècle, formaient le comté du Barrois,* 1877.

(2) *Études sur les monnaies antiques recueillies au châtel de Boviolles*, 1876.

Bedensis, *Ornensis;* mon cadre est donc, cette fois, agrandi à peu près du territoire qui correspond à l'arrondissement actuel de Commercy. Je me suis attaché à donner, pour les monuments les plus importants, de bons *fac-simile*, et à discuter les interprétations, souvent erronées, fournies par mes devanciers; je ne propose moi-même une leçon que quand elle me paraît complètement motivée, et n'ai point un savoir épigraphique suffisant pour faire et justifier des hypothèses. Enfin, je me suis attaché à signaler les monuments suspects et les inscriptions non retrouvées qui paraissent avoir été inventées, au XVIIe siècle, par des archéologues et des écrivains qui se sont occupés de la Lorraine.

Aux textes qui se lisent sur des monuments en pierre et sur des plaques de plomb et de bronze, j'ai joint quelques courtes inscriptions fournies par des bagues, des cachets d'oculistes, des fibules, et donné l'inventaire de toutes les marques de potiers signalées comme découvertes dans le sud du département de la Meuse.





MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES EN PIERRE.

NAIX (Nasium).

I.

Dans un rapport adressé, le 15 mai 1834, au préfet de la Meuse par M. Denis, il est fait mention de la découverte, dans un champ situé à *la Soualière*, d'un bloc de pierre, rompu à la partie supérieure, offrant d'un côté un personnage entre deux chevaux, de l'autre une figure debout dans laquelle M. Ch. Robert croit reconnaître le génie des Leuques; sur la face antérieure est gravée l'inscription :

ANTONINI F
EX VOTO (1).

Demeuré entre les mains de l'inventeur, M. Lallemand, qui ne voulut point le céder à M. Denis, ce fragment d'autel votif ne présentait alors aucun intérêt sérieux, lorsque la partie supérieure, découverte en 1838, arriva heureusement entre les mains de M. l'abbé Hacquart, curé de Naix; l'inscription était désormais complète.

Acquis par M. Dufresne, de Metz, ce petit monument, le plus intéressant, sans aucun doute, entre tous ceux sortis du sol de

(1) *Voies romaines*, 26 v°.

notre région, fut étudié aussitôt son apparition par plusieurs savants, archéologues ou épigraphistes (1), et publié enfin dans son *Épigraphie de la Moselle* par notre compatriote et ami M. Ch. Robert, qui proposa de rétablir ainsi le texte :

DEAE . EPONA/	Deae Epona [E]
ETGENIO.LEVC/	et genio . Leuc[.]
TIB.IVSTINIVS/	Tib . Justinius[.]
TITIANVS///////	Titianus [. B F]
/////EGAAII////	[LEG.L]e[GXXII.PR.]
ANTONIN ////	Antonin[IAN.]
EX VO///	Ex vo[TO.]

« *Deæ Eponæ et Genio Leuc*[*orum*] *Tib*[*erius*] *Justinius Titianus b*[*ene*]*f*[*iciarius*] *leg*[*ati*] *leg*[*ionis*] *Vicesimæ secundæ Pr*[*imigeniæ*] *Antoninian*[*æ*] *ex voto* (2). » — (Planche I.)

Cette restitution semble être demeurée ignorée de M. F. Liénard, puisqu'à la page 30 de son *Archéologie de la Meuse* (3), après avoir attribué à tort à M. Dufresne la découverte de cet autel votif, le secrétaire perpétuel de la Société Philomathique de Verdun indique la lecture suivante :

DEAE . EPONAE
ET GENIO . LEVC
TIB . IVSTINIVS
TITIANVS
LEG . XXII
ANTONINI
EX VO

(1) Beaulieu, 1840, *Arch. de la Lorraine,* t. I, p. 160; Bégin, *Mémoires de l'Acad. royale de Metz,* t. XXI, page 94, puis en 1843, dans la *Revue d'Austrasie,* série IV, t. I, p. 230; M. de Florencourt en 1843; M. de Wal en 1846, M. Dufresne en 1848.

(2) Paris, 1873, in-4°, p. 15 et suiv.

(3) Verdun, 1881, in-4°, t. I.


DEAE · EPONAI
ET GENIO · LEVC
TIB · IVSTINIVS
TITIANVS
ANTONIN
EX · VOT

c'est-à-dire : « Consacré par Tiberius Justinius Titianus, officier de la 22e légion, l'Antoninienne, à la déesse Epone et au génie des Leuques, » interprétation qui ne peut se soutenir en présence des ingénieuses explications données par notre savant épigraphiste M. Ch. Robert.

II.

J'ai relevé, en 1878, au Musée de Verdun, l'inscription suivante, dont le premier mot est tracé en deux lignes dans le fronton triangulaire à oreilles d'un petit monument funéraire, et le second au haut du tableau, dont la partie inférieure est demeurée inoccupée.

CLA
VDIA
TIIRTIA

« *Claudia Tertia.* »

Découvert en 1818, près de la route qui conduit de Ligny à Gondrecourt, au lieu dit les *Tussottes*, et non comme l'indique M. Liénard au point I de son plan de *Nasium*, à côté du canal du moulin, ce petit tombeau présente, au bas du socle, une entaille de forme triangulaire correspondant à une cavité faite dans l'intérieur du bloc pour y recevoir les libations et le vase funéraire (1).

La lette E représentée par deux hastes se rencontre un peu partout; l'usage en est assez fréquent dans les inscriptions de la Gaule impériale et, à une époque plus ancienne, dans les légendes des monnaies de la Gaule indépendante. Le *Gentilicium Claudius* ou *Claudia* se rencontre souvent, ainsi que le surnom *Tertius* ou *Tertia* (2).

(1) P. 18, Pl. VIII, fig. 6.
(2) Cf. Wilmanns, *Ex. inscript. lat.*

Des monuments présentant une épitaphe tracée dans un fronton aigu ne sont point rares dans nos contrées. Comme exemple, je citerai une stèle découverte en 1837, à Manheulles (canton de Fresnes-en-Woëvre), dans le jardin de la poste aux chevaux, et que M. Clouet avait fait placer autrefois dans les bâtiments du collège (1).

D M
CESVE
AVITI
F I L

« *Diis manibus Cesue Aviti filia.* »

Le *cognomen* Avitus se rencontre fréquemment dans les inscriptions (2); quant à celui de Cesue, altération probable de Caesuae, j'en retrouve la forme masculine dans CAESVS (3).

III.

Au même endroit que le précédent monument, et à la même époque, a été découvert un autre petit tombeau de meilleure facture, présentant au milieu de la face antérieure une cavité carrée, fermée par une pierre mobile, et l'inscription suivante :

D M
PATERNA
VIDVCI-FIL

Les lettres D et M sont inscrites sur les montants ou pilastres qui supportent le cintre (4).

« ***Diis Manibus, Paterna Viduci filia.*** »

(1) Denis, *Voies romaines*, pages 79 v° et 241 r°. — M. Clouet, *Hist. de Verdun*, 1838, page 25.
(2) Wilmanns, nos 588, 973, 1460, etc.
(3) Wilmanns, n° 1501 a.
(4) Liénard, *Archéologie de la Meuse*, p. 18, pl. VIII, fig. 5.

Suivant un usage fréquent dans les Gaules, la défunte est simplement désignée par son surnom suivi de sa filiation. *Paterna* est un nom fréquent; quant à celui du père, il est rare en dehors de la Gaule et de la Grande-Bretagne (1). C'est ainsi qu'on lit MERCVRIO VIDVCO sur une inscription de Bordeaux qui sera publiée par M. Ch. Robert dans un travail épigraphique intitulé : « *Les Étrangers à Bordeaux,* » et qui paraîtra prochainement.

IV.

Dans les travaux entrepris pour la construction de la voie ferrée qui, de Nançois-le-Petit, se dirige vers Neufchâteau par Gondrecourt, il a été découvert, en 1874, une stèle dont je dois la possession à M. Brasseur, constructeur des travaux de cette ligne, qui a bien voulu s'en dessaisir en ma faveur.

Haut de 43 centimètres sur 23 centimètre de large, ce petit monument, en pierre du pays, présente en quatre lignes l'inscription suivante :



(1) *Corpus, Insc. lat.*, t. VII; sur des poteries 1336, VIDVCVS, VIDVCVS. F. VIDVCOS. F. Schuermans, Sigles figulins, n[os] 5736 et suivants.

La forme des lettres indique une basse époque ; l'A de *Graecus* ressemble à une lambda, le C et le V sont liés. Voici le développement de ce petit texte :

« *Macco Attiliani* (*filius*) *Graecus.* »

Ainsi ce modeste monument, que j'ai été heureux d'offrir au Musée de Bar, aurait été élevé à la mémoire d'un Grec d'origine, fils d'*Attillianus.*

Les noms qui apparaissent sur cette stèle ne sont point nouveaux, ils se retrouvent sur plusieurs monuments de l'époque gallo-romaine. Quoique le nom de *Macco* apparaisse sur la tombe d'un soldat de la XIVe légion sous la forme MA. CCONIS FILIVS (1), sur un débris de poterie, sous celle de MACCON OF[*ficina*] (2) et sur d'autres découverts à Emmerich, à Mayence (Allemagne), à Vechten, à Voorburg (Hollande), il ne saurait y avoir le moindre doute sur l'origine grecque de ce mot. *Macchus*, dans les Atellanes, est le nom d'un personnage sot et poltron remplissant, dans les farces populaires, le rôle de niais, comme *Bucco* celui de goulu.

Un médaillon contorniate, publié par M. Sabatier, représente un homme assis sur un rocher, la tête appuyée sur la main gauche dans l'attitude, de la contemplation ; en légende NVS MACCON MONIMVS (3). Je sais que Cavedoni et M. A. de Longpérier n'admettent pas la lecture *Macco*, attendu que de beaux exemplaires montrent un G à la place du premier C ; M. Ch. Robert se montre hésitant à ce sujet dans le catalogue

(1) Brambach. 50, n° 165. Le génitif MA..CCONIS ne représente pas d'une façon absolue le génitif MACCONIS, puisque la ligne qui contient les initiales MA n'est pas complète, ce qui suppose d'autres lettres entre l'A et le premier C. On peut admettre MAtuCCO, MAdiCCO que le *Corpus* donne également.

(2) Brambach. 105, n° 108. Ces formes MACCO et MACCON que l'on rencontre sur les poteries pourraient bien n'être que l'abréviation de MACCONIVS qui se retrouve en toutes lettres sur d'autres fragments.

(2) Νοῦς, esprit ; μαχχῶν, délirant. Monime était un philosophe grec qui vivait vers l'an 344 avant J.-C. Esclave d'un banquier de Corinthe qui le chassa, Monime suivit Diogène et se fit estimer des philosophes cyniques.

de sa collection (1), aussi est-ce sans avoir la prétention de trancher le différend que j'ai cru devoir citer une ancienne leçon qui offre assurément quelque chose de séduisant.

Les inscriptions de la vallée du Pô nous fournissent nettement le nom de Macco : *Vitalis. D. Publici. Macconis* (*servus*) (2); *Macco. Duci F.* (3).

Dans sa liste de noms supposés gaulois, M. le général Creuly a fait entrer le nom de *Macco*, mais dans l'inscription, objet de cette dissertation, il ne peut exister le moindre doute sur l'origine du fils d'Attillanus, puisque le qualificatif *græcus* indique sa nationalité.

Le *Cognomen* que nous donne cette épitaphe se rencontre un peu partout sous les formes ATILIANVS ou ATTILIANVS dérivées d'ATILIVS, mais contrairement à l'usage ordinaire le nom d'ATTILLIANVS sur notre inscription est écrit par deux L.

Quant au mot GRAECUS, c'est bien un qualificatif ethnique s'appliquant à *Macco* et devant lequel on peut, si on le veut, sous-entendre *natione*. Ne connaît-on pas l'inscription D. M. S. L. AEMIL. HIPPOLYT etc., QVI FVIT NATIONE GRAECUS (4); celle : DORIS NATIO GRAE[CA], du Musée de Naples (5); celle : CYLE NATIONE GRAECA, du Musée de Lyon (6). Il se rencontre sur un débris de poterie découvert à Metz (7), et sous la forme GRECVS sur deux figurines décrites par M. Tudot (8).

Si on examine attentivement les caractères de l'inscription que nous donne le petit monument trouvé à Naix, il devient évident que cette épitaphe n'a pas été faite par un lapicide exercé, par un homme du métier; la plupart des lettres sont, il

(1) *Annuaire de la Soc. franc. de numismatique,* 1878.
(2) *Corpus, Insc. lat.,* V. n° 146.
(3) *Ibid.,* n° 6908.
(4) Gruter. DCLX, n° 3.
(5) Wilmanns, n° 1668.
(6) *Ibid.,* n° 249.
(7) M. l'abbé Ledain. *Notes archéologiques,* p. 320. Voir également dans Schuermans le n° 2460, du Musée de Lyon.
(8) *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois,* Pl. 42 C et 43 C.

est vrai, assez correctement tracées, toutefois celles T, L, A, inscrites sous la forme cursive, dénotent une main peu familiarisée avec les caractères employés dans les inscriptions officielles, et rappellent l'écriture de cette époque que nous retrouverons sur une inscription suivante.

Dans les notes laissées par M. Denis, et qui toutes se rapportent à un travail d'ensemble sur les voies romaines, demeuré inédit (1), et aux différentes fouilles exécutées sur le territoire de l'antique cité de *Nasium* (2), je rencontre l'indication de quantité de fragments de pierres présentant des inscriptions mutilées, de débris de vases avec marques de potiers, et des renseignements épigraphiques de toute nature qu'il m'a paru utile de relever.

N'ayant pas vu ces débris, que, pour le plus grand nombre, M. Denis a négligé de reproduire sur les planches du grand ouvrage qu'il avait entrepris, je ne puis me porter garant des lectures qu'il nous a transmises, ni surtout endosser la responsabilité des interprétations proposées. Je me contente de les rappeler telles que cet archéologue les a produites dans le volumineux dossier, dont je dois la communication à la bienveillance de M. Léon Denis, son petit-fils, et je classe ces fragments épigraphiques dans l'ordre de date de leur découverte, en mentionnant, quand il y a lieu, les circonstances dans lesquelles ils ont été rencontrés.

V.

AD PORTAM AD INFERNVM

Inscription tracée sur la pierre scellée en fer et en plomb qui

(1) *Voies romaines.* Manuscrit grand in-4° d'environ 600 pages. — *Nasium.* Manuscrit grand in-4°, non terminé.

(2) *Essai archéologique sur Nasium.* Commercy, 1818, in-8°. — *Dissertation sur un monument antique,* etc. Commercy, 1841, in-8°. — *Illustration restituée à la montagne de Montsec.* Commercy, 1844, in-8°. — Voir également la collection du *Narrateur de la Meuse.*

recouvrait un puits rempli d'ossements humains, découvert ainsi que deux autres, en 1809, par Cyprien Bourette, dans la plaine de Naix. Ce bloc, d'environ un mètre en carré sur vingt-cinq centimètres d'épaisseur, ayant été, aussitôt sa découverte, utilisé par son propriétaire comme pavé devant l'âtre de sa cheminée, M. Denis, à qui j'emprunte ces renseignements, ne put obtenir qu'il fût déplacé afin de pouvoir s'assurer de la lecture de cette inscription, dont l'exactitude lui était affirmée par quantité de personnes et par M. le curé de Naix (1).

VI.

AEMILIA

Nom tracé à la pointe sèche, au milieu de traits indéchiffrables, sur une pierre plate encastrée dans la muraille d'une chambre que M. Denis croit avoir été un corps-de-garde (2).

VII.

1 — N
2 — VOTO
3 — IN
4 — XII P
5 — NIA ou NIΛ
6 — S. N
7 — P. LA ou NIΛ
8 — .. IS... SC....

en deux lignes sur un fragment de marbre.

(1) *Voies romaines*, page 221 v°. — Voir le *Narrateur de la Meuse*, t. XI, page 325.

Je suis allé examiner le pavé de la maison habitée autrefois par Cyprien Bourette, et n'ai point retrouvé de pierre qui, par sa dimension, pût être celle indiquée par M. Denis.

(2) En 1818.

Il n'est point possible de tirer aucun renseignement de ces débris provenant d'un ou plusieurs monuments mutilés, dont les fragments ont été rencontrés épars, en 1835, par le sieur Lallement, près de l'autel élevé à la déesse Epone (1). Deux d'entre eux cependant autorisent à supposer qu'il s'agissait dans le fragment n° 2 — VOTO, d'une inscription relative à un vœu, et dans le n° 4 — XII-P, d'un chiffre de légion (2), car je ne puis y lire *duodecim passuum millia* comme le proposait M. Denis, ni reconnaître dans ce débris, non indiqué comme étant de forme ronde, un fragment de borne milliaire.

VIII.

CIRC

Inscription trouvée à *Mazeroy*, en 1834, sur l'emplacement du théâtre de *Nasium* adossé contre la côte, au lieu dit *la Fossotte*.

Je ne puis reconnaître les premières lettres du mot CIRCVS dans ce fragment d'inscription que M. Denis supposait avoir été placé au-dessus de la porte d'entrée du théâtre (3); ce mot ne figure point dans les Tables d'Orelli (4), ni dans Wilmanns (5), mais comme on rencontre fréquemment *circenses* par abréviation pour *circenses ludi*, on peut croire que le fragment trouvé à Naix appartenait à une inscription rappelant une représentation donnée au cirque par quelque personnage. On sait que dans

(1) *Naix*, page 50.

(2) La douzième légion portait le nom de PATERNA. — Sous le n° 1448, Wilmanns cite l'inscription suivante trouvée à Parme :

L. VETTIDIVS. C. F
VETERANUS. LEG. XII
PATERNAE. SEX. VIR. AED

(3) *Voies romaines*, p. 35. — *Naix*, p. 45. — Ce débris, dont le dessin donné par M. Liénard ne peut donner une idée exacte (Pl. XIV, n° 5), avait environ 50 cent. de largeur et les lettres 4 à 5 pouces de haut.

(4) *Inscript. latin.*, etc., etc.

(5) *Exempla inscript. latin.* Cet auteur ne cite aucun nom d'homme commençant par CIRC.

l'antiquité les magistrats municipaux donnaient à grands frais des représentations théâtrales pour capter la bienveillance du peuple, et que, dans toutes les villes importantes du monde romain, il y avait des théâtres.

VAUX-LA-PETITE.

IX.

Sur un fragment de pierre, trouvé près de la voie romaine de Naix à Pont-sur-Meuse, et déposé chez M. Elie Lallement, on lisait :

VIA....

....M... (1).

Ce texte épigraphique est par trop incomplet pour permettre d'en rechercher le sens, et je considère comme inadmissible l'explication : *quartuum vir* VIA*rum*...

.....*curandaru*M......, que proposait M. Denis en s'appuyant sur l'inscription citée par le P. B. Picard. — *IIII Viarum curand* | *Sabellus*. V. S. P. M | *Scarp. civ. Leuci* (2).

MONTIERS-SUR-SAULX.

X.

MOGOVNVS INVCIIINVo

Légende inscrite sur le bandeau d'un monument quadrangulaire, placé au pied de l'escalier du Musée de Bar-le-Duc.

Je me suis déjà occupé de ce texte dans la description que j'ai

(1) *Voies romaines; — Narrateur de la Meuse.*
(2) *Hist. eccl. et pol. de la ville et du diocèse de Toul*, p. 12.

publiée, en 1876, des objets antiques trouvés aux *Ronchers*, commune de Montiers-sur-Saulx (1); je ne pouvais admettre que, dans cette inscription, il pût être question d'un vœu fait à la déesse Lucine, par *Gounus*, centurion des triaires de la 5e légion, comme l'avait avancé M. Denis (2), et me bornais alors à donner une description exacte des débris extraits du puits antique des *Ronchers*.

M. Liénard, qui vient de publier à nouveau cet intéressant monument (3), accepte le sens général de la leçon proposée par M. Denis, mais il croit pouvoir rectifier ainsi les dernières lettres de cette inscription : MOGONVS INVCIII^{MVS}, dans laquelle il retrouve sans hésitation le nom et la qualité de celui qui fit ériger ce monument : GOVNVS IN V (quinta legione) C (centurio) III (tertiarius) M (monumento) V (votum) S (solvit).

Si *Gounus* avait été centurion d'une cinquième légion, il se serait intitulé *Centurio Leg*[ionis] V; la forme *in legione* n'est point acceptable pour un centurion en fonctions. On trouve, il est vrai, *Centurio ordinatus in leg. IV* (4), mais le centurion en exercice s'intitule simplement LEG. IV ou V.

On se demande ce que signifie l'adjectif *tertiarius* venant après le nom d'un centurion; de plus, que faire des lettres MO négligées par M. Liénard?

Cette inscription est demeurée jusqu'à ce jour sans explication acceptable, les dernières lettres de la légende présentant à la lecture une difficulté matérielle par suite de l'état de dégradation de cette partie du bandeau de la corniche; les trois hastes verticales peuvent former un I et un E, la lettre qui termine l'inscription probablement un O; quant à la prétendue lettre en relief, L, entrevue par M. Denis au commencement de la légende, elle n'a jamais existé, et, dans son état actuel, l'inscription du curieux monument des *Ronchers* doit se lire :

(1) *Revue Archéologique*, 1876, t. XXI, p. 399.

(2) *Dissertation sur un monument antique* de M. le docteur Humbert, Commercy, 1841. — Voir les *Lettres sur l'histoire médicale du Nord-Est de la France*, par M. Bégin.

(3) *Archéologie de la Meuse*, p. 63, pl. XII, fig. 1.

(4) Wilmanns, no 1586.

MOGOVNVS INVCIIINVO

Je vais examiner les deux mots qui forment ce texte.

Mogounus a le même radical que *Mogontius* (1), *Mogontia* (2) déjà connus, et que *Mogovius* fourni par un des nombreux estampages de monuments gallo-romains légués au Musée de Bar par le commandant Colson; il se retrouve sur un ancien autel découvert dans les ruines du Vieux Strasbourg : *Apollini, Granno. Mogouno. Aram. Q. Licinius, Trio. D. S. D.* (3).

Après la conquête, lorsque le culte des divinités de l'Empire se fut introduit dans les Gaules, à la suite des légions cantonnées pour la plupart dans les provinces frontières, reconnaissant dans les attributs de Camulus, Belenus, Velenus, Arduina, etc., les qualités qui distinguaient leurs propres dieux Mars, Apollon, Mercure, Diane, etc., les Romains associèrent les noms de ces divinités gauloises aux noms des divinités romaines similaires, et élevèrent des autels à Mars-Camulus (4), à Apollon-Belenus (5), à Mercure-Vellenus (6), à Diane-Arduina (7).

(1) *Corpus, Inscrip. lat.*, n° 996.

(2) *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XLII, art. de M. Prost.

(3) Schoepflin. *Alsatia illustrata.*

Il existe en Angleterre et ailleurs des divinités dont le nom est très-voisin de Mogounus : MOGONS. MOVNVS; ce sont probablement des formes différentes, des contractions de Mogounus.

(4) Dans la province Rhénane.

(5) A Aquilée.

(6) Une inscription du Dauphiné désigne Vellenus comme étant le Mercure des Gaulois.

Aujourd'hui les inscriptions anciennes, et surtout les progrès de la philologie, ont permis de retrouver le souvenir de ces divinités sous la forme des noms de quantité de localités, où ces dieux de la Gaule antique avaient été plus particulièrement honorés : Camulodunum, Camulocessa (Grande-Bretagne), Camuliana (Cappadoce), Andecamulum (Gaule); Belnus, nom ancien des Beaune (Allier, Côte-d'Or, Haute-Loire, Loiret, Puy-de-Dôme, etc., etc.), de Beaulne (Aisne), Baulne (Aisne et Seine-et-Oise); Beleniacus, Beauny, (Marne), Baulny (Meuse); Vellenodunum, oppidum d'un ancien peuple gaulois; enfin Cassivellonus, nom d'un chef de la Grande-Bretagne.

(7) Brower, *Annales de Trèves :* D.M.Q CAESIUS. Q.F. CLAVD. ATILIANUS. SACERDOS DEANAE ARDVINAE FECIT. SIBI. ET. SVIS HOEREDIBVS.

Le nom de *Grannus* se retrouve en Bavière, en Dacie, dans la Grande-Bretagne, joint à celui d'Apollon; mais associé à celui de *Mogounus* il apparaît pour la première fois sur le monument cité par Schoepflin. *Grannus* dont le nom se retrouve dans celui d'*Aquis Granni*, aujourd'hui Aix-la-Chapelle, a, dans notre pays, donné sa dénomination au village de Grand, encore indiqué dans les chartes du XVIe siècle, la *ville de Grand*. *Grannus* étant le nom du dieu, on peut supposer que *Mogounus* est un ethnique (1).

Le second mot de l'inscription ne me paraît comporter aucune observation; peut-être pourrait-on le rapprocher de *Iniicius*, nom d'un homme qui dédiait un monument au dieu Apollon (2).

Que signifient ces deux mots? il m'est impossible de le dire; il y a des cas où il est plus prudent de s'abstenir que de proposer des lectures contestables. Aussi, est-ce pour ne point sortir de cette réserve que je me suis abstenu de reconnaître, dans le second groupe de lettres, le nom d'un dieu topique inconnu qui se serait nommé INCIENVVS, explication proposée hypothétiquement, et faute de mieux, par un savant épigraphiste M. R. Mowat. Le sens de l'inscription ne peut être cherché que concurremment avec la signification du bas-relief qui, ainsi que je l'ai dit en 1876, me paraît d'une interprétation difficile; je crois, toutefois, y reconnaitre un médecin-oculiste faisant l'examen sérieux et attentif de l'état de l'œil de sa malade.

En terminant, je dois faire remarquer que le premier O de *Mogounus* contient un A, d'où on peut croire que cet A est une lettre de correction inscrite par le lapicide dans le O gravé par erreur et qu'il ne pouvait effacer (3). Dans ce cas, le nom

(1) On connaît un *Mercurius Arvernus*, les *Matres Treverae*, le *Camulus veromanduus*.

(2) Brambach, nº 816. Musée de Trèves.

Selon Lelewel (375), il faudrait reconnaître dans la composition de Magounus les mots celtiques *Maguon*, *Maga*, *Magui*, équivalents de nourrir, nourrisseur; dans mon ignorance des dialectes anciens, je n'ose accepter cette interprétation qui aurait besoin d'être fortifiée par de nouvelles recherches.

(3) Voir au sujet des lettres avec surcharge, le travail de M. R. Mowat, relatif à l'inscription ADSMERIO : *Bull. des Antiq. de France*, 1880, p. 141; *Bull. monumental*, t. XLVI, p. 298. Je dois à l'obligeance de mon confrère

serait alors *Magounus* que l'on retrouve sous la forme *Magunius*, dans une inscription du Musée de Nîmes estampée par le commandant Colson : D . M. L . MAGVNI . MANSVETI . C . IVL . FACVNDVS . AMICO OPTIMO , et sous celle de *Magunia* sur une stèle funéraire de Langres.

XI.

Dans le même travail, énumérant les débris antiques recueillis dans le puits des *Ronchers*, j'ai fait connaître un buste de jeune homme tenant devant lui une tablette terminée en queue d'aronde, et présentant en trois lignes l'inscription :

CATVLLINVS CA
TVLLIIFPROFILIO
SVO

« *Catullinus Catullii filius pro filio suo.* »

Wilmanns cite dans les inscriptions de l'époque romaine plusieurs exemples du nom *Catullinus* (1); il ne nous fait point connaître celui de *Catullius*, mais bien les formes : *Catellius* (2), *Catilius* (3), *Catilus* (4), *Catullus* (5). C'est par erreur qu'en reproduisant ce monument M. Liénard corrige la leçon que j'avais indiquée (6), et adopte la lecture *Catullinus Catullin pro filio suo* (7).

M. Héron de Villefosse la communication d'un curieux cachet d'oculiste, offrant comme marque unique un monogramme formé d'un A inscrit dans un O.

(1) Nos 257, 1507.
(2) No 2876.
(3) No 2878.
(4) No 1557.
(5) Nos 547, 700.
(6) *Revue Archéologique,* 1876, p. 397.
(7) *Archéologie de la Meuse,* pl. XII, fig. 4, page 64.

XII.

Sur un fragment de pierre, recueilli également dans le puits des *Ronchers*, et déposé aujourd'hui au Musée de Bar, on lit :

V. S. L. M.

« *Votum solvit libens merito :* »

seul vestige d'une inscription tracée sur une tablette, au centre d'une lourde guirlande de feuillages et de fruits.

BAR-LE-DUC.

XIII.

Au mois d'avril 1861, en creusant un puits, rue du Coq, proche de l'ancien mur du Bourg, on découvrit un petit monument funéraire reposant sur un fonds de gravier, sans autres débris antiques, fait duquel on peut conclure que cette pierre n'occupait plus la place où, dans l'origine, elle avait été élevée.

Ce monument affecte une forme quadrangulaire jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, et se termine en manière de pignon faisant corniche sur les côtés, dont le sommet coupé est surmonté d'un petit dais rectangulaire. Le plan de base de cette stèle est légèrement creusé et formait, avec le socle également creusé en forme de *patella*, une cavité intérieure. Au milieu de la ligne de jonction du monument et de son socle se voit une entaille triangulaire, issue d'un petit canal communiquant avec la chambre intérieure.

Cette disposition se rencontre dans un grand nombre de monuments de notre région, à Saverne, au Dabo, à Altveiler, à Soulosse, à Scarpone, à Naix (1) et à Langres. Il arrive sou-

(1) Un pareil monument, mais sans inscription, découvert par M. Denis, en 1838, près de la route de Ligny, se trouve aujourd'hui au Musée de Verdun. *Archéolog. de la Meuse*, pl. VIII, fig. 7.

vent que les cendres du défunt se trouvent encore dans la chambre qui leur était destinée; d'autres fois, les cendres ne sont point déposées directement sur la pierre, mais bien dans un vase.

Sur la face, on lit l'inscription suivante, gravée en deux lignes :

D M

CRIXI

Dans ses recherches sur les stèles des cimetières antiques du Dabo, des Vosges et de l'Alsace (1), M. L. Benoit rapporte que ces monuments, rarement monolithes, reposent sur un bloc en forme d'auge. La baie, qu'il considère comme destinée aux libations et aux parfums, a, dit-il, « ordinairement de 10 à 20 centimètres d'ouverture, et ressemble à l'entrée d'un four, La face antérieure du monument est décorée de la rouelle gauloise, une et quelquefois trois, de croissants, d'étoiles, de niches avec bustes, d'inscriptions, etc. » J'ajouterai que la baie, et par conséquent le canal, présentent des formes différentes, tantôt en plein-cintre, tantôt en carré ou en arc aigu; il arrive aussi, ce qui n'est pas le cas actuel, que cette ouverture entame le socle.

Quant à l'inscription, elle ne présente pas un grand intérêt; les lettres en sont assez grêles et de forme peu régulière. Le nom du défunt est très-connu; on peut citer CRIXVS, père du gaulois ATESPATVS; CRIXVS (2), ouvrier potier dont la marque se retrouve sous la forme de CRIXI, sur un spécimen décrit par M. B. Fillon (3).

(1) *Mém. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1868, p. 361.

(2) ATESPATUS · CRIXI · FIL · V · S · L · M. = *Notice des bronzes antiques du Louvre*, par M. de Longpérier, nº 640 bis. — C'est par erreur que M. le général Creuly, dans sa liste des noms supposés gaulois, indique CRIXIUS.

(3) *Art de la terre chez les Poitevins*, p. 27.



FAINS.

XIV.

Il existe au village de Fains, proche de Bar, encastrée dans la façade d'une maison située à l'angle de la rue conduisant à Véel, une pierre antique de 0,46 de longueur sur 0,48 de hauteur, présentant la partie gauche d'une inscription dont le reste des lignes se trouvait sur un autre fragment qui ne nous est pas parvenu; ce qui reste de la première ligne est indéchiffrable.

LHII FF SE
SACRAE
CASSIVS
MONIME

L'estampage pris par mes soins a été, il y a quelques années, soumis par M. A. de Barthélemy à l'examen des membres de la Commission de la topographie des Gaules qui ont jugé la première ligne illisible. M. R. Mowat, épigraphiste distingué, a

bien voulu l'étudier, mais ses recherches n'ont point abouti (1). Les autres lignes semblent indiquer qu'il s'agit d'un monument funéraire élevé à une femme du nom de *Sacra* par un certain *Cassius*, son mari ou son fils; mais encore ici y a-t-il quelque doute, car l'inscription comportait peut-être d'autres lignes, ce qui permet de supposer qu'elle mentionnait plusieurs personnages.

Or si *Monime* peut appartenir au mot *Monimentum*, il ne faut pas oublier que ce mot se trouve comme nom de femme sur un monument découvert à Scarpone (2); *Cassius* est très-fréquent dans les inscriptions; *Sacra* s'y rencontre moins souvent (3).

Cette inscription était connue au dernier siècle; Caylus toutefois n'en parle pas dans l'article consacré au camp de Fains et publié dans son *Recueil d'Antiquités* (4), mais Maillet dans la seconde édition des *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire du Barrois*, imprimée en 1773, rapporte que « sur le mont *Fanus* on découvrit il y a quelques années une pierre de taille d'un ancien tombeau, de laquelle un morceau a été employé dans le bâtiment d'une maison dont il fait l'angle, dans une rue qui conduit de Fains à Véel, village voisin. — Sur ce morceau on lit ces quatre mots écrits en lettres romaines : »

CHIFFSE
SACRÆ
CASSIVS
MONIME (5).

(1) Mon savant collègue serait disposé à voir dans cette inscription celle d'un monument élevé par Cassius à deux femmes nommées Festa et Sacra, sans doute ses parentes, le signe 5 pouvant être la ligature des lettres S et T.

(2) D. M. Monime Necaramiæ Natipos. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. VIII, p. 197.

(3) On trouve dans le *Norique* une Sacra Sauronis filia. *Corp., Inscript. lat.*, III, n° 5351.

(4) Tome IV, p. 395.

(5) Page 136.

La première édition de l'ouvrage de Maillet ayant paru en 1749, le Recueil de Caylus en 1761, on peut admettre que la découverte de l'inscription a eu lieu entre les années 1761 et 1773, époque à laquelle paraît remonter la construction de la maison où cette pierre est encastrée.

De nos jours, M. Guesdon s'est occupé de cette inscription dans un mémoire sur le camp de Fains, travail publié par la Société des Antiquaires de France (1). Après avoir décrit le camp antique qui du haut du mont *Fanus* domine la vallée, cet érudit reproduit avec une légère variante le texte indiqué par Maillet, SACRAE au lieu de SACRÆ, déclarant toutefois que les caractères encore lisibles étaient altérés en quelques endroits.

Consulté sur le sens que présentait cette inscription, M. Denis, à qui sa réputation d'archéologue avait fait obtenir le titre officiel de « Commissaire pour les monuments antiques et du moyen-âge du département de la Meuse, » proposa alors l'explication suivante :

C[*ohorti*] H[*astatæ*] I[*mperantibus*] F[*ilius duobus*] SE[*veri*] SACR[*um*] AE[*dificavit*] MONIME[*ntum*];

Acceptée par M. Guesdon qui « partageait, dit-il, d'autant plus volontiers ce sentiment, que les médailles trouvées sur les lieux semblent assigner aux règnes de Sévère et de ses fils le *Castellum de Fains* (2), » cette interprétation étrange ne fut point discutée; on la trouve reproduite par MM. Pierson et Loiseau dans leur *Géographie du département de la Meuse* (3), par M. de Widranges dans ses *Recherches sur les voies romaines* partant de Nasium (4), puis dans la *Notice sur Fains*, publiée par M. Bonnabelle en 1879 (5).

Et cependant l'explication de M. Denis est complètement inacceptable; il ne l'eût point proposée si, à l'époque où il vivait,

(1) Tome IV, p. 163.
(2) *Annuaire de la Meuse*, 1825, p. 288.
(3) Verdun, 1862, p. 73.
(4) *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, III, p. 268.
(5) *Moniteur officiel de l'instruction primaire de la Meuse*, 1879.

les règles épigraphiques les plus élémentaires n'avaient pas été ignorées de la plupart des archéologues.

Aujourd'hui que l'épigraphie a fait de grands progrès, les lois sur lesquelles elle repose étant parfaitement connues, on a renoncé aux interprétations basées sur de simples hypothèses. Aussi doit-on s'étonner que M. Liénard ait proposé, même sous toute réserve, la leçon suivante :

LI · LI · ET · SE
S A C R A E
C A S S I V S
M O N I M E

dont il interprète ainsi la première ligne :

LI[*ciniano*].LI[*cinio*] ET SE[*vero*],

admettant que ce monument aurait été érigé par Cassius en l'honneur des deux césars Sévère et Licinius, tous deux associés à l'empire par Galère Maxime, l'un en 306, l'autre en 307 (1); interprétation qui ne vaut pas assurément mieux que celle proposée, il y a cinquante ans, par M. Denis, et dans laquelle M. le secrétaire perpétuel de la Société Philomathique de Verdun omet d'indiquer le sens du mot SACRAE.

Je n'ai point l'intention de rechercher une explication satisfaisante, car nous nous trouvons en présence non d'une inscription dont quelques parties ont disparu et peuvent être restituées au moyen du sens général, mais bien d'un simple fragment portant seulement le commencement des lignes.

Je ne mentionne point, et pour cause, l'inscription relevée par M. Liénard sur une pierre de la façade de la même maison (2). Malgré « sa facture barbare, » cette inscription ne remonte pas, comme le croit le savant conservateur du Musée de

(1) *Archéologie de la Meuse*, t. I, p. 48.
(2) *Archéologie de la Meuse*, p. 47, pl. XIV, fig. 3.

Verdun, « à une haute antiquité » ; elle a été tracée par une main peu exercée lors de la construction de la maison du sieur Mens.

Au lieu des lettres E.M.V.C. indiquées par M. Liénard, M. Bellot lisait F.M.V.C. qu'il traduisait par : *Fecit Monumentum Vir Clarissimo* (1) ; je préfère y voir les initiales de François Mens qui construisit cette maison vers le milieu du siècle dernier, et dont le fils Thomas Mens traçait les siennes T.M et la date 1785 sur le pilastre à droite de la porte d'entrée (2).

Dans la description des lieux fortifiés, que les trouvailles faites sur leur emplacement permettent de reconnaître comme appartenant à la période gallo-romaine, les archéologues se sont efforcés jusqu'à ce jour de rechercher l'époque à laquelle ils avaient pu être établis ; on les désigne en France, depuis la Renaissance, sous le nom de camps romains ou de camps de César, dénomination inexacte qui, consacrée par les traditions, ne saurait cependant leur être conservée dans l'état actuel de la science.

Construit le plus souvent en dehors des règles de la castramétation indiquée par César et par Végèce dans son traité de l'art militaire, ces prétendus camps romains ne sauraient être considérés comme des postes militaires établis par les conquérants de la Gaule ; ce sont pour la plupart des lieux de refuge, remontant à l'époque gauloise ou adoptés pendant la période romaine, que leur position rendait facile à défendre. Un promontoire aux flancs abruptes et dont un fossé et une muraille fermaient facilement l'accès du côté de la montagne, un plateau s'élevant au dessus de la plaine et que pouvaient défendre des parapets en terre, des fossés ou des coupures (3), tels nous

(1) Manuscrit déposé au Musée de Bar-le-Duc.

(2) Je n'ai pu retrouver dans les archives de la paroisse l'acte de mariage de François Mens, ni m'assurer que les lettres V.C pouvaient être les initiales du nom de sa femme.

(3) Dans d'autres contrées, et particulièrement dans les Alpes-Maritimes, dont les populations avaient eu de grandes relations avec le monde grec, on rencontre généralement de vraies fortifications en pierre remontant à une haute époque, et que l'on connaît aujourd'hui sous le nóms de *Castellaras*. Ce

apparaissent, dans leur situation bien connue, les lieux fortifiés, qualifiés par la tradition du nom de camps romains, et qui, surtout dans notre région (1), sont tellement nombreux, que les forces de l'Empire n'auraient pu suffire à les occuper.

L'armée romaine, lorsqu'elle quitta la Province pour envahir la Celtique et la Belgique, n'a généralement eu à exécuter d'autres travaux que ceux que l'on appelle aujourd'hui fortifications passagères. Or, ces travaux en terre faits à la hâte contre une incursion de la cavalerie ennemie, et pour permettre à une légion, à une cohorte d'auxiliaires surpris de se former pour marcher à l'ennemi, n'ont jamais eu une solidité suffisante pour résister aux injures du temps et aux travaux de l'agriculture pendant un espace de dix-neuf siècles. Au milieu de ces nombreux camps de César, qu'on signale de tous côtés, on ne peut retrouver les traces des emplacements occupés par les légions du conquérant de la Gaule que sur de rares points, où un siège long et régulier a exigé des travaux présentant les caractères d'une fortification permanente.

On dira peut-être qu'en désignant les camps antiques sous le nom de camps de César, on n'entend pas précisément qu'il s'agisse ici de Jules César; mais ce que l'on sait des travaux exécutés par les légions, pendant leurs marches, s'applique aux camps dans lesquels les troupes ont pu séjourner lors des mouvements nécessités, pendant les deux premiers tiers du premier siècle, par les insurrections gauloises; ces camps ont disparu comme les autres.

sont en quelque sorte des murs cyclopéens qui remplacent les talus en terre du nord de la Gaule, et personne n'a songé à en faire des camps romains. Tout le monde sait que ce sont les forts et les lieux de défense des populations primitives qui existaient déjà depuis longtemps lorsque les troupes de la République ont franchi les Alpes, plus d'un siècle avant Jésus-Christ.

(Voir le rapport de M. Ch. Robert sur les Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. *Revue des Sociétés savantes*, tom. VI, 1877).

(1) Dans la vallée de l'Ornain, sur un parcours de onze lieues, il a été signalé un poste à Laneuville, un oppidum gaulois à Boviolles, deux camps à Naix : l'un sur la côte le Pléen, l'autre à Corroy; un camp romain à Fains et un lieu fortifié à Andernay.



Plus tard, pendant les siècles suivants, jusqu'à l'invasion des Barbares, la Gaule était parfaitement soumise et n'avait point de camps occupés par les troupes romaines (1); c'est dans les confins militaires, sur les bords du Rhin, que s'élevèrent et furent entretenus les véritables camps qualifiés *Hiberna*, qui, dans la suite, donnèrent naissance aux nombreuses villes fortes des Germanies Cis-Rhénanes. En résumé tous ces prétendus camps de César sont des lieux autrefois habités, dont les fortifications en terre, à la manière antique, remontent les uns au temps de l'indépendance gauloise, ou ont été construits pendant l'empire, les autres au temps des invasions des Normands, et quelques-uns même à la période féodale. J'ajoute que les monnaies et les objets antiques découverts sur leur emplacement ne servent pas toujours à les dater, car les espèces courantes ne se démonétisaient pas dans l'antiquité comme de nos jours. En effet, des découvertes de monnaies ont présenté des pièces du XI[e] siècle et des monnaies des premiers empereurs, et l'on ne doute plus aujourd'hui que les espèces de l'empire qui circulaient encore en Algérie lorsque les Français y sont entrés, aient également servi à l'échange dans les Gaules longtemps après la mort de Romulus-Augustule (2).

Pour en revenir aux camps de Fains et de la vallée de l'Ornain, il faut tout au moins renoncer à en faire l'œuvre exclusive des troupes romaines du temps de César ou de ses successeurs; ce sont des positions fortifiées remontant comme celui de Boviolles à l'époque gauloise, comme celui de Fains à la période romaine, et peut-être seulement comme d'autres au haut moyen-

(1) Cette absence presque absolue, dans les provinces, de corps appartenant à l'armée proprement dite, est constatée par l'historien Josèphe, qui fait dire au roi Agrippa que les cinq cents cités de l'Asie Mineure se passaient de tout corps de troupes; que les peuples riverains de la mer Noire étaient gardés par trois mille hommes seulement, et les Gaules par douze cents; en sorte que, dans cette dernière province, on rencontrait *moins de soldats que de villes*. (Josèphe, *Bell. Jud.*, livre II, ch. XVI, § 4. Voir le travail de M. Ch. Robert : *Les armées romaines et leur emplacement*.)

(2) Ne trouve-t-on pas des spécimens de l'âge de la pierre polie avec des monnaies de la fin de l'empire?

âge, car les tours crénelées et les donjons de la féodalité ne sont venus qu'assez tard (1).

MONTPLONNE.

XV.

Un peu au-dessus de la cote 329 de la carte de l'État-Major, contre le chemin qui, de la ferme de Saint-Germain, se dirige sur Nant-le-Grand, se voit un monolithe, haut de $1^m,70$ sur $0^m,53$ de largeur et de $0^m,41$ d'épaisseur, terminé par un triangle dont le sommet est tronqué; sa situation sur la ligne de partage entre les territoires de Montplonne et de Nant-le-Grand, explique le nom de *Pierre de Fin* (finage), sous lequel il est connu dans la contrée.

Je ne sais si cette borne, qualifiée par M. Liénard du nom de menhir (2), remonte à une haute antiquité, ou si elle a été dressée intentionnellement comme limite de territoire; j'ignore si c'est un *Mercurius quadrifons*, comme le veut cet archéologue, et préfère ne point me prononcer sur cette question. Quant aux fragments d'inscriptions qui se remarquent en différents endroits, ils ne me paraissent point appartenir à l'époque gallo-romaine; les empreintes que j'ai prises, des divers traits creusés sur cette borne, m'ont donné, malgré les nombreux éclats causés par les balles des chasseurs, les lettres IVV, IV, plusieurs croix pattées de grande dimension, quantité de petites,

(1) En 1423, le comte de Salm, gouverneur du duché de Bar, mit le siége devant Sermaize que ses habitants, autorisés par le roi de France, Charles VI, venaient de fortifier contre les incursions des Lorrains. Ce fut sans doute à cette époque que les assiégés creusèrent ces grands fossés demeurés inachevés, détruits plus tard, vers 1510, par le prieur de Sermaize, et que les assiégeants construisirent des retranchements au lieu dit *le Châtelet*, en avant d'Andernay, pour mettre à l'abri « *le mantel de bois, la bombarde qui estoit on bourg de Bar, en la grant maison* » et qui avaient été amenés de Mognéville *pour aller devant le moustier de Sermaize.* — Compte de Jehan Ronnel, receveur général du duché de Bar, 1423-1424 — Archives de la Meuse — B. 497.

(2) *Archéologie de la Meuse,* pl. XVI, fig. 1, p. 61.

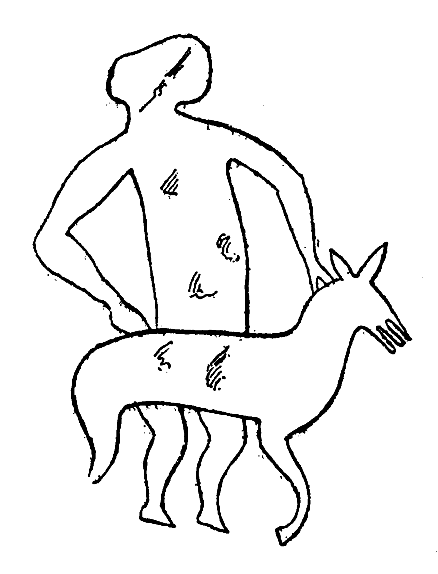
tracées sans doute au moyen-âge, et cela dans le but de chasser les mauvais esprits qui hantaient ce canton, dont une contrée a retenu le nom de *Pierre l'Ogre*.

SAUDRUPT.

XVI.

Sur un des tombeaux en pierre, découverts en avril 1880, au lieu dit le *Cercueil*, et déposé aujourd'hui au Musée de Bar-le-Duc, on remarque, sur la partie inférieure du fond, un dessin fait à la pointe, représentant un quadrupède, âne ou cheval, près duquel se tient un personnage debout, s'appuyant d'une main sur la tête de l'animal, et de l'autre sur la croupe.

Dans ce graffitte, tracé au moment de la taille de ce sarcophage, il ne faut point chercher une pensée, un sens, une représentation mystique, mais bien y reconnaître l'œuvre d'un enfant, heureux de pouvoir reproduire le *bonhomme* de ses rêves en compagnie de son animal de prédilection.



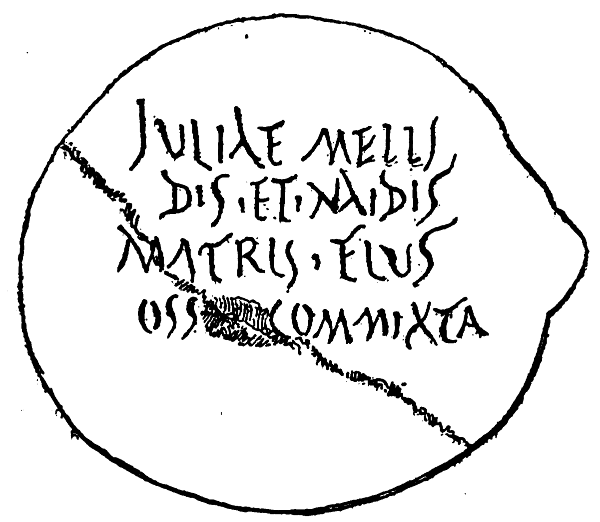


PLAQUES MÉTALLIQUES A INSCRIPTIONS.

NAIX.

I.

Dans la séance du 21 avril 1881, M. Héron de Villefosse a communiqué à la Société des Antiquaires de France le dessin d'une inscription tracée, à la pointe sèche, sur le couvercle en plomb d'un vase en verre renfermant des ossements calcinés et qui, de la collection de M. Elzéar de Quélen, est passé dans celle de M. Julien Gréau. Grâce à l'obligeance de mon savant confrère, je puis joindre à cette notice le fac-simile de ce spécimen épigraphique.



IVLIAE MELLI
DIS · ET · NAIDIS
MATRIS · EIVS
OSS(A) COMMIXTA

« *Juliæ Mellidis et Naidis matris ejus ossa commixta.* »

Cet exemple de la réunion des cendres de deux personnes n'est point un fait isolé (1).

Suétone, au chapitre XVII de la vie de Domitien, rapporte qu'après la mort de cet empereur, sa nourrice Phyllis fit porter e cadavre de Domitien dans une maison de campagne qu'elle possédait près de la voie latine, et déposa secrètement ses cendres dans le temple de la famille Julia, dans l'urne même qui renfermait déjà celles de Julia, fille de Titus (2).

Sur l'indication que je lui avais transmise de la découverte faite, près de la fontaine de Sermaize, d'un vase en verre recouvert d'une plaque de plomb, sur laquelle M. Bénard avait pu lire le commencement de l'inscription : IVLIA.... tracée au style (3), mon honorable confrère a cru que ce couvercle de plomb était celui dont je donne la description, et qui, du cabinet de M. Bénard, serait arrivé dans celui de M. Julien Gréau avec une fausse indication de provenance.

Les recherches auxquelles je me suis livré à cet égard ne me permettent pas de considérer comme suffisamment établie cette proposition reposant uniquement sur le mauvais état de conservation de l'inscription tracée sur cette plaque, et dont M. Bénard n'avait pu déchiffrer que le premier mot : IVLIA.

(1) Sur le couvercle en plomb d'une urne funéraire trouvée à Pompei, on lit : *Ossa conjecta.* — R. Garucci. *Sylloge inscriptionum latinarum.* (Communication de M. Héron de Villefosse.)

(2) « Cadaver ejus populari sandapila per vespillones exportatum, Phyllis nutrix in suburbano suo latina via funeravit; sed reliquas templo Flaviæ gentis clàm intulit, cineribusque Juliæ, Titi filiæ, quam et ipsa educarat commiscuit. »

(3) Note sur quelques antiques trouvés autour de la fontaine de Sermaize. — Voir M. Remy, *Sermaize, ville d'eaux,* page 15.

La plaque de plomb dont il s'agit ici a été acquise en 1877, par M. Lehman, marchand antiquaire, à la vente de M. Nocas, de Ligny; elle recouvrait une urne en verre scellée par une couche d'argile dans la cavité d'une pierre cubique, que, sans doute, ce collectionneur s'était procuré à Naix.

Si on veut bien se rappeler que, pendant plus de trente années, M. Nocas n'a cessé de visiter régulièrement chaque mois les villages de Boviolles, Naix et Saint-Amand, afin d'y recueillir les objets récemment découverts, et dont les habitants ne se dessaisissaient d'ailleurs qu'après les lui avoir soumis; que des trouvailles de tombeaux semblables sont assez communes sur le territoire de l'ancien Nasium (1); que grand amateur des antiquités du pays, les seules qu'il recherchât, M. Nocas n'allait point s'en procurer en dehors du champ d'exploration qu'il avait sous la main, n'est-il pas naturel d'admettre que cette sépulture doit provenir plutôt de Naix que des environs de la fontaine de Sermaize, et qu'il s'agit ici d'une inscription funéraire en l'honneur d'une autre Julia (2).

M. Lehman s'étant contenté de prendre livraison de la plaque de plomb, le vase et son récipient en pierre demeurèrent dans le jardin attenant à l'habitation de M. Nocas. Sur les indications que voulut bien me donner Madame Marmod-Nocas, j'avais, un moment, espéré les retrouver, mais, dans les travaux qui furent faits lors de la vente de cette maison à M. Estienne, notaire, ces débris antiques disparurent; le cube de pierre et sa fermeture furent employés, selon toute apparence, comme matériaux.

(1) Au mois de novembre 1881, j'ai fait déposer au Musée de Bar un tombeau de forme semblable, découvert sur le territoire de *Nasium*.

Voir, au sujet de sépultures offrant un vase en verre renfermé dans un cube de pierre, les manuscrits de M. Denis.

(2) Consulter, au sujet de découvertes semblables, le rapport de Lénin, sur la trouvaille, dans les fondations du bastion Saint-Jean à Saint-Quentin, d'une urne fermée par une plaque d'or (?) sur laquelle on lisait d'un côté FILIA et de l'autre GERMANICVS (*Antiquité de l'Auguste de Vermandois*, 1671, in-4°), et une lettre de M. Beaulieu faisant connaître l'inscription 1110 — ✱ O M, gravée sur le couvercle d'un vase en verre enfermé dans un dais de pierre découvert à Scarpone (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, X, p. 105).

Le nom de *Naïs* que fournit cette inscription est bien connu (1); quant à celui de *Mellis* on pourrait le rapprocher du *gentilicium Melliddius* qui nous fait connaître une inscription funéraire découverte à Luxeuil (2).

Dans ses travaux, M. Denis a le premier signalé les deux plaques de bronze suivantes, présentant l'une et l'autre des inscriptions qui, malheureusement, sont trop incomplètes pour pouvoir être restituées.

II.

/ALI · ABSI] ·

EX · D · O · P · l

Trouvé en 1834 sur le territoire de Naix, par le sieur Lallement, ancien garde de bois, ce fragment fut acheté par M. Dumont, de Saint-Mihiel, qui le céda au Musée de Verdun. Dans son rapport au Préfet de la Meuse, M. Denis proposait de lire la dernière ligne :

Ex domo ou *dono optimè principis* (3).

En publiant ce débris de tablette, M. Liénard indique, à la fin de la première ligne, un trait courbe qui de la lettre I fait un D, et à l'extrémité de la seconde une haste dont il n'indique pas la valeur (4); son texte est conforme à celui publié par M. Denis, mais il s'abstient d'en donner l'explication (5).

Ne pouvant me permettre aucune interprétation pour la pre-

(1) Hermann Rœhl, n° 3356, *Corpus inscript græcarum;* n° 1430, *Corpus inscript. latinarum.* Wilmanns, n[os] 162 et 222.

(2) *Bull. de la Soc. des Antiq. de France,* 1878, p. 173.

(3) Voir également le n° de l'*Echo de l'Est* du 1er février 1835.

(4) *Archéologie de la Meuse,* t. I, planche XXXIII, fig. 2.

(5) *Archéologie de la Meuse,* page 26.

mière ligne de ce fragment d'inscription, je me borne à rétablir ainsi la dernière ligne :

EX · D · O · P P ou F

et à lire : *Ex decreto ordinis pecunia publica* ou *publice posuerunt*, ou bien encore *publice fecerunt*, formule qui se retrouve sur une inscription de Metz (1).

III.

Trouvée le 21 octobre 1821 par Cl. Paquin, dans un puits antique situé à cinquante pas de l'Ornain, la seconde plaque citée par M. Denis est une tablette de 22 centimètres de long sur 20 de large, fracturée au centre, présentant, dans un encadrement formé par une double moulure, l'inscription suivante dont la dernière ligne est gravée en dehors du cadre :

IN · H D · D ·
M . . . . · E ·
. . . . · MA
. . . . IV
. . . . IO
. . . . IV
. . . . IOM

V · S · L · M · (2)

(1) Communication de M. Ch. Robert.

(2) *Narrateur de la Meuse*, n° 1361, du 24 février 1822. Cette inscription a été communiquée à la Société des Antiq. de France; voir le *Rapport* de M. Bottin, t. V, p. 42.

Dans l'état de dégradation où se trouve cette plaque, aujourd'hui au Musée de Verdun, il serait difficile de compléter, sans de nombreuses hypothèses, la dédicace en l'honneur de la maison divine : *IN. Honorem Domus Divinæ;* deux lignes seulement, la première et la dernière étant demeurées intactes. Si je ne puis suivre M. Denis dans l'explication qu'il propose pour rétablir ce texte par trop incomplet, je crois que la formule V . S . L . M. doit être lue *Votum Solvit Libens Merito* et non *Votum Solverunt Libero Munere*, comme le propose M. Liénard (1).

IV.

M. Denis, dans un rapport sur les fouilles faites à Naix (2), mentionne qu'au lieu dit le *Charonnier*, près du grand temple découvert en 1818, on a recueilli au mois de septembre 1833 une grande lettre en bronze, un R, haut de 33 centimètres, du poids de 8 kil. 500, et pourvu de tenons; cette lettre de grande dimension avait dû appartenir à une inscription placée sur un édifice considérable. Acquise par M. Dumont, de Saint-Mihiel, cette antiquité a été offerte par ses héritiers au Musée lorrain de Nancy.

Toujours heureux dans ses excursions sur le territoire de *Nasium*, M. Bretagne a découvert en 1877 une nouvelle lettre en bronze fortement dorée, haute seulement de 8 centimètres; elle est munie de deux appendices ayant servi à la sceller dans la muraille. Cette lettre, I, qui a dû également faire partie d'une inscription, a été offerte généreusement par notre éminent archéologue au Musée lorrain (3).

(1) *Archéologie de la Meuse*, pl. XXXIII, fig. 1, p. 23.

(2) Lettre à M. le Préfet de la Meuse.

(3) *Mémoires de la Soc. d'Archéologie lorraine*, 1880, p. 37.

Nota. « Des lettres de bronze de grande dimension ont été découvertes à Grand en Ornois, et font aujourd'hui partie de la collection de M. Dufresne de Metz.

V.

Dans ses notes archéologiques sur le Châtelet (Haute-Marne), l'abbé Phulpin, curé de Fontaines, rapporte qu'il possédait une médaille de plomb de petit module, à rebords, sur laquelle on lisait au droit NASI, et dont le revers présentait l'image d'un cheval accosté des lettres R N (1). Cet archéologue n'ayant point fait connaître le lieu où cette médaille a été découverte, ni pris le soin d'en donner un dessin, et mes recherches pour la retrouver étant demeurées infructueuses (2), je ne puis à mon grand regret étudier, comme elle le mériterait, cette pièce si intéressante.

Quittant pour quelques instants la question épigraphique objet de cette notice, je vais examiner s'il est possible d'adopter la proposition avancée par l'éminent numismatiste feu de Longpérier et par M. de Ponton d'Amécourt au sujet de monuments analogues à celui de l'abbé Phulpin.

M. de Longpérier a, le premier, attribué à Alise-Sainte-Reine une pièce en plomb trouvée sur le territoire de l'antique *Alesia;* cette médaille, d'après la description qu'il en donne, présente au droit « un Mercure placé sous un édicule à deux colonnes portant sur le bras gauche le caducée, tenant une bourse de la main droite, accompagnée d'un coq; et au revers un rameau entouré de la légende ALISIENS (*Alisiensium* (3). » Ce savant attribue à un lieu du nom de *Mediolanum* (?) trois autres pièces de plomb trouvées au Mont-Berny, dans la forêt de Compiègne, offrant l'une Jupiter et Vénus au droit, et au revers un rameau avec la légende MEDIO; l'autre Hercule et la Fortune accompagnés d'une tête de taureau et des lettres C M, puis au revers $\genfrac{}{}{0pt}{}{\text{MED}}{\text{L}}$; enfin la troisième, l'image du cerf et dans le champ du revers $\text{ME}\binom{\text{DI}}{\text{S}}\text{O}$ (4).

(1) Page 25.

(2) M. d'Amécourt croit que cette pièce a été acquise par un prêtre de Reims.

(3) *Revue numismatique française*, 1861, p. 253.

(4) *Revue numismatique française*, 1866, p. 1.

De son côté, M. de Ponton d'Amécourt a fait connaître une variété identique comme type à celle ALISIENS, mais avec la légende PERTE, et qui, trouvée au village de Perthes, localité antique du *pagus Pertensis*, lui paraît devoir être attribuée à ce lieu, et révèlerait, selon son opinion, « l'existence d'une série entièrement inconnue jusqu'ici des monnaies de plomb autonomes gauloises émises sous la période gallo-romaine (1). »

Ainsi si on accepte l'opinion émise par ces deux savants numismatistes, il faudrait reconnaître dans ces pièces de plomb aux légendes *Alesiens, Als, A, Medio, Perte, Nasi,* de véritables monnaies ayant circulé dans les Gaules sous l'Empire.

Malgré tout mon respect pour un système d'attribution dont M. de Longpérier est le créateur, je ne puis voir dans ces plombs des espèces courantes. Les types empreints sur ces pièces ne me paraissent point convenir à un numéraire destiné à circuler concurremment avec la monnaie impériale, quand bien même on croirait, avec le P. Garrucci, que certaines familles ont pu temporairement frapper monnaie sous le haut Empire en dehors des ateliers de l'Etat (2), et qu'on accepterait avec M. Fr. Lenormand l'existence d'un monnayage exceptionnel qui se serait étendu dans le nord, l'est et le sud-est de la Gaule (3).

Remarquant sur plusieurs de ces plombs un rameau ou palme, allusion évidente à la récompense accordée aux vainqueurs dans les jeux qui se célébraient sur les théâtres, dans les cirques, je ne puis voir dans les médailles dont il s'agit que des tessères destinées à être distribuées au peuple lors des réjouissances publiques, et portant le nom des localités pour lesquelles elles avaient été faites (4).

(1) *Revue numismatique française*, 1862, p. 167.
(2) *Revue numismatique française*, 1862, p. 403.
(3) *La monnaie dans l'antiquité*, 1878, t. I, p. 208.
(4) Ficoroni, *J piombi antiché*. Rome, 1740.



MARQUES

SUR

FRAGMENTS DE VERRE

ET SIGLES FIGULINS.

INSCRIPTIONS SUR VASES EN VERRE (1).

I.

Il a été trouvé à Broussey-en-Blois, dans la contrée de Morfontaine, une aiguière en verre blanc de la contenance d'un litre environ, ornée d'une anse et dont le goulot allait en s'élargissant. M. Denis, à qui nous devons le souvenir de cette découverte, avait lu sur ce vase l'inscription :

FRONTISSE

(1) Dans son *Recueil des Sigles figulins de l'époque romaine* [Bruxelles, 1867], M. Schuermans indique des marques de potiers qui se rapprochent de celles que je vais décrire et méritent d'être signalées, surtout en raison de l'indication précieuse de leur provenance. Je ferai donc suivre chaque description des renseignements fournis par cet auteur, car c'est en procédant ainsi, pour toutes les estampiles à découvrir, qu'il sera possible de connaître un jour les grands centres de fabrication de la poterie gallo-romaine, dont les produits se répandaient au loin sous la garantie d'une marque en faveur, et d'être renseigné exactement sur les petits ateliers qui alimentaient les marchés d'une région plus restreinte.



qu'il proposait de lire *Frontis Senioris* (*officinæ* sous-entendue), c'est-à-dire de la fabrique de Frons l'aîné (1). Je ne crois pas que cette interprétation puisse être acceptée, du moins pour le mot *Senior*.

N° 2314. *Fronti.* — Amiens, le Mans, Londres.
N° 2319. *Frontin. M.M.* — Tournay (verre).
N° 2322. *Frontini.* — Vechten, Londres.
N° 2328. *Frontiniana.* — Normandie (verre), Amiens.
N° 2330. *Frontinus.* — Londres.

Je trouve la marque *Fron.* sur un barillet en verre décrit par M. le chanoine A. Staub, dans son splendide ouvrage : *Le Cimetière gallo-romain de Strasbourg* (2), et celle *Fronti sextin* sur un verre signalé par M. Froehner (3).

Les produits de cette fabrique frontinienne sont très-fréquents dans le Nord-Est de la Gaule.

II.

Sur un fragment de vase en verre trouvé à Naix, près de Gros-Therme, et offrant partie d'un personnage au bras étendu, jadis doré ou au moins de couleur jaune, se voyait en lettres grecques une inscription que M. Denis avait lue

Ονειλο

et qu'il proposait de traduire par Ὁ Νεῖλος, le Nil, ou par Θεός Νεῖλος, le Dieu Nil (4).

Si le personnage était doré ou de couleur jaune comme l'indique M. Denis, on doit admettre que le fond du vase était

(1) *Voies antiques.* Manuscrit, p. 130 v°.
(2) Strasbourg, 1881, p. 81.
(3) *Les inscriptions sur verre*, n° 61.
(4) *Nasium.* Manuscrit, p. 40. — Lettre du 3 mars 1849 à M. Victor Simon de Metz.

d'une nuance différente; il est à regretter que celle-ci n'ait pas été signalée, car, dans la recherche à faire de l'origine de ce vase et du sens de cette inscription, ce renseignement eût été d'un précieux secours.

Dans son traité de l'*Art de la verrerie dans l'antiquité*, M. A. Deville rapporte que l'industrie du verre avait pris naissance en Phénicie (1), était passée de là en Égypte et avait été importée en Italie au temps d'Auguste (2); il cite des vases de couleurs jaune, verte, bleu, rose et violette, et même des vases dorés avec des dessins en verre blanc, alliance de couleurs qui se prêtait de la façon la plus heureuse à leur ornementation.

Le fragment trouvé à Naix est aujourd'hui perdu, et M. Denis ayant négligé d'en faire prendre un bon dessin, je n'ai pu donner qu'une description très-insuffisante de cette pièce intéressante, une des plus précieuses, peut-être, qui aient été rencontrées sur ce sol si fertile en antiquités de tout genre.

En cherchant dans les marques de fabrique, dans les estampiles des ouvriers ayant travaillé le verre, un nom dont la forme put me guider sur le lieu de fabrication de ce vase étranger à la Gaule, j'ai rencontré dans le même ouvrage, à la page 7, la signature d'un ouvrier qui, peut-être, a fabriqué celui dont provient le fragment en question

NEIKΩNΣIΔΩ

VICTOR DE SIDON.

Si, sur le morceau de verre recueilli à Naix, l'inscription Ονειλο a été bien lue, mon hypothèse ne peut se soutenir. Mais n'est-il pas arrivé à notre archéologue de lire avec trop de précipitation et de prendre souvent une lettre pour une autre? S'il s'est parfois trompé dans la lecture de monuments épigraphiques de l'époque gallo-romaine, n'a-t-il pu commettre une légère erreur au sujet d'un fragment de légende en caractères

(1) « On sait que la ville de Sidon était renommée pour la perfection de ses produits en verre, ce qui lui avait valu le surnom de *Sidon artifex vitri* que lui donnait Pline. » (M. A. Deville, p. 7.)

(2) Les artistes de Sorrente et de Pompéi y excellaient.

grecs en lisant, sur ce débris qui paraît présenter une grande ressemblance avec les vases à deux teintes de provenance sidonienne, Ονειλο, au lieu de . . . . . . ΩΝΣΙΔΩ
dernière partie de Victor de Sidon . . . ΝΕΙΚΩΝΣΙΔΩ

INSCRIPTIONS SUR VASES EN TERRE.

1. AGRICOLAE

sur l'anse d'une amphore trouvée en 1818 à Naix, au lieu dit Gros-Therme (1).

N° 147. *Agricola.* — Tours.
N° 148. *Agricolæ.* — Wiflisburg.

2. ANNIVS

sur une lampe trouvée à Saint-Joire et offerte par M. Fontaine au Musée de Bar.

N° 343. *Annius.* — Limoges.

3. ATICUS

fond intérieur d'un vase de poterie noire, recueilli le 25 avril dernier, contre la voie romaine, dans des fouilles faites à l'usine à gaz de Bar. — Musée de Bar.

N° 556. *Aticus* (?) *of atici.* — Londres, Amiens.
N° 606. *Atticus.* — Bavay.

(1) Denis, *Essai sur l'archéologie de Nasium*, page 18. — Liénard, *Archéologie de la Meuse*, p. 17, pl. XVIII, fig. 7.

4. BVRDONI OF

sur un débris de vase, dit samien (1), trouvé à Naix. — Musée de Bar.

N° 904. *Burdonis of.* — Londres.
N° 348. *Burdof.* — Bonsergent, *Arch. hist. du Poitou.*

5. CABRVS

fragment de poterie, dite samienne, de même provenance, déposé au Musée de Verdun (2).

N° 929. *Cabrus.* — Le Châtelet (Haute-Marne).
N° 930. *Cabrus f.* — Rossum.

6. C·CLO·SVC

sur une lampe trouvée à Naix. — Musée de Bar.

N° 1452. C·CLO·S·VC· — Collection Durand.

Cette marque C*aii* CLO*dii* SVC*cessi* se retrouve fréquemment sur des lampes en Italie, en France et en Afrique.

7. DACCIV·F

fragment de poterie, dite samienne, provenant de Naix et déposé au Musée de Verdun (3).

N° 1830. *Daccius f.* — Normandie.
N° 1829. *Daccus f.* — Le Châtelet (Haute-Marne).

8. DAGOM

Légende en creux, inscrite en lettres rétrogrades sur un cartouche en relief placé sur le flanc d'un fragment de vase, dit

(1) Nous employons le mot *samien*, reconnu incorrect aujourd'hui, pour éviter une longue périphrase.
(2) Liénard, *Archéologie de la Meuse*, page 18.
(3) Liénard, *Archéologie de la Meuse*, page 18.

samien, trouvé à Autrécourt, représentant des chiens courants poursuivant deux lièvres. — Musée de Bar.

N° 1841. *Dagom.* — Douay.
N° 1842. *Dagomarus.* — Londres.

9. FIRMO

fond intérieur d'un vase, dit samien, découvert à Naix. — Musée de Bar.

N° 2249. *Firmo.* — Augst, Limoges, Tongres, Windisch.

10. GERMANE SER.

sur un fragment de poterie rouge à dessins en relief représentant des jeux, trouvé à Naix, et faisant aujourd'hui partie du cabinet de M. Dufresne.

Dans une Notice archéologique sur Metz et ses environs, publiée en 1843, M. Victor Simon, qui le premier a fait connaître ce fragment intéressant, acceptait la lecture OMANE SER et croyait voir dans cette inscription le nom du dieu *Omanus* des Perses (1). M. Beaulieu partageait cette opinion et voulait que ce vase eût été voué à *Omanus*, dieu du feu, ou le soleil personnifié par quelque athlète venu de l'Orient (2). Cette explication ne peut se soutenir en présence de la lecture que M. Dufresne, M. Liénard (3) et moi avons faite sans difficulté sur le fragment en question.

N° 2410. *German. f.* — Enns, Westerndorf.
N° 2411. *Germani.* — Bavay, Riegel, Tongres.
N° 2415. *Germani. f.* — Bâle, Londres, Poitou.
N° 2417. *Germanio.* — Vechten.
N° 2421. *Germanus.* — Bavay, Londres, Nimègue, Marcke, Paris, Ratisbonne.
N° 355. *Germani.* — Bonsergent, *Archives historiques du Poitou*, 1872.

(1) *Mém. de l'Académie de Metz*, p. 154, pl.
(2) *Archéologie de la Lorraine*, 1843, t. II, p. 251.
(3) *Archéologie de la Meuse*, p. 31, pl. XXII, fig. 3.

M. B. Fillon signale l'inscription *Germanie* sur l'extérieur d'un vase à reliefs (1).

11. IBERTVS

fond intérieur d'un vase, dit samien, trouvé à Autrécourt, *Austresii curtis*, domaine d'Austrèse, seigneur franc qui possédait cette région au VIIe siècle (2). — Musée de Bar.

N° 2958. *Ibertus.* — Windisch.
Iberius. — Hüfingen.
Libertus. — Windisch.
Libertius. — Londres.

Dans le volumineux manuscrit qu'il nous a laissé de ses Recherches sur les voies antiques, M. Denis consacre quelques lignes aux importantes trouvailles faites sur les territoires de Lavoye et d'Autrécourt, mais il ne parle point d'un établissement de potier qui y a été découvert, et dont le premier, je crois, M. de Widranges a signalé l'existence (3). C'est donc à cet archéologue que j'avais à emprunter les renseignements suivants.

En 1834, au lieu dit la Grande-Verrine, on découvrit une fabrique de poterie, les fosses, le four, et près de là un puits antique qui, sans doute, servait à cet établissement. On rencontra en cet endroit quantité de débris de vases en terre rouge, d'une pâte très-fine, luisante, avec ornements représentant des guirlandes de feuillages et des scènes de chasses, des moules ayant servi à la confection des vases avec sujets en relief; des supports en terre cuite pour recevoir les vases dans les fours et permettre à la chaleur de circuler autour d'eux, enfin des tessons en si grande abondance qu'une contrée voisine en a retenu le nom de *Rougette*.

(1) *L'art de la terre chez les Poitevins*, p. 37.
(2) Vie de saint Rouin, *Annales ecclesiastici Franc.*, t. III.
(3) *Mémoires de la Soc. d'Archéologie Lorraine,* 1862, p. 43; Beaulieu, *Archéologie Lorraine*, t. II, p. 54.

Le Musée de Bar possède un certain nombre de beaux fragments des produits de cette fabrique, deux supports et un débris de moule en creux offrant une frise décorée d'oves séparés les uns des autres par un gland.

12. MELAVSV

sur le goulot d'une terrine en terre grise de grande dimension, fragment trouvé à Morley, avec quantité de débris de poterie rouge à dessins en relief, au lieu dit *Possé*, dans une cave dont les murs latéraux étaient presque intacts (1). — Musée de Bar.

N° 3492. *Melausus f.* — Xanten.
N° 3493. *Melausus fec.* — Rottweil.

13. M. VII. S. V

« *M*[*odii*] *septem S*[*extarii*] *quinque* »

tesson d'amphore trouvé à Naix (2).

Cette explication, donnée par M. Denis, paraît exacte. On trouve, en effet, dans Orelli, n° 3579 A, l'inscription ACCEPIT FRVMENTI ML. — *Accepit frumenti M*[*odios*] *quinquagenti.* Dans Wilmanns, n° 320, SVIIII — *S*[*extarii*] *novem.*

En réunissant les fragments de ces deux inscriptions MLSVIIII on aurait : *M*[*odii*] *quinquagenta S*[*extarii*] *novem.*

14. M. VIII. S. IIII

« *M*[*odii*] *octo S*[*extarii*] *quatuor* »

tesson d'amphore trouvé à Naix, déposé au Musée de Verdun (3).

(1) Lettre de M. le docteur Humbert, de Morley, à M. Denis, du 22 mai 1841.
(2) *Essai archéologique sur Nasium*, p. 7.
(3) *Essai archéologique sur Nasium*, p. 7; Liénard, *Archéologie de la Meuse*, p. 21, pl. XVIII, fig. 6.

15. NERI

fragment de poterie jaune, trouvé à Naix en 1857. — Cabinet de M. de Widranges.

N° 3849. *Neri.* — Allier, Augsbourg, Ems, Salzbourg, Rosenauberg.
N° 3850. *Of neri.* — Londres.

16. OFC · EN

fragment de poterie recueilli à Naix. — Musée de Verdun (1).

N'ayant pas vu cette inscription, je ne sais si elle a été lue bien exactement; je trouve les formes suivantes :

N° 1242. OF C.EN. — Tongres (2 exemplaires).
N° 1243. OF CEN. — France. Grivaud de la Vincelle, pl. XLVII.

17. OF· PRIM I

fond intérieur d'un vase, dit samien, trouvé à Naix, et déposé au Musée de Bar avec un fragment offrant la même marque.

N° 4418. *Of prim.* — Amiens, Bavay, Bingen, le Châtelet (Haute-Marne), Douai, Limoges, Londres, Nimègue, Paris, Riegel, Tongres, Tours, Windisch, Xanten.
N° 4419. *Ofic. prim.* — Augst, env. de Nice, Londres.
N° 4421. *Of prima.* — Bingen (2 exemplaires).
N° 4422. *Of priman.* — Windisch.
N° 4423. *Primani.* — Calvados, Douai, Londres.
N° 365. *Of prim.* — Bonsergent. *Archives administratives du Poitou*, 1872.

(1) Liénard, *Archéologie de la Meuse*, page 18.

18. OFI SACRI

sur le flanc d'un vase, dit samien, à grandes scènes en relief, trouvé à Autrécourt. — Musée de Bar.

N° 4873. — *Of sacri*. Allier.

19. OF SCOTI

fond intérieur d'un vase, dit samien, découvert à Autrécourt. — Musée de Bar.

N° 4993. *Scoti*. — Windisch, Tongres.
N° 4995. *Of scoti*. — Xanten.
N° 5000. *Of scotius*. — Tours.

20. Fragment de poterie de couleur jaune rouge, présentant la partie supérieure d'un médaillon circulaire, bordé d'un rameau en relief, trouvé à Naix et acquis par le Musée de Bar. Hauteur, 0^m,045, largeur, 0^m,064.

Aurige, monté sur un char dirigé à gauche, la tête couverte d'une coiffure en forme de casque, sorte de calotte sphérique avec couvre-nuque, et vêtu d'une jaquette serrée au corps (1). De la main droite, il tient une couronne qu'il élève devant lui, de la gauche, une palme, récompenses les plus enviées et qui étaient accordées dans certains jeux du cirque; sur son bras droit reposent les rênes d'un attelage qui devait, ainsi que le char, occuper la partie inférieure du médaillon. On aperçoit, à gauche, comme réduit par la perspective, un personnage monté sur un cheval lancé au galop; à droite, on lit les restes d'une inscription en deux lignes.

(1) Voir pour le costume de l'aurige le *Dict. archéologique* de MM. Saglio et d'Aremberg, page 1196.



OR........
E.....

Dans les médaillons en terre cuite du Midi de la France (1), M. Froëhner donne la description de vingt-six exemplaires rappelant des scènes mythologiques, montrant des portraits de dieux, de héros et d'empereurs, ou des sujets se rapportant à des représentations théâtrales, mais aucun d'eux ne fait allusion au sujet que présente le fragment découvert à *Nasium.*

On sait que, parmi les divers jeux du cirque, la course des chars a été le plus important, celui qui a passionné le plus vivement le peuple. Un médaillon de Vienne (2) offre un char monté par un aurige tenant une palme et une couronne, derrière lui se lit PRASINE, c'est-à-dire l'indication de la faction à laquelle il appartenait, et au-dessus de ses chevaux LOGISMVS, nom qui se rapporte sans doute au cocher (3). On connaît deux autres exemplaires représentant le même sujet; sur l'un et l'autre, comme sur le fragment du Musée de Bar, la partie inférieure du médaillon a disparu; tous deux nous montrent l'*auriga* sur son char (la position du corps et

(1) *Les Musées de France.* Paris, 1873, pages 52 à 67.

(2) Allmer, *Inscriptions de Vienne*, Pl. XXVI, n° 197. J. Roulez, *Gazette archéologique*, 1877, p. 66.

(3) Voir Muratori, 1534, 4; et Mommsen, *Inscriptions de Naples*, n° 2383 [a], col. 2, ligne 8.

certains détails l'indiquent), faisant parade de la couronne et de la palme qu'il avait obtenues; en légende l'exclamation qui avait précédé son triomphe.

[N]ICA PRA[SINVS INVICTVS] E[ST]
..... TE PRASIN[VS INVICT]VS EST (1)

Sur l'exemplaire du Musée de Bar, ce qui reste de la légende ne permet pas d'en rétablir le sens; les lettres OR sont peut-être les premières du nom de l'aurige, du cheval vainqueur, ou le commencement d'une exclamation; elles ne peuvent se rapporter à l'une des quatre factions entre lesquelles se divisait la classe des cochers (2), et dont on retrouve la mention sur les médaillons contorniates (3).

21. SAC..OVI

sur deux fragments d'une urne vernissée en noir, trouvés au Gros-Therme, à Naix (4).

En rapprochant ces deux débris, M. Denis croyait pouvoir y lire SACrum vOVIt, interprétation que M. Liénard paraît accepter comme satisfaisante (5). Cependant cette explication ne saurait être admise, car sur ces deux fragments on ne saurait retrouver autre chose que le nom de l'ouvrier potier qui a fabriqué le vase. La première partie SAC doit appartenir à un nom commençant par ces trois lettres : SACco, SACeno, SACeri, etc., etc., dont M. Schuermans fait connaître une vingtaine; quant aux trois autres qui suivent : OVI, elles me paraissent mal lues; peut-être faut-il y voir OM, et comparer cette marque de potier avec la suivante :

(1) Ch. Cahier et A. Martin, *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, t. IV, page 265.

(2) *Albata*, la blanche, *Prasina*, la verte, *Russata*, la rouge, *Veneta*, la bleue.

(3) M. C. Robert, *Catal. des médaillons contorniates*, 1879. *Pannoni nika in pr(asino)*, page 15. *Eustorgius in prasino. Eternit pr.*, page 17. *Domninus in veneto*, page 16.

(4) Denis, *Essai archéologique sur Nasium*, p. 19.

(5) *Archéologie de la Meuse*, p. 17.

N° 4859. *Sacirom.* — Bâle, Augst, Douay, qui se rapproche beaucoup de SAC..OVI. *SAC*[*IR*]*OM* (1).

22. L. SANVCIVS

à l'intérieur d'un fragment de vase, dit samien, trouvé à Autrécourt en 1838 (2). — Collection de M. de Widranges.

N° 4926. *Sanucius f.* — Londres.

23. SECCO F

débris de poterie, dite samienne, recueilli à Sauvoy en 1840. — Cabinet de M. de Widranges.

N° 5018. *Secco.* — Musée de Wiesbaden.
N° 5019. *Secco f.* — Bonn, départ. de l'Oise, Heddernheim.

24. SOLLEMNIS

Inscription rétrograde sur un fragment d'une anse d'amphore, sans provenance indiquée. — Musée de Bar.

N° 5283. *Sollemnis. Sollemnis f.* — Wels, Ems.
N° 5278. *Solemnis f.* — Linz.

Je retrouve ce nom sur un cachet de bronze offert par la famille du commandant Colson au Musée de Bar, sous la forme :

PPET. SOL
LEMNIS

25. STROBILI

sur une lampe trouvée dans les débris d'un bâtiment mis à découvert par Varnerot, de Naix (3).

(1) M. Versepuy, conservateur du Musée de Clermont-Ferrand, a communiqué le 5 mai 1880, à la Société des Antiquaires de France un fragment de poterie rouge avec l'inscription SACEROM.
(2) Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*, t. II, p. 56. De Widranges, *Mém. de la Soc. d'arch. Lorraine*, 1862, p. 43.
(3) Denis : *Naix*, manuscrit, p. 35.

N° 5302. *Strobil.* — Arles, Rome (lampe), Strasbourg.
N° 5303. *Strobil. f.* — Luxembourg (lampe), Nimègue.
N° 5304. *Strobili.* — Afrique, Cassel, Cologne, Londres (lampe), Nimègue, Vechten, Xanten.
N° 5305. *Strobili. f.* — Bonn, Nimègue.
N° 5309. *Strobilius.* — Musée de Lyon.
N° 5310. *Strobilos.* — Environs de Naples.

La forme *Strobo* indiquée par M. Liénard (1) est inconnue à M. Schuermans. M. Denis ayant lu *Strobili*, je ne sais ce qui autorise le savant conservateur du Musée de Verdun à rectifier cette lecture.

26. .....LLVS.F

débris de vase du Musée de Verdun, trouvé à Naix (2). La désinence *illus* est très-fréquente dans les noms romains.

27. XNTIY

sur un fragment de poterie noire trouvé à Naix. — Musée de Bar. Peut-être faut-il lire XANTIVS.

N° 5975. *Xantiu.* — Paris.

28. Dans le catalogue des dons faits au Musée Calvet, pendant les années 1840 à 1845 (3), je trouve à la page 56 :

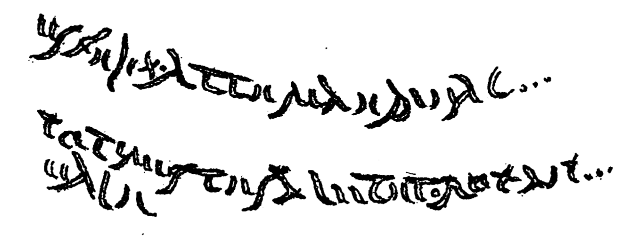
« M. de la Ponce. »

« 1842. Fragment de poterie antique trouvé à Naix (*Nasione*) avec inscription en caractères grecs cursifs. » — Mention ainsi rédigée dans le Catalogue manuscrit du Musée d'Avignon (4), p.

(1) *Archéologie de la Meuse*, p. 20.
(2) *Archéologie de la Meuse*, p. 18.
(3) Avignon, in-8°, 1846.
(4) Je dois ce renseignement à l'obligeance de mes confrères : MM. Héron de Villefosse et Thédenat.

96 : « N° 115. Inscription trouvée à Naix en Lorraine, en 1841; fragment d'un vase grec avec inscription (1). »

Ce débris, qui provient d'un vase en poterie très-fine, vernissée noire, d'une hauteur de 0m,085, offre, sur deux lignes, en caractères cursifs latins, l'inscription suivante :



Si je ne puis rétablir en son entier cette inscription malheureusement incomplète, ce qu'il en reste suffit pour permettre d'y reconnaître une de ces dédicaces familières, analogue à celles par lesquelles un amant offrait un présent à sa maîtresse.

Ce graffitte, dont on n'a ni le commencement ni la fin, paraît présenter au début de la première ligne les dernières lettres d'un gentilicium en [*i*]*us*; vient ensuite incontestablement le cognomen *Félix*. Les mots suivants me paraissent d'une interprétation douteuse; j'y reconnais les lettres *Attenae die..;* à la seconde ligne, on retrouve le nom gaulois *Tatinus*, connu par les médailles (2); viendrait ensuite *te salutet,* puis des caractères *rat...* dont le sens m'échappe; enfin à la troisième ligne *Vale*, qui termine très-bien un texte de cette nature.

Le principal intérêt du fragment précédent gît dans la forme des E, qui rappelle les deux hastes dont cette lettre se compose dans les légendes monétaires de la Gaule indépendante, et plus tard dans les textes lapidaires de la période gallo-romaine.

(1) M. Amédée de la Ponce, inspecteur des hospices du département de la Meuse, était un homme instruit, grand amateur de monnaies antiques. Il a publié en 1841, dans la *Revue numismatique,* un article sur les monnaies d'or trouvées à Saint-Aubin. (Note de M. V. Servais.)

(2) Monnaie en bronze qui appartient à un peuple de l'Ouest de la Gaule, entre la Garonne et la Loire.

On connaît un certain nombre de petits vases en terre, avec empreinte en relief indiquant le nom de la substance qu'ils contenaient : tels sont le vase de Tarente, sur lequel on lit **IACONOC ΛΥΚΙΟΝ** (1), celui de Londres à la légende **L. IVL. SENSIS CROCOD ASPAR**, un autre signalé par Panofka : **ΗΡΑΚΛΕΙΟΥ ΛΥΚΟΝ**, etc., etc. (2), appartenant tous à une série particulière ayant renfermé des médicaments inventés par des oculistes (3). N'ayant point rencontré, dans les musées et les collections des amateurs, d'autres vases avec inscription, à l'usage des pharmacopoles, et destinés à recevoir les onguents ou potions sorties de leur officine, je m'empresse de signaler ici l'existence de deux petits récipients en terre, qui se trouvaient autrefois dans le cabinet de M. le baron Marchant, et dont je trouve la mention dans les notes de M. Denis (4).

29. διακ. δ.. ν

« διακοδεων, *diacodion*, diacode, sirop de tête de pavot blanc. » Inscription sur un petit vase trouvé à Naix.

30. PSILOT...POT.

« *Psilothri potus* ou *potio*, pâte épilatoire dans laquelle il entrait de la couleuvrée blanche? »

Inscription sur un autre vase également trouvé à Naix.

J'ignore ce que ces deux objets sont devenus lors de la dispersion de la collection de M. le baron Marchant.

(1) M. R. Mowat possède une petite urne avec l'inscription **IACoNoC ΛΥΚΙoΝ**.

(2) *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1879, p. 89. Héron de Villefosse et H. Thédenat, *Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 29 et suivantes.

(3) Le petit vase de la pl. II, gravée pour l'ouvrage de *Nasium*, n'a jamais existé. M. Denis a tenté, en le décrivant, de montrer comment pouvaient s'employer les cachets d'oculistes. — *Naix*, p. 20.

(4) Bégin, *op. cit.*, p. 129.



BAGUES ET FIBULES ÉPIGRAPHIQUES.

Si, dans leurs inscriptions, les Grecs ont prodigué les devises amoureuses et célébré la beauté de leurs maîtresses, il ne paraît pas que nos pères leur aient été inférieurs en galanterie, car les légendes tracées à la pointe ou gravées en relief, qui se rencontrent sur les bagues et les fibules de l'époque gallo-romaine, offrent généralement un salut, une acclamation (1); formulent un vœu, un souhait; expriment un aveu timide ou une pensée d'amour. On a trouvé dans notre région plusieurs bagues et fibules avec ces légendes : AVE, AVE AMICA MEA, QUOD VIS EGO VOLO, etc., etc.

Après la chute de l'Empire romain, sous l'influence du Christianisme, les inscriptions tracées sur ces petits objets se modifièrent peu à peu, et offrirent des formules exprimant des idées religieuses telles que VIVAS IN DEO, SPES IN DEO, SPES IN DEO VIVAS, etc., etc. (2), mais sur aucun des bijoux trouvés à Nasium je n'ai rencontré de pensées ou de sentences chrétiennes.

(1) Have, Κὺρε χαιρε, ΦΩC ΜΟΥ, CIPIA ΚΑΛΗ, ΨVΧΗ, ΔΕΙΝΙΣ ΚΑΛΑ; Multis annis, Suari vita, Fruere me, Sero fugiat amor; Si amas veni, Te ego amo, Amo te ama me.

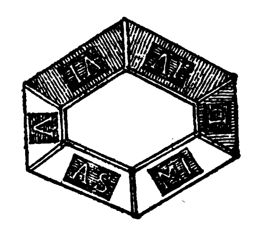
(2) Martigny, *Dict. des antiq. chrétiennes*, au mot Anneau.

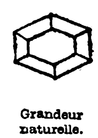
I.

Une bague découverte à Naix, et qui, du cabinet de M. Nocas, de Ligny, est arrivée dans la collection de M. Marmod, de Bar-le-Duc, porte dans son chaton un grenat à deux couches, de forme hexagonale, présentant sur sa surface des traits effacés par le temps; sur les facettes latérales, figurant chacune un trapèze, on lit une inscription composée de dix lettres en relief dans un petit carré creusé jusqu'à la seconde couche, et tracée ainsi :

VI · V · AS · MI · D · IV.

« *Vivas mihi diu.* »





Grandeur naturelle.

Il existe un certain nombre de bagues dont les légendes sont inscrites sur les facettes latérales.

J'ai rencontré, au Musée d'Épinal, une pierre gravée qui me paraît sortir du même atelier que celle de Naix. Sur la face principale j'ai cru reconnaître l'image d'un personnage debout s'appuyant sur une haste; par suite d'une inversion, l'inscription avait été lue : MI · D · IV · VI · VA · (1).

Le manuscrit Carlier, de la Bibliothèque de Douai, fait connaître le dessin d'une pierre de bague dont la face supérieure présente l'image d'un dauphin. Dans l'inscription composée de douze lettres, distribuées deux par deux dans les six trapèzes latéraux, M. Ernest Desjardins lit : IV · DI · CI · OP · EV · MO; mon confrère M. Héron de Villefosse propose d'y voir : A · MO · IV · DI · CI · DP?

(1) *Annuaire de la Soc. d'Emulation des Vosges*, 1865, p. 712.

La légende *Vivas mi diu*, de la bague de M. Marmod, peut être rapprochée de celle que nous offre un anneau de la collection Watterton, de Londres, qui appartient aux premiers temps du christianisme; toutefois sur celui-ci l'inscription VIVAS IN DIV est une altération de la formule bien connue VIVAS IN DEO.

Je dois également signaler une pierre de bague décrite par Ficoroni, offrant sur sa face principale un oiseau, et dans les facettes latérales l'inscription : SI · A · M · AS · VE · NI. (1).

II.

Dans le trésor découvert en 1809 par Maulan, l'inventeur des colliers d'or qui occupent aujourd'hui une place d'honneur dans les vitrines de la Bibliothèque nationale, se trouvaient plusieurs bagues en or et en argent (2). Sur l'une de ces dernières, dont la pierre était d'un gris perle, se lisait, en trois lignes, l'inscription suivante gravée en creux :

C O
M O
D

Je n'ai point d'explication à proposer pour ce groupe de lettres.

III.

Sur une bague d'argent trouvée à Saint-Joire, près Naix formée d'un jonc aplati, divisé en douze compartiments, est inscrite la légende suivante, dont chacune des lettres occupe une des divisions, la douzième renfermant une fleur, rose ou pensée.

D · V · L · C · I · S · V · I V · A · S (3).

(1) *Gemmæ antiquæ litteratæ*, Romæ, 1757, in-4°, pl. I, 14.

(2) Voir le *Narrateur de la Meuse*, n° 363, du 26 février 1809.

(3) Cette bague faisait autrefois partie de la collection de M. Fontaine, ancien maire de Saint-Joire.

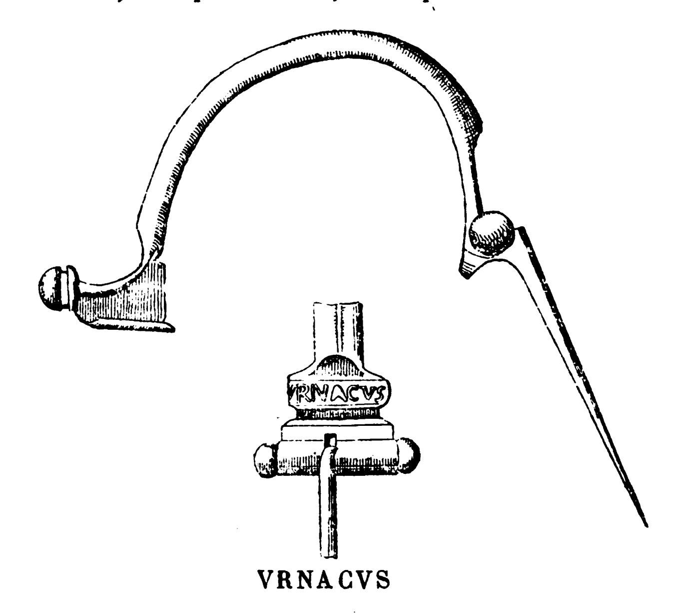
Je retrouve cette formule sur un petit objet, sans doute en métal, dessiné dans l'album de Niveleau-Meurs, du Cabinet Anatole Crapez, de Bavai (1).

DVLC
IS VI
VAS

On connaît, sur une pierre de bague antique, l'inscription DVLCIS VITA (2).

IV.

Je dois à l'obligeance de M. S. Marmod la communication d'une fibule en bronze, découverte à Naix, sur le talon de laquelle on lit, estampée en relief, l'inscription suivante :



VRNACVS

(1) *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du Musée de Douai.*
(2) Ficoroni, *Gemmæ antiquæ litteratæ*, pl. VII, 1.

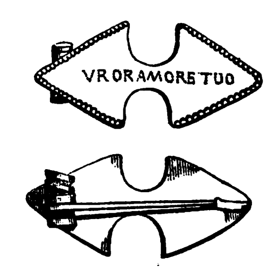
sans doute le nom bien connu *Durnacus*, dont la première lettre n'a point trouvé place sur le métal.

Ce nom, évidemment gaulois, se retrouve sur des monnaies d'imitation romaine fréquentes entre le Rhône et les Alpes, au nord de la Durance; sur le manche d'une patère en bronze faisant partie de la collection de mon ami M. Duquenelle, de Reims, et dont mon confrère, M. R. Mowat, a donné l'explication (1); enfin sur un monument de Bordeaux (2).

Faut-il dans cette inscription reconnaître le nom du possesseur de la fibule? Cela est peu probable, car dans ce cas il faudrait supposer un coin spécial pour chaque objet mis en vente, ce qui n'était pas nécessaire, quand le nom de l'acquéreur pouvait si facilement être gravé en creux au moment de l'achat, ainsi que cela se fait aujourd'hui. Il est je crois préférable d'accepter l'opinion des archéologues qui veulent, dans les noms inscrits en relief sur des fibules, reconnaître ceux des fabricants (3).

V.

Nous avons vu, dans la description des bagues épigraphiques, deux inscriptions exprimant un souhait; sur une fibule de bronze saucé, trouvée également à Naix, et appartenant à la collection de M. de Widranges, se lit, tracée au pointillé, une déclaration d'amour :



VROR AMORE TVO.

(1) *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XL, page 137.
(2) Communication de M. Ch. Robert.
(3) Je reviendrai sur cette question dans un travail spécial sur les fibules

Un dessin de cette fibule que j'avais communiqué, en 1872, à M. de Barthélemy, a été reproduit dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (1).

C'est par erreur que, dans l'Album de l'*Archéologie de la Meuse*, le dessin de cette fibule donné par M. Liénard (2) indique la forme VXOR AMORE TVO. Quant à l'inscription tracée sur celle reproduite Pl. XXIX, f. 1, elle m'a paru trop incertaine pour mériter d'être signalée.

épigraphiques dont je rassemble, depuis plusieurs années, les matériaux épars dans les musées et les collections particulières.

(1) Tome XXXIII, page 139.

(2) Pl. XXIX, fig. 6. Le texte indique bien UROR AMORE TUO. — Voir page 33.





CACHETS D'OCULISTES.

Il a été trouvé à Naix, à différentes époques, plusieurs pierres sigillaires, généralement en stéatite, destinées à imprimer en relief sur les collyres en pâte, le nom de l'oculiste, la nature du remède, quelquefois le mode d'application, et enfin le genre de la maladie pour laquelle ces collyres devaient être employés. Ces cachets, qui remplissaient l'office de nos étiquettes modernes, donnaient de plus aux clients une garantie de provenance qui devait les rassurer contre les contrefaçons (1).

M. Denis, dans le *Narrateur de la Meuse*, a donné la description des cachets d'oculistes recueillis sur le territoire de Naix, et tenté d'expliquer le sens des inscriptions qui y sont tracées; plusieurs d'entre eux, communiqués par leur inventeur à MM. Dulaure, Tôchon d'Anneci, Grivaud de la Vincelle, Bégin, furent étudiés et publiés par ces savants. Depuis cette époque ces cachets sont cités par tous les auteurs spéciaux qui se sont occupés de ces petits monuments, notamment par Sichel

(1) En 1862, on a trouvé à Reims, avec les instruments et le cachet d'un oculiste, plusieurs collyres solides en bâtonnets, sur lesquels se lisent nettement, de gauche à droite, une partie des mots en relief formés par l'application des tranches d'un de ces cachets. Cette trouvaille a déterminé d'une manière certaine l'emploi que les oculistes anciens faisaient de ces pierres sigillaires; ils appliquaient leurs cachets sur la pâte de leurs collyres avant que le temps l'ait durcie.

et Grotefend. Tout dernièrement dans son *Archéologie de la Meuse* (1), M. Liénard donnait la description de ceux dont il avait retrouvé la mention, soit dans la correspondance de M. Denis, soit dans les notes nombreuses et inédites laissées par cet archéologue, et qui lui ont été communiquées par M. Denis fils.

Le chapitre particulier que je consacre aux cachets d'oculistes vient compléter la liste donnée par le savant conservateur du Musée de Verdun; j'y décris un exemplaire dont M. Liénard n'a point relevé la mention dans le n° 1890 du *Narrateur de la Meuse*, et, je donne la description d'un autre appartenant, d'après M. Castan, au Musée de Besançon.

Ayant eu l'heureuse occasion de remettre à MM. Héron de Villefosse et H. Thédenat, pour leur grand ouvrage sur les *cachets d'oculistes romains* (2), toutes les notes que j'avais recueillies sur les pierres sigillaires trouvées à Naix, je dois à ces excellents confrères de pouvoir aujourd'hui, et avant que cette partie de leur travail paraisse, donner une lecture exacte des différents textes, de rectifier ainsi les erreurs commises par M. Liénard, et de signaler, ce que cet auteur oublie trop souvent de faire connaître, les sources auxquelles on doit recourir pour comprendre le sens de ces inscriptions, véritables énigmes pour les archéologues qui n'ont point fait de ces petits monuments une étude toute spéciale.

Quant à donner l'explication de certains termes qui apparaissent dans ces formules, on doit comprendre ma réserve. N'ayant point la science nécessaire pour tenter de résoudre de tels problèmes, je me contente de rapporter fidèlement les lectures qui m'ont été indiquées par mes savants confrères et m'abstiens d'emprunter, aux nombreux auteurs qui se sont occupés de cette question, les explications trop souvent erronées qu'ils ont émises à leur sujet.

Naix est certainement la localité qui a procuré le plus grand nombre de cachets d'oculistes. En 1807, treize y ont été dé-

(1) *Op. cit.*, — 1881, p. 11 et suivantes.

(2) Le tome I, qui a paru en avril dernier, a été couronné par l'Institut au concours des antiquités nationales.

couverts, dont six seulement ont été étudiés dans les publications des différents auteurs qui se sont occupés des pierres sigillaires; ce sont les nos I, IV, V, VI, VII et VIII. Sous le no X j'en décris un septième dont je dois la connaissance à M. Denis et qui, depuis sa mort, n'a pas été retrouvé. En 1808, cet archéologue en rencontrait un autre qu'il décrivait dans le no 290 du *Narrateur de la Meuse;* enfin dans le courant de l'année 1830, il s'en procurait un dernier, peut-être le plus intéressant de tous, dont il donnait l'explication dans le no du 21 juin.

Si donc l'exemplaire signalé par M. Castan provient réellement de Naix, le nombre des cachets trouvés sur le territoire de Nasium s'élèverait au chiffre de seize; il resterait encore à retrouver six de ceux dont parle Grivaud de la Vincelle. Il est probable que ces cachets, après avoir changé de mains plusieurs fois, sont devenus la propriété de collectionneurs qui ignorent leur provenance.

« La découverte la plus curieuse en ce genre fut faite en 1807, à Nais en Barrois, département de la Meuse. Des chevaux, en labourant la terre, enfoncèrent la voûte d'un souterrain dans lequel on ne trouva que treize tablettes dont nous parlons, placées les unes sur les autres (1). »

Aussitôt averti de cette découverte, M. Denis accourut et fit des démarches pour acquérir ces cachets, « mais ayant été devancé par d'autres curieux, il ne put obtenir que la description d'une et la possession d'une seconde de ces tablettes (2). » L'année suivante, après l'acquisition du no III, M. Denis s'exprimait ainsi : « Nous connaissons à présent huit de ces tablettes et vingt-deux inscriptions toutes en deux lignes (3). »

La découverte faite en 1830 et la connaissance de l'exemplaire du Musée de Besançon me permettent d'établir ci-dessous le tableau-inventaire des cachets connus trouvés à Naix :

(1) *Recueil de Monuments antiques*, p. 280.

(2) Naix, p. 20 vo.

(3) Naix, p. 20 vo — En additionnant le nombre des tranches des cachets trouvés en 1807 et 1808, on retrouve exactement le chiffre des vingt-deux inscriptions et des huit cachets annoncés par M. Denis.

NUMÉROS	NOMBRE des tranches gravées.	ANNÉE de la découverte.	ANCIENS possesseurs.	MUSÉES et collections en 1883.
I.	3	1807	Marchant. Grivaud. Durand.	Musée du Louvre.
II.	3	1830	Denis.	Musée de Vienne.
III.	4	1808	Denis. V......	Musée de Vienne.
IV.	2	1807	Barthélemy. Parent.	British Museum.
V.	4	1807	Barthélemy. Parent.	British Museum.
VI.	2	1807	Marchant. Tôchon. Sichel.	Coll. Mowat.
VII.	2	1807	Marchant. Grivaud. Durand.	Musée du Louvre.
VIII.	4	1807	Marchant. Grivaud. Durand.	Musée du Louvre.
IX.	4	?	J. J. Bruand.	Musée de Besançon.
X.	1	1807	Denis.	??

Il reste donc à retrouver six des treizes cachets découverts en 1807.

I.

Cachet de L. Claudius et de Q. Junius Taurus.
(Musée du Louvre.)

Texte.

1

LCLMARTINIEVOD
ESADASPRITVDIN

2

LCLMARTINIDIAP
SORIC·ADCALIGIN

3

Q·IVN·TAVRI·STACT·AD
SCABRITIEM·ETCLARIT

4

Tranche anépigraphe.

Lecture.

1° L(ucii) Cl(audii) Martini euodes ad aspritudin(es).
2° L(ucii) Cl(audii) Martini diapsoric(um) ad caligin(em).
3° Q(uinti) Jun(ii) Tauri stact(um) ad scabritiem et clarit(atem).

Tranche 3, ligne 2, les lettres E et T du mot ET sont liées, ainsi que les lettres I et T dans le mot CLARIT.

Bibliographie.

Tôchon d'Anneci : *Dissertation sur l'inscription grecque* ΙΑϹΟΝΟϹ ΛΥΚΙΟΝ *et sur les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes*, p. 70, n° 27.

Grivaud de la Vincelle : *Recueil de Monuments antiques*, t. II, p. 282 et planche XXXVI, 3.

E. Bégin : *Lettres sur l'histoire médicale du Nord-Est de la France*, lettre V, p. 119.

Grotefend : *Die Stempel der roemischen Augenaerzte*, nº 21. *Wiener Jahrbücher der Literatur*, t. VI, 1819, p. 193.

Liénard : *Archéologie de la Meuse*, p. 14.

M. Liénard se trompe lorsque, à la page 12, il rapporte que « quatre autres [tablettes] mises à découvert au même lieu, en 1829, devinrent la propriété de M. le baron Marchant, » ces cachets ont été décrits peu après leur découverte. En 1816, Tôchon d'Anneci publiait les nºs VI, VII et VIII; en 1817, Grivaud de la Vincelle, en reproduisant ces trois numéros, y ajoutait la description du Nº I.

La présence sur ce cachet de deux noms d'oculistes permet de croire que cette pierre sigillaire avait appartenu à deux propriétaires, dont l'un peut-être, succédant à l'autre dans la profession d'oculiste, l'avait reçue de son prédécesseur.

II.

Cachet de Glyptus.

(*Musée de Vienne*, *Autriche*).

1

Texte.

STACTV

2

GLY caput Aescu lapii PTI

3

PSORI

4

Tranche anépigraphe.

Lecture.

1° Stactu(m).
2° Glypti.
3° Psori(cum).

Bibliographie.

Denis : *Narrateur de la Meuse*, t. LI. 1830, n° du 21 juin.
Bégin : *op. cit.*, p. 124 et planche VII, 3.
Sacken et Kenner, *Die Sammlungen der K.K Muenz-und Antikenkabinets* (Vienne, Autriche), p. 128, n° 13.
Grotefend : n° 36.
Corpus inscriptionum latinarum, t. III, n° 6018[2].
L. Renier : *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nouvelle série, t. IV (1870), p. 79.

III.

Cachet de L. Junius Philinus.

(*Musée de Vienne*.)

Texte.

1

L·IVNIPHILINIDIAM
ISVSADDIADIATHETOL

2

L·IVNIPHILINISTAC
TVMOPOBADCLARIT

3

L·IVNIPHILINIDIALE
PIDOSADASPRETCICAT

4

L·IVNIPHILINIDIAPSO
RICVMADGENSCISETCL

Lecture.

1° L(ucii) Juni(i) Philini diamisus ad diathe(ses) tol(lendas).

2° L(ucii) Juni(i) Philini stactum opob(alsamatum) ad clarit(atem).

3° L(ucii) Juni(i) Philini dialepidos ad aspr(itudines) et cicat(rices.)

4° L(ucii) Juni(i) Philini diapsoricum ad gen(as) scis(sas) et cl(aritatem).

Tranche 3 et 4, ligne 2, le E et le T du mot ET sont liés.

Bibliographie.

Denis : *Narrateur de la Meuse*, t. VII, 1808, p. 194.
Tôchon : *op. cit.*, p. 55-56, et p. 71, n° 29.
Bégin, *op. cit.*, p. 123.
Sacken et Kenner : *op. cit.*, p. 127, n° 10.
Grotefend : n° 54.
Liénard : *Archéologie de la Meuse*, p. 13.

Découvert en 1808, sur l'emplacement d'une fabrique de poterie, ce cachet fut offert par M. Denis à M. V....., savant archéologue, conseiller de la Cour d'Autriche. L'explication proposée dans le n° 290 du *Narrateur de la Meuse* avait été indiquée à M. Denis par M. le ch[er] de Barthélemy, de Langres.

IV.

Cachet de Q. Junius Taurus.

(British Museum.)

Texte.

1

Q·IVN·TAVRIANODY
NVMADOMN·LIPPIT

2

Q·IVNITAVRIDIALIBAN
ADSVPPVRAT·EXOVO

Lecture.

1° Q(uinti) Jun(ii) Tauri anodynum ad omn(en) lippit(udinem).

2° Q(uinti) Juni(i) Tauri dialiban(um) ad suppurat(ionem) ex ovo.

Tranche 1, l. 2, dans le mot LIPPIT, les lettres I et T sont liées.

Bibliographie.

Denis : *Narrateur de la Meuse*, t. VII (1808), p. 84.

Dulaure : *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV (1809), p. 104.

Tôchon : p. 69, n° 24.

Bégin : *op. cit.*, p. 112.

Grotefend : n° 56.

Liénard : *op. cit.*, p. 12. — Cet auteur supprime le mot DIALIBAN de la première ligne de la seconde tranche.

V.

Cachet de Junius Taurus.

(British Museum.)

Texte.

1

IVNITAVRICRODIALEP
ADCICATRICETSCABRIT

2

IVNITAVRICROCODDIA
MISVSADDIATHESISETRE

3

IVNI · TAURI · CROCOD · SAR
COFAGVMADASPRIT

4

IVNITAVRICROCODPAC
CIANADCICATETREVM

Lecture.

1° Juni(i) Tauri cro(codes) dialep(idos) ad cicatric(es) et scabrit(ies).

2° Juni(i) Tauri crocod(es) diamisus ad diathesis et re(uma).

3° Juni(i) Tauri crocod(es) sarcofagum ad asprit(udines).

4° Juni(i) Tauri crocod(es) paccian(um) ad cicat(rices) et reum(a).

Tranche 1, l. 2, les lettres A et D dans le mot AD, E et T dans le mot ET sont liées.

Tranche 2, l. 1, le premier I du mot DIAMISUS est inscrit dans le D; l. 2, les lettres A et D dans le mot AD, A et T, H et E dans le mot DIATHESIS, E et T dans le mot ET sont liées.

Tranche 3, l. 1, les lettres A et R dans le mot SARCOFAGVM sont liées.

Tranche 4, l. 2, les lettres A et T dans le mot CICAT, E et T dans le mot ET sont liées.

Bibliographie.

Denis : *Narrateur de la Meuse*, t. VIII (1808), p. 84.
Dulaure : *Mém. de l'Académie celtique*, t. IV, p. 109 et 111.
Tôchon : Dessin du frontispice, et p. 70, n° 25.
Bégin : *op. cit.*, p. 112.
Grotefend : n° 57.
Liénard : *Archéologie de la Meuse*, pl. IX, p. 12.

VI.

Cachet de Q. Junius Taurus.

(*Collection Mowat.*)

Texte.

1

Q. IVN·TAVRI·DIASMYRN
POST·IMPET.LIPPIT

2

IVN·TAVR·ISOCHRYS
AD SCABRIT·ET·CLAR·OP

Lecture.

1° Q(uinti) Jun(ii) Tauri diasmyrn(es) post impet(um) lippit(udinis).

2° Jun(ii) Taur(i) isochrys(um) ad scabrit(ies) et clar(itatem) op(obalsamum).

Tranche 1, ligne 1, dans le mot DIASMYRN les lettres I et A sont liées.

Tranche 2, ligne 1, les lettres A et V dans le mot TAVR; H et R dans le mot ISOCHRYS sont liées; ligne 2, les lettres E et T dans le mot ET sont liées.

Bibliographie.

Tôchon : *op. cit.*, p. 69, n° 23, et pl. 2, 2.
Bégin : *op. cit.*, p. 116.
Denis : *Dissertation sur un Monument antique*, 1841, p. 23.
Grotefend : n° 55.
Liénard : *op. cit.*, p. 14.

VII.

Cachet de Q. Junius Taurus.

(*Musée du Louvre.*)

Texte.

1

Q·IVN·TAVRI·STAC
TVM DE LACRIM

2

Q·IVN·TAVRIFLOGIVM
AD GENAS ET.CLARITAT

Lecture.

1° Q(uinti) Jun(ii) Tauri stactum delacrim(atorium).
2° Q(uinti) Jun(ii) Tauri flogium ad genas et claritat(em).

Bibliographie.

Denis : *Narrateur de la Meuse*, t. VII (1808), p. 402.
Tôchon : p. 70, nº 26.
Grivaud de la Vincelle, t. II, p. 284, et pl. XXXVI, 4.
Wiener Jahrbücher der Literatur, t. VI (1819), p. 194.
Bégin : p. 121.
Grotefend : nº 58.
Liénard : *op. cit.*, p. 14.

VIII.

Cachet de Q. Junius Taurus.

(Musée du Louvre.)

Texte.

1

IVNI·TAVRI·THEODOTIVM
AD·OMNEM·LIPPITVDI

2

IVNI·TAVRI·AVTHEMERVMAD
EPIPHOR·ET OMNEM·LIPPITVD

3

IVNI·TAVRI·PENICILLEM
AD·OMNEM·LIPPITVD

4

IVNI·TAVRI·DIASMYRNES
POST·INPETVMLIPPITV

Lecture.

1° Juni(i) Tauri theodotium ad omnem lippitudi(nem).

2° Juni(i) Tauri authemerum ad epiphor(as) et omnem lippitud(inem).

3° Juni(i) Tauri penicillem (1) ad omnem lippitud(inem).

4° Juni(i) Tauri diasmyrnes post impetum lippitu(dinis).

Tranche 1, l. 1, les lettres N et I dans le mot IVNI, H et E, V et M dans le mot THEODOTIVM, sont liées.

Tranche 2, l. 1, les lettres A et V, H et E, M et E dans le mot AVTHEMERVM sont liées; l. 2, les lettres E et T dans le mot ET, N et E dans le mot OMNEM, V et D dans le mot LIPPITVD, sont liées.

Tranche 3, l. 1, les lettres N et I sont liées dans le mot IVNI; le M qui termine le mot PENICILLEM est plus petit que les autres lettres, et placé à mi-hauteur de la lettre qui précède; l. 2, les lettres V et D dans le mot LIPPITVD sont liées.

Bibliographie.

Tôchon : p. 71, n° 28.
Grivaud de la Vincelle : t. II, p. 281, pl. XXXVI, 1.
Wiener Jahrbücher der Literatur, t. VI (1819), p. 193.
Bégin : p. 117.
Grotefend : n° 59.
Liénard : *op. cit.*, p. 13.

(1) Sur un cachet de Bavai, qui porte également le nom de collyre PENICILLEM, M. Ernest Desjardins lit PENICILL[um] E M[ulso]. (*Deux nouveaux cachets d'oculistes romains,* p. 13, du tirage à part; extrait de la *Revue archéologique,* avril, 1873, p. 263. *Notice sur les Monuments épigraphiques de Bavai et du Musée de Douai,* p. 93.) Sur le cachet de Bavai, Grotefend (n° 39), lit PENICILLEM. Quant au cachet de Naix (n° 59), il donne un texte fautif : PENICIL·LEN au lieu de PENICILLEM.

IX.

ATTRIBUÉ A NAIX (??) PAR M. CASTAN (1).

Cachet d'Albucius.

(Musée de Besançon.)

Texte.

1

ALBVCI·CHELID
AD·CALIGGENSCABR

2

ALBVCI·DIAPOBALS
AD·OMN·CALIGDELAC

3

ALBVCI·MELIN
DELAC·EX·EM·PVL

4

ALBVCI·TRII
ADCLARITVD

(1) « Le cachet inédit que je viens signaler, bien que possédé par la ville de Besançon, ne provient cependant pas du sol de cette antique cité. Il y est arrivé avec la collection d'un antiquaire, qui avait la manie des échanges, et quelques indices tirés de la correspondance de cet amateur me donnent la certitude que nous avons affaire à l'une des treize tablettes qui furent trouvées à Naix en Barrois, en 1808, et dont sept seulement ont pris rang jusqu'ici dans les monographies spéciales. Cette pierre est en stéatite verdâtre : sa forme est un quadrilatère, long de 27 millimètres sur 21 de large; son épaisseur est de 5 millimètres. C'est l'une des plus petites connues, mais aussi l'une des mieux conservées. Ses quatre tranches présentent chacune deux lignes de lettres gravées avec soin. »

Lecture.

1° Albuci(i) chelid(onium) ad calig(inem) gen(arum) scabr(ities).

2° Albuci(i) dia[o]pobals(amum) ad omn(em) calig(inem) delac(rimatorium).

3° Albuci(i) melin(um) delac(rimatorium) ex em(endato) pul(vere).

4° Albuci(i) trit(icum) ad claritud(inem).

Tranche 2, l. 1, les lettres A et L sont liées dans le mot DIAPOBALS; l. 2, les lettres A et L dans le mot CALIG, et D et E dans le mot DELAC sont liées.

Tranche 3, l. 2, les lettres E et M dans le mot EM sont liées.

Bibliographie.

Castan : *Un cachet inédit d'oculiste romain*, extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. III (1868), p. 33.

Caumont : *Bulletin monumental*, 4e série, t. V (t. XXXV de la collection), p. 225.

Klein : *Stempel Roemische Augenaerzte*, p. 11, n° 113, extrait du *Jarbücher des Vereins von Altherthums freunden in Rheinlande*, t. LV, p. 101.

X. (?)

Dans le n° 254 du *Narrateur de la Meuse* (1), M. Denis rapporte le texte de l'inscription suivante gravée en creux « sur une tablette verdâtre, espèce de stéatite, trouvée le 19 septembre 1807 à Naix, avec une autre qu'il n'a pu se procurer (2), » M. Denis n'indique point les dimensions de cette pierre.

GER.. VAL.. AVG
QVIR.. OPPP... †

(1) Tome VI, p. 208.

(2) Naix, p. 11, r° : *Dissertation sur un Monument antique de Morley*, 1841, p. 24.



Dans ses notes, cet archéologue revient fréquemment sur la description de ce cachet, pour lequel il propose des explications multiples, et qu'il déclare avoir soumis à l'examen de plusieurs savants. Faut-il croire cependant que le texte indiqué par lui avait été exactement lu? Je le cite tel que je le retrouve dans ses manuscrits, sans toutefois chercher à en expliquer le sens, et sans accepter aucune des interprétations qui lui ont été suggérées (1); l'examen de cette pierre, aujourd'hui égarée, permettrait seul de contrôler l'exactitude de la lecture donnée par M. Denis et de chercher une explication acceptable.

Avant de terminer ce chapitre, je dois rapporter la mention suivante que je trouve au verso de la page 282 du manuscrit de M. Denis sur les voies romaines : « A Abainville, en abornant par lots le terrain de N..... Vouthon, pour le vendre en détail, on a rencontré le local d'un antique atelier de poterie. On y fabriquait des vases pour les pharmacopoles, car on y a trouvé des tablettes en stéatite opaque, sur les tranches desquelles étaient des inscriptions en creux et à rebours, destinées à imprimer des étiquettes médicales sur le vase quand la matière était molle encore. Les ouvriers qui creusaient le terrain ont jeté ces tablettes comme tuileaux sous les bornes qu'ils plantaient. »

(1) Un littérateur, M. Rever, correspondant de l'Institut. Voir le *Narrateur de la Meuse,* t. VI (1807), p. 255. — M. Chazot, commissaire de police à Paris. Voir le *Moniteur* du 27 octobre 1807 et le *Narrateur de la Meuse*, t. VI (1807), p. 269.





MONUMENTS FAUX OU DOUTEUX.

I.

DANS son *Archéologie de la Meuse*, M. Liénard reproduit, sous le n° 1 de la planche XIV, un débris de pierre ayant appartenu à une frise de l'ordre ionique, sur lequel est gravée l'inscription suivante :

TIB ∘ CAESAR ∘ ////////
F ∘ AVGVSTO ET · PRO
PERPETVA SALVTE
DIVINAE · DOMVS

Suivant l'opinion du savant conservateur du Musée de Verdun, ce débris « aurait fait partie d'un monument érigé en l'honneur de l'empereur Tibère, fils d'Auguste, et à la prospérité éternelle de la famille impériale (1). »

Une cassure de la pierre ayant enlevé la fin de la première ligne, j'ai dû, reprenant l'étude de cette inscription incomplète, insuffisamment interprétée par M. Liénard, chercher à rétablir les lettres disparues après le mot *Caesar*, et acquérir la certitude que ce monument était bien antique.

Au premier examen, le dessin reproduit par M. Liénard a

(1) Page 33.

éveillé en moi un doute bien pénible. Si après les inscriptions *Lollio Nasiensi* et *Fabricius Nasiensis* reconnues fausses, il me fallait encore suspecter l'authenticité du monument déposé au Musée de Verdun, et offert par M. le curé de Menaucourt, le nombre déjà trop infime des inscriptions recueillies sur le territoire de Naix allait se trouver bien amoindri. Je ne pouvais croire à une supercherie dont M. le conservateur du Musée de Verdun aurait été la victime, et cependant comment accepter que, tel que nous le montre le dessin de M. Liénard, ce monument appartient à l'époque de Tibère?

Si cette inscription avait occupé dans le bandeau de la corniche, ou bien au centre du fronton, la place qui devait lui être assignée, quoique sa rédaction et la forme de certaines lettres eussent fait naître chez plusieurs épigraphistes des doutes sur son authenticité, rien de bien sérieux n'autorisait cependant à la considérer comme l'œuvre d'un faussaire; mais ce n'est pas ainsi que la représente la planche XIV.

Gravée en haut d'un pilastre, dont l'astragale a dû être abattu pour permettre d'y tracer les premières lignes, cette inscription occupe ici une place peu en rapport avec l'importance du personnage en l'honneur duquel le monument a été érigé, car c'est en mutilant une des parties essentielles à la décoration du temple, ou édifice élevé à l'empereur, que ses auteurs auraient trouvé le seul endroit disponible pour y tracer l'expression de leurs vœux.

Je sais bien que quantité d'inscriptions ont été gravées sur des débris antiques, mais, dans le cas présent, est-il possible de s'arrêter à une telle hypothèse? Nasium, ville essentiellement gallo-romaine, dont la création est, selon mon opinion, postérieure à la conquête, n'offrait point alors, ainsi que cela eut lieu plus tard, des monceaux de ruines prêts à être utilisés comme matériaux; les édifices, dont nous retrouvons aujourd'hui les substructions, avaient, sous Tibère, à peine quelques années d'existence. Aussi, est-il difficile d'accepter que déjà, de l'an 14 à l'an 37 (1), époque à laquelle cette inscription

(1) Adopté le 27 juin l'an 4, Tibère succède à Auguste le 19 août 14, et meurt le 16 mars 37.

devrait remonter, il y eut eu, dans cette ville de création récente, des démolitions assez importantes pour avoir fourni un chapiteau tel que celui en question; de plus, une inscription en l'honneur d'un empereur, et cela dans les premières années du Ier siècle, me paraît avoir dû réclamer une pierre de forme plus convenable; et, sur un monument érigé en son honneur (?), une place mieux choisie qu'un chapiteau mutilé.

Si j'examine cette inscription au point de vue épigraphique, il devient difficile d'y reconnaître un monument de l'époque de Tibère; la forme de certaines lettres indique le IIIe siècle, peut-être même le commencement du IVe; de plus l'inversion *Divinæ Domus* au lieu de *Domus Divinæ* (1), l'abréviation TIB au lieu de TI plus généralement adopté, ont lieu de surprendre.

Dans le Commentaire d'une inscription de Tibère (2), sur laquelle on lit : TI(BERIO) CAESARI AVGVSTI F(ILIO) DIVI NEPOTI, M. Ern. Desjardins fait remarquer que, d'après ce texte, Auguste était encore vivant puisqu'il n'est point qualifié de *Divus Augustus*, et que Tibère était seulement *César*, car, ajoute-t-il, si l'inscription avait été gravée après la mort de l'empereur Auguste, Tibère y serait qualifié de *Divi Augusti filius* et non de *Augusti filius*.

Si cette règle, juste en principe, avait été appliquée d'une manière absolue par les graveurs d'inscriptions, le monument

(1) DOMVS DIVINA. — On a cru longtemps que cette formule *domus divina* datait du règne de Commode. C'est encore l'opinion de Wilmanns (Exempla, nº 81) qui ne la croit pas antérieure à la seconde moitié du second siècle. Une inscription datée de l'an 170 en était regardée, je crois, comme la plus ancienne mention (Brambach. C. I. Rh., nº 1321). Mais, Henzen, dans la séance du 22 mars 1872 de l'Institut de correspondance archéologique de Rome (*Bulletino dell' institito di corrispondenza archeologica di Roma*, 1872, p. 105), a fait observer que cette formule se retrouvant dans l'inscription de *Ti. Claudius Cogidubnus* (C. I. L., t. VII, nº 11) qui est manifestement du premier siècle, il faut la faire remonter bien plus haut. Dans un fragment des frères Arvales qui se place entre les années 50-54, Claude est appelé *divinus princeps* (C. I. L., t. VI, nº 2034, ligne 8).

Si l'inscription de Naix n'est pas fausse, elle est importante, parce qu'elle attribue, à l'époque de Tibère, la formule DOMVS DIVINA.

(*Note de M. l'abbé* H. THÉDENAT.)

(2) *Notice sur les Monuments épigraphiques de Bavay*, 1873.

de Naix devrait être considéré comme l'œuvre d'un faussaire, puisque, dans la première ligne, la cassure de la pierre ne peut avoir enlevé que les trois lettres AVG. Cette règle, posée par M. Ern. Desjardins, a subi quelques exceptions; on peut citer par exemple un texte d'Espagne sur lequel on lit : TI. IVLIVS. AVGVSTI. F. DIVI. NEP. CAESAR. AVG (1), et un de la Mœsie supérieure : TI. CAESARE. AVG. F. AVGVSTO. IMPERATOR (2).

En présence des doutes que l'aspect de ce monument, la rédaction de l'inscription et la forme des lettres ont fait naître, j'ai dû me livrer à une enquête sur le lieu exact de sa découverte, et sur les circonstances dans lesquelles il a été mis au jour; j'ai dû le suivre depuis le jour de sa sortie de terre jusqu'à celui de son arrivée au Musée de Verdun (3), où je suis allé, en septembre dernier, l'étudier sous toutes ses faces, et m'assurer que le dessin donné par M. Liénard était bien exact.

Des détails qui précèdent faut-il conclure que si le monument en question est antique, il n'appartient point à l'époque de Tibère, et admettre, avec M. Ern. Desjardins, consulté à ce sujet, que l'inscription primitive ayant été mutilée à une certaine époque, on l'aurait incorrectement restituée sur un débris de chapiteau antique vers la fin du IIIe siècle, ou dans les premières années du IVe?

II.

Dans son ouvrage intitulé : *Défense de l'antiquité de la ville et du siége épiscopal de Toul*, Nicolas Clément, bibliothécaire du Roi, a le premier fait connaître l'inscription suivante, qu'il déclarait inédite :

(1) *Corpus*, Insc. lat., t. II, nº 1660.

(2) Wilmanns, nº 886.

(3) Ce fragment de pilastre a été découvert en 1863, par M. Vincenot de Saint-Amand, dans la contrée de *Mazeroy*, puis déposé au presbytère de Naix, où il est demeuré deux ans, et enfin offert par M. le curé de Menaucourt à M. Liénard.

D M
LOLLIO NASIENSI PALVSII CVRATORIS
FILIO DEFUNCTO
CARISIVS ACCEPTIVS
ET TOTIA LALLA
PATRES ET SIBI VIVI FECERVNT (1).

Ce texte, reproduit par le P. Benoit Picard qui ne donne aucun détail sur la découverte de ce monument funéraire (2), fut emprunté à l'historien de Toul par dom Calmet qui le modifie gratuitement de la manière suivante :

CARISSIMO ACCEPTIVS
ET TOTIA LABLA (3)

L'*Encyclopédie* a reproduit la leçon de Nicolas Clément (4).

C'est donc à tort que M. Denis mentionne cette inscription comme ayant été trouvée en 1750, au point L de son plan de Nasium, au lieu dit *Morompré*, contre la route de Gondrecourt, oubliant que quelques lignes auparavant, à propos de cette inscription, il invoquait les témoignages de N. Clément et du P. B. Picard (5).

Enfin dans son *Archéologie de la Meuse,* M. Liénard cite l'inscription de Nicolas Clément sans manifester le moindre doute sur son authenticité (6).

L'examen de ce texte inspire au premier abord des doutes sé-

(1) Toul, 1702, page 3.

(2) *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul,* 1707, p. 10.

(3) *Notice de Lorraine,* 1756, à l'article NAIS.

(4) Edition de 1787. Supplément, t. IV.

(5) Naix, manuscrit, 5 v°, 6 r°. *Note.* Notre archéologue a-t-il voulu dire qu'à cette époque ce monument et le suivant auraient été retrouvés? mais alors il aurait dû indiquer les circonstances de leur découverte et surtout faire connaître le document auquel il empruntait ce renseignement.

(6) Tome I, page 10.

rieux. On sait en effet qu'il y avait, outre les curateurs donnés aux cités par l'empereur, des curateurs de plus modeste condition qui administraient certaines corporations ou des groupes d'étrangers venus d'un même pays (1), mais ce titre ne pouvait être employé sans complément, comme il l'est dans le texte de N. Clément, et je ne sais ce qu'aurait signifié *Palusius curator*.

Je ferai remarquer d'ailleurs qu'il était insolite dans les épitaphes d'indiquer la ville d'origine, lorsque le personnage y était mort et que le monument y était érigé. On peut donc croire que cette inscription a été faite à plaisir pour rappeler, et faire remonter à l'époque romaine, le nom des habitants de la ville de Nasium dont les ruines attiraient alors l'attention. Au XVIe et au XVIIe siècle il était de mode de supposer, et même de fabriquer des inscriptions antiques, surtout lorsqu'elles avaient un intérêt local (2). C'est le mobile qui avait porté quelque archéologue de Luxeuil à fabriquer la célèbre inscription qui faisait attribuer à César la réparation des Thermes de cette ville (3).

Si on se rappelle maintenant que le savant bibliothécaire du Roi, né à Toul, est l'auteur de la *Défense de l'antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul* contre ceux qui prétendent faire de Grand une ville plus importante que l'ancienne capitale des *Leuci;* qu'il invoque comme argument que Ptolémée, géographe du IIe siècle, donne aux *Leuci* les seules villes de Toul et Naix (4), et qu'au IVe siècle, l'*Itinéraire d'Antonin* mentionne *Nasium* et *Tullum* et ne cite pas Grand, ces soupçons prennent singulièrement de consistance, si l'on remarque qu'une inscription trouvée à Nimègue, et conservée aujourd'hui au

(1) Conférer au sujet, des curateurs un article de M. Ch. Morel.

(2) Voir à ce sujet, dans l'avant-propos de l'*Epigraphie de la Moselle*, à la page VII, une note dans laquelle M. Ch. Robert rapporte que « les fabricateurs de fausses inscriptions ne reculaient même devant aucun moyen pour donner aux produits de leur industrie droit de cité dans le monde de la science. »

(3) LVXOVII. THERM — REPAR. LABIENVS — IVSSV. C. IVL. CAES — IMP. — *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. XXVI, p. 12. Er. Desjardins, *Inscriptions de Luxeuil.*

(4) *Géographie de Ptolémée*, liv. II, ch. 9. *Gaule Belgique*, parag. 13, édit. de C.-F.-A. Nobbe, Leipsig, 1843, t. I, p. 108.

Musée de Trèves (1), offre le texte suivant que je mets en regard de celui de M. Clément :

D M	D M
V A R V S I O · A T T O	LOLLIO NASIENSI PALVSII CVRATORIS.
N I · F I L I O D E F V N C T O	FILIO DEFVNCTO
A C C E P T I V S · V A R V	CARISIVS ACCEPTIVS
S I V S · E T · T O T I A · L A L	ET TOTIA LALLA
L A · P A T R E S · E T · S I B I	PATRES . ET . SIBI . VIVI . FECERVNT.
V I V I · F E C E R V N T	

Or, ce texte pouvait parfaitement être connu de Nicolas Clément, car il avait été plusieurs fois publié à l'époque où cet auteur fit connaître l'épitaphe de Naix qu'il déclarait inédite (2). Les emprunts faits à l'inscription de Nimègue au profit d'un prétendu monument de Nasium, rentrent dans les habitudes du temps. Le *Lollius Nasiensi* et la fonction de curateur, qui y est énoncée sous la forme peu compréhensible de ***Palusius Curator***, rappellent le ***Fabricius Nasiensis*** et la mention des ***Curatores*** et ***Ministri*** que nous retrouverons dans l'inscription suivante; le ***Filio Defuncto*** n'est point omis; l'inversion ***Carisius Acceptius*** pour ***Acceptius Varusius*** n'a pas lieu de nous surprendre; le nom de ***Totia Lalla*** a été transcrit exactement, sans que le faussaire ait cru en devoir modifier une seule lettre, comme dans le ***Varusius*** transformé en ***Carisius***; enfin, l'inscription se termine par la formule si commune ***Patres et sibi vivi fecerunt.***

On ne peut donc douter que N. Clément ait accepté trop facilement un texte apocryphe ou l'ait peut-être inventé lui-même, ne reculant pas devant une petite fraude qui introduisait dans son procès un témoin important.

(1) Brambach, *Corpus inscript. Rhenanarum,* n° 857.

(2) Brower, *Antiquitates et Annalium Trevirensium.* Liège, 1670; Reinesius, *Syntagma inscriptionum antiquarum*, 1682.

III.

FABRICIVS · NASIENSIS
CVRATORIBVS · ET · MINISTRIS
IVVENTIDIO · FIRMO · ET
ATEVLA · SOLLI · F
HVIVS FANI FACIENDI

L'indication de cette inscription, que je rencontre pour la première fois dans Paul Merula, en 1605, n'est accompagnée d'aucun renseignement sur les circonstances de sa découverte. Dans sa dissertation sur la station du nom de Nasium de l'itinéraire d'Antonin, cet auteur constate que le lieu ne saurait être Nancy; il y reconnaît le village de Naix, vulgairement appelé *Nas* de la province du Barrois, ainsi que le prouve, dit-il, le mot *Nasiensis* inscrit sur un monument découvert en cet endroit (1).

J'ignore à quelle source Paul Merula a puisé ce renseignement; je n'en retrouve point la mention dans Pierre Divaeus, mort en 1581, dont ce géographe a consulté les travaux (2), et Ortelius, qui, en compagnie de Vivianius, fit en 1575 un voyage en Lorraine, n'y fait aucune allusion dans l'article où il parle de Naix (3). Peut-être Merula a-t-il emprunté ce renseignement à Nicolas Clément de Treille, connu sous le nom de *Clemens Trelæus Mosellanus*, dont les travaux sur la géographie de la Lorraine sont cités par Ortelius et G. Mercator.

Le savant jésuite Jacques Sirmond a consigné la mention de

(1) Nasium... non procul ab mosa in Barroducana provincia qui vulgo Nas dictus, unde Nasiensis in lapidè qui ecfossus ibi : Fabricius Nasiensis, etc. — *Cosmographie*, 2e partie, liv. III, ch. 24, page 631.

(2) *De antiquibus Galliæ Belgicæ*. Anvers, 1566.

(3) *Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgiæ partes*. Anvers, 1584, p. 41.

cette inscription dans ses notes sur la géographie ancienne, à l'avant-dernière page de ce travail demeuré manuscrit ; aucun commentaire n'y est joint (1).

Reproduite dans l'Atlas de G. Mercator publié en 1607 (2), puis en 1682 par Reinesius qui le premier signala la variante PATRICIVS (3), cette inscription est indiquée par le bibliothécaire du Roi, N. Clément, qui toutefois en a ainsi modifié les deux dernières lignes :

ET TEVLA SOLLI
F. HVIVS FANI FACIENDI (4).

Le père B. Picard, en reproduisant cette inscription dans son *Histoire de Toul*, acceptait la lecture indiquée par N. Clément, mais il remplaçait *F. Hujus fani faciendi* par

F. HVIVS FACIENDI
FECERVNT.

L'historien de Toul se borne à dire que cette épitaphe a été trouvée, ainsi que la précédente, dans les travaux exécutés sur le territoire de Naix (5).

Muratori dans son *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, imprimé de 1728 à 1842, adopte la leçon de Reinesius.

Dom Calmet, dans sa *Notice de Lorraine* publiée en 1756, à l'article NAIS, tout en annonçant qu'il en emprunte le texte à l'*Histoire des évêques de Toul*, suppose que l'inscription se terminait par les mots :

F HVIVS FIERI
FECERVNT

(1) Bibl. nationale. Fonds latin. N° 10907, manuscrit du commencement du XVII° siècle.

(2) *Atlas sive geographicæ*, etc. Amsterdam, 2e édition — Dans la première imprimée à *Duisourg* en 1595, il n'est point parlé de Naix.

(3) *Syntagma inscriptionem antiquarum.*

(4) *Défense de l'antiquité de la ville et du siège épiscopal de Toul*, 1702, p. 10.

(5) *Hist. eccl.*, etc., déjà citée, p. 10.

il explique ainsi cette épitaphe : « Fabricius de Nais par les soins des curateurs et des ministres de la ville, Juventidio Firmus et Teula son fils, l'ont fait faire. »

Je retrouve dans l'*Encyclopédie*, édition de 1787 (1), la lecture indiquée par le P. B. Picard avec la variante

ET TEVLLA

dans Orelli, sous le n° 3274, le texte cité par Reinesius (2); dans les travaux manuscrits de M. Denis, ceux rapportés dans la *Notice de Lorraine* et l'*Encyclopédie* (3) ; enfin dans la récente publication de M. Liénard, la lecture indiquée par le P. B. Picard (4). Cette inscription a été reproduite d'après les auteurs précédemment cités, en 1850 par M. L. Rénier, *Itinéraires romains de la Gaule*, p. 104; puis en 1869, par M. Desjardins, dans la *Géographie de la Gaule* d'après la Table de Peutinger (p. 136).

Ainsi cette inscription, dont je viens de donner la bibliographie, n'a été vue par personne; aucun des auteurs qui en ont rapporté le texte, si souvent transformé, n'a élevé le moindre doute sur son authenticité, M. Henzen seul se borne à dire qu'elle a été assurément mal transcrite (5).

Or, comme dans cette inscription il s'agit de curateurs et d'un habitant de Naix, dénominations employées dans la précédente, ne peut-on donc croire qu'elle a été fabriquée à plaisir à l'aide de mots et de noms propres assemblés d'une manière incohérente, sans qu'il soit possible de saisir entre eux le moindre lien grammatical, ou qu'elle n'a jamais existé. Ainsi que celle de *Lollius*, elle a été probablement composée au moyen de coupures faites dans d'autres textes que, peut-être, il serait facile de retrouver (6).

(1) Supplément, t. IV.

(2) *Inscrip. latin. selectarum amplissima collectio,* 1828.

(3) Supplément, t. IV.

(4) *Archéologie de la Meuse,* t. I, p. 9.

(5) « Sine dubio male exscriptus. » Suppl. ad Orelli, p. 316.

(6) On connaît l'inscription suivante trouvée à Rome : L. FABRICIVS. C. F. CVR. VIARVM. FACIVNDVM COERAVIT. Wilmanns. 788.

Je dois toutefois faire remarquer que le nom d'*Ateula* était bien choisi, car ce nom se retrouve sur des monnaies gauloises assez communes dans la région du Nord-Est de la France; plusieurs exemplaires ont été recueillis sur le territoire de *Nasium*. Mais la présence de ce vocable gaulois ne saurait être une preuve de l'authenticité de cette inscription, ces monnaies étaient connues depuis longtemps (1).

IV.

Duchalais, dans ses *Études archéologiques sur le département de la Meuse* (2), rapporte, d'après le témoignage du commandant Baillot, que vers 1800, en travaillant à déraciner de vieux arbres dans le parc de Ligny, presqu'au pied de la grosse tour, un bûcheron aurait trouvé, avec quantité de monnaies des règnes d'Alexandre Sévère, de Géta et de Caracalla, une plaque en bronze qui fut alors recueillie par M. Guéry-Remion, commissaire du Directoire. Cette plaque informe, percée de deux trous, présentait, dit-il, l'inscription suivante :

(1) On possède de Clément de Treille l'*Austrasiæ reges et duces*, Cologne 1591-93, dont les dessins sont de la main de P. Woieriot. Dans la traduction de cet ouvrage par François Quibaudet, imprimée à Épinal en 1617, je remarque, après la préface, une ode en latin:

P. FABRICIVS CLEMENTI, etc., etc.,

adressée à l'auteur par un de ses amis. Ce nom de Fabricius, que je n'ai point rencontré dans les noms d'hommes de cette époque, m'a fait songer à l'inscription FABRICIVS NASIENSIS dont le texte apparaît pour la première fois vers le même temps, et m'a rappelé que Clément de la Treille était très-lié avec J. J. Boissard, antiquaire et grand amateur d'inscriptions, que plusieurs archéologues, et surtout M. Ch. Robert, soupçonnent fortement d'être l'auteur de monuments faux (*Épigraphie de la Moselle*, p. 7). Ce fut Alexandre Vallée, de Bar-le-Duc, qui grava les planches de l'ouvrage de J. J. Boissard : *Icones variæ*. Metz, 1584, in-4°.

(2) *Revue de la Meuse*, t. II, p. 143.

TEN ME
QIA FVG ET
REVOC M AD
COLLIVM IN
NASIV

légende que Duchalais restituait ainsi : TENE(e) ME Q(u)IA FVG(i) ET REVOC(a) M(e) AD COLLIVM (où plutôt COELIVM) IN NASIV(m) (1).

Dans cet intéressant travail, ce savant fait connaître, sous le nom de plaques d'esclaves, tous les exemplaires qu'il a vus en nature, ceux dont il a trouvé la description dans Fabretti, Orelli, Pignorius, auteurs qui se sont occupés de ces petits monuments; il en cite quatre publiés par M. Chabouillet (2), et admet que ces tablettes étaient attachées sur les vêtements ou à un collier suspendu au cou des esclaves, afin que ceux-ci, en cas de fuite, pussent être arrêtés et reconduits à leurs maîtres.

M. de Rossi, qui a fait de ces objets antiques une étude toute spéciale (3), classe dans cette catégorie les colliers en bronze soudés ou rivés autour du cou de l'esclave après une première tentative de fuite. « J'en connais, dit ce savant, aujourd'hui au moins vingt, tous trouvés à Rome, à l'exception d'un seul (4). »

En présence d'une indication de provenance aussi formelle, la plaque décrite par Duchalais acquérant un intérêt plus grand, puisque sa découverte à Ligny venait modifier le résultat indiqué par M. de Rossi, j'ai dû, cherchant à approfondir cette étude, me rendre compte de l'époque à laquelle remontent les différents objets appartenant à cette série, reconnaître la nature des matières employées à leur fabrication, les formes multiples

(1) Cette inscription est citée par M. L. Rénier, *Itinéraires romains de la Gaule*, p. 104, et par M. Ern. Desjardins dans sa *Géographie de la Gaule*, 1869, p. 136.

(2) *Magasin pittoresque*, 1838, p. 84.

(3) *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1874, p. 41.

(4) *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1874, p. 42. Cependant Orelli, n° 2833, indique que l'exemplaire en question vient de Rome : *Romæ reperta lamella*.

sous lesquelles on les rencontre, enfin relever tous les textes signalés dans les auteurs.

Je n'ai point à m'occuper ici des colliers en bronze avec inscriptions qui, par leur nature, présentaient une résistance sérieuse, aux efforts de l'esclave qui tentait de s'en débarrasser au moment de prendre la fuite; j'admets avec M. de Rossi que leur usage antérieur au règne de Constantin était tombé en désuétude au v[e] siècle. Quant aux plaques qui lui paraissent postérieures à la loi édictée par ce prince, défendant de marquer au front avec un fer chaud les esclaves condamnés aux mines, il faudrait alors en reporter l'apparition au commencement du IV[e] siècle.

Ce qui caractérise ces petits monuments, et les signale tout d'abord à l'attention de ceux qui les rencontrent, est la formule TENE ME QVIA FVGI, gravée plus au moins correctement dès le début de l'inscription, invitant tous ceux qui rencontreraient un esclave fugitif à s'assurer de sa personne. Cette formule paraît avoir été généralement adoptée, puisque sur un collier trouvé à Nîmes, les quatre mots qui la composent sont remplacés par la lettre initiale de chacun d'eux T. M. Q. F; et si on admet que les esclaves ayant déjà tenté de s'évader aient tous porté ces plaques indicatrices de la faute dont ils s'étaient rendus coupables, on comprend alors que leur vue provoquait le cri *Tene*, *Tene*, et appelait l'attention de tous sur leur conduite.

Ensuite apparaît le complément de la formule REVOCA ME, réclamant de ceux qui avaient arrêté un fugitif d'avoir à le reconduire à son maître dont souvent le nom (1), suivi parfois de sa profession (2), l'indication de la demeure ou du quartier qu'il habitait (3) étaient inscrits sur la plaque du métal attachée aux vêtements de l'esclave ou suspendue à son collier.

(1) Victor, Léo, Euplogius, Vitallio, Dexter, Flavius, Gemellinus, Bonifatius, Pascasius, Maximianus, Bonosus, Zozinus, Rubrius, etc.

(2) Médecin, archiviste, copiste de manuscrits, tisseur de lin.

(3) Les basiliques de Saint-Clément, de Saint-Paul, les forum de Trajan, de Mars; la voie Large; la place Calliste; le Mont-Cœlius; le premier et le cinquième quartier; les maisons d'Atheodat et d'Elpidius; le voisinage du Champ de Mars; la douzième région.



La fabrication de ces objets étant confiée à de simples artisans, on ne saurait s'attendre à y rencontrer une rédaction toujours correcte, ni une formule invariable. Quelquefois le nom de l'esclave y est inscrit (1); sur l'un d'eux une récompense est promise à la personne qui ramènera le fugitif (2); sur un certain nombre on remarque des palmes, une tête de cerf (3), un monogramme (4); enfin un chrisme qui permet d'assigner à ceux-ci une époque certaine.

Les monuments de ce genre connus jusqu'à ce jour sont tous en bronze, et c'est par erreur que Mabillon en a décrit un comme étant en plomb (5). Je crois devoir écarter de cette série une tablette d'ivoire taillée en forme de vase, appartenant à la bibliothèque Vaticane, sur laquelle l'inscription TENI (*sic*) ME NE FVGIA[M], relevée par M. de Rossi, paraît être une formule à laquelle on attribuait la vertu d'empêcher un esclave de fuir; la nature même de la matière employée étant une raison suffisante pour ne point admettre cette pièce dans la catégorie, encore bien indécise, des objets désignés par les archéologues sous le nom de *plaques d'esclaves*.

Quant à la forme de ces tablettes, elle variait suivant la fantaisie de l'artisan chargé de leur fabrication et le mode adopté pour le fixer, soit aux colliers, soit aux vêtements; la forme ronde paraît toutefois avoir été le plus fréquemment employée avec ou sans boucle de suspension ; dans ce dernier cas des trous percés en différents points de sa circonférence permettaient de l'attacher. On connaît des plaques carrées; Pignorius en décrit une présentant l'image de trois ovales irréguliers superposés; enfin M. Bégin rapporte que Dupré de Geneste possédait une plaque de cuivre trouvée au Sablon, près Metz, d'environ quinze

(1) Petronia. Januarius.

(2) *Fugi, tene me cum revocaveris me domino meo Zozino accipis solidum* (Musée Kircher. De Rossi, p. 49).

(3) Jeu de mots; cerf et esclave se traduisant en latin par deux mots identiques dans la prononciation : *cervus* et *servus*.

(4) Les lettres P et E liées se rencontrent sur un grand nombre de monuments antiques (M. Ch. Robert : *Etudes sur les médaillons contorniates*, p. 29).

(5) *It. ital.*, p. 119.

centimètres de longueur sur sept de hauteur, dont l'inscription, gravée en creux et formée de lettres de sept millimètres, présentait sur trois lignes :

L. MARCO
FVGI (1)
TENE ME

Quoique dans la description de Duchalais la forme et les dimensions de la plaque trouvée à Ligny ne soient pas indiquées, on peut, je crois, en procédant par comparaison, en s'appuyant sur la disposition de l'inscription et l'indication des trous percés en dessus et au-dessus, se rendre compte de sa forme qui devait être ronde, et dans les dimensions de celle indiquée par Fabretti dans le n° 522.

○	○
TENE	TEN M
ME QVIA F	QIA FVG ET
VGIO · ET · RE	REVOC M AD
VOCA · ME	COLLIVM IN
IN SEPTIS	NASIV
○	○

Tel est le résumé des recherches auxquelles je me suis livré à l'occasion de la plaque découverte à Ligny, et décrite par Duchalais sur les indications du commandant Baillot. Avant de lui donner une place dans cette notice, j'ai cru devoir faire une enquête dont le résultat seul pouvait m'autoriser à émettre une opinion sur la valeur archéologique des objets de même nature,

(1) J'ignore ce qu'est devenue cette plaque dont un estampage, ou à son défaut un dessin fidèle, serait nécessaire pour s'assurer de son authenticité. En raison de la rédaction indiquée dans l'*Histoire de Metz depuis 18 siècles*, et qui se trouve être complètement en dehors de la formule habituelle, je crains fort que Dupré de Geneste n'ait été la victime d'une mystification.

sur l'authenticité de l'exemplaire en question, enfin sur l'usage auquel ces petits monuments ont été employés.

Ne rencontrant parmi les plaques publiées par Fabretti, Pignorius, Orelli, Spon, Duchalais, MM. Chabouillet et de Rossi, aucun spécimen mentionnant un nom de ville, mais bien le quartier habité par le propriétaire de l'esclave, la basilique de Saint-Paul, celle de Saint-Clément, la place Macaire, le mont Cœlius, le Forum de Trajan, celui de Mars, la Voie Large, la douzième région et le quartier du Champ de Mars, lieux situés dans l'étendue de la ville de Rome, il semblerait que l'usage de ces plaques eut été particulier à la Ville Éternelle, où toutes ont été découvertes, suivant l'affirmation de M. de Rossi.

N'est-ce pas un fait bien digne d'attirer l'attention de ceux qui se livrent à l'étude de l'archéologie et de l'histoire que cette localisation d'un usage dont on devrait rencontrer des exemples dans toute l'Italie et même dans tout l'Empire si, en supprimant la barbare coutume de marquer au front les esclaves condamnés aux mines, les ordonnances de Constantin avaient eu pour effet d'en étendre le bénéfice aux esclaves fugitifs, et de répandre au loin la coutume des tablettes de bronze désignées par les archéologues sous le nom de *plaques d'esclaves*.

Mais les esclaves n'étaient-ils donc qu'à Rome? ne les retrouvons-nous pas disséminés dans tous les domaines possédés par l'aristocratie romaine? et *Nasium* ne possédait-il pas pour le service des thermes, des établissements publics et des villas de plaisance qu'y avaient fait édifier les maîtres du monde, un certain nombre d'esclaves dont le nom d'un d'entre eux est parvenu jusqu'à nous?

Ainsi la plaque découverte à Ligny, si celle de Dupré de Geneste est reconnue fausse, serait un exemple unique de l'emploi fait au dehors de la ville de Rome d'une tablette de bronze suspendue au cou d'un esclave fugitif (1), et le nom de *Nasium* qui y est inscrit une singularité des plus intéressantes.

Mais cette tablette de bronze découverte en 1800 au pied de

(1) L'inscription trouvée à Nîmes, et qu'Orelli croyait découverte à Rome, est gravée sur un collier et non sur une plaque.

la grosse tour du Parc, recueillie par M. Guéry-Remion, décrite par Duchalais sur les renseignements que lui avait communiqués M. Baillot, a-t-elle jamais existé? Ce dernier ne l'a jamais vue, et ce serait dans une note du commissaire du Directoire qu'il aurait puisé les renseignements publiés dans la *Revue de la Meuse* (1).

Or, si l'auteur des *Chroniques barroises* (2) a souvent présenté, sous une forme attrayante, diverses nouvelles dans lesquelles il passe en revue plusieurs faits intéressant l'histoire de notre pays, il ne faut pas oublier que son imagination y joue le plus grand rôle. Dans ses *Chroniques*, M. Baillot présente comme exacts les faits qu'il avance; il ne néglige jamais de faire revivre une expression locale, de réveiller le souvenir d'une légende accréditée dans le pays, de faire intervenir des personnages connus, mais il ne saurait être pris au sérieux quand, dans son récit, il renvoie le lecteur à des sources historiques, et cite, en note, des extraits puisés dans les archives. Il ne faut pas oublier que l'inventeur de la correspondance échangée entre Ligier Richier, notre grand sculpteur, avec Philippe Errard, père du célèbre Jean Errard de Bar-le-Duc, fantaisie trop souvent prise au sérieux par plusieurs écrivains, était l'auteur de la *Prise de Naix*, en 359, par Arbogast, chef des Germains, étude dans laquelle M. Baillot ayant raconté l'histoire du fastueux Cœlius et les derniers jours de *Nasium*, termine en rapportant la mort de l'esclave numide au cou duquel, après une première tentative d'évasion, son maître avait fait suspendre la plaque de bronze qui rappelait à tous sa faute :

TENE ME QVIA FVGI ET REVOCA ME AD CŒLIVM IN NASIVM (3).

(1) T. II, p. 143.

(2) Bar-le-Duc, 1847, p. 23.

(3) En créant le texte de cette inscription rappelant le nom de *Nasium*, l'auteur paraît avoir cédé au souvenir de la tradition locale qui fait attribuer la fondation de Ligny aux malheureux *Nasiens* échappés à la destruction de leur ville.

M. le commandant Baillot à publié douze lettres de Jean Thiriot à sa famille,

Il me reste maintenant à faire connaître mon opinion sur ces objets antiques qui me paraissent, du moins pour la plupart, n'avoir jamais eu la destination qu'on leur attribue.

Si on examine ces tablettes de bronze au point de vue de la résistance matérielle qu'elles pouvaient opposer aux efforts de l'esclave résolu à tout pour assurer sa fuite, il faut reconnaître que jamais elles n'ont pu présenter un obstacle sérieux à celui qui voulait s'en débarrasser; les spécimens que j'ai vus en nature, qu'ils aient été fixés à un collier par des rivets ou suspendus par une bélière, ne me paraissent pas avoir convenus à des esclaves.

Sans doute, dans l'antiquité, ceux-ci, traités à l'égal des bêtes de somme, purent être soumis à l'ignominieuse imposition du collier qui les désignait à tous comme ayant déjà cherché à s'évader, mais cette coutume s'appliquait-elle seulement à ces malheureux? les chiens de garde n'étaient-ils pas retenus à leur niche par une chaîne attachée à un collier sur lequel, comme de nos jours, étaient inscrits le nom et l'indication de la demeure de leur propriétaire? enfin ne devons-nous pas croire que la tablette d'ivoire, en forme de vase, de la bibliothèque Vaticane, véritable amulette, était fixée au collier d'un chien favori que son maître craignait de voir se perdre, ainsi que l'exprime si bien l'inscription *Tene me ne fugiam?* Quant aux noms Petronia et Januarius inscrits sur deux de ces plaques, rien n'indique qu'ils désignent des esclaves; aujourd'hui ne donne-t-on pas à des chiens, à des chevaux, des noms d'hommes et de femmes?

En résumé, je crois que l'usage de ces tablettes, suspendues ou rivées à un collier, s'était localisé à Rome, puisque toutes y ont été trouvées; que le plus grand nombre de ces plaques était destiné à des chiens, puisque, présentant l'indication d'un quartier, d'un édifice, d'une maison bien connue, elles permettaient de reconduire, au domicile de leurs maîtres, ceux de ces ani-

dans lesquelles il lui fait raconter toutes les circonstances de la construction de la fameuse digue de la Rochelle, à laquelle il prit part comme entrepreneur principal.

maux qui se seraient égarés dans l'enceinte de cette ville immense.

IV.

En décrivant les sépultures antiques découvertes à Remennecourt et sur la côte de Venise, territoire de Varney (1), M. de Widranges rapporte que dans le cours du mois de juin de l'année 1843, sur le sommet de côte de Venise, contre l'ancienne voie romaine de Reims à Toul, on a exhumé un cercueil en pierre, sur le fond duquel, et à l'extérieur, se trouvait gravé en creux le dessin grossier d'une francisque à un tranchant, accosté des lettres :

J · D F. P.

La représentation qui en est donnée est si bizarre, l'exécution du dessin si peu en rapport avec celui des autres objets reproduits, qu'un mouvement bien naturel d'hésitation ne saurait surprendre, quand bien même la forme de la francisque et celle de la lettre J, inconnue dans l'alphabet de cette époque, n'autoriseraient pas à douter de l'exactitude de la lecture indiquée par M. de Widranges.

Reproduite scrupuleusement par M. Liénard (2), qui la décrit sans éprouver la moindre incertitude sur son authenticité (3), cette inscription me paraît avoir été inexactement rendue par M. de Widranges. S'il m'avait été possible de retrouver ce tombeau, que la commission du Musée de Bar-le-Duc avait acquis au mois d'août 1843 et fait déposer dans la cour de cet établissement, il m'aurait sans doute été permis de relever les erreurs matérielles de la lecture acceptée par MM. de Widranges et Liénard.

(1) *Mémoires de la Société Philomathique de Verdun*, 1846, p. 221, pl. II, fig. 33. — *Annuaire de la Meuse, Statistique du canton de Revigny*, 1848, p. 113.

(2) *Archéologie de la Meuse*, pl. VIII, fig. 1.

(3) *Archéologie de la Meuse*, p. 5.



CONJECTURES

SUR L'ORIGINE CHAMPENOISE

DE

FLORENTIN THIERRIAT,

Avocat au bailliage de Vosge,

PAR M. WLODIMIR KONARSKI,

Membre titulaire.

I.

Le 13 février 1608, le Maître des hautes-œuvres pendait, sur la place publique de Mirecourt, un homme que sa profession, ses études et la situation marquante qu'il avait occupée semblaient ne destiner à rien moins qu'à cette fin patibulaire. La Lorraine perdait en celui dont le corps se balançait à la potence, un écrivain distingué, un juriste d'une science profonde. Établi depuis dix ans à Mirecourt, au moment où sa carrière y prenait fin d'une façon si

dramatique, Florentin Thierriat, écuyer, seigneur de La Mothe-Allier, Lochepierre, Longuet, Saint-Nabor et Raon-aux-Bois, avocat au bailliage de Vosge, tombé aujourd'hui dans un oubli presque aussi profond que sa réputation de jurisconsulte et sa personnalité furent brillantes au temps où il vécut, avait su mériter par la clarté et l'érudition qu'il avait apportées à commenter les Coutumes de Lorraine la qualification dont Chevrier devait l'honorer plus tard : « d'arbitre des différends qui s'élevaient dans la Province. » Dans ses *Trois Traités* (1), il avait rédigé le Code complet de la noblesse d'alors et savamment élucidé les questions se rapportant à cet ordre de choses. Bien que dicté par un mobile tout personnel, pour établir son droit dans une querelle particulière, son *Discours* (2) sur les prééminences n'avait point témoigné d'une érudition moins profonde. Sa valeur comme jurisconsulte s'était affirmée plus encore, s'il est possible, dans l'œuvre qui restera son plus beau titre au respect de ceux qu'intéressent les études lorraines, le *Commentaire sur les Coutumes générales de Lorraine*, publié cinquante ans seulement après sa mort sous le nom d'Abraham Fabert, par suite ou d'un plagiat, ou d'une erreur que commirent de bonne foi les héritiers de l'imprimeur messin (3). Un *Traité sur le Style des procédures d'assises* devait prendre

(1) *Trois Traictez, sçavoir : 1° De la noblesse de race, 2° De la noblesse civile, 3° Des immunitez des ignobles.* Paris, 1606. — Assez rare : Bibl. de Nancy, section lorraine, n° 28; Bibl. d'Auxerre, C. 1931.

(2) *Discours de la préférence de la noblesse aux officiers* (S. l. n. d. 1607?) L'exemplaire unique que l'on connaisse de cet ouvrage appartenait en dernier lieu à M. Gillet, conseiller à la Cour de Nancy. Qu'est-il devenu après son décès? Il m'a été impossible d'en retrouver la trace. M. Digot, dans la notice qu'il a consacrée à Florentin Thierriat (*Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy,* 1849, pp. 239 et suiv.), en donne de nombreux extraits. C'est dans ce *Discours* que Thierriat fait différentes allusions à sa carrière militaire, et la lecture attentive de cet ouvrage dans son intégrité fournirait peut-être quelques nouveaux indices dont la valeur a pu échapper jusqu'à ce jour à des biographes prédominés par l'idée que Thierriat était lorrain.

(3) *Les Remarques d'Abraham Fabert sur les Coustumes générales du duché de Lorraine, ès bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne;* Metz, 1657, in-f°. V. au sujet de cette erreur d'attribution : D. Calmet, *Bibl. lorr.,* col. 358 et

place à la suite de ce commentaire; il est demeuré inédit. La *Coutume de Troyes* avait été aussi l'objet de ses études : mais rien ne semble avoir subsisté de cet ouvrage, soit que le manuscrit en ait été perdu, soit qu'il n'ait jamais été publié. Joignons à cela des *Mémoires* sur l'histoire de Lorraine, dont nous aurons à discuter l'authenticité, et divers écrits auxquels Thierriat fait plusieurs fois allusion dans le cours des ouvrages que je viens d'énumérer, sans toutefois que le texte ni même es titres en soient parvenus jusqu'à nous; ajoutons enfin quelques poésies dont le mieux est de ne point parler (1). Telles furent, — et le *Commentaire sur la Coutume de Lorraine* suffirait à lui seul pour en placer l'auteur au nombre des écrivains que cette province s'honore d'avoir inspirés, — les œuvres de cet homme dont les dernières années s'écoulèrent dans l'interprétation acharnée des lois, et qu'une fatalité singulière destinait à périr par la main du bourreau, victime innocente de la haine des magistrats que ses conseils avaient guidés tant de fois dans leurs décisions.

Car si l'ombre d'un gibet se profile à nos yeux en évoquant le souvenir de cet homme, aucune honte ne saurait aujourd'hui en rejaillir sur sa mémoire. Bien que son histoire, du moins celle des dix années qu'il passa dans les Vosges, ne soit plus à écrire, je crois devoir, au début de cet essai, résumer les circonstances qui amenèrent sa fin tragique. — A la suite d'une querelle survenue, en 1607, sur une futile question de préséance, entre Jean Thiriet, lieutenant au bailliage de Vosge, Jean du Mesnil, procureur général, et Thierriat, qui entendait,

941; Chevrier : *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, p. 196, et *Histoire de Lorraine et de Bar*, p. 171; Aug. Digot : *Notice sur Florentin le Thierriat* (*Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1849, pp. 258 et suiv.); et Teissier : *Essai sur l'histoire de la typographie à Metz*, p. 58.

(1) Au pied même du gibet, Thierriat, incorrigible, rimait encore le quatrain suivant, moins original par lui-même qu'en raison des circonstances qui l'inspiraient :

Ci-gist un déloyal poëte
Qui pour avoir par trop écrit
Paya content avec sa tête
Les vices d'un malin esprit.

comme étant noble de race, avoir le pas sur eux malgré les fonctions dont ils étaient revêtus, le duc Charles III, saisi de la contestation, donna raison aux deux officiers de robe. Ce fut alors que Thierriat développa les motifs de sa prétention dans un mémoire aux allures de pamphlet, introuvable aujourd'hui, le *Discours de la préférence de la noblesse aux officiers.* Si plus d'une fois au cours de cet opuscule Thierriat enfreignit avec une impardonnable insolence les lois de la modestie, du tact et de la politesse, jamais peut-être, il faut en convenir, la vanité, la sottise et l'ignorance de certains magistrats ne reçurent correction mieux appliquée de main de maître! Le coup porta. Ce que Brid'oison pardonne le plus difficilement, c'est un brocard lancé à la magistrature; du moins en était-il ainsi au XVIe siècle. L'écrivain assez audacieux pour dire de la toge et de la simarre que « les fols y empirent et les bestes n'y meliorent pas, » devait expier d'autant plus durement sa faute que l'arsenal des châtiments, où ses ennemis pouvaient mieux que quiconque puiser à pleines mains, mettait en ce temps-là à la disposition de ceux-ci des ressources plus variées. Thierriat, dont l'opinion différait de celle de Chevrier pour qui un prince était « respectable jusque dans ses deffauts, » n'avait point su, dans son *Discours* sur les prééminences, garder vis-à-vis du duc de Lorraine les convenances adulatrices exigées par les idées du temps. Plus d'un reproche contre la décision rendue par Charles III au profit des officiers du bailliage perçait entre les lignes de son libelle; un œil déterminé à trouver dans cet écrit les éléments constitutifs d'un cas pendable pouvait, avec tant soit peu d'ingéniosité, y découvrir les germes d'une atteinte à la Religion. Les magistrats de Mirecourt, les reins encore chauds des lanières dont les avait sanglés le *Discours* sur les prééminences, en explorèrent le texte avec des yeux ardents; le crime de lèse-majesté divine et humaine fut bientôt établi. Déchu même du bénéfice réservé aux gentilshommes de mourir par la hache, Thierriat fut pendu ignominieusement, expiant ainsi, en réalité, un libelle contre la magistrature par un supplice que l'austère Chevrier trouvait « trop modéré encore. » Il eût été cependant malaisé de se montrer moins indulgent.

II.

Si la vie de Florentin Thierriat est loin de nous être connue tout entière, la dernière période de son existence, celle qu'il passa en Lorraine, a fait l'objet de recherches souvent fructueuses. Les renseignements de Dom Calmet (1) et de Chevrier (2), qui ne savent même point écrire son nom, sont pleins d'erreurs. En revanche, deux études publiées à des époques plus récentes, études auxquelles j'ai emprunté les détails qui précèdent, ont révélé sur l'avocat de Mirecourt bien d'intéressantes particularités. Ses travaux juridiques et littéraires, sa querelle avec les magistrats du bailliage fournissaient, dès 1849, à M. Aug. Digot, les éléments d'une notice (3) qui, pour contenir bien des assertions non motivées et un récit inadmissible des circonstances d'où naquit la condamnation de Thierriat, n'en est pas moins une œuvre des plus approfondies. Quinze ans plus tard M. Charles Laprévôte découvrait et établissait (4) d'une façon irréfutable le mariage de Thierriat en Lorraine et la date authentique de sa mort, en expliquant l'odieuse vengeance dont il fut victime à l'aide de lumineuses déductions, devant lesquelles la version de M. Digot s'effondre avec d'autant plus de fracas, que, quand arrivèrent les événements d'où ce dernier fait découler l'origine de la condamnation, Thierriat était exécuté depuis seize ans déjà !

Deux points toutefois sont demeurés à l'état de problème : Thierriat était-il lorrain et originaire de Mirecourt ? Qu'a-t-il fait dans la première partie de sa carrière, c'est-à-dire avant 1598, date à laquelle un témoignage écrit constate son arrivée et son installation en Lorraine ? Chevrier et Dom Calmet, de leur pleine autorité et sans rien fournir à l'appui de leur opinion,

(1) *Biblioth. Lorraine*, col. 358 et 941.
(2) *Mémoires sur l'Hist. de Lorr.*, pp. 196 et suiv. *Histoire de Lorr. et de Bar*, pp. 171 et suiv.
(3) V° *loc. cit.*
(4) *Mém. de la Soc. d'Archéologie Lorraine*, 1863, pp. 285 et suiv.

font naître Thierriat à Mirecourt. M. Digot ne peut préciser le lieu de sa naissance, mais conteste formellement, sans plus de justifications, du reste, l'assertion de Chevrier et de Dom Calmet. M. Laprévôte développe une thèse opposée; sans apporter de preuve irréfutable, il tente de démontrer, dans une ingénieuse dissertation, que Thierriat, né dans la ville où il devait mourir, ne l'avait quittée que passagèrement. L'un et l'autre biographes sont d'accord, en tout cas, sur ce point que, lorrain ou non par sa naissance, Thierriat descendait directement d'aïeux lorrains.

Nul depuis M. Laprévôte n'avait ressuscité cette discussion, lorsque tout récemment un chercheur infatigable, M. Léon Germain, réveilla tout-à-coup pour la troisième fois l'infortuné Thierriat dans sa tombe (1). Son attention venait d'être frappée par un article du *Grand Dictionnaire historique*, de Moréri (2), consacré à une famille portant le même nom que l'avocat du bailliage de Vosge, et dont voici le résumé :

Henri THIERRIAT d'ESPAGNE, né à Saint-Florentin, en Sénonais, lieutenant d'une compagnie d'ordonnance du roi François Ier, ayant rejoint, en 1518, Charles-Quint en Espagne, fendit d'un coup de hache la tête d'un chef maure sur le point d'assommer le futur empereur d'Allemagne. En récompense de ce service Thierriat reçut du prince, qui confirma ces privilèges après son élection à l'Empire, le surnom de « d'Espagne, » avec l'ordre de timbrer d'une hache le cimier de ses armes et d'y ajouter la devise *Velociter*. Cet Henri eut deux fils : le cadet, Charles, suivit l'empereur Ferdinand en Allemagne; l'aîné, Jean, vicomte de Saint-Philbert, seigneur de La Motte, Franchevaux, capitaine de la garenne de Saint-Denys en France, épousa Marie Raoul, fille « *de François, seigneur de Larmelie, gouverneur* » *de Tonnerre, et de Florentine Simon, dont il eut Florentin :*
» *Florentin Thierriat d'Espagne, seigneur de La Motte*,

(1) *Note sur l'origine de Florentin le Thierriat, Nancy,* 1882 (Broch. 8 p. extr. du *Journal de la Soc. d'Arch. Lorr.*, avril 1882).

(2) Article *Thierriat d'Espagne.*

» *guidon de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Biron et gouverneur de Montereau, épousa, le* 16 *juin* 1566, » *Marie du Gué, fille de François du Gué, seigneur de Lames,* » *et d'Anne Largentier, dont il eut : Charles, seigneur de Lames,* » *exeînt des gardes du corps, gouverneur du Pont-de-Vesle, tué* » *au siège de Bourg-en-Bresse; Nicolas, seigneur de Courson,* » *guidon de la compagnie d'ordonnance du duc de Guise, qui* » *épousa en* 1599 *Isabeau de Belcombe, fille de N..., baron de* » *Chasselas, grand-bailli de Mâconnois; Florentin, qui suit,* » *et Odet Thierriat d'Espagne; Florentin joignit à la bravoure* » *l'amour des belles-lettres*, ET PUBLIA, EN 1606, A PARIS, TROIS » TRAITÉS DE LA NOBLESSE DE RACE, DE LA NOBLESSE CIVILE ET DES » IMMUNITÉS DES IGNOBLES.

» *Florentin Thierriat d'Espagne, seigneur de La Motte et de* » *Petit-Prés, près Vassi, capitaine d'une compagnie de carabiniers, épousa le* 5 *janvier* 1622 *Antoinette Haudineau, fille* » *de Pierre, seigneur d'Ovcom-en-Partois, et de Marie Petit...* » Il en eut huit enfants. Le reste de cette généalogie n'importe point à la solution du problème qui nous occupe.

De frappantes concordances entre certaines indications données par le *Dictionnaire* de Moréri et diverses particularités désormais connues de la vie de Florentin Thierriat éveillèrent l'attention de M. L. Germain; et quand la note concise dans laquelle celui-ci a résumé ses observations tomba sous mes yeux, j'inclinai d'autant plus à voir avec lui identité de personnage entre l'officier de Biron et l'avocat de Mirecourt que l'existence, au XVI[e] siècle, d'une famille Thierriat en Champagne ne m'était pas inconnue. Les études plus approfondies auxquelles je me livrai sur la trace indiquée par M. L. Germain corroborèrent en moi cette manière de voir; et c'est en exposant le résultat de ces réflexions que je tenterai de rendre au pays qui semble être son véritable lieu d'origine l'honneur d'avoir donné le jour à Florentin Thierriat.

III.

Le premier indice authentique du séjour de Thierriat en Lorraine est la mention consignée en l'inventaire du Trésor des Chartes de cette province, et relatée par M. Digot, de lettres, en date du 17 juillet 1598, du duc Charles, portant « permission » et octroi de demeurance ès-pays dudit duc, avec le titre d'Es- » cuyer, pour Florentin le Thiriat, sieur de Lochepierre et de » La Mothe-Allier, *qui avait prouvé qu'il était gentilhomme en » la province de Champagne.* » D'autre part, la table des lettres patentes de 1598 porte cette énonciation corroborant la précédente : « Lettres de permission et octroi de demeurance ès-pays » de Son Altesse au titre d'Escuyer pour Florentin le Thiriat, » sieur de Lochepierre. »

Quelle est relativement à l'origine de Florentin Thierriat la valeur de ces deux citations? Aux yeux de M. Laprévôte, elles ne sauraient détruire la présomption que Thierriat était né à Mirecourt, berceau de sa famille; de deux choses l'une, en effet : ou bien après avoir provisoirement quitté ce pays, il dut, pour recouvrer l'exercice de ses droits dans le duché, solliciter l'autorisation d'y rentrer; ou bien après être allé en Champagne acquérir un ou deux fiefs à beaux deniers comptants, il revint parmi ses concitoyens parader avec ses nouveaux titres de sieur de Lochepierre et de La Mothe-Allier, en prenant soin de faire expressément constater sa qualité d'écuyer dans l'octroi de demeurance mentionné ci-dessus.

Ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses ne me semble admissible. La première, en effet, tombe devant l'aveu de M. Laprévôte lui-même, qui reconnaît avoir cherché en vain l'exemple d'un second cas, analogue à celui qu'il suppose, d'un Lorrain obligé de solliciter l'autorisation de rentrer dans son pays après l'avoir quitté. M. Lepage, le savant archiviste de Meurthe-et-Moselle, que M. Laprévôte a consulté à ce propos, voit aussi dans ces lettres de demeurance une mesure absolument exceptionnelle.

La deuxième hypothèse se soutient moins encore : qu'en notre temps un imbécile se pare du jour au lendemain d'un nom de terre quelconque, à côté d'un plus sot qu'il trouvera pour l'admirer il se heurtera à bien plus de rieurs et d'incrédules. Quelle chance de réussite eût pu courir dès lors la combinaison prêtée à Florentin Thierriat, au sein d'un ordre social où la noblesse de race primait toute autre noblesse, où l'origine et la filiation de chacun étaient, dans sa province, connues de tous et jalousement surveillées! Mais je vais plus loin : j'admets la seconde hypothèse envisagée par M. Laprévôte; oui, Thierriat dont, en somme, la noblesse ne nous est affirmée que par le soin agaçant qu'il prend à tout propos de nous en instruire, Thierriat, bourgeois notable, paya de ses écus La Mothe-Allier et Lochepierre pour accoler ces noms au sien! Eh bien! dans cette façon de procéder je trouve la plus invincible réplique à l'opinion de M. Laprévôte faisant de Thierriat un enfant de Mirecourt, la preuve la plus péremptoire que Thierriat n'était pas lorrain? Est-il admissible un instant que Thierriat, bourgeois de Mirecourt, connu pour tel par tous ses concitoyens, ait osé, après quelques années d'absence mises à profit pour mener à bien sa métamorphose, rentrer dans son propre pays, au milieu des siens, pour s'y pavaner avec ses nouveaux titres payés de la veille après les avoir fait dûment constater dans un octroi de demeurance dont l'exemple est unique; et, lui qui allait quelques années plus tard cribler les anoblis de ses épigrammes dans deux volumes destinés à courir toute la Lorraine, est-il admissible qu'il ait eu le triste courage d'affronter tout le premier le ridicule et d'encourir d'impitoyables représailles en assourdissant de sa noblesse « naturelle, ancienne, de père en fils et d'aïeux en aïeux (1), » ceux-là même qui l'auraient connu peu de temps auparavant bourgeois pur et simple? Non! le plus élémentaire bon sens dit que les choses n'ont pu se passer ainsi! La seconde supposition émise par M. Laprévôte se réfute d'elle-même; si Thierriat était gentilhomme de fraîche date, son attitude prouve au delà de toute évidence qu'il était, à son arrivée, inconnu à Mirecourt,

(1) *Discours*, p. 85.

qu'il y utilisait à son profit l'adage : « a beau mentir qui vient de loin; » et s'il dut solliciter du duc Charles des lettres de demeurance, c'est que, mû par des raisons demeurées mystérieuses, il venait s'établir désormais en Lorraine, c'est-à-dire dans un pays complètement indépendant du royaume de France, et qu'il y venait en étranger; c'est qu'il dut probablement s'astreindre à des formalités équivalentes à ce que nous appelons aujourd'hui l'admission à domicile et la naturalisation; et s'il est qualifié dans ces lettres « gentilhomme en la province de Champagne, » c'est, sans qu'il soit besoin de chercher midi à quatorze heures, qu'il dut être champenois!

Au XVIe siècle, en effet, sur les confins de la Champagne aboutissant à l'Auxerrois, dans une région dépendant encore du Sénonais et dont la vicomté de Saint-Florentin et la baronnie de Brienon étaient les deux plus importants territoires, vivait une famille Thierriat dont la trace se retrouve maintes fois dans les archives du pays (1). Aux premiers rangs de la bourgeoisie locale, elle s'est partagé pendant bien des générations les charges de judicature et les bénéfices ecclésiastiques. Chanoines de la collégiale de Brienon, curés, baillis, lieutenants, procureurs du roi, élus, avocats au bailliage de Saint-Florentin, tous ces Thierriat, deux siècles durant, sont de tous les mariages et de tous les baptêmes, remplissent de leurs noms les actes de tous genres; et quand les États-généraux se réunissent à Blois, en 1576, c'est à Charles Thierriat, procureur au bail-

(1) *Inv. somm. Arch. Yonne*, E supp. : Communes de Saint-Florentin et de Brienon; — G, chapitre collégial de Brienon, fabrique de Saint-Florentin, Comptes de l'archevêché de Sens. — La considération dont jouissait cette famille dès le milieu du XVIe siècle permet de conclure qu'à cette époque elle habitait déjà Saint-Florentin depuis longtemps. Les documents relatifs à cette ville, déposés aux archives de l'Yonne, ne remontent qu'à 1552; les pièces du chapitre collégial de Brienon mentionnent un Thierriat, chanoine, dès 1461. — Mais quelque soin patient qui ait présidé à la rédaction des *Inventaires* de l'Yonne, quelque nombreuses que soient les mentions de détail qu'ils renferment, la lecture de tels répertoires ne révèle qu'une faible partie des renseignements enfouis dans les liasses et les registres même. Les annexes très-importantes demeurées en dépôt à Sens et les archives particulières de Saint-Florentin, soit de la ville, soit de l'hospice, pourraient être consultées avec chances de succès.

liage, que le tiers-état de Saint-Florentin confie la mission de le représenter (1). Mais tandis que l'ensemble de cette famille (2), bornant son ambition à l'exercice des magistratures judiciaires ou municipales, coudoie chaque jour la noblesse du pays sans s'y allier encore, une de ses branches, tentée par les hasards de la guerre, semble y avoir trouvé la noblesse d'épée. — Et quand Moréri, enregistrant la descendance de ce rameau de la famille, attribue au guidon de Biron le *Traité de la noblesse*, tout s'accorde pour démontrer qu'il agit ainsi à bon escient, et que le jurisconsulte de Mirecourt ne fait qu'un avec l'officier champenois. N'est-ce point se hasarder grandement que de faire de Thierriat un lorrain d'origine, en présence des lettres patentes qui le qualifient expressément de « *gentilhomme en la province de Champagne?* » Son propre témoignage ne vient-il pas contrecarrer cette hypothèse, et nous apprendre à n'en pas douter qu'avant 1598 il n'a pas habité la Lorraine, quand il nous dit (3) : « Je n'ai point eu de commandement de mon prince, *depuis que je suis en ce pays?* »

Oui certes! il y a matière à réflexions devant les concordances de certaines énonciations du *Dictionnaire historique* avec plusieurs détails connus de la vie de Thierriat! L'examen successif de ces similitudes de faits nous montrera combien ce que nous savons du jurisconsulte s'accorde avec les renseignements fournis par Moréri.

(1) *Bull. Soc. Sc. Yonne*, XVIII, p. 479.

(2) Au XVIe siècle, et plutôt encore, selon toute apparence, une branche de cette famille, établie à Auxerre, fournissait successivement les cinq derniers prévôts du bailliage. Une autre s'installait peu après à Poilly, près Joigny, et une troisième dans la région de Châlon-sur-Saône. Toutes sont aujourd'hui éteintes. (Le Beuf, *Hist. d'Auxerre*, édit. Challe, *Catalog*. — *Arch. Yonne,* E. supp. : Communes de Crain, de Coulanges-sur-Yonne et de Poilly. — *Arch. Côte-d'Or*, Ch. des Comptes de Bourgogne, B. 228, 10851, 10863, 11055, 11090, 11022 et 11083.)

(3) *Discours,* p. 29.

IV.

Mais, tout d'abord, quelle créance mérite, en la question qui nous occupe, le témoignage du *Dictionnaire historique?* — Si l'on envisage dans son ensemble le monument d'immense érudition auquel le nom de Moréri demeure attaché, nul ne contestera la valeur de cette œuvre rééditée à vingt reprises en moins de quatre-vingts ans. Toutefois, en ce qui concerne la partie généalogique, on lui adresse le juste reproche d'accorder assez volontiers aux familles dont elle s'occupe des origines plus fastueuses que de raison. Si le but de cette discussion était d'établir à quelle époque et à quelle source remontait la noblesse dont Thierriat se prévalut avec tant de fracas, je souhaiterais à l'avocat de Mirecourt un garant plus autorisé que ne l'est Moréri en semblable matière. Quelle dose de foi est-il bon d'ajouter au récit de l'heureux coup-de-main attribué à Henri Thierriat? Je l'ignore. Je voudrais plus que qui que ce soit ne point troubler dans leur quiétude des familles, encore nombreuses aujourd'hui, qui se sont greffées à différentes époques sur les multiples rameaux des Thierriat du Sénonais, et respecter la croyance, toujours vivace en elles, que les destinées de l'empire d'Allemagne ont tenu au sang-froid et à l'agilité d'un de leurs aïeux. Mais j'estime que des affirmations de cette nature, quand surtout elles se rattachent à l'histoire, ne valent, comme les bijoux, que par la sincérité du poinçon dont elles ont reçu l'empreinte, et Moréri me semble, ici, un vérificateur insuffisamment assermenté. Rien, le culte de la vérité m'oblige à le dire, rien dans l'histoire de Charles-Quint au cours des années 1518 et 1519, ne semble corroborer ni même rendre vraisemblable l'anecdote que Moréri place à cette époque, et dont il commence la narration par cette formule éminemment prudente : « L'on conte que... » — Mais là n'est point la question : peu importe que les prétentions nobiliaires du juriste lorrain aient ou n'aient point été justifiées, que l'origine de la noblesse, que la noblesse même des Thierriat du *Dictionnaire historique* soit ou non établie; ce qu'il nous faut

connaître c'est leur *filiation*, seule, dégagée de toute considération extérieure! Ont-ils réellement contracté les mariages que Moréri indique? Sont-ils issus de ces unions? Voilà ce qu'il nous intéresse de savoir! Or, rien, à ce point de vue spécial, ne nous autorise à suspecter la véracité de Moréri. Charles-Quint mis à part avec le chef maure, tout dans cette notice offre la plus complète vraisemblance : les alliances mentionnées sont des plus modestes; les grades attribués à chacun étaient accessibles aux gentilshommes de la noblesse la plus mince, et, dès le XVIe siècle, ils l'étaient devenus aux roturiers eux-mêmes. Que des notes émanées du dernier des Thierriat d'Espagne, — Charles, gouverneur de Thionville (1), mort dans un âge assez avancé pour avoir été le contemporain de Moréri et de ses premiers continuateurs, — ne soient point étrangères à la rédaction de cette généalogie, c'est possible, et l'épisode pompeux du début tend même à le faire présumer : mais alors l'exactitude des renseignements au point de vue de la pure *filiation* n'en est que plus probable! On invente des actions d'éclat; on investit gratuitement Pierre, Paul et Jean, les ancêtres, de fiefs et de titres sonores : mais on continue à les appeler Pierre, Paul et Jean! On n'altère point dans son essence la sincérité d'une filiation qu'il eût été facile de contrôler encore quand se succédèrent les éditions du *Dictionnaire historique*. Tout, dans cet article, indique que la descendance est exacte; et l'attribution des *Trois Traités* à l'officier champenois doit, jusqu'à preuve contraire, bénéficier de cette présomption de vérité. Thierriat, juriste éminent en Lorraine, fut, ne nous abusons point à cet égard, parfaitement ignoré hors des limites de ce pays. Faire de l'officier champenois l'auteur des

(1) Il était né à Saint-Florentin en 1626 et mourut à Thionville le 20 juin 1711 (Soliman Lieutaud : *Recherches sur les personnages nés en Champagne dont il existe des portraits*). — Major du régiment de la Ferté-Senneterre, blessé en Hongrie, il fut successivement gouverneur de Bommel, de Gray, de Dôle, et enfin de Thionville. Bien qu'il eût dû régulièrement payer pour entrer en possession de cette charge, 150,000 livres, il la reçut franc et quitte, pour récompense de ses longs services. Il mourut dans ce dernier poste après l'avoir occupé pendant trente ans; il était alors âgé de 85 ans, et passait pour le plus vieil officier de France (Tessier : *Hist. de Thionville*, pp. 150 et 151).



Trois Traités n'eût que très-médiocrement relevé l'éclat d'une généalogie où les services militaires sont tout particulièrement notés avec orgueil; pour avoir été consignée à la place qu'elle occupe, cette attribution doit être l'expression de la vérité. De deux choses l'une, en effet : elle émane soit d'un intéressé, et dans ce cas, selon toute évidence, de Charles Thierriat, le dernier qui ait survécu de la branche dite « d'Espagne, » — soit du continuateur même de Moréri qui a rédigé la notice. Si le renseignement vient du gouverneur de Thionville, celui-ci, dont la vie semble s'être écoulée beaucoup moins dans les bibliothèques que dans les corps-de-garde et les casernes, ne saurait être suspect d'avoir pensé beaucoup à accroître le lustre d'un ancêtre, soldat lui-même, en lui colloquant de mauvaise foi la paternité d'un livre de basoche; d'autre part, né en 1626, parvenu à l'adolescence quand l'apparition des *Trois Traités* datait de trente-cinq ans à peine, Charles Thierriat avait pu recueillir encore par la tradition orale de la famille la certitude absolue que ce volume était l'œuvre de son propre grand-père. — Si, au contraire, l'attribution émane directement du rédacteur de la notice, la présomption de vérité demeure la même; car les continuateurs de Moréri, auxquels on reproche précisément la part excessive faite dans leur encyclopédie aux questions purement nobiliaires, devaient, un siècle après l'apparition des *Trois Traités*, avoir encore et plus que personne sur le feudiste érudit qui en fut l'auteur des données de nature à leur permettre de faire remonter à qui de droit la paternité de ce curieux ouvrage!

Ceci dit, revenons à notre examen.

V.

Tandis que MM. Digot et Laprévôte, — prédominés par une pensée unique et d'autant plus concevable qu'à dater de son installation à Mirecourt Thierriat s'est consacré uniquement à l'étude, — font du personnage dont nous recherchons l'origine un lettré, et rien qu'un lettré, il nous apparaît dans la notice que lui a consacrée Moréri, comme officier autant que comme

écrivain. Quoi d'étonnant? Thierriat ne nous révèle-t-il point qu'avant son arrivée en Lorraine la première partie de son existence, celle qui nous est demeurée inconnue, a été, pendant un certain laps de temps au moins, donnée au métier des armes? Ne nous dit-il pas en propres termes : « Je n'ay point » eu de *commandement* de mon Prince *depuis que je suis en ce* » *pays*..., je pourrois toutesfois monstrer, et par tesmoins si- » gnalez, qu'*en autre temps et ailleurs*, soit en l'aage où j'ay » *obey*, soit en celuy ou j'*ay eu quelque charge*, j'ay servy mon » Prince avec diligence et fidélité (1)!.. » — Et plus loin encore, accablant de son dédain les magistrats de Mirecourt : « J'auray » servy *par les armes* et les sciences et eux n'auront exercé » l'un n'y l'autre (2)!.. » — Quoi de plus conciliable que ces paroles avec les grades militaires que Moréri prête à l'auteur des *Trois Traités?* — Et ce n'est pas tout : un témoignage étranger corrobore pleinement sur ce point les affirmations de Thierriat; c'est une pièce de vers grecs, envoi d'un ami nommé Baillot, pièce dont le texte figure en tête des *Trois Traités :* « Non! dire que Pallas est sortie bardée d'une armure du cer- » veau sacré de Jupiter, ce n'est point conter une trompeuse » légende! N'as-tu pas en effet, toi, *si rompu aux choses de la* » *guerre*, servi aussi la justice, en fils respectueux pour cette » Minerve dont tu procèdes ainsi doublement? » — Phrases de poète, semble dire en souriant M. Digot; et pourtant, rapprochée de ce que Thierriat nous fait entrevoir de son passé militaire, voilà une attestation singulièrement caractéristique! Hausser les épaules est facile, surtout sans fournir de raisons; mais Baillot semble, cependant, étant donné le temps où il vécut, avoir dû connaître Thierriat et ses antécédents au moins aussi bien que M. Digot lui-même!

Vainement articulera-t-on qu'il est peu ordinaire de voir le même homme, après s'être consacré assez sérieusement à la vie militaire pour obtenir ce poste de guidon de la compagnie d'ordonnance d'un maréchal, — dont Brantôine disait qu'il ne se

(1) *Discours*, p. 29.
(2) *Discours*, p. 30.

donnait point à des officiers « qui n'eussent fait de fort si-» gnalées monstres de leur valeur, » — modifier la nature de ses goûts et le cours de ses préoccupations au point de mettre au jour, vers le déclin de sa vie, deux ouvrages de Droit comme le *Traité de la Noblesse* et la *Coutume de Lorraine*. Pour brave soldat qu'il paraisse avoir été, rien n'empêche que l'amour de ses premières études, dirigées, à n'en point douter, vers la jurisprudence, n'ait survécu jusqu'à la fin dans le cœur de Thierriat, et que l'officier, au lieu d'étouffer le jurisconsulte, n'ait vécu en paix avec lui. N'unissait-il pas hautement ses regrets à ceux qu'exprimait avant lui le roi François Ier, déplorant « que les » gentilshommes de son royaume ne s'adonnoyent à l'estude des » lettres, à ce qu'il les peust pourveoir de dignitez (1)? » Légiste par éducation et par goût, n'aurait-il pas été soldat par aventure? C'est, ne l'oublions point, dans la seconde moitié du xvie siècle que doit se placer la phase militaire de sa vie : c'est donc aux guerres de la Ligue qu'il a été mêlé. Or, dans ces circonstances où la foi politique et religieuse mit les armes aux mains des combattants, catholiques ou protestants, ligueurs ou royalistes, chacun des deux partis vit ses rangs se peupler de gentilshommes, recrues accoutumées des compagnies d'ordonnance, appartenant à cette noblesse que Vauban allait trouver un siècle plus tard « fort gueuse et fort incommodée. » Dans ces compagnies même bien des roturiers puisèrent à cette époque leur origine nobiliaire. En ces temps-là chacun fut soldat volontaire, et bien souvent plus d'un que ni ses goûts ni ses occupations ne destinaient au métier des armes, remplit courageusement le devoir que lui dictait sa croyance. Ai-je besoin de rappeler les noms illustres de d'Aubigné et de bien d'autres encore? Dans un ordre plus modeste le pays où dut naître Thierriat offre plus d'un exemple analogue : en 1589 un Thierriat, d'une branche de la même famille champenoise établie à Auxerre, contribuait comme lieutenant d'un corps de ligueurs à l'assaut de Coulanges-la-Vineuse : il était de son état avocat au bailliage. Quelques jours plus tard, un corps de cava-

(1) *Trois Traités*, p. 36.

lerie venait renforcer la garnison auxerroise : le sieur du Tillet de la Bussière, qui le commandait, exerçait la profession médiocrement guerroyante de « greffier en chef du Parlement de Paris (1). »

J'arrive à l'examen d'une coïncidence qui, peut-être insignifiante à première vue, mérite cependant de provoquer les plus sérieuses réflexions. Jean Thierriat, deuxième rameau de l'arbre généalogique dressé par Moréri, épousa Marie Raoul, fille de François Raoul, S[r] de Larmélie, gouverneur de Tonnerre; il eut d'elle un fils prénommé Florentin, celui-là même qui, dans ma thèse, ne serait autre que l'avocat de Mirecourt. Or, quand Thierriat publie les *Trois Traités*, que trouvons-nous au seuil de ce volume, au bas d'une pièce de vers adressée « à l'auteur? » Cette mention textuelle : « *Par le sieur de Larmélie, gouverneur de Tonnerre*, » mention désignant selon toute vraisemblance, qu'elle émane soit du rimeur, soit de Thierriat, le fils ou le neveu de François de Larmélie, grand-père maternel de Thierriat, le propre oncle ou cousin issu de germain de l'auteur des *Trois Traités* (2)! En admettant, pour un moment, Thierriat lorrain de naissance et de famille, il n'est point matériellement impossible, j'en conviens, que, malgré les habitudes réputées casanières de nos pères, la difficulté des communications au XVI[e] siècle, et la distance qui séparait Tonnerre de Mirecourt,

(1) Challe : *Hist. des guerres du Calviniste et de la Ligue dans le département de l'Yonne* (*Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, XVIII, p. 141). — Un autre lieutenant de la compagnie de Thierriat était le s[r] Vincent « président de l'Election d'Auxerre. »

(2) Et peut-être le grand-père lui-même, s'il a vécu et composé ces vers dans un âge très-avancé, ce que leur valeur permet de croire, et si, bien avant la publication de l'ouvrage il a été au courant du travail que Thierriat projetait d'entreprendre, ce dont il est difficile de douter après avoir lu les quatre derniers vers. Quel que soit l'auteur de cette rhapsodie, les *Trois Traités* semblent avoir pénétré en Champagne sous son patronage, car l'exemplaire de la bibliothèque d'Auxerre appartint successivement à trois religieux d'un couvent de Tonnerre, ainsi que le constatent les mentions manuscrites dont il est revêtu.

ville qui était à cette époque en pays étranger, — M. de Larmélie ait pu, du fond de son gouvernement perdu à l'extrémité de la frontière opposée de Champagne, connaître, au point de le faire participer aux ébats de sa muse, Thierriat dont la réputation, pour universelle qu'elle ait été dans la région lorraine, ne semble pas s'être répandue au dehors. Mais cette hypothèse, peu probable par elle-même, ne paraît-elle point plus hasardée encore, quand nous voyons, d'une part, Moréri donner à Florentin Thierriat une Larmélie pour mère, et, d'un autre côté, un Larmélie apporter son contingent aux louanges qui saluèrent les *Trois Traités* lors de leur achèvement; quand nous considérons que Saint-Florentin, pays de Thierriat selon Moréri, et Tonnerre, pays de Larmélie, sont l'un et l'autre en Champagne, et distants de six lieues à peine? Ne devons-nous point être frappés de cette rencontre au moins singulière, surtout quand nous songeons que le *Traité de la noblesse* n'avait pas quitté encore l'atelier du typographe alors que venait prendre place sur les feuillets liminaires le huitain du sieur de Larmélie? C'est donc que l'avocat de Mirecourt avait satisfait par avance à la curiosité du gouverneur champenois, sinon même fait appel à son opinion littéraire! C'est donc qu'il lui avait communiqué les épreuves et peut-être le manuscrit! De si curieux rapprochements ne nous portent-ils point invinciblement à conclure que ces liens étroits de famille et de patrie communes consignés dans le *Dictionnaire historique* ont seuls et tout naturellement amené le gouverneur de Tonnerre, rimeur non moins redoutable que son parent, à glisser le fruit de son inspiration lyrique à l'avocat du bailliage de Vosge?

Une autre circonstance encore, quelque peu analogue à la précédente, achève, à mon avis, de rendre très-vraisemblable l'origine champenoise de notre jurisconsulte. Plusieurs fois, au cours des *Trois Traités*, Thierriat fait allusion à ce *Commentaire sur la coutume de Troyes*, qui semble être demeuré inédit (1). Eh bien! je l'accorde, Thierriat fut un laborieux

(1) Thierriat renvoie le lecteur à ce travail en termes qui ne peuvent laisser

chercheur, un esprit complexe et curieux d'élucider les questions épineuses; de nos jours il poursuivrait l'amélioration de nos codes par l'étude comparée des législations étrangères et de la philosophie du Droit. Mais il ne me semble guère qu'au XVIe siècle l'esprit juridique ait été fort tourné de ce côté; si nous en exceptons les lois romaines, le droit national sollicitait surtout l'attention des commentateurs, et c'est le plus souvent à la coutume appliquée par la juridiction près de laquelle ils exerçaient que conseillers et avocats empruntaient le sujet de leurs écrits. Que Thierriat, sans que nul lien le rattachât à la province de Champagne, ait un jour conçu l'idée d'approfondir la coutume de Troyes, j'avoue que cette hypothèse est fort acceptable. Mais je ne puis me défendre d'attribuer le choix de ce sujet d'étude à un mobile tout autre que la fantaisie de disserter sur un code étranger, quand je vois, au XVIe siècle, le bailliage de Saint-Florentin suivre la coutume de Troyes (1), et le bailli de Saint-Florentin siéger comme lieutenant du bailli royal de Troyes. Or si l'on songe, d'une part, que le *Traité de la noblesse* était complètement terminé dès 1602 (2), et que d'autre part, l'arrivée de Thierriat en Lorraine ne remonte qu'à 1598, si, parcourant les feuillets de cet ouvrage, on constate à chaque ligne les immenses recherches dont sa rédaction fut précédée, on ne peut hésiter à comprendre que plusieurs années ne furent point de trop pour l'élaboration d'une telle œuvre, et à conclure, par voie de conséquence, que le commentaire sur la coutume de Troyes dut être de beaucoup antérieur aux *Trois Traités* et par

subsister l'ombre d'un doute sur son droit à cette paternité : « V° en nostre » Coustume de Champaigne... — Comme j'ay dict en ma Coustume de Troyes... » — V° Coustume de Troyes § 18, et que ce j'ay conféré et annoté sur » icelle... » — A propos de cet adage, que « la seule noblesse en France peut » tenir fief noble, » après avoir renvoyé à son Commentaire, il cite les Coutumes de Chaumont, Vitry et Meaux, toutes Coutumes champenoises. Les formules qui précèdent sembleraient pourtant indiquer que ce travail a été publié.

(1) P. Pithou : *Introd. aux coutumes de Troyes*, éd. 1630, p. XIII; — Tryon de Montalembert : *Différentes coutumes du département de l'Yonne* (Annuaire de l'Yonne, 1859, p. 52).

(2) *Trois Traités*, 2e feuillet limin., v°.

conséquent à l'installation de Thierriat dans les Vosges. De là à induire que Thierriat écrivit cet ouvrage alors qu'il habitait encore la Champagne; qu'il était peut-être avocat en ce bailliage de Saint-Florentin, où plusieurs de ses parents occupaient diverses charges à la même époque, et que deux des siens, avocats eux aussi, avaient représenté lors de la délibération des coutumes de Troyes à l'assemblée générale du 26 octobre 1509; que ce furent là même les mobiles qui le conduisirent à l'entreprendre; de là à présumer ces choses il n'y a qu'un pas, et le franchir n'est-ce point courir grande chance de se rapprocher de la vérité?

Une dernière et curieuse similitude unit encore le guidon de Biron au légiste vosgien : l'un et l'autre ont eu un fils prénommé Florentin; je reviendrai sur ce fait en parlant tout à l'heure du mariage de Florentin Thierriat.

VI.

Si les concordances dont j'ai essayé jusqu'à présent de faire ressortir la valeur tendent à justifier l'assertion de Moréri identifiant le gouverneur de Montereau à l'avocat de Mirecourt, je ne me dissimule pas que quelques discordances entre d'autres renseignements fournis par le généalogiste et certains détails irrévocablement acquis à la vie de Thierriat semblent, de prime-abord, de nature à ébranler le système que je soutiens. Je vais démontrer, je l'espère, le peu de fondement de ces contradictions.

Un premier point ne saurait faire l'objet d'une contestation sérieuse. « Thierriat » est le nom de la famille à laquelle est consacré l'article du *Dictionnaire historique*, tandis que l'octroi de demeurance de 1598 est accordé à Florentin « le Thiriat, » que MM. Digot, Laprévôte et L. Germain appellent « le Thierriat. » Trois pièces, d'autre part, l'acte de décès du jurisconsulte, l'acte de baptême de son fils Florentin et l'acte de cession d'un terrain à la ville de Mirecourt présentent ce nom orthographié « Thieriat. » — Ai-je besoin de rappeler que l'ancien régime ne brilla jamais par le soin méticuleux apporté,

sous l'empire du Code actuel, à la rédaction des actes authentiques, et que, sans remonter au XVIe siècle, les pièces de nos archives rédigées à la veille même de la Révolution témoignent assez à nos yeux de l'insouciance, quotidienne sous ce rapport, des curés, des greffiers et des notaires? L'auteur des *Trois Traités*, qui dut, je présume, savoir écrire son nom mieux que qui que ce soit, l'orthographie « Thierriat » sur trois feuillets de son ouvrage. Quant au « le » pré-nominal passé de l'octroi de demeurance dans les notices consacrées à notre avocat par des plumes lorraines, c'est, — M. Germain l'a déjà signalé, — la simple conséquence d'un usage essentiellement lorrain. Cette habitude est loin d'être perdue de nos jours dans la classe ouvrière, sans que toutefois il soit encore besoin, comme au temps de Thierriat, d'être illustre pour avoir droit au « le » du pays barrois.

La dénomination des fiefs que Thierriat détenait révèle un autre désaccord. Tandis que l'octroi de demeurance le qualifie « sieur de Lochepierre et de La Mothe-Allier, » Moréri lui donne le titre unique de « seigneur de La Mothe. » Y a-t-il identité entre l'un et l'autre fief de La Mothe, et Moréri a-t-il simplement négligé ou ignoré le nom complémentaire? Je m'avoue d'autant moins en mesure d'élucider ce point que je n'ai pu, après M. Digot et bien d'autres encore, trouver nulle part la trace de ce domaine. Lochepierre et La Mothe-Allier appartenaient à Thierriat avant son arrivée en Lorraine, puisque l'octroi de demeurance constate son droit sur ces deux seigneuries : c'est donc en Champagne que, d'après toutes les probabilités, Thierriat les aurait détenues. Quant à leur situation, nul indice n'a pu m'édifier à cet égard. Les archives de l'Yonne et de l'Aube mentionnent, dans leurs *Inventaires sommaires*, presque sur chaque commune des terres de « La Motte » ou « La Mothe, » avec ou sans désignation complémentaire. Proche Saint-Florentin et ressortissant au bailliage de cette ville un fief de La Mothe existait sur la paroisse de Turny (1) et un autre sur celle d'Ervy (2) : rien ne m'a fait

(1) *Annuaire de l'Yonne*, 1854, p. 420; *Notice sur Turny*, par M. B. Duranton.
(2) *Inv. somm. Arch. Aube*, C. 2140.

connaître quels en étaient les détenteurs à l'époque où vécut Thierriat. Quant à « La Mothe-Allier, » ce nom, pas plus que celui de Lochepierre, n'est écrit une seule fois dans les *Inventaires* relatifs aux provinces de Bourgogne et de Champagne que j'ai consultés. Que sont devenus ces deux noms à travers les variations continuelles imposées à l'orthographe par l'insouciance et la fantaisie de nos pères? — S'agirait-il, par hasard, de la *Mothe-le-Hayer*, hameau que le *Dictionnaire topographique de l'Aube* relève sur la commune de Marcilly-le-Hayer?.. La Mothe-le-Hayer appartenait au XVIIe siècle à la famille d'Avogadre (1) : mais le plus ancien titre, constatant cette possession, ne remonte qu'à 1652, et la classification des archives déposées à Troyes n'a révélé jusqu'à ce jour aucun seigneur de La Mothe-le-Hayer antérieur à cette époque. — D'autres renseignements (2) m'apprennent que La Mothe-le-Hayer, après avoir appartenu successivement à divers jusque dans la première partie du XVIe siècle, était possédée en 1600 par François Dallemagne. Les seigneurs de La Mothe demeurent donc toujours inconnus, remarquons-le bien, durant la seconde moitié du XVIe siècle, c'est-à-dire précisément pendant

(1) Je dois ces renseignements à M. l'archiviste de l'Aube, auprès duquel mon confrère M. Jacob, — dont j'ai pu apprécier tant de fois l'inépuisable obligeance, — a bien voulu me servir d'intermédiaire.

(2) Ils me sont transmis par M. Baroche, instituteur communal à Marcilly-le-Hayer; si les recherches considérables qu'il a eu la bonté de faire à ma prière n'ont révélé aucun document sur Florentin Thierriat, du moins ont-elles constaté l'apparition à Marcilly d'un membre de la nombreuse famille Sénonaise, « maître Charles Thierriat, lieutenant de Marcilly, » puis juge « de Basson, Villadin et autres lieux; » il apparaît pour la première fois comme parrain en 1699, meurt le 3 décembre 1718, et est inhumé le 25 dans l'église de Marcilly « en présence de ses parents et amis. » — Les plus anciens actes de l'état civil conservés aux archives de Marcilly ne remontant qu'à 1618, ne sauraient fournir de renseignements sur Florentin Thierriat. — Quant au fief de Lochepierre, rien de semblable n'a existé dans la région de Marcilly-le-Hayer, et, dans le Sénonais tout entier, une seule localité tendrait à se rapprocher quelque peu de ce nom : c'est le village actuel de la Loupière-Thénard, appelé au XVIIe siècle *Loupière* ou *La Loupière* (*Ann. de l'Aube,* 1854, II, pp. 29 et 33). Il est situé sur l'extrême limite de l'Aube et de l'Yonne à environ six lieues de Sens et douze ou quinze de Saint-Florentin.

la période au cours de laquelle Thierriat a porté la qualification de « sieur de La Mothe-Allier. » Or, cette qualification, il semble l'avoir complètement abandonnée à dater de son installation en Lorraine : elle disparaît, en effet, après avoir été constatée dans l'octroi de demeurance de 1598; Florentin ne la porte plus ni sur le titre des *Trois Traités*, ni au bas des dédicaces de 1602 contenues dans cet ouvrage, ni dans le contrat de vente de 1606; il ne mentionnera désormais que la seigneurie de Lochepierre et les trois fiefs vosgiens acquis du chef d'Idette du Bourg, sa femme. Serait-ce que François Dallemagne, détenteur de La Mothe-le-Hayer en 1600, aurait, au cours des années 1598 ou 1599, acquis ce domaine de Thierriat dès lors émigré en Lorraine, sans esprit de retour selon toute apparence? — Des investigations plus approfondies dans cette voie me semblent présenter d'autant plus d'intérêt que la position de La Mothe-le-Hayer en pleine Champagne, sur la limite de l'ancien Sénonais et à dix lieues au plus de Saint-Florentin, rend plus vraisemblable que toute autre l'identification de cette terre avec l'introuvable La Mothe-Allier, dont le nom a été, tout le fait croire, défiguré dans l'octroi de demeurance de 1598, ainsi que celui de Lochepierre. — Peut-être ces deux seigneuries ne furent-elles, en réalité, que de simples *climats* ou *lieux-dits*, ignorés aujourd'hui, et dont Florentin, dédaigneux de cacher sa pauvreté, du reste, tira sans doute plus de considération en les accolant à son nom que d'écus en les faisant valoir. L'impossibilité d'en retrouver la trace doit nous émouvoir d'autant moins qu'au temps jadis l'emplacement de semblables fiefs échappa maintes fois à ceux-là même qui avaient le plus d'intérêt à les découvrir : témoin, dans notre pays barrois, ce terrage de « Bourrouvre » sur lequel, en 1670, le procureur de Sainte-Hoïlde dut renoncer à percevoir une redevance « pour n'avoir pu sçavoir ou estoit situez ledit lieu (1)..; » témoin encore ces seigneurs de Vitry contraints, en 1678, d'abandonner trente sols à eux dûs, « à cause de la place appelée La Mothe, où estoit autrefois le château, de laquelle place

(1) A. Jacob, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Hoïlde*, p. 31.

ils ne sçavent pas la situation (1). » Est-il étonnant de nous voir, après trois siècles écoulés, échouer dans nos recherches, quand sur les lieux même le flair tout spécial des limiers du fisc demeurait impuissant ?...

VII.

Plus grave en apparence est une autre objection. Ces Thierriat dont Moréri consigne la descendance, ajoutaient à leur nom patronymique celui de « d'Espagne. » Comment se peut-il faire que l'avocat de Mirecourt, tellement entiché de sa noblesse, ait toujours négligé de prendre ce nom complémentaire, constatant la mémoire d'un acte si glorieux pour les siens et pour lui, et n'ait point songé, dans son *Discours*, a écraser sous le poids d'un pareil souvenir de famille les deux magistrats qui lui disputaient la préséance?

Des actes authentiques, contemporains de Thierriat lui-même, fourniront ma réplique à cette objection. Ce nom de « d'Espagne » que Moréri donne avec un soin si scrupuleux à la famille dont il s'occupe, ceux-là même qui avaient sans discussion le droit de s'en prévaloir l'ont singulièrement dédaigné. Pour les uns il semble n'avoir été qu'un surnom sans conséquence; d'autres ne l'ont même point porté.

L'Inventaire sommaire des Archives de l'Yonne relate la pièce suivante (2) :

« 16 mai 1599 : Jacobus, filius nobilis viri Caroli Thierriat, » *dicti de l'Espagne*, et Mariæ Thierriat, ejus uxoris, baptisatus » fuit : patrui nobilissimus vir Jacobus de Bruillart, et Benedictus Legras, locus tenens pro rege in electione. »

Ce Charles Thierriat « *dit* de l'Espagne, » père de l'enfant baptisé, est évidemment le fils aîné de Florentin, tué, selon Moréri, au siège de Bourg-en-Bresse, c'est-à-dire en 1600, l'année même qui suivit ce baptême; lui seul en effet, parmi

(1) *Inv. som. Arch. Marne*, C. 83.

(2) E supp., Ville de Saint-Florentin.

les Thierriat de cette époque, pouvait porter en même temps le prénom de « Charles, » le nom de « d'Espagne, » et la qualification de « *nobilis vir* (1). Moréri semble donc avoir ignoré son mariage et la naissance de cet enfant, décédé peut-être fort jeune, qui, dans la thèse que je soutiens, se trouverait être de la sorte le petit-fils de Florentin Thierriat. Mais, laissant pour un moment de côté la question de savoir s'il y a identité entre le guidon de Biron et l'avocat de Mirecourt, nous voyons l'acte qui précède confirmer ce que j'avançais tout à l'heure, à savoir que ce nom de « d'Espagne » n'était qu'un surnom (*dictus*) employé plutôt à distinguer l'une des branches de cette famille si nombreuse qu'à rappeler le courage d'un ancêtre, quel qu'il fût.

Et maintenant voici qu'on cesse même de le porter :

« 24 februarii 1582 : Maria, filia Magistri Edmundi Duguet » antigraphii regii, et Perrettæ Largentier, ejus uxoris, baptisata » fuit, cujus matrina domicella Maria de Rogues, uxor nobilis » Johannis de Piedefer, scutiferi, domini temporalis de Champlost; patrinus, *Florentinus Thierriat*, scutifer, miles sub » domino de Tavannes (2). »

Ce Florentin Thierriat ne peut être que le guidon de Biron cité par Moréri. Lui seul, en effet, de tous les Thierriat vivant à cette époque, pouvait, au milieu de ses collatéraux restés simples bourgeois, porter le titre d'écuyer; et ce qui, d'autre part, achève d'établir l'identité du guidon de Biron avec l'homme d'armes de Tavannes (3), c'est que les noms de Duguet et de Largentier, portés par le père et la mère de l'enfant dont Florentin Thierriat est le parrain, sont les mêmes que Moréri donne au beau-père et à la belle-mère de Florentin lui-même :

(1) En effet, tous ses autres parents portent celle « magister » ou de « honorabilis vir. »

(2) *Inv. som. Arch. Yonne*, Supp. E. Ville Saint-Florentin.

(3) La discordance entre les qualités d'homme d'armes de Tavannes et de guidon de Biron n'est qu'apparente; Thierriat a pu d'autant plus facilement servir sous ces deux maréchaux qu'ils n'ont point commandé simultanément en Bourgogne, mais qu'ils s'y sont succédé, le premier, Guillaume de Tavannes, comme lieutenant du Roi jusqu'en 1595, le second, Charles, duc de Biron, comme gouverneur de la province à dater de cette époque.

c'est donc à des relations antérieures de famille que remontait tout naturellement l'origine de ce parrainage. Mais pour en revenir à ce nom de « d'Espagne » que l'avocat de Mirecourt n'a jamais ajouté au sien, ce Thierriat « au service de Tavannes, » — qu'il soit ou non l'auteur des *Trois Traités*, il n'importe pour le moment, — c'est bien le Florentin Thierriat de Moréri, c'est bien un Thierriat d'Espagne, et pourtant l'acte qui précède ne fait pas mention de ce nom !

Nouvelle preuve du même abandon se retrouve dans un acte relatif à Nicolas Thierriat, deuxième fils de Florentin, dans la généalogie de Moréri :

Bailliage de Macon; carnets du compulsoire : « Requête de » Jacques de Bellecombe, seigneur de Chasselas, disant qu'il » se seroit rendu caultion de noble *Nicolas de Thieriat et de* » *Damoiselle Isabeau de Bellecombe*, sa femme, envers noble Jehan » de Maigret, seigneur de la Pinaudière, pour une somme de » 345 livres qu'il a été obligé de payer... » (an 1615) (1).

Celui-là aussi, à n'en point douter, est un Thierriat d'Espagne; et cet acte, qui démontre, en passant, l'exactitude de la filiation consignée dans l'article du *Dictionnaire historique*, — ne vient-il pas nous prouver une fois encore que la descendance d'Henri Thierriat avait bientôt laissé ce nom de « d'Espagne » tomber en désuétude ? C'est qu'en effet, — je suis obligé de le répéter encore une fois, car de tels souvenirs ne valent que par le degré de certitude qu'ils présentent, — rien, rien dans l'histoire de Charles-Quint, pendant les années 1518 et 1519, ne rend vraisemblable le fait d'armes que Moréri prête à Henri Thierriat. Cette légende sent le fagot ! On a dû la créer après coup. Ce nom de « d'Espagne, » que nous avons vu tout à l'heure porté comme un surnom vulgaire, semble avoir été destiné à rappeler quelque épisode, honorable sans doute, mais dénué de l'éclat tout particulier que lui attribue Moréri. Que Henri Thierriat soit allé en Espagne, qu'il y ait pris du service militaire, qu'il s'y soit conduit avec distinction, tout cela est fort possible; que, rentré au pays natal après ce lointain voyage,

(1) *Inv. som. Arch. Saône-et-Loire*, B. 994.

il ait reçu de ses concitoyens le surnom de « d'Espagne » pour le distinguer, lui et les siens, des autres branches d'une nombreuse famille, voilà qui offre toute vraisemblance, et voilà qui explique le cas assez médiocre que ses plus proches descendants semblent avoir fait de ce surnom. — Or, quoi d'étonnant, quand les Thierriat demeurés en Champagne, dans cette région même d'où leur ancêtre était parti, négligeaient au XVI[e] siècle le nom de « d'Espagne » jusqu'à ne plus le porter dans les actes authentiques, que Florentin, émigré en Lorraine, sans esprit de retour selon toute apparence, n'en ait jamais fait mention?

VIII.

J'arrive à la discordance, bien autrement sérieuse, entre l'énonciation de Moréri relative au mariage de Florentin Thierriat, et l'indication certaine que nous donne à ce sujet une pièce authentique. Tandis que l'auteur du *Dictionnaire* fait épouser au guidon de Biron, le 16 juin 1566, une jeune fille de Saint-Florentin, Marie du Gué, fille de François du Gué, seigneur de Lames, et d'Anne Largentier, un acte découvert par M. Laprévôte (1) nous révèle un tout autre mariage. Ce document constate, en effet, à la date du 12 mai 1606, la vente à la ville de Mirecourt d'un petit jardin « sis à la porte de Mattincourt, entre les fossés et François Ferry, cordonnier, » vente consentie par Florentin « Thieriat, » écuyer, seigneur de Lochepierre, et Idette du Bourg, son épouse. Cette dernière était lorraine, et veuve en premières noces de Claude Maimbourg, procureur général au bailliage de Vosge, et fille d'Adam du Bourg, lieutenant de Bruyères (2).

(1) Il existe aux archives des Vosges, E. supp. DD. 22. Biens communaux de Mirecourt.

(2) M. Digot avait, le premier, simplement induit ce mariage d'une phrase des *Trois Traités* (p. 55), sans connaître le nom de la personne que Thierriat épousa en Lorraine. Aussi n'a-t-il point remarqué le zèle pieux avec lequel Thierriat, au chapitre des *Trois Traités* consacré aux « anoblissements sans finance » (p. 194), prend pour type de ces anoblissements celui d'Adam du



Eh bien! ces deux énonciations, de prime-abord si contradictoires, ne sont rien moins qu'inconciliables, et je tenterai de le démontrer.

Le mariage indiqué par Moréri est de 1566. Quant à celui dont l'acte de vente précité constate irréfutablement l'existence, il doit être, d'une part, ainsi que le fait remarquer M. Laprévôte, de la fin de 1600 au plus tard, puisque, comme nous le verrons plus loin, le 9 septembre 1601 fut baptisé un fils de notre jurisconsulte; d'autre part, cette union semble ne point devoir être antérieure à l'année 1598, puisque de cette époque seulement date l'arrivée de Thierriat en Lorraine. C'est donc un intervalle de trente-quatre ans environ qui sépare ce mariage de celui contracté, selon Moréri, avec Marie du Gué.

Or, quoi d'impossible à ce que Florentin Thierriat se soit marié deux fois? Trouvons-nous, dans le peu que nous savons de son existence, la moindre donnée rendant cette supposition inadmissible? Connaissons-nous sa vie avant son arrivée en Lorraine? Et, — surtout, — si la date exacte de sa mort nous est désormais révélée par M. Laprévôte, connaissons-nous son âge à l'époque de son exécution? Non! Rien, rien ne nous l'indique, même approximativement! et personne ne semble jusqu'à ce jour avoir abordé cette question! Or, — à défaut de preuves, le simple bon-sens va nous le faire comprendre, — Thierriat dut mourir à un âge beaucoup plus avancé que ne l'ont cru les écrivains qui se sont occupés de lui!

Tout d'abord écartons du débat l'assertion de Chevrier : sans remarquer, en effet, que les *Trois Traités*, terminés dès l'année 1602, ne sauraient être l'œuvre d'un légiste âgé de treize ans, il place avec désinvolture en 1589 la naissance de leur auteur! M. Digot le fait naître en 1570; mais il ne justifie point des motifs qui lui font désigner cette date, et l'adopte, dit-il, « d'après toutes les probabilités. » Certes, la supposition de M. Digot est plus soutenable que l'affirmation de Chevrier; tou-

Bourg, grand-père de sa femme, anobli sans bourse délier et « pour ses mérites » en février 1512. Le texte intégral des lettres-patentes occupe plusieurs pages du volume.

tefois, puisque le raisonnement seul peut nous guider vers la solution de ce problème, voyons quels éléments de vraisemblance pourront s'offrir à nous dans le champ des probabilités.

Si nous adoptons avec M. Digot, l'année 1570 pour date de la naissance de Thierriat, l'auteur des *Trois Traités* aurait eu environ trente et un ans quand il y mit la dernière main. Quelles que soient les vastes connaissances révélées par cet ouvrage, quelque somme incroyable de recherches que son élaboration ait nécessitée de l'aveu de M. Digot lui-même, il serait admissible, — Boitard n'en fut-il pas de nos jours un éclatant exemple?... — qu'un jurisconsulte de trente ans l'eût écrit, si la lecture même de ce *Traité de la noblesse* (1) et du *Discours* (2) sur les prééminences, qui le suivit de près, ne nous apprenait qu'avant d'entreprendre l'œuvre d'immense érudition achevée dès 1602, Thierriat avait déjà composé *neuf volumes*. Parmi eux, ne l'oublions point, figure le Commentaire sur la *Coutume de Troyes;* et si nous ne pouvons aujourd'hui juger du mérite de ce travail en en lisant le texte, la science approfondie dont témoignent les *Trois Traités* et la *Coutume de Lorraine* nous est la plus sûre garantie du soin, du labeur et du temps qui durent être apportés à l'interprétation du Code champenois! Et ce n'est point tout! Dès cette époque Thierriat s'occupait d'une œuvre plus vaste encore, de cette *Coutume de Lorraine*, ainsi que de ce *Traité du style des procédures d'assises*, dont il annonçait évidemment la prochaine apparition, quand, témoignant l'espoir de voir accueillir avec faveur le *Traité de la noblesse*, il ajoutait : « et alors je feray veoir un œuvre plus laborieux, et le soing » que j'ay eu, par diverses années, d'apporter de l'utilité à l'un » et l'autre des Estats (3). » Dix volumes, pour le moins, et parmi eux quatre ouvrages juridiques de l'importance de ceux que je viens de rappeler, ne semblent-ils pas un bien gros bagage pour un homme de trente ans, en supposant même que ces travaux littéraires aient été son unique occupation? Or, nous savons formellement, — nous savons de Thierriat lui-même

(1) V. p. 292.
(2) V. p. 30.
(3) *Trois Traités*, p. 3.

qu'avant son arrivée en Lorraine, « en autre temps et ailleurs, » il avait suivi la carrière des armes, et ce avec assez de continuité et de distinction pour obtenir un grade assez élevé. Voilà certes un travailleur dont, à trente ans, la vie eût été singulièrement bien remplie! Et je me refuse plus que jamais à croire qu'il fut encore presque un jeune homme à l'heure où, mettant « ses très-» humbles services » à la disposition de sa nouvelle patrie, il s'exprimait en ces termes, où se reflète comme une évocation mélancolique de souvenirs déjà lointains et d'années de jeunesse à jamais envolées : « Dieu me fera bien trouver au fond de mes » solitudes!.. je pourrois toutesfois monstrer, et par tesmoins » signalez, *qu'en autre temps et ailleurs*, *soit en l'aage ou j'ay* » *obey*, *soit en celui ou j'ay eu quelque charge*, j'ay servy mon » Prince avec diligence et fidélité (1). »

Si donc l'année 1570 donnée par M. Digot, sans justifications, du reste, est bien difficile à accepter pour date de la naissance de Thierriat, étudions à ce point de vue l'article de Moréri; ici encore nous verrons les énonciations du généalogiste s'accorder aisément avec la vraisemblance et la raison.

IX.

C'est en 1566 que Moréri place le mariage de l'officier de Biron avec Marie du Gué. En donnant à Thierriat lors de cette union l'âge de vingt-cinq à trente ans, âge moyen de la nubilité, nous plaçons sa naissance entre 1536 et 1541. Voyons quelles conséquences découlent de ce principe. C'est entre cinquante-sept et soixante-deux ans qu'il arrive en Lorraine, et, en 1602, quand il termine les *Trois Traités*, il a entre soixante et un et soixante-six ans. Ne semble-t-il point que cet âge soit plus naturellement compatible que celui de trente ans avec l'inépuisable érudition et l'expérience consommée du Droit dont témoigne ce dernier ouvrage? Et cette *Coutume de Troyes*, et cette *Coutume de Lorraine*, déjà fort avancée en 1602, et ces huit autres

(1) *Discours*, pp. 29 et 30.

volumes demeurés inédits, ne peuvent-ils point s'échelonner dorénavant sur un laps de temps suffisamment étendu, au lieu de s'accumuler dans un court espace de cinq ans, de dix tout au plus, en admettant que Thierriat ait produit dès l'âge de vingt ans ses premiers écrits, comme le nécessiterait la date supposée par M. Digot? Et cette période de vie militaire, aussi longue que nous invite à la présumer le souvenir de la « charge » dont Thierriat fut investi après avoir eu le temps « d'obéir, » ne trouve-t-elle pas sa place, elle aussi, même à côté des études juridiques, dans la révolution de ces soixante années? Et ce retour comme voilé de tristesse vers un temps qui n'est plus, dont Thierriat évoquait tout à l'heure le souvenir en attendant les ordres de Dieu et de la Patrie, ne se conçoit-il pas dans le cœur de cet homme au seuil de la vieillesse mieux que sur les lèvres d'un avocat de trente ans?

Et ces deux unions, inconciliables à première vue, l'une en 1566 avec Marie du Gué, l'autre en 1599 ou 1600 avec Idette du Bourg, ne cessent-elles point désormais de s'exclure? N'ont-elles pu être successivement conclues, maintenant qu'un intervalle de trente-quatre ans les sépare? Et rien dans les lois alors en vigueur ou dans les usages sociaux de l'époque s'oppose-t-il à ce que Thierriat, entre cinquante-neuf et soixante-quatre ans, ait contracté un second mariage dans la nouvelle patrie qu'il venait d'adopter? Ce n'est même point une jeune fille qu'il épouse, c'est une veuve! Il y a, je ne l'ignore point, des veuves de tous les âges! Mais, à défaut de documents précis pouvant nous édifier en l'occurrence, n'y aurait-il pas dans cet état de veuvage comme une présomption de maturité, — charmante encore à coup sûr, puisque la dame était lorraine, — chez la veuve de Claude Maimbourg, et comme l'indice d'une union sagement recherchée et assortie entre elle et Florentin Thierriat, émigré, seul, sexagénaire, et veuf lui aussi (1)?

(1) Au dernier moment je découvre un indice qui tend singulièrement à corroborer mon hypothèse. — D. Pelletier (*Nobiliaire*, art. *Maimbourg*) énonce le mariage de Claude et d'Idette, sans toutefois fournir aucune date; mais, du moins, il enregistre la naissance d'un fils et de quatre filles nés de cette union. D'autre part, Idette était déjà veuve dès 1594, ainsi qu'il appert des



Quatre enfants, selon Moréri, naquirent du mariage de Thierriat avec Marie du Gué. Que les deux premiers aient vu le jour en Champagne, le fait ne semble point douteux. L'aîné, Charles, aurait eu, en effet, du chef maternel, la terre de Lames, dont le nom ne paraît point avoir subsisté jusqu'à ce jour, mais que d'anciens actes mentionnent sur le territoire de Venizy, aux portes de Saint-Florentin (1). Le second, Nicolas, est qualifié par Moréri « seigneur de Courson; » cette mention doit cacher quelque erreur typographique; il ne se saurait agir, en effet, ni de la terre de Courson (Yonne), ni de celle de Coursan (Aube), voisine de Saint-Florentin, et qui ressortissait à l'élection de cette ville (2). Quoi qu'il en soit, la naissance de Nicolas, d'une mère champenoise et son mariage avec Isabeau de Bellecombe, de famille bourguignonne, suffisent pour nous permettre de présumer que lui aussi naquit à Saint-Florentin, ou du moins dans la région.

Mais en fut-il de même pour les deux derniers fils que Moréri donne à Thierriat, pour Florentin (2e du nom) et pour Odet? Ici se présente l'une des plus curieuses coïncidences parmi celles relevées au cours de cette discussion. — Il est, en effet, constant que l'avocat du bailliage de Vosge eut au moins un fils après son arrivée en Lorraine. Dans un registre de la paroisse de Mirecourt M. Laprévôte a lu, à la date du 9 septembre 1601, la mention du baptême de « Florentin, fils de M. Thieriat, » Or,

lettres patentes que me signale M. L. Germain, lettres en date du 15 juillet 1594, investissant Jean du Mesnil de l'office de Procureur-général du bailliage de Vosge « présentement vacquant *par le decèz et trespas de feu maistre » Claude Maimbourg* dernier prouveu d'icelluy. » (*Arch. Meurthe-et-Moselle*, B. 65, f° 118.) Il est assurément permis d'en conclure qu'Idette, déjà mère de cinq enfants, et, en outre, veuve depuis six ans, ne devait plus être tout à fait une jeune-première lors de son second mariage!

(1) *Inv. som. Arch. Yonne :* Supp. E, Commune de Venizy : Concession par Erard de Brienne aux Templiers de Turny du droit de banalité sur le moulin de Lame (an. 1236). — *Ibid.*, G. 474 : Comptes de la terre de Brienon, recettes de bourgeoisies à Lames, Saint-Florentin, etc. (an. 1423).

(2) En effet, dès le milieu du XVIe siècle, Courson fut à Pierre de Chazeray, puis à ses héritiers. Quant au fief de Coursan, la *Coutume de Troyes*, de P. Pithou, constate (Introd., p. 13), que dès 1543 il appartenait à la famille de Bruillart. Serait-ce *Courchamp*, commune de Turny, près Saint-Florentin?

non-seulement le Thierriat de Moréri eut, lui aussi, un fils prénommé Florentin; mais encore si, une fois de plus, j'emploie à l'égard de ce quatrième enfant de l'officier champenois le procédé, — purement arbitraire, j'en conviens, — dont j'ai précédemment usé, et si je le suppose ayant contracté à l'âge de vingt ans environ, — âge précoce, je le reconnais, mais normal assurément puisque aujourd'hui même notre Code fixe à dix-huit ans l'époque légale de la puberté, — le mariage que Moréri lui fait faire à la date du 5 janvier 1622, sa naissance vient se placer en 1601, et coïncider pleinement ainsi avec celle que constate le registre paroissial que j'ai mentionné tout à l'heure! Bizarre rencontre, il faut l'avouer, s'ils sont étrangers l'un à l'autre, que la coexistence de ces deux hommes tous deux prénommés Florentin, nés l'un et l'autre de deux pères tous deux « gentilshommes en Champagne » et tous deux nommés et prénommés de même, et parvenant en même temps l'un et l'autre à l'âge de la nubilité!

Mais un fils encore, Odet, termine l'énumération donnée par Moréri; postérieure à celle de son frère Florentin, sa naissance a dû s'effectuer, elle aussi, à Mirecourt; rien ne s'oppose à ce que, en vertu d'une loi de nature dont l'application me semble quotidienne, il ait suivi d'assez près son aîné; et si, moins heureux que pour Florentin, nous ne pouvons retrouver sa trace, nous ne saurions en être surpris quand M. Laprévôte nous apprend que les années 1602 et 1603 manquent précisément dans la collection des registres paroissiaux de Mirecourt. — Thierriat, dans le système que je viens de développer, aurait eu, je ne me le dissimule pas, son dernier fils à soixante-un ans pour le moins, à soixante-six pour le plus : je connais des enfants nés de pères de cet âge, et très-convenablement tournés (1).

(1) Sans remonter aux temps bibliques d'Abraham et de Sarah, je relève un détail curieux, au cours de mes recherches : un membre d'une branche collatérale de cette famille, Zacharie, seigneur de Poilly, se maria pour la seconde fois à l'âge de soixante ans : de ce mariage il eut quatre enfants en moins de sept ans (*Inv. Arch. Yonne,* Supp. E, Commune de Poilly). Le second de ces enfants eut pour parrain Charles Thierriat d'Espagne, gouverneur de Thionville.



X.

Toutefois de l'hypothèse que je viens d'émettre jaillit une objection sérieuse, j'en conviens. Moréri, si minutieux dans l'indication des alliances de famille, fait naître indistinctement de Marie du Gué les quatre enfants qu'il énumère, et ne souffle mot d'Idette du Bourg, d'un second mariage, non plus que d'une émigration en Lorraine. Ce silence se conçoit aisément! De nos jours la première pensée d'un fils dont le père meurt sur l'échafaud n'est-elle point généralement de chercher à donner le change sur ses origines..? — Les descendants de Thierriat durent obéir, on le comprend du reste, à un sentiment analogue! Certes les exécutions de gentilshommes furent au bon vieux temps un spectacle quotidien; mais du moins conservait-on vis-à-vis d'eux, jusque dans ces pénibles circonstances, les égards exceptionnels dûs à leur qualité : ils restaient jusqu'auprès du billot gens d'une espèce supérieure. Thierriat, lui, ne l'oublions point, ne mourut pas par la hache; déchu de plein droit de sa noblesse par la nature du crime de lèse-majesté divine et royale qui lui était imputé (1), il fut pendu comme le plus vil des « ignobles, » et, dernier raffinement de la lâche intrigue dans laquelle il fut circonvenu, les magistrats dont il avait cinglé trop dru les échines n'eurent garde de laisser au pauvre diable ce qui eût été à coup sûr sa consolation suprême, le privilège de rendre son âme à Dieu en homme de bonne compagnie. Sa seule épitaphe fut la brève mention mortuaire alors usitée en Lorraine : « suspensus Thieriat, » rien de plus, inscrite à la date du 13 février 1608 sur le registre paroissial de Mirecourt. Dans le livre des lettres patentes de 1598 une feuille est arrachée, et c'est, au témoignage du répertoire parvenu jusqu'à nous, celle précisément où figurait le texte de l'octroi de demeurance avec la constatation du titre d'Écuyer. Du *Discours* sur les prééminences, cause primor-

(1) Loyseau, *Traité des Ordres*, ch. V, p. 90.

diale des fureurs qui conduisirent Thierriat au gibet, un exemplaire unique subsiste encore, échappé sans doute, comme le pense M. Laprévôte, aux flammes du brasier judiciaire. Tout, tout a donc été fait pour anéantir jusqu'à la mémoire de ce malheureux, dont le crime véritable fut d'avoir dit, sans circonlocutions suffisantes, qu'un sot peut, à la rigueur, se cacher sous la robe d'un magistrat (1). Or, — et la même idée a frappé M. L. Germain, — les descendants et les alliés de Thierriat ne durent-ils point plus que personne au monde tenter en toutes rencontres de supprimer leur auteur, non pas dans son existence entière, dont le soldat prit une part si honorable, mais au moins dans le souvenir de son trépas infamant? Le *Nobiliaire de Lorraine* de Dom Pelletier qui, dans la notice consacrée à la famille du Bourg, enregistre le mariage d'Idette avec Claude Maimbourg ne se tait-il point sur le nom de Thierriat? Quand, pour rédiger l'article du *Dictionnaire*, Moréri, ou tel de ses continuateurs, s'adressa soit aux archives lorraines soit aux descendants de Florentin, les feuillets lacérés des premières ne demeurèrent-ils pas muets, et les seconds ou ne cachèrent-ils point une partie de la vérité, ou ne sollicitèrent-ils pas un silence qu'on leur accorda généreusement? Est-ce émettre une supposition invraisemblable que de croire qu'ainsi le paragraphe relatif à l'officier champenois dut se taire sur tout ce qui eût trop vivement évoqué le souvenir de la Lorraine; qu'ainsi ni la *Coutume de Lorraine*, dont l'auteur véritable n'était point encore connu, du reste (2), ni le *Discours* sur les prééminences, source de toute cette tragique aventure, ne purent contribuer à former la liste des écrits de Thierriat, tandis que les *Trois Traités*, monument d'érudition tout à l'honneur de l'écrivain, œuvre d'intérêt général, sortie d'une presse parisienne, purent, sans exciter l'attention sur le passé de leur auteur, figurer dans la notice consacrée à son nom; qu'ainsi dut encore être exclue du *Dictionnaire* la mention des fiefs vosgiens,

(1) A quelques lieues du pays d'où Thierriat semble tirer son origine, les avocats bourguignons, non moins acerbes mais plus froids, se vengeaient à meilleur compte des dédains de la magistrature; on disait alors et on dit encore aujourd'hui : « au bailliage d'Auxerre, bien plaidé, mal jugé. »

(2) Il ne le fut que vers 1755.

Longuet, Saint-Nabor et Raon-aux-Bois, acquis à Florentin du chef de sa seconde épouse; et que, comme en matière de noblesse la filiation paternelle importe plus que toute autre, comme Marie du Gué de Lames ne donnait sans doute point à ses fils, réels ou supposés, moins de quartiers maternels qu'Idette du Bourg, petite-fille d'anobli, Idette, elle aussi, dut disparaître, emportant avec elle dans l'oubli le dernier vestige de cette période de vie lorraine si dramatiquement fermée?

XI.

Une dernière objection se présente, et je ne me dissimule point que, si je n'arrive à en démontrer la fragilité, mon système tout entier s'écroule. — Thierriat aurait écrit des *Mémoires* sur l'histoire de Lorraine, ou tout au moins continué cette œuvre commencée par d'autres que lui. De plus, au témoignage de Chevrier (1), il aurait puisé les matériaux de ce travail dans les souvenirs « *de ses aïeux,* clercs, notaires et prêtres. » C'est là, je crois, l'unique source de la tradition qui lui donne une origine lorraine, et, en tout cas, l'unique argument invoqué à l'appui de cette opinion. Si vraiment les aïeux de Thierriat ont fourni les éléments de ces *Mémoires*, je m'incline : ils étaient lorrains sans aucun doute; Thierriat est lorrain (2), de famille lorraine, et Moréri se trompe en identifiant l'auteur des *Trois Traités* au soldat de Biron. Mais l'attribution des *Mémoires* à Florentin Thierriat est-elle incontestable? Rien ne me semble moins

(1) *Hist. de Lorr.*, t. II, p. 182.

(2) M. Digot prétend inférer que Thierriat était lorrain de trois passages du *Commentaire sur les Coutumes de Lorraine* (pp. 302, 303 et 539). Je mets au défi le lecteur le plus prévenu en faveur de l'opinion de M. Digot de voir dans ces passages autre chose qu'une parfaite connaissance du droit coutumier, et, en particulier, du droit lorrain, que Thierriat avait sans doute pris soin d'apprendre avant de songer à le commenter; or, la Coutume de Lorraine ne semble pas avoir tellement différé, dans ses lignes générales, des Coutumes de France, qu'un esprit juridique de l'envergure de Florentin Thierriat n'ait pu se l'assimiler rapidement.

établi ! MM. Digot et L. Germain paraissent médiocrement déterminés à s'en porter garants, et M. Noël (1), non-seulement formule ce que M. Germain appelle des « doutes, » mais conteste sans détours le bien-fondé de cette attribution.

Tout d'abord, qui a possédé l'original de ces *Mémoires?* Mory d'Elvange a copié les fragments parvenus jusqu'à nous sur un manuscrit dont le plus ancien propriétaire fut le chanoine Villemin; celui-ci le légua à M. de Thomerot, substitut à la cour de Lorraine, qui le transmit à ses nièces; la trace en est perdue aujourd'hui. D'où l'abbé Villemin tenait-il ce manuscrit? Mory ne le dit point, et l'honorable ecclésiastique semble n'avoir été lui-même qu'à moitié sûr de l'authenticité de son original (2). Cette authenticité, il est prudent de s'en méfier, d'autant plus que, tandis que des mains du chanoine on suit pas à pas le manuscrit jusqu'en 1764 chez tous ses détenteurs successifs et sans discontinuité, Chevrier, contemporain de ceux-ci, prétend, lui aussi, avoir possédé les *Mémoires :* « dépositaire des manus» crits de Thiriat, dit-il à la fin de son *Histoire de Lorraine* (3), publiée en 1758, et dans laquelle il cite à plusieurs reprises ces *Mémoires*, — « j'en ai fait usage, comme on l'a vu. » Les papiers dont usa Chevrier lui avaient été donnés en communication par le prince Charles-Alexandre; ils sont également perdus aujourd'hui (4). — Voilà donc deux originaux en présence, deux dépositaires différents !

Mais là ne s'arrêtent pas le doute et l'obscurité ! L'appréciation du seul indice désormais susceptible de déterminer la participation de Thierriat à l'élaboration de ces mémoires, c'est le style dans lequel sont rédigés les fragments parvenus jusqu'à nous : or, ici, nouvel et complet désaccord ! En effet, tandis que les uns y voient, avec Mory d'Elvange, un ouvrage « écrit dans le même

(1) *Mém. p. servir à l'hist. de Lorr.*, n° 6, p. 12 des *notes*.

(2) « M. l'abbé Villemin les croioit originaux... » (Mory, *notice*, p. 207.)

(3) T. IX, p. 171.

(4) Noël : *Mémoires...* n° 5, p. 95, à la *note;* n° 6, p. 11 des *notes; Eloge de Mory d'Elvange*, *note* 36. M. Noël dit que, d'après certaines personnes, ces manuscrits se trouveraient aujourd'hui à Vienne, dans la bibliothèque privée de l'Empereur.

» goût que le *Traité de la noblesse* (1), » les autres avec M. Digot, ne veulent « pour refuser d'attribuer ces Mémoires à Florentin » le Thierriat d'autre preuve que leur style, » et trouvent que « sans parler du style, qui n'est pas le même dans les deux ou- » vrages, il y a, sous le rapport des idées et des opinions des » dissemblances assez fortes, qui s'expliquent du reste facile- » ment, puisque Florentin n'est pas le seul auteur de cette inté- » ressante chronique (2). »

Ces dissemblances ont aussi frappé vivement M. Noël (3), qui ne peut concilier les idées libérales plus d'une fois manifestées au cours de ces mémoires avec les préjugés nobiliaires de Thierriat, exagérés même pour le temps où il vécut.

Ce n'est pas tout encore, et voici où la confusion vient à son comble! Thierriat, — le fait est prouvé, — est mort en 1608. Eh bien! tous ceux qui ont ignoré cette date le font à qui mieux mieux écrire longtemps encore après qu'il a été pendu! Dom Calmet (4), Chevrier (5), M. Rollin de Sommerviller, M. Digot (6), M. Dumont (7) attribuent sa condamnation les uns à une satire écrite vers 1625 contre le cardinal Nicolas-François de Lorraine, les autres à l'audace qu'il aurait apportée à blâmer François de Vaudémont quand ce prince s'empara du duché au préjudice des filles de Henri II; et cette spoliation se passait en 1624! Seize ans après la mort de Thierriat! Mais les *Mémoires*, les fameux *Mémoires* protestent plus haut que tout autre argument contre leur propre authenticité! Eux aussi, Thierriat les rédige quand il n'est plus depuis longtemps! Chevrier, qui, « dé- » positaire des manuscrits de Thierriat, » semble autant que Mory avoir eu des chances de lire le véritable original, Chevrier, après avoir rapporté la menace que fit le duc Raoul à l'évêque de Toul, en 1334, de saisir le temporel de ses biens, ajoute : « C'est la

(1) *Notice...*, p. 207.
(2) M. Digot, pp. 261 et 263.
(3) Noël : *Mémoires...* nº 6, p. 12 des *notes*.
(4) *Bibl. Lorr.*, col. 941.
(5) *Mémoires*, I, p. 198, et *Hist. de Lorr.*, IX, p. 173.
(6) Pp. 266 et suiv., et aux *notes*, nº 77.
(7) *La Justice criminelle en Lorraine*, I, p. 259.

première fois qu'on ait employé en Lorraine cette forme de procéder contre les bénéficiers, *écrivoit Florentin Thiriat vers l'an seize cent quarente* (1)... » et Thierriat était mort depuis trente-deux ans! Moins heureux que Chevrier, Mory, dans le manuscrit du chanoine Villemin, ne lit que jusqu'en 1624 (2). Quant à M. Digot (3), qui n'a vu ni l'un ni l'autre exemplaire des *Mémoires*, et n'a connu que les fragments de Mory, il rend, toujours sans le motiver, un arrêt aux termes duquel Thierriat a dû arrêter son récit en 1625 (4). Le pauvre homme s'est reposé bien avant!

Tel est le touchant accord qu'inspira la lecture de ces *Mémoires* à ceux qui en détinrent ou le texte original ou des copies directes! Mais, que Thierriat ait ou non rédigé cette chronique, une seule question importe à l'établissement de sa véritable origine : écrivit-il, s'il a réellement écrit, sur des maté-

(1) *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 118.

(2) *Notice*, p. 207.

(3) *Aux notes*, n° 61.

(4) M. Laprévôte qui, seul, pour ainsi dire, a fourni jusqu'à présent des documents positifs sur Thierriat, a senti quelle perturbation il allait jeter dans les idées reçues en révélant la date authentique de la mort de l'avocat. Aussi, pour concilier avec cette découverte le témoignage de Mory lisant dans les *Mémoires* jusqu'en 1624, invoque-t-il cette circonstance que les derniers feuillets du manuscrit dont Mory eut la communication étaient (et Mory le dit, en effet) rongés par l'humidité : le copiste aurait donc cru, par erreur, voir dans ces débris l'histoire du règne de Charles IV. Mais une circonstance, qui semble avoir échappé à l'attention du judicieux biographe, met à néant cette explication. Mory et Chevrier, ne l'oublions point, ont eu entre les mains *deux documents différents*. Or, le manuscrit dont s'est servi Chevrier n'avait subi, que nous sachions, aucune mouillure, ne contenait point de lacunes, et pourtant dans cette pièce intacte Chevrier a vu la main de Thierriat non pas jusqu'en 1624, mais jusqu'en 1640! — Vainement, M. Digot cherche-t-il (note n° 61) à expliquer ce fait en disant que Chevrier a été trompé par l'assertion de Mory qui, dans sa *Notice* (p. 207), déclare avoir vu en marge du manuscrit Villemin une note indiquant que Thierriat écrivait en 1640. Quand Chevrier publiait son *Histoire de Lorraine*, c'est-à-dire en 1758, Mory, à peine âgé de 20 ans, officier dans l'armée, ne se livrait point encore à ses travaux historiques, commencés au plus tôt en 1761, et n'avait point encore écrit sa Notice sur Thierriat : il est donc matériellement impossible que Chevrier lui ait emprunté sa déclaration à une époque où elle n'avait point encore été émise!

riaux laissés *par ses aïeux*, lorrains alors, évidemment? Pour mêler à l'élaboration de ces *Mémoires* les ancêtres de Thierriat, quel témoignage invoque-t-on? Celui de Chevrier, c'est-à-dire de l'homme qui s'est le plus complètement trompé sur le compte du légiste vosgien! Et sur quel document s'appuie-t-on? Sur un seul, singulièrement douteux, sur une phrase de Chevrier déclarant que Thierriat a écrit « d'après les Mémoires de ses aïeux. » Or, les fragments de Mory ne contiennent point trace d'un aveu analogue, et Mory ne l'a point rencontré, à coup sûr, dans le texte d'où il a colligé ses extraits, car il n'eût pas manqué sinon de le faire entrer au nombre de ses fragments, tout au moins de le consigner dans la notice dont il les a fait précéder! Et, cette déclaration, Chevrier ne la donne même point comme une *citation* recueillie par lui dans le texte des *Mémoires :* il l'énonce au courant de la plume, de sa propre autorité, sans aucune justification!

Cependant une tradition aussi enracinée, pour fragile qu'en soit la base, doit puiser sa source quelque part! L'origine m'en semble aisée à présumer. Pour ceux-là même qui voient la main de Florentin dans ces *Mémoires*, il n'aurait que partiellement contribué à les rédiger; il ne serait que le continuateur de bien des collaborateurs différents. Chevrier, du reste, se contredit plus que de raison lui-même à propos de cette chronique; tantôt il parle de Mémoires « écrits pendant plus de cinq siècles par des témoins oculaires, et utilement *rédigés* par Florentin Thiriat (1)..; » tantôt, au contraire, ces Mémoires ne sont plus que « *apostillés* de sa main en plus d'un endroit (2). » N'est-ce point là que serait la source de la tradition? Que Thierriat, cet infatigable travailleur, ait eu à sa disposition ces chroniques « écrites par des témoins oculaires; » qu'il les ait étudiées pour la préparation de quelque travail personnel, — la *Coutume de Lorraine*, par exemple, — comme Chevrier le fit précisément plus tard; qu'il les ait annotées, « *apostillées* de sa main en plus d'un endroit; » qu'il les ait

(1) *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 4.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 124.

même, en raison de l'intérêt qu'il aurait pris à cette lecture, coordonnées, *rédigées* pour les livrer au public, rien n'est plus admissible! Soudain éclatent les événements de 1608; Thierriat est pendu, son domicile est envahi par les gens de loi, ses biens sont partagés, confisqués ou vendus (1). Quelque part, dans la maison, traînent ces manuscrits; héritier, acquéreur, vulgaire voleur peut-être, quelqu'un les prend. Un siècle et demi s'écoule. D'autres collaborateurs ont continué l'œuvre jusqu'en 1624, jusqu'en 1640. Un jour ces cahiers, original ou copie directe, tombent en la possession de Chevrier; ils sont « apostillés » de la main de Thierriat; de sa main aussi de plus ou moins importantes soudures relient peut-être les diverses parties de ces souvenirs, œuvre de bien des chroniqueurs différents, ainsi que Chevrier l'a constaté lui-même. Ce manuscrit, où la main de Thierriat se révèle, ce doit être de Thierriat! On interroge le texte et quelque part, au récit d'un guet-apens tendu par Jean II à Ferdinand de Naples, on trouve cette phrase, émanée de quelqu'un des rédacteurs demeurés inconnus : « et ce fait qu'ay peine à croire comme étant par trop hasardeux, *ay tenu de mon père-grand* (2);... » Autre part encore, « de quoi *les miens* ont été témoins, *dit l'auteur du vieux manuscrit...,* » propros qui démontre au delà de toute évidence, — les fragments de Mory en reproduisent à chaque pas de semblables, — que Thierriat coordonnait l'œuvre d'un autre. N'importe! Thierriat, conclut de suite Chevrier, écrivait sur les souvenirs de ses aïeux! Ainsi naît la tradition, ainsi se perpétue la croyance! Ainsi Thierriat passe pour l'auteur de Mémoires trouvés « apostillés de sa main » sur sa table de travail! Et ce qui prouve toute la vraisemblance de cette hypothèse, c'est que, plus tard, Abraham Fabert, avec la *Coutume de Lorraine*, découverte, elle aussi, traînant parmi ses papiers personnels, devait bénéficier, un siècle durant, d'une erreur identiquement analogue au détriment de Thierriat lui-même!

(1) « Lors de son malheur, ses écrits furent dispersés et vendus avec les meubles » (D. Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 941).

(2) Mory, *Fragments*, p. 225.

— Tel est le degré d'authenticité qu'offre l'attribution de ces *Mémoires*, qu'un pendu rédige encore trente ans, selon les uns, seize ans, selon les autres, après qu'il est en terre! Telle est la base de cette tradition : un propos de Chevrier! de Chevrier, dont l'insouciance a, parmi tant d'erreurs déjà commises, accumulé le plus d'erreurs sur Florentin Thierriat! de Chévrier, qui donne de sa naissance une date naïvement absurde! de Chevrier, qui attribue sa condamnation à des événements survenus seize ans après son supplice! de Chevrier, si capable de reconnaître l'écriture de Thierriat, qu'il lui fait encore rédiger ses Mémoires trente-deux ans après son décès; de Chevrier qui, seul au milieu de tous, et jusqu'au jour où il dut fléchir sous l'évidence, contesta à Florentin la paternité des *Coutumes de Lorraine*, pour le malin plaisir de contredire Dom Calmet!

XII.

Au terme de cette étude, je ne me dissimule point que je n'apporte à l'appui de ma thèse aucune preuve matérielle, aucune pièce authentique. Le moindre document constatant la présence sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne, dans la seconde moitié du XVIe siècle, d'un Florentin Thierriat, sieur de Lochepierre ou de La Mothe-Allier, le moindre écu d'armoiries trouvé dans les archives du pays vosgien (1) éclaireraient d'un jour beaucoup plus vif l'origine du commentateur des Coutumes de Lorraine. Des pages qui précèdent résultent, je le sais, des présomptions seules, basées sur l'examen des textes, sur le raisonnement, sur l'enchaînement des circonstances, sur l'accord absolu de ce que le *Dictionnaire historique* nous apprend de l'officier champenois et du peu que Thierriat lui-même nous a

(1) Les armes de la famille Thierriat, dont s'occupe Moréri, sont blasonnées ainsi au bas du portrait de Charles de Thierriat d'Espagne, chevalier, Sr. de Petitprè, gouverneur de Thionville, portrait gravé par Habert, et dont une épreuve existe au Musée Lorrain de Nancy : *d'hermines, tranché d'argent à deux trèfles de sable en fasce, à la bande engrêlée de gueules, chargée d'une molette d'or, brochant sur le tout.*

fait connaître de son origine, de ses antécédents militaires et de ses travaux d'écrivain. Isolé, plus d'un de mes arguments, je l'avoue, peut sembler étayé sur une base fragile; mais, envisagées dans leur ensemble, tant et de si singulières concordances ne viennent-elles point se corroborer mutuellement? En présence de cette vie dont les dix dernières années sont seules et mal connues, sur laquelle si peu de certitudes ont été acquises jusqu'à ce jour, sur laquelle tant de suppositions ont été faites et tant d'erreurs commises par ceux qui en ont parlé avant moi, le faisceau d'hypothèses que j'ai rassemblé n'est peut-être point indigne de provoquer la réflexion de ceux que peut intéresser le légiste, objet de ce travail.

Oui certes, Thierriat fut lorrain d'adoption : en Lorraine paraît s'être écoulée la plus brillante et la plus utile partie de sa carrière; cette érudition immense, c'est à la Lorraine qu'il en a fait hommage; ce laborieux infatigable, ce commentateur lumineux, c'est la Lorraine qui l'a inspiré. Mais lorrain d'origine?.. Non, tout le fait croire, Florentin Thierriat ne fut pas lorrain! Non! Mirecourt n'a pu voir naître cet homme qui tout à coup vient s'y établir, muni par la grâce du duc Charles III d'une autorisation expresse dont aucun autre exemple ne peut être cité! Non, pas plus que lui, ses ancêtres ne durent être lorrains! Quoi! Voici un lorrain, écuyer, gentilhomme « de noblesse ancienne et d'aïeux en aïeux : » et dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier, rien, et dans les archives lorraines dont je n'ai pu, moi, qu'étudier les *Inventaires* avec un soin minutieux, mais que MM. Digot et Laprévôte ont avidement fouillées, pas une seule fois le nom de cette famille n'est prononcé avant lui! Rien dans les comptes des receveurs généraux de Lorraine; et, dans les registres des lettres patentes, rien, sinon au Répertoire la mention découverte par M. Digot et personnelle à Florentin Thierriat! Quoi? ces Thierriat, « clercs, notaires et prêtres » pour le moins, sont à Mirecourt de temps immémorial, occupant des situations telles qu'ils peuvent recueillir de première main ces détails si précis et si caractéristiques semés, au dire de Chevrier, à chaque page des *Mémoires :* et dans les deux registres du cartulaire du bailliage de Vosge, dans les

comptes des receveurs particuliers, dans les liasses des affaires communales, partout où passent et repassent les noms de tous les notables, à l'exception de Florentin vendant son jardinet à la ville, pas un seul Thierriat n'apparaît!

D'autre part, à l'heure où vient soudainement s'établir en Lorraine, porteur d'un nom que l'on entend prononcer pour la première fois, ce « gentilhomme de la province de Champagne, » une famille nombreuse du même nom étend ses rameaux sur toute une région de ce Comté. Entre l'un de ses membres et l'avocat du bailliage de Vosge s'établit une concordance de faits neuf fois répétée : — tous deux sont contemporains, — tous deux portent le même nom, — tous deux le même prénom, — tous deux sont gentilshommes en Champagne, — tous deux sont « seigneurs de La Motte, » — tous deux ont porté les armes, — tous deux ont eu un grade important, — à chacun naît un fils que chacun appelle de son propre prénom, Florentin, — et ces deux jeunes gens arrivent ensemble à l'âge de la nubilité! — Et quand le *Dictionnaire* de Moréri, auquel on reproche à bon droit d'avoir fait la part trop large aux études nobiliaires, vient attribuer au gentilhomme champenois le *Traité de la Noblesse*, l'un des livres les plus curieux publiés sur la matière, — toutes ces concordances n'ébranleraient point la foi jusqu'à ce jour prêtée à l'origine lorraine de Florentin Thierriat!

Mais, alors, quelles circonstances ont pu amener dans les Vosges cet étranger venu de si loin? Ah! ceci, je l'ignore; et mon secret espoir en invoquant cette mémoire, autrefois si bruyante et si oubliée aujourd'hui, est précisément d'inspirer à quelque travailleur le désir de reconstituer dans la mesure du possible les jeunes années du savant écrivain, d'indiquer en quels lieux ses traces peuvent être cherchées utilement, d'éveiller au moins l'attention sur son compte, et de contribuer à rendre féconde une fois de plus peut-être cette infatigable providence des fouilleurs de vieux parchemins qui a nom le Hasard. Eloigné du pays où ces investigations peuvent avoir désormais quelque chance d'aboutir, privé des loisirs nécessaires pour y vaquer utilement, je laisse à de mieux placés que moi pour procéder à cette enquête, dont la Lorraine semble avoir vu épuiser

tous les éléments, la mission de réveiller encore une fois cette ombre : elle y doit être accoutumée !

Et maintenant, — si M. L. Germain et moi n'avons point ajouté notre part aux erreurs de nos devanciers, auquel cas nous aurions du moins la douce consolation de nous trouver en bonne et nombreuse compagnie; si Moréri ne s'est point abusé en identifiant à l'auteur des *Trois Traités* le guidon du maréchal de Biron, — de ce qui nous est connu sur son passé militaire et l'époque où il vécut, il est aisé de conclure que c'est aux guerres du Calvinisme et de la Ligue que Thierriat dut être mêlé. C'est dorénavant, — et M. L. Germain aura le premier indiqué cette voie nouvelle, — dans cette région de l'ancienne France délimitée par le Sénonais, la Brie et l'Auxerrois qu'il faut chercher le souvenir du porte-enseigne de Biron, endormi, peut-être, là-bas, dans la poudre de quelque casier. Son titre de guidon de la compagnie d'ordonnance de Biron, cette qualification de « *miles sub domino de Tavannes,* » relevée dans un acte de baptême cité précédemment, nous montrent qu'il servit dans l'armée royaliste (1), et nous portent à croire que la phase militaire de sa vie dut se dérouler, en grande partie du moins, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne. Là, en effet, bataillèrent successivement le comte de Tavannes et le duc de Biron, tous les deux peut-être ces « tesmoins signaléz » dont Thierriat proposait l'arbitrage aux robins de Mirecourt. Dans cette région les guerres de la Ligue atteignirent à un degré de fureur dont les témoignages contemporains offrent le plus poignant tableau (2). Quelle part Thierriat, qui « servit son prince avec » diligence et fidélité, » prit-il aux excès de ce temps? Quel rôle les hasards de la lutte et l'importance de son grade lui donnèrent-ils dans ces circonstances où la plus large initiative fut

(1) Un Tavannes, il est vrai, le vicomte Jean, fut gouverneur de Bourgogne pour la Ligue; mais, comme il ne fut investi de ces fonctions qu'en 1592 et ne pénétra, du reste, en Bourgogne qu'en 1586, il ne peut être question de lui dans l'acte de baptême, qui est de 1582; il s'agit évidemment du comte Guillaume, alors lieutenant-général du roi en Bourgogne.

(2) V° Challe, *Hist. des guerres du Calvinisme...* (*Bull. Soc. Yonne,* XVII et XVIII).



si souvent laissée à des officiers du degré le plus modeste (1)? Voilà ce qu'il faudrait apprendre, et le découvrira-t-on jamais sous les sobriquets adoptés si souvent par les capitaines d'alors? Dans les savantes études consacrées par l'éminent Président de la Société des Sciences de l'Yonne aux guerres du Calvinisme et de la Ligue sur le territoire qui forme aujourd'hui ce département, les sièges, les combats, les massacres journaliers de cette sanglante époque sont racontés dans leurs plus minutieux détails, avec les noms des chefs, fort humbles souvent, qui les dirigèrent, et chaque jour à travers ces tueries passent des capitaines du nom de La Motte, complété parfois d'un surnom plus ou moins truculent. Aucun d'eux ne semble pouvoir être identifié au sieur de La Motte-Allier. Est-ce la Brie qui vit plutôt que le Sénonais et l'Auxerrois les gens d'armes du gouverneur de Montereau (2)?... — Thierriat a attendu cent cinquante ans pour qu'on lui restituât les *Coutumes de Lorraine* et deux siècles et demi pour que M. Laprévôte lavât sa mémoire du crime de lèse-majesté, et rendît à sa condamnation son véritable caractère en faisant rejaillir la responsabilité de cette odieuse intrigue sur les magistrats qui l'ont préméditée. Peut-être un jour le hasard ou de patientes recherches mettront-ils fin au mystère dont son origine et la première partie de son existence sont demeurées environnées.

(1) En 1569, le gouverneur de la place de Noyers était le sieur Damas de Saint-Rirand, « guidon de la compagnie de M. de Ventoux. » D'importants détachements furent même commandés par de simples gendarmes des compagnies d'ordonnance : Tavannes, en 1562, don ait le gouvernement d'Avallon au sieur de Vézannes, homme d'armes de sa compagnie (Challe, *loc. cit.*, XVII, pp. 95 et 234).

(2) Rien n'a pu me révéler à quelle époque le Thierriat de Moréri occupa ce poste. Dans les archives de Seine-et-Marne (*Inv. som.* E, 2e Supp. Commune de Montereau), les pièces les plus anciennes relatives aux affaires militaires ne remontent qu'à 1632; le fonds de la Cour des comptes de Paris existant aux mêmes archives (F.) contient quelques rôles des revues et monstres d'armes ainsi que du paiement des troupes; ils sont malheureusement très-rares et ne m'ont fourni aucun renseignement. Peut-être Thierriat n'exerça-t-il ses fonctions que bien peu de temps à une époque où les gouverneurs ne faisaient que passer et repasser dans des places sans cesse prises et reprises par les troupes des deux partis.

Florentin Thierriat émigrait en Lorraine au mois de juillet 1598, à l'heure précise où l'hostilité du duc Charles pour la cause du roi de France prenait fin tout à coup dans une alliance cimentée par le mariage du prince Henri avec Catherine de Bourbon. Trois mois presque jour pour jour avant que lui fussent octroyées les lettres de demeurance, l'Édit de Nantes mettait un terme à ces guerres sans merci. Quel mobile put alors déterminer Thierriat à changer de patrie? Deux années auparavant Tavannes, son premier chef, avait quitté l'armée, et se consolait dans sa retraite, au milieu de ses travaux historiques, de l'ingratitude d'un roi que son dévouement à toute épreuve lui faisait trouver encore « excusable à cause de ses grandes affaires. » Cet oubli d'Henri IV pour plus d'un qui l'avait soutenu, Thierriat s'en crut-il aussi victime? Au moment où, dans le cœur de Biron, son second général, germaient les premières idées de trahison, fut-il déçu, lui aussi, dans quelque ambition secrète, non moins ardente pour avoir été sans doute beaucoup plus humble? S'expatria-t-il par dépit? Au terme de ces tueries, où tant d'inimitiés personnelles durent abriter leurs entreprises sous le voile de la foi politique et religieuse, vint-il demander à l'étranger un refuge contre les vengeances de quelque haine implacable qu'il aurait suscitée? Ou simplement, las de tant d'horreurs, dégoûté de tant de massacres, séduit au souvenir de ses premiers travaux de jeunesse, n'aurait-il point cherché, comme Tavannes, comme tant d'autres de ses contemporains, dans la méditation, dans l'étude, dans les sphères sereines du Droit, l'oubli des tempêtes dont il venait de recueillir sa part, loin du pays qui en avait été le théâtre? — Puisse le mystère de cet exil en Lorraine être un jour pénétré; puissions-nous jamais voir dans son intégrité, bien curieuse à coup sûr, cette figure, — singulièrement originale et attachante en dépit de cette vanité nobiliaire qui, légitime il y a trois siècles, nous est insupportable aujourd'hui, — d'écrivain et de soldat, tombé comme un soldat et comme un poète, en regardant sans faiblesse la mort qu'au pied du gibet même il raillait dans un dernier quatrain.



NOTICE

SUR

M. FRANCIS DE CHANTEAU,

Archiviste paléographe, Membre de la Société d'Archéologie lorraine, de la Société d'Émulation des Vosges, et de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,

PAR M. ALFRED JACOB.

C'EST le 2 février de cette année que s'est éteint à Cannes, après une longue et douloureuse maladie, un de nos plus jeunes et de nos plus sympathiques collègues. Aussi est-ce moins pour nous conformer aux pieuses traditions de notre compagnie que pour donner satisfaction à un véritable besoin de notre cœur, que nous allons essayer de retracer, en quelques lignes, l'existence si courte et si bien remplie de notre cher et regretté correspondant.

Descendant d'une ancienne famille d'Alsace (1) dont un des

(1) Les armes de cette famille qui avait quitté le pays natal pour venir successivement habiter la Franche-Comté, la Bourgogne, puis le pays messin, sont de gueules à trois pals d'argent, au chef d'azur chargé d'une rose du second entre deux étoiles à cinq rais du troisième, et soutenu d'une divise d'or.

membres avait construit les fortifications de Strasbourg, et dont, à la fin du siècle dernier, les descendants occupaient un rang honorable tant dans l'armée que dans la chambre des comptes de Dôle, Augustin-Francis de Chanteau était né à Metz le 22 octobre 1848; et c'est au collège Saint-Clément de cette ville, sous les yeux de parents (1) qui l'entouraient de l'affection la plus tendre et la plus éclairée qu'il se prépara, par de sérieuses et brillantes études, à entrer à l'école des Chartes vers laquelle l'attirait irrésistiblement une certaine curiosité naturelle pour tout ce qui avait trait à l'histoire.

Après trois années dont une — celle de 1870-71, — dut lui paraître bien douloureusement longue, comme à tous les Messins, du reste ! M. de Chanteau obtint le diplôme d'archiviste paléographe (2), et, quatre mois plus tard, fut appelé à la conservation des archives départementales d'Épinal; là, notre jeune savant était dans son élément, et les deux rapports (3) qu'il adressa en 1873 et en 1874 sur la situation du dépôt qui lui était confié, témoignent des qualités qu'il eût apportées dans ses nouvelles fonctions, si sa santé, chancelante déjà, ne l'eût bientôt contraint à s'en démettre (4).

Se soumettant donc aux prescriptions formelles des médecins par lui consultés, et cédant aux pressantes instances d'une compagne (5) chez qui le courage égalait le dévouement, il se résigna au repos qui lui était imposé; ce repos, du reste, n'était pour lui, de même que pour toutes les natures d'élite, qu'un changement d'occupations.

Et comme M. de Chanteau n'était pas seulement un paléographe, et que chez lui l'érudit était doublé d'un artiste, nous

(1) Antoine-Auguste-Adolphe de Chanteau et Victoire-Denise Collignon qui eurent de leur mariage deux fils dont le survivant, aujourd'hui notre collègue, habite le château de Peyrieux (Ain).

(2) 27 janvier 1873; le sujet de sa thèse était : « Essai sur l'industrie et le commerce à Metz, du XIVe au XVe siècle. »

(3) Conseil général des Vosges, année 1873, pp. 44-48.
Id.,.......................... 1874, pp. 162-169.

(4) 14 novembre 1874.

(5) Mlle Cécile Marly, fille d'un ancien adjoint de Metz, que M. de Chanteau avait épousée en janvier 1874.

le voyons bientôt (1), ne voulant pas trop s'éloigner de son cher pays, de sa chère ville natale, venir se fixer au milieu de nous, au château de Montbras (2), et là, sous nos yeux, entreprendre la restauration de cette ancienne demeure seigneuriale qu'un de nos confrères de la Société d'Émulation des Vosges (3) qualifie avec raison « le plus beau spécimen d'architecture militaire en Lorraine, au XVII[e] siècle. »

C'était assurément une entreprise aussi délicate que difficile de vouloir reconstituer dans son état primitif cette belle œuvre de la Renaissance que les guerres du XVII[e] siècle, que la Révolution, le temps et l'indifférence avaient rendue presque inhabitable; mais plus l'entreprise présentait de difficultés, plus elle était de nature à s'emparer de la volonté, et à surexciter en quelque sorte la passion artistique et archéologique du nouveau propriétaire. Malheureusement, c'est à l'heure même où il voyait approcher le jour que, sorti de ses ruines, l'antique manoir des de Verrières et des de Sommyèvre reprendrait l'aspect qu'il avait trois siècles plus tôt, au temps de Louise des Salles, c'est à ce moment même que, ses forces diminuant sans cesse, il dut essayer de les aller retremper dans l'air vivifiant des côtes de la Méditerranée.

Voyage inutile, et dont l'issue fatale ne permit point à M. de Chanteau de jouir du fruit de ses efforts; mais ce qu'il voulait, sa jeune veuve se fait un devoir de l'accomplir jusques au bout. C'est, pour elle, un héritage; et si douloureux, et si onéreux soit-il, elle entend en prendre la charge; aussi poursuit-elle, seule, d'après les indications et les plans de celui qui n'est plus et que nous, ses amis, nous pleurons avec elle, une tâche que, — nous n'en doutons pas, — elle saura mener à bonne fin.

Vous ajouterai-je, en terminant, que chez M. de Chanteau le cœur était au niveau de l'esprit, et qu'il s'est toujours montré affectueux, serviable, obligeant et dévoué pour tous ceux qui l'ont connu d'une façon intime, pour tous ceux qui l'ont appro-

(1) En 1876.
(2) Canton de Vaucouleurs.
(3) M. C. Bretagne dans sa « Notice sur M. de Chanteau » publiée dans les Annales de Société d'Émulation des Vosges de 1882, p. 354.



ché, pour ceux-là même qui n'ont pu entretenir avec lui que quelques relations passagères.

Par bonheur, nous ne le perdons pas tout entier; et, sans vous entretenir des manuscrits (1) dont la publication devait suivre son retour au milieu de nous, laissez-moi vous dire qu'il vous sera permis de le retrouver en partie dans les différents travaux d'histoire et d'archéologie dont nous vous donnons ci-dessous la longue nomenclature :

1. Essai sur l'industrie et le commerce à Metz, du XIVe au XVe siècle. — Extrait des positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1871-1873 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe. — *Paris*, *Cuny*, 1873, in-8o de 4 pages.
2. Rapport de l'archiviste départemental des Vosges. — Extrait du rapport du préfet au Conseil général. — *Epinal*, *Gley*, session d'août 1873, in-8o de 8 pp.
3. Rapport de l'archiviste départemental. — Extrait du rapport du préfet au Conseil général. — *Epinal*, *Gley*, session d'octobre 1874, in-8o de 8 pp.
4. Document inédit sur le monument de dom Calmet. — *Epinal*, *Collot*, 1875, in-8o de 8 pp., non compris le titre (2).
5. Rapport sur les fouilles archéologiques faites au grand Mald'heux, par MM. de Chanteau et de Jarry. — *Epinal*, Société d'émulation, tome XV, 1er cahier, pp. 406-416, avec pl.
6. Rapport sur les fouilles arch. faites au bois Leroy par les précédents. — *Ibid.*, pp. 417-420, avec pl.
7. Rapport de la Commission des concours littéraire, scientifique et artistique. — Extrait des Annales de la Société d'émulation des Vosges, tome XV, 1er cahier, in-8o de 8 pp. (3).

(1) *Château de Montbras, 2e édit.;*
Château de Gombervaux;
Lettres historiques sur la Révolution.
Les ex-libris Lorrains.

Et, ici, qu'il nous soit permis une indiscrétion; mais nous ne croyons pas trop nous avancer en vous apprenant que ces manuscrits sont entre bonnes mains, et que notre nouveau collègue, M. Maurice de Chanteau, qui en est le détenteur, se propose de livrer sous peu à l'impression ces travaux auxquels son frère n'a pas eu le temps, hélas! de mettre la dernière main.

(2) 100 exemplaires numérotés à la main, papier vergé.

(3) Tirage à part, 50 exempl.

8. Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié, aux XVIe et XVIIe siècles, avec un plan topographique de la ville de Saint-Dié en 1739. — Extrait des Annales de la Société d'émulation des Vosges, tome XV, 1er cahier, in-8° de 37 pp. (1).

9. Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié, aux XVe et XVIe siècles. — *Nancy, Berger-Levrault*, 1875, in-8° de 30 pp. (2).

10. Du droit de bâtardise sur les membres du chapitre de Saint-Dié. *Paris, Henri Menu*, 1875, in-8°. — Extrait du Cabinet historique, tome XXIII (3).

11. Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié :
 1. Les sorciers à Saint-Dié et dans le val de Galilée.
 2. Les archives du chapitre. — *Nancy, Berger-Levrault*, 1877, in-8° (4).

12. Notice historique et archéologique sur le château de Montbras (Meuse). — Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, pour 1878. — *Nancy, Crépin-Leblond*, 1878, in-8° de 32 pp.

13. Maudru, évêque constitutionnel des Vosges, sa vie, ses visites pastorales, ses écrits. — *Nancy, Sidot frères*, 1879, in-8° de 62 pp., non compris le titre et la table des matières (5).

14. Anciennes sépultures de l'église du prieuré à Saint-Pierre de Châtenois (Vosges); — Le cartulaire de dom Claude Grandidier. — Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine pour 1879. — *Nancy, Crépin-Leblond*, 1879, in-8° de 38 pages.

15. Collections Lorraines aux XVIe et XVIIe siècles : — Documents conservés à la Bibliothèque nationale. — Armes : — Le cabinet des armes de François de Vaudémont à l'hôtel de Salm. — Livres : — La bibliothèque du duc Antoine au palais ducal, 1844. — La bibliothèque de Nicolas de Lorraine, aux châteaux de Pont-Saint-Vincent et de Nomény. — Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine pour 1880. — *Nancy, Crépin-Leblond*, 1880, in-8° de 80 pp.

(1) Tirage à part, 50 exempl.

(2) 125 exempl. numérotés à la main; papier vergé.

(3) Tirage à part à 125 exempl., dont 25 sur papier vergé.

(4) 100 exempl. numérotés à la presse.

(5) Tirage à 100 exempl. numérotés à la main, 90 papier vergé et 10 papier vergé sup.

16. Notice historique sur l'hôpital du Saint-Esprit de Vaucouleurs (Meuse). — Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine pour 1881. — *Nancy, Crépin-Leblond*, 1881, in-8° de 60 pp.

Nous sommes donc convaincu d'être le fidèle interprète de tous nos honorés confrères en affirmant bien haut que, de même que le nom de M. de Chanteau ne s'effacera point de notre mémoire, de même il figurera avec honneur dans le nécrologe de notre Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.





NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. C.-E. PERRONNE,

Par M. Wlodimir KONARSKI,

Membre titulaire.

Si dans l'éclat d'une vie bruyante et agitée résidait l'indispensable élément d'une notice nécrologique, peu de plumes seraient tentées par la mission de dire ici ce que fut l'éminent collègue que la mort nous enlevait récemment. Mais il n'en est point ainsi ; et quelque silencieuse, modeste et retirée qu'ait été l'existence de M. l'ingénieur Perronne, la tâche de consacrer un juste tribut d'éloges à sa mémoire est d'autant plus enviable et facile à remplir que, pour fixer le souvenir de celui dont la place est désormais vide au milieu de nous, il suffit, à défaut d'éloquence, de jeter un regard sur cette longue carrière où se rencontrent à chaque pas un enseignement et un exemple, et de la raconter simplement.

Né à Baume-les-Dames le 30 mars 1821, M. Charles-Eugène Perronne fut dès sa jeunesse entraîné par une vocation impérieuse vers l'étude des sciences mathématiques, et l'accès de

l'École Polytechnique fut, en 1840, le couronnement de ses premiers efforts. Après trois années complémentaires passées à l'École d'application des Ponts-et-Chaussées, M. Perronne, nommé ingénieur ordinaire, débutait, en 1845, dans le département de la Sarthe, d'où il passait, en 1854, dans le département du Doubs. Il ne demeura qu'un an dans cette dernière résidence, et fut, au commencement de l'année 1855, chargé de la région du sud dans le département d'Eure-et-Loir, poste d'autant plus important qu'au service ordinaire s'ajoutait le service hydraulique et celui des chemins vicinaux des arrondissements de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou. Le 1er janvier 1870, il était promu au grade d'ingénieur en chef, et prenait la direction du service ordinaire de la Meuse, qu'il devait conserver jusqu'à sa mort. Le 11 août 1866, il recevait la récompense de travaux déjà longs et multipliés par sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Il est décédé à Bar-le-Duc le 24 septembre 1882.

Si dans chacune des résidences où l'ont poussé les hasards de la carrière qu'il avait embrassée bien des œuvres diverses ont sollicité sans relâche les études et la surveillance de M. Perronne, c'est dans Eure-et-Loir, où s'écoulèrent treize années de sa vie, que son passage a laissé les traces matérielles les plus nombreuses et les plus importantes. Les rectifications des côtes de la Motteraye et de Saint-Denis-les-Ponts ont été effectuées sous sa direction. Le pont Saint-Jacques, à Bonneval, l'un des ponts de Douy et celui de Montigny, sur le Loir, le pont d'Yèvres, sur l'Ozanne, celui de Charray, sur l'Aigre, et celui de Saint-Hilaire-sur-Yerre ont été construits d'après ses plans. A lui encore est dû le système de drainage appliqué sur une grande étendue de la région du Perche limitrophe de la rive droite du Loir, système dont l'application générale eût doublé la valeur agricole des terrains assainis, si trop d'intéressés, par indolence ou par routine, n'eussent dédaigné de participer à des mesures si sages. La prévoyance déployée dans ce travail par l'ingénieur qui en avait conçu la création fut telle qu'aujourd'hui, après vingt-cinq ans d'usage, les drains posés dès le principe fonctionnent comme le premier jour.

Les limites qui me sont imposées m'empêchent de rappeler d'autres travaux encore dont M. Perronne a doté le pays dunois. Mais je ne puis passer sous silence l'œuvre capitale de sa vie d'ingénieur, œuvre à la conception de laquelle son nom restera attaché, bien qu'il soit désormais réservé à d'autres que lui de la mener à bonne fin : je veux parler de l'assainissement des marais de la Conie.

La rivière de Conie, l'un des principaux affluents du Loir, est sujette à des crues soudaines, survenant à des époques indéterminées, alors que les autres cours d'eau conservent leur niveau normal. Pendant une période qui atteint parfois jusqu'à quinze et vingt années, la Conie coule tranquille entre ses rives, et nul danger ne semble devoir menacer jamais la vallée qu'elle arrose. Soudain, et sans que rien dans l'état de l'atmosphère fasse pressentir un tel événement, la crue se déclare; l'eau monte avec rapidité; une nappe de trois et quatre pieds de hauteur recouvre la vallée tout entière; un territoire qui compte 17 communes et une superficie de 45 kilomètres voit planer sur lui la désolation; toute culture cesse, on le conçoit sans peine; en butte aux exhalaisons de ce marécage, les populations voisines deviennent la proie de fièvres paludéennes; la période d'inondation dure parfois jusqu'à huit et dix années. Puis, et toujours sans cause apparente, la baisse commence; l'eau, descendant peu à peu, rentre dans le lit de la Conie pour y reprendre son niveau le plus bas; et l'on se résigne de nouveau à vivre pendant des années dans l'attente d'un nouveau désastre.

L'étude de ce phénomène avait depuis longtemps provoqué les méditations des ingénieurs, quand M. Perronne vit à son tour surgir devant lui le problème et résolut d'en trouver la solution. Il se mit à l'œuvre, dressa les plans, fit les calculs et rédigea tous les éclaircissements nécessaires pour rendre facilement praticable, quand le moment serait venu, l'exécution de son projet. Un canal règne dans toute la longueur de la vallée; soumis aux lois d'un nivellement d'une minutieuse exactitude, il recueille le trop-plein de la rivière dès le début de la crue et le conduit au cours du Loir, évitant ainsi la submersion du marais dont il supprime la cause en supprimant la stagnation des eaux débor-

dées du lit de la Conie. — La constitution d'un syndicat fut tentée de suite pour assurer l'exécution des travaux nécessaires; mais l'ignorance des populations riveraines, jointe, paraît-il, à l'opposition émanée de quelques intérêts personnels mal compris, ne tarda point à entraver la formation de cette société; pendant assez longtemps se succédèrent des années de sécheresse, et l'oubli du péril entraîna peu à peu l'oubli du projet. Mais, l'hiver de 1879 ayant amené un nouveau désastre, l'ingénieuse idée de M. Perronne est derechef sortie de l'ombre, où elle semble ne devoir plus rentrer cette fois; son plan a déjà reçu un commencement d'exécution par l'abaissement du seuil de deux chaussées transversales, d'où est résulté un abaissement notable dans le niveau des eaux. L'État et le Conseil général d'Eure-et-Loir s'occupent activement d'une exécution complète et définitive; et quand ces travaux auront, d'ici peu sans doute, — car des commissions délibèrent en ce moment, — rendu à la culture toute cette vallée de la Conie et garanti à ses habitants non pas seulement le bien-être, mais la vie et la sécurité, quel que soit le nom de l'ingénieur qui présidera à son achèvement, c'est la mémoire de M. Perronne que le spectacle de cette œuvre de salut évoquera à jamais.

La promotion de M. Perronne au grade d'ingénieur en chef et son arrivée dans la Meuse devaient modifier quelque peu la nature de ses attributions. A l'ingénieur ordinaire échoit la conception des projets et leur exécution : l'ingénieur en chef, du jour où il est investi de ses fonctions nouvelles, exerce plutôt une mission de contrôle sur de jeunes collègues, débutant parfois sous ses ordres, et dont il devient le guide et le conseiller. Tel fut le rôle que M. Perronne, sans jamais perdre de vue les plus minutieux détails du service ordinaire, voulut se réserver dans la Meuse; et ce maître, dont tant de fois la vieille expérience et les inspirations personnelles vinrent seconder l'incontestable talent de ceux qui l'entouraient, ne consentit jamais à accepter la part qu'il eût été si légitimement en droit de revendiquer. Rien mieux que le loyal et touchant hommage dont M. l'ingénieur Küss, le dévoué collaborateur des dernières années, saluait les restes mortels de son ancien chef, ne saurait

peindre le désintéressement de M. Perronne chaque fois que l'heure sonna d'attribuer à chacun sa part dans le succès obtenu : « Quoiqu'il fût toujours le premier à la peine, quoique les résul- » tats acquis fussent la conséquence de la direction sûre qu'il » imprimait à nos travaux, il attribuait à ses auxiliaires tout le » mérite et tout l'honneur dûs aux efforts communs. Libéral » par principe et par tempérament, il laissait à chacun sa part » d'initiative et de responsabilité, n'imposant pas ses opinions » et ses vues, comme il en aurait eu le droit, mais cherchant, » au contraire, à convaincre ceux qui étaient associés à ses tra- » vaux, et y parvenant toujours. »

Ce ne fut point tout encore. Observer les règles de la justice et de la loyauté dans ses rapports avec les agents placés autour de lui, c'était accomplir un devoir : or, c'eût été trop peu pour cet homme aux yeux duquel la sphère du devoir allait s'agrandissant toujours. Il voulut acquitter plus que sa dette, et, le jour où il résolut de se créer de nouvelles obligations, ce fut vers les plus humbles parmi les employés de son personnel que ses préoccupations se tournèrent. Au milieu des multiples travaux qui l'absorbaient dans le service si chargé d'Eure-et-Loir, M. Perronne, témoin de l'embarras qu'éprouvaient à se guider dans leurs études les agents auxiliaires aspirant à l'emploi de conducteur, sut trouver encore bien des heures de loisir pour grouper, le soir, ces jeunes gens autour de lui, faire à leur intention les cours nécessaires, et leur aplanir ainsi l'accès d'un grade que plus d'un ne dut qu'à ses leçons. Chaque rédaction de projet lui passait sous les yeux; chaque erreur de détail faisait l'objet d'une brève conférence; et l'étude rectifiée, avec note et croquis à l'appui, était transmise par ses soins à tous les conducteurs de son arrondissement. Cette constante sollicitude pour les besoins intellectuels de ses plus humbles collaborateurs, M. Perronne l'eut aussi pour leurs intérêts pécuniaires : voyant combien le prix élevé de certains ouvrages techniques grevait les bourses modestes des agents de grades inférieurs, il entreprit d'y remédier dans la mesure du possible; il débuta dans cette voie en composant et en éditant à ses frais un traité élémentaire du *Tracé des courbes sur le terrain*, manuel indispensable

qu'il voulut rendre accessible aux budgets les plus minces, et dont deux éditions successives ont affirmé déjà l'opportunité et la valeur. De plus, il laisse à l'état de manuscrit un *Traité d'arithmétique* conçu dans la même pensée; mettre à profit les heures de la retraite pour publier ce volume et « se créer ainsi une occupation, » tel fut le dernier projet, tel était le mot de cet homme qu'au seuil de la vieillesse l'excès de labeur allait emporter!

Cette constante bienveillance à l'égard de son personnel, cette bonté proverbiale dont, en cherchant les éléments de cette notice, il m'a été donné de réveiller le souvenir ému chaque fois que j'ai parlé de lui à ceux qui l'ont connu mieux que moi, on les retrouvait encore en M. Perronne quand les devoirs de sa charge le mettaient en rapport soit avec des particuliers, soit avec des fonctionnaires étrangers à l'administration dont il était le chef. Le contrôle des lignes d'intérêt local de notre département ressortissait à son service : de là des conférences fréquentes avec des concessionnaires chez qui la probité naturelle et le dévouement au bien des populations n'avait pu toutefois étouffer complètement encore la voix de l'intérêt privé. Dans ces entretiens, où l'une et l'autre des parties en présence montrait, bien qu'en l'utilisant dans des buts différents, une égale entente des affaires, M. Perronne apportait plus que jamais, s'il est possible, à l'examen des projets qui lui étaient soumis l'inaltérable droiture de son caractère, sans que pourtant l'exquise urbanité de l'homme du monde laissât jamais sommeiller un moment la prudente vigilance de l'ingénieur du contrôle.

On a dit près de son cercueil quels étaient, dans l'exercice de ses fonctions, sa tolérance et son libéralisme : M. Perronne eut, en effet, au plus haut point ces deux qualités. Si, d'une part, le Corps auquel il appartint emprunte à bon droit l'auréole qui l'environne a une École illustre dont le nom seul confère à ceux qui ont passé dans ses rangs le droit à coup sûr enviable de pouvoir affirmer dès l'âge de vingt ans que rien dans l'ordre des sciences ne leur est désormais étranger, d'autre part, dit-on, tend-il parfois à s'arroger le privilège excessif dont les Femmes Savantes arrêtaient ainsi la formule : « Nul n'aura de l'esprit

hors nous et nos amis... » — Cette devise ne fut point celle de M. Perronne qui, de l'École Polytechnique, sut emporter, avec une science exceptionnelle, une modestie plus rare encore. L'esprit de coterie ne fut jamais le sien, et jamais il ne crut que telle intelligence, dans l'échelle humaine, puisse échapper aux risques de l'humaine erreur. S'il provoquait la discussion de ses projets, il se réservait, en échange, le droit de discuter ceux d'autrui, et, respectueux avant tout de la vérité et de l'intérêt public, il n'épargnait même point ses critiques à des plans émanés d'hommes que leurs origines et leur profession rendaient doublement pour lui de chers camarades. Quand il s'agit, en 1863, de construire la gare de Châteaudun, les ingénieurs de la ligne en projetèrent les bâtiments à plus d'un kilomètre de la ville, dans un lieu de très-difficile accès. A l'émotion populaire ils opposèrent leur majestueux dédain : « *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas!* » A bout d'arguments devant cette attitude olympienne, le Conseil municipal songea tout à coup à M. Perronne et le pria d'examiner la question à titre officieux. M. Perronne voulut bien y consacrer de longues études; il prit en mains la cause de la ville et présenta un contre-projet en présence duquel ses contradicteurs durent se rendre à l'évidence; la gare fut établie à l'endroit demandé, et les résultats de cette lutte, dont les Dunois n'ont point encore perdu le souvenir, fut une économie de cent mille francs. Un an après, le 22 juillet 1865, la reconnaissance publique appelait M. Perronne au Conseil municipal, où, jusqu'au jour de sa nomination dans la Meuse, il remplit son mandat avec la compétence, la conscience et l'autorité qu'il apportait en toutes rencontres.

Il y a quelques jours à peine, dans cette ancienne capitale si fière à juste titre de ses pompeux édifices, une assemblée que le devoir et l'honneur obligeaient à veiller au premier rang sur les glorieux souvenirs de la cité votait froidement, au milieu d'une émotion universelle, la destruction d'un monument historique, d'un des rares spécimens encore debout aujourd'hui dans notre pays lorrain de l'architecture guerrière d'autrefois. Quand on interroge la liste de ceux qui provoquèrent cette tentative, heureusement avortée grâce à l'intervention et à la libé-

ralité du Gouvernement de la République, si quelques noms appellent le sourire et portent en eux-mêmes l'explication naturelle de cette indifférence pour l'Art et pour l'Histoire, ce n'est pas sans une profonde stupeur que l'on découvre perdu au milieu d'eux un groupe d'hommes que leurs études premières, leurs aptitudes et leurs travaux professionnels mettaient plus que tous autres à même d'apprécier la valeur du monument condamné et de chercher à concilier le respect dû aux œuvres du passé avec les exigences de la voirie et de la locomotion modernes. — C'est, je crois pouvoir m'en porter garant, cette dernière mission que se fût imposée M. Perronne s'il se fût trouvé en semblable conjoncture alors qu'il siégeait au Conseil municipal de Châteaudun. Si grandiose que puisse être à l'œil d'un ingénieur le spectacle d'un tramway sillonnant une avenue rectiligne, je doute fort qu'il eût jamais sacrifié aux lois de l'alignement une pierre rendue sacrée par l'art et les souvenirs, et que l'idée d'araser le plateau où se dresse encore le manoir du Bâtard de Dunois pour y substituer un quadrilatère bordé de tilleuls lui eût jamais souri. En effet, quelque passion que professât notre collègue pour les Sciences qui lui ouvrirent l'accès de sa carrière, il ne connut point l'exclusivisme étroit et solennel où viennent quelquefois sombrer les esprits uniquement préoccupés par les études auxquelles il consacra son existence. Les travaux de la littérature, de l'archéologie et de l'histoire n'encoururent jamais ses dédains, et le front du grave mathématicien n'eut garde de se rembrunir le jour où des mains bien-aimées firent asseoir à son foyer même l'Art et ses fantaisies. C'est que le Travail, quelques formes qu'il lui plût de revêtir, trouvait un appui toujours prêt en cet homme dont il absorba la vie tout entière. La Société dunoise d'Archéologie le comptait déjà au nombre de ses fondateurs quand il arriva dans la Meuse en 1870. A la même heure, quelques hommes d'étude méditaient la constitution de notre modeste groupe. A peine installé dans une ville à laquelle nul lien cependant ne l'attachait encore, la sympathie du nouvel ingénieur en chef nous était acquise; sur une simple prière il venait prendre place au milieu de nos fondateurs, montrant ainsi

le chemin à d'autres qui, bien qu'absorbés par des fonctions analogues aux siennes, n'hésitèrent point à venir à leur tour se joindre à nous et nous donner l'exemple de la plus constante assiduité.

Jaloux de montrer que l'esprit d'exclusion est banni de cette Société, où les lettres, l'archéologie et l'histoire tendent cependant à accabler sous la loi du nombre les sciences positives, tout en fraternisant avec elles, nous avons voulu que deux hommes adonnés aux études scientifiques prissent place aux côtés du juriste distingué et de l'élégant orateur appelé à nous présider depuis un an; et nous avons moins rendu hommage à leur mérite et à leur caractère en portant notre choix sur leurs noms qu'ils ne nous honorent eux-mêmes en figurant à notre tête. Si les incessantes occupations de M. Perronne et l'état de sa santé déjà compromise ne l'eussent empêché de prendre à nos réunions une part active et continue, il eût, certes, occupé, lui aussi, le siège d'où M. Poincaré, son éminent collègue, dirigea naguère nos travaux. Forcé par d'impérieuses nécessités de borner sa part de collaboration à des encouragements et à des vœux, M. Perronne a voulu, du moins, que l'éclat dont son savoir et la haute situation qu'il occupait avaient couvert le berceau de notre Société naissante se reflétât sur elle jusqu'au dernier moment.

Cette vie, qui tint en ces deux mots, Travail et Probité, nul mieux que notre Président n'eût été par la pratique journalière de l'un et l'autre de ces devoirs rendu apte à la retracer, si les exigences de son mandat ne l'eussent contraint d'abandonner à un autre la tâche que je viens de remplir. Je le remercie, je remercie la Société, dont il a été l'interprète, de l'honneur qu'elle m'a fait en m'appelant à rendre un dernier hommage à cette carrière de quarante années passées dans la retraite, le labeur et le silence, dont chaque heure fut consacrée à l'accomplissement du devoir professionnel et au service du pays, à ce fonctionnaire dont l'intérêt public fut la pensée quotidienne, à ce travailleur infatigable, mort à la peine, victime de sa conscience et de son dévouement, à ce bon citoyen dont M. le Secré-

taire général de la Préfecture, saluant au nom de la République le cercueil où venait de s'endormir le vieux serviteur de l'État, résumait la vie toute entière en disant : « *Ce fut un homme de cœur et un homme de bien !* »



LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

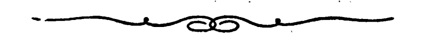
DE BAR-LE-DUC.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.



Composition du Bureau pour l'année 1883.

Président..............	M. Edmond DEVELLE, député;
Vice-présidents........	M. LANGROGNET, ✻ I P ❶; M. Pierre-Victor SAILLIET, ✻;
Secrétaire quinquennal..	M. Alfred JACOB;
Secrétaire annuel.......	M. Charles ROYER;
Bibliothécaire..........	M. LALLEMAND;
Trésorier..............	M. BONNABELLE, rue Nêve, 37.

Commission de publication...............	M. BERTEAUX, I P ❶; M. BÉCOURT; M. KONARSKI.

Membres honoraires.

Président honoraire.....	M. POINCARÉ, ✻ A ❶;
Vice-présidents honoraires..............	M. BAILLOT, A ❶ ◎; M. Victor SERVAIS.

CARRIOT, ✻ I P ❶, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

CHARAUX, A ❶, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

MASURE, ✻ I P ❶, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillère, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

	Date de la réception.
Bala, pharmacien de 1re classe, maire de Bar-le-Duc, membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18	fondateur.
Bécourt, professeur d'histoire au Lycée, rue Exelmans	4 mai 1881.
Berteaux, I P ✿, inspecteur primaire, rue du Bourg, 30	6 octobre 1880.
Bompard, Henry, ✻, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue Rousseau, 4	fondateur.
Bonnabelle, directeur d'imprimerie, rue Nève, 37	fondateur.
Collin, Charles, A ✿, ingénieur des Arts et Manufactures, rue de la Rochelle, 118	fondateur.
Collinet, A ✿, agent-voyer principal d'arrondissement, rue Exelmans	2 nov. 1881.
Dannreuther, pasteur de l'Église chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61	4 mai 1881.
Develle, Edmond, membre du Conseil général, député, à Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 29, et à Paris, rue Monsieur-le-Prince, 30	4 mai 1870.
Fistié, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, rue Nève, 27	6 avril 1881.
Florentin, ancien professeur, rue du Four, 60	fondateur.
Giraud, Albert, docteur en médecine, directeur de l'Asile d'aliénés de Fains, près Bar-le-Duc	1er février 1882.
Jacob, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 21	1er juillet 1874.
Konarski, Wlodimir, conseiller de Préfecture, à Bar-le-Duc, rue de la Banque, 12	2 nov. 1881.
Lallemand, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves	4 mai 1870.
Langrognet, ✻ I P ✿, inspecteur d'Académie, place Samaritaine, 5	6 octobre 1880.
Maréchal, L.-E., O ✻, peintre d'histoire, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Chavée, 4	5 mars 1873.

	Date de la réception.
Paget, Nicolas, chef de division à la Préfecture de la Meuse, rue du Sac, 18	1er février 1882.
Philipona, imprimeur, rue de la Banque, 36	5 janvier 1881.
Royer, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57.	3 avril 1878.
Renauld, Albert, docteur en droit, avoué, rue Rousseau, 38	5 mars 1879.
Sailliet, Pierre-Victor, ✻, agent-voyer en chef, rue Nêve, 37	3 août 1881.
Sertin, libraire, rue du Cygne, 15	3 août 1881.
Thomas, professeur de musique, rue Sébastopol...	2 juin 1880.
Vauttrin, conducteur des ponts et chaussées, rue Nêve, 12	3 janvier 1883.

Membres correspondants.

Abel, Charles, avocat, docteur en droit, à Metz...	3 janvier 1877.
Baillot, A ✪ ◎, docteur en médecine, rue du Bourg, 49, à Bar-le-Duc	fondateur.
Barrois, instituteur à Haussignémont (Marne)	7 mai 1879.
Bastien-Lepage, Jules, ✻, artiste peintre, à Paris, rue Legendre, 12, et à Damvillers	4 février 1880.
Baudot, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc	anc. titulaire.
Beauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle, 87	2 juin 1875.
Becquart, avenue du Trocadéro, 15, à Paris	4 juin 1873.
Beurges (le comte Gaston de), propriétaire à Ville-sur-Saulx, par Saudrupt	7 juillet 1875.
Bonvalot, ✻, conseiller à la Cour d'appel de Dijon..	6 déc. 1882.
Boulanger (E.), ✻, docteur en droit, administrateur à la direction de l'Enregistrement et des Domaines, rue des Beaux-Arts, 4, à Paris	2 février 1876.
Braux (le baron Charles-Gabriel de), propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)	3 avril 1878.

	Date de la réception.
CAVÉNEGET, Eugène, sculpteur, rue du Point-du-Jour, à Bar-le-Duc	fondateur.
CHAMPIGNEULLE-BRASSEUR, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 105	6 octobre 1881.
CHAMPION, Honoré, libraire, quai Malaquais, 51, à Paris	6 juillet 1881.
CHANTEAU (Maurice DE), avocat, au château de Peyrieux, par Belley (Ain)	6 sept. 1882.
CHAPELLIER, A ✪, quai de Choiseul, 12 *bis*, à Nancy.	1er sept. 1875.
CHARDIN, ✱, docteur en médecine, rue Nêve, 22, à Bar-le-Duc	anc. titulaire.
CHAUDÉ (l'abbé), curé de Vaujours (Seine-et-Oise)..	6 octobre 1881.
CLESSE, notaire honoraire, maire de Conflans (Meurthe-et-Moselle)	6 nov. 1872.
COLLIGNON, A ✪, professeur de Rhétorique au Lycée de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*	anc. titulaire.
COLIN, inspecteur des forêts, à Saint-Mihiel (Meuse)..	7 juillet 1880.
CONNESSON, ✱, ingénieur des ponts et chaussées, 57, boulevard de Strasbourg, à Paris	fondateur.
CREUTZER, I P ✪, inspecteur primaire, avenue de la Tournelle, 7, Saint-Mandé — Paris	2 mai 1877.
DAGUIN, membre de la Société d'Anthropologie de Paris, et de plusieurs Sociétés savantes, 47, rue Raynouard, à Paris	1er oct. 1879.
DAMOURETTE, docteur en médecine, à Sermaize (Marne)	4 mai 1870.
DEBLAYE (l'abbé), archéologue, à Poussay, par Mirecourt (Vosges)	4 février 1880.
DELVILLE-CORDIER (Mlle), artiste peintre, quai Saint-Michel, 19, à Paris	6 juillet 1881.
DEMOGET, Charles (✱ chev. de S.-Sylv.), ingénieur civil, architecte de la ville d'Angers (Maine-et-Loire)	fondateur.
DES ROBERT, ancien conseiller d'arrondissement, à Nancy, rue de Rigny	3 janvier 1883.
DESSEILLES, propriétaire, à Avioth, par Montmédy.	3 août 1881.
DUMONT (l'abbé), curé de Saudrupt	6 octobre 1881.
DUVAL, Louis, numismate, rue Notre-Dame, 22, à Bar-le-Duc	3 janvier 1877.

Date de la réception.

ENARD (l'abbé), curé des Kœurs, par Sampigny. 5 mars 1879.

FICATIER, docteur en médecine, petite rue Saint-Antoine, 1 .... anc. titulaire.

FOUROT (l'abbé), chanoine honoraire de Langres, professeur de Rhétorique à l'école libre de Saint-Dizier (Haute-Marne)........................ 7 mai 1873.

GABRIEL (l'abbé), aumônier du collège de Verdun... 5 août 1874.

GAUGUET, Elie, A ⓘ, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, à Paris .... 7 juin 1882.

GAYFFIER (DE), O ✱, conservateur des Forêts, à Melun (Seine-et-Marne)......................... 6 sept. 1882.

GÉMINEL, docteur en médecine, à Ligny-en-Barrois. 6 déc. 1882.

GEORGE, Hector, docteur en médecine, 8, rue des Ecoles, Paris.............................. 2 juillet 1879.

GERMAIN, Léon, membre de la Société d'Archéologie lorraine et de plusieurs Sociétés savantes, à Nancy, rue Héré, 26 .... 6 avril 1881.

GILLOT, notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc..... anc. titulaire.

GOUJON, avoué, à Montmédy..................... 8 janvier 1879.

GRANDPIERRE (l'abbé), chanoine honoraire de Verdun, promoteur du doyenné de Commercy, curé d'Euville, près Commercy.......................... 5 mars 1879.

HAMONVILLE (le comte Louis D'), au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle)... 4 juin 1873.

HANNEL, instituteur à Brauvilliers, par Savonnières-en-Perthois.................................. 7 sept. 1878.

HELLÉ, maître de chapelle, à Nancy, place Saint-Epvre, 3.................................... 1er déc. 1880.

HENRION, Alexandre, A ⓘ, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).................. 7 juillet 1880.

HÉRELLE, Georges, professeur de Philosophie au Lycée d'Evreux, 3, rue de l'Echiquier .... 5 juillet 1882.

HONORÉ, Ernest, conservateur des Forêts, à Amiens (Somme).................................. anc. titulaire.

HUMBERT, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc............................ fondateur.

JEANJEAN, A ⓘ, professeur en retraite, à Toul (Meurthe-et-Moselle)............................ fondateur.

JEANNIN (l'abbé), curé de Dammarie............... 6 avril 1870.

	Date de la réception.
JODIN DE FESSOLLES, propriétaire, à Stenay........	1er août 1874.
LABOURASSE, A ❀, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube).......	6 juillet 1870.
LACOUR (abbé), curé de Boviolles, par Ligny........	2 juin 1880.
LAHAUT (DE), directeur des contributions directes en retraite, à Verdun-sur-Meuse..................	7 août 1872.
LANDMANN (abbé), curé de Naives-devant-Bar........	7 août 1872.
LAVOCAT, professeur au Lycée de Saint-Quentin (Aisne)......................................	3 nov. 1880.
LECHEVALLIER, ✱, directeur des postes et des télégraphes, à Melun (Seine-et-Marne)............	7 octobre 1874.
LEDUC, instituteur à Boviolles, par Ligny.........	6 déc. 1876.
LEMAIRE, Auguste, ✱, ancien professeur de Rhétorique à Paris, résidant à Triaucourt............	2 août 1871.
LE MERCIER DE MORIÈRE, archiviste paléographe, rue de Serre, à Nancy...........................	3 mai 1882.
LEROY (l'abbé), curé de Ruppes, par Martigny-les-Gerbonvaux (Vosges).........................	4 mai 1881.
LESCUYER, F., naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne)...................................	1er juillet 1874.
L'HOSTE, Louis, maire de Hattonchâtel...........	5 avril 1882.
LOMBARD, A ❀, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82......................	4 octobre 1871.
MANGIN (l'abbé), supérieur du petit Séminaire, à Verdun......................................	anc. titulaire.
MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy.....................................	2 février 1881.
MAUPOIL, ancien capitaine, à Vassy (Haute-Marne).	4 mai 1870.
MAXE-WERLY, A ❀, associé-correspondant national de la Société des Antiquaires de France, membre de la Commission topographique des Gaules, rue de Rennes, 61, à Paris.......................	1er sept. 1875.
MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nêve, 32, à Bar-le-Duc....................	fondateur.
MICHEL (l'abbé), curé de Cousancelles, par Cousances.....................................	6 janvier 1875.
MOREL (l'abbé Emile), curé de Sampigny (Meuse)...	8 nov. 1871.
MOREL, Léon, I P ❀, receveur des finances, à Carpentras (Vaucluse)...........................	8 nov. 1871.

Date de la réception.

MOUILLERON, rue de Ligny, 6.................... anc. titulaire.

MUNEREL, Gustave, entrepreneur de travaux publics, quai du Champ-de-Mars........................ 2 nov. 1881.

PÉROCHE, directeur des contributions indirectes, à Saint-Lô (Manche)............................ anc. titulaire.

PERSENOT (l'abbé), curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt................................. 2 nov. 1881.

PIERROT, Philogène, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy.................... 6 déc. 1871.

PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs........ 5 juillet 1882.

PIROUX, ✻, directeur de l'Institution des sourds-muets, à Nancy............................ 6 juillet 1870.

PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun. 4 juin 1873.

PLAUCHE (l'abbé), rue Lapique, à Bar-le-Duc....... 6 octobre 1881.

POINCARÉ, ✻ A ⚘, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris, carrefour de l'Odéon, 4..... fondateur.

REMY, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, rue Clovis, 50, à Reims (Marne)................ 2 août 1871.

RIGAUX, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28.................. 5 janvier 1881.

ROBERT, C ✻, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), intendant général inspecteur en retraite, à Paris, boulevard de la Tour-Maubourg, 25.......................... 3 mars 1875.

ROY, Louis, professeur de Troisième au Lycée d'Angers (Maine-et-Loire)......................... 7 avril 1880.

ROYER, E., membre de la Société géologique de France, à Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne)....... 6 octobre 1875.

SAILLY (le chevalier DE), C ✻, colonel hors du service, au château de Montois-la-Montagne, par Amanvilliers (Lorraine)....................... 6 mars 1872.

SAINTIGNON (l'abbé), prêtre habitué à Buxières, par Saint-Mihiel.................................. 1er sept. 1875.

SERVAIS, ancien chef du cabinet du Préfet de la Meuse, en retraite, rue des Ducs-de-Bar, 1, à Bar-le-Duc................................. fondateur.

SIEGLER, ✻, chef de bataillon du génie territorial, ingénieur des ponts et chaussées, rue Saint-Nicolas, 44, à Nancy.......................... anc. titulaire.

	Date de la réception.
SIMON, professeur au Lycée de Grenoble..........	anc. titulaire.
SMYTTÈRE (DE), I P ✪, docteur en médecine, ancien directeur de l'asile de Fains (Meuse), à Lille, boulevard de la Liberté, 58........................	2 mai 1877.
SOUHAUT (l'abbé), curé de Saint-Etienne, à Saint-Mihiel....................................	6 sept. 1882.
THEURIET, André, ✻, homme de lettres, rédacteur au ministère des Finances, à Paris, rue Bonaparte, 30..................................	4 octobre 1871.
THOMAS (abbé), vicaire général du diocèse, à l'évêché, à Verdun...	3 août 1870.
THOMAS, Gustave, docteur en médecine, maire de Revigny..................................	2 août 1882.
VARIN, Paul, banquier, rue de la Banque.........	2 nov. 1881.
VINCENT, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)..................	3 avril 1878.
YUNG, Alfred, A ✪, professeur de musique, rue du Tribel, 48..................................	anc. titulaire.
ZARTMANN, médecin oculiste, à Metz, rue de l'Évêché.	5 janvier 1881.

La Société a perdu en 1882.

Membres titulaires :

MAXE, architecte, démissionnaire, le 4 janvier 1882.

PORCHEROT, proviseur du Lycée de Bar, démissionnaire, le 1er février 1882.

MARCHAL, Pierre-Adolphe, archiviste départemental, décédé à Bar-le-Duc, le 16 mai 1882.

WAYER, Edouard, peintre, démissionnaire.

Membres correspondants :

DE CHANTEAU (Francis), archiviste-paléographe, décédé à Cannes, le 2 février 1882.

JACQUOT, professeur à Nancy, démissionnaire.

LAPAIX, graveur héraldique, à Nancy, démissionnaire.

Perronne, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre fondateur, décédé à Bar-le-Duc, le 24 septembre 1882.

Le comte Alexandre de Lubawski, demeurant à Wiazma (Russie). — Radié.

Le commandeur Domenico Margiotta, demeurant à Palmi (Italie). — Radié.

SOCIÉTÉS SAVANTES,

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Académie de Caen (Calvados).

Académie de Dijon (Côte-d'Or).

Académie de Lyon (Rhône).

Académie de Metz (Alsace-Lorraine).

Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).

Académie du Gard, à Nîmes.

Comité archéologique de Senlis (Oise).

Académie Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Musée Guimet (le), à Lyon (Rhône). — M. Milloué, directeur.

Société Académique d'Amiens (Somme).

Société Académique de Béziers (Hérault).

Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Société Académique de Laon (Aisne).

Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.

Société Académique de Nantes (Seine-Inférieure).

Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).

Société Académique du Var, à Toulon.
Société Archéologique de Beauvais (Oise).
Société Archéologique de Constantine (Algérie).
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
Société d'Etudes des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).
Société d'Etudes scientifiques de Draguignan (Var).
Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
Société des Lettres, Sciences, Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Française d'Archéologie, à Senlis (Oise).
Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).
Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).
Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
Société Philomathique de Verdun (Meuse).
Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
Société scientifique, agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Belgique).
Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
Société Impériale Archéologique de Russie, à Moscou.

Envoi aux Bibliothèques.

Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.
Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.

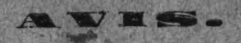


TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

***

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.



Messieurs les Associés pourront se procurer la collection complète de la première série des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc (1871-1881), au prix de *trente francs*, chez M. BONNABELLE, Trésorier de la Société, rue Nêve, 37, à Bar-le-Duc.

Le tome Ier de la 2e série (1882), sera envoyé *franco*, par la poste, au prix de *quatre francs*.

Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Berkeley

